

L'internationalisation du système productif alimentaire breton

Copyright© Région Bretagne - Conseil économique, social et environnemental de Bretagne

7 rue du Général Guillaudot – CS 26918 - 35069 RENNES Cedex

Septembre 2013

Les rapports du CESER peuvent faire l'objet d'une présentation orale publique par les rapporteurs.
Les demandes doivent être adressées au Président du Conseil économique, social et
environnemental de Bretagne.

Pour mieux connaître le fonctionnement et les activités du CESER, venez visiter le site Internet :
<http://www.ceser-bretagne.fr>

Avant-propos

Le système productif alimentaire breton : Des pistes face aux futurs défis internationaux

Après des années de fort développement au tournant de la deuxième moitié du XX^{ième} siècle, le système productif alimentaire breton doit désormais faire face à des changements structurels rapides, comme le révèlent les crises successives touchant les filières animales (porc, volaille, lait, ...). Ces récentes crises ont souvent une cause internationale (européenne ou pays tiers), mais l'internationalisation des systèmes productifs alimentaires peut aussi créer des opportunités pour les acteurs bretons.

La Bretagne n'est bien entendu pas la seule région productrice ou transformatrice de produits alimentaires touchée par les nouveaux mécanismes sous-jacents à ces bouleversements. Cependant la Bretagne présente des spécificités, dispose d'atouts, montre des faiblesses qui imposent un diagnostic propre et des orientations originales afin de maintenir des positions porteuses d'avenir et garantes de sa prospérité future.

C'est tout le travail auquel s'est attaché la Commission "Développement Economique et Recherche" du CESER que (1) d'observer sans complaisance les caractéristiques des productions primaires végétales et animales, terrestres et aquatiques, ainsi que les activités en amont et en aval de ces productions pour (2) les replacer dans le contexte concurrentiel plus général en Europe et dans le monde et (3) en tirer les principaux enseignements et propositions afin de positionner à moyen-long terme les filières bretonnes au mieux de leur potentiel.

Du fait de la complexité du sujet, la Commission a fait appel à de nombreux experts extérieurs, nationaux et internationaux, s'est appuyée sur sa précédente étude "*Quels modes de développement économique pour la Bretagne de demain ?*" et s'est efforcée d'extraire de leurs avis une "substantifique moelle", base de recommandations que la Commission a souhaité réalistes, concrètes, à portée d'un exécutif régional.

Cette étude révèle les contextes, invite à considérer les mutations en cours et à venir, précise les enjeux du futur et propose un repositionnement offensif des acteurs bretons. Elle sollicite ceux-ci afin qu'ils explorent ces pistes afin de transformer les risques et les ruptures en atouts pour le territoire.

Nous tenons à adresser un remerciement particulier à Janick Bérel, conseillère technique, qui a assuré le suivi et la rédaction, ainsi qu'aux services administratifs du CESER.

Nous tenons également à saluer la mémoire de notre collègue Jean-Michel LEMETAYER, trop tôt enlevé à l'affection de ses collègues, qui par ses hauteurs de vue et sa connaissance intime du sujet a toujours su ramener au réalisme ses collègues égarés dans l'enchevêtrement des informations parfois contradictoires.

Les auditions, contributions et débats au sein de la Commission "Développement Economique et Recherche" du CESER de Bretagne ont permis de progresser collectivement dans notre réflexion, avec parfois des étonnements, des divergences vite résorbées, mais surtout des propositions : que l'ensemble des membres de la Commission et son Président soient ici remerciés.

Les rapporteurs, Antoine DOSDAT, Alexandre GOHIN et Jacques JAOUEN.

La Commission "Développement économique et recherche"

Deuxième assemblée de la Région Bretagne, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) dans sa fonction consultative émet des avis sur le budget du Conseil régional et sur les grandes politiques de la Région. Par son droit d'autosaisine, ou sur saisine de l'exécutif régional, il élabore, sous forme de rapports, des réflexions et propositions sur des sujets d'intérêt régional. Il est composé d'acteurs du tissu économique et social de la Bretagne, représentant tous les courants de la société civile. Ce travail a été réalisé par la Commission "Développement économique et recherche".

Rapporteurs : MM. Antoine DOSDAT, Alexandre GOHIN et Jacques JAOUEN

1. Membres de la Commission

- M. Gilbert BLANCHARD
- M. Patrick CARE
- M. Guy CATHELIN
- M. Henri DAUCE
- Mme Marie-Pascale DELEUME
- M. Jean-Pierre DENIS
- M. Antoine DOSDAT
- M. Marcel ETIEMBLE
- M. Pierre EUZENES
- M. Loïc FANOUILLE
- Mme Marie-France FERRET
- M. Alexandre GOHIN
- Mme Maryvonne GUIAVARC'H
- M. Jean HAMON
- Mme Yolande HENRY
- M. Jacques JAOUEN
- M. Gilbert JEFFREDO
- M. Guy JOURDEN
- Mme Annie KERHAIGNON
- M. Laurent KERLIR
- M. Jean-Yves LABBÉ
- M. François LE FOLL
- M. Alain LE FUR
- M. Olivier LE NEZET
- M. Jean LE TRAON
- M. Dominique LECOMTE
- Mme Claudine LEMASSON
- M. Jean-Michel LEMETAYER
- M. Thierry LEMETAYER
- Mme Marie-Martine LIPS
- M. Christian PELTAIS
- M. Jean-Claude PIERRE
- Mme Gaëlle URVOAS
- M. Claude VOUILLOT

2. Assistance technique

- Mme Janick BEREL, Conseillère technique
- Mme Fernande LE GALL, Assistante (*à partir de février 2013*)
- Mme Edwige GOULARD, Assistante (*entre septembre 2012 et janvier 2013*)
- Mme Cécile GUERIN, Assistante (*jusqu'en septembre 2012*)
- M. Anthony GOURMELEN, stagiaire

Sommaire

Introduction	1
---------------------	----------

Partie 1	
L'internationalisation du système productif alimentaire breton : état des lieux	5

Chapitre 1	
Quelques données de cadrage sur le système productif alimentaire breton	9

1. Un bref retour historique sur l'émergence du "modèle agricole et agroalimentaire breton"	13
2. La Bretagne aujourd'hui, 1 ^{ère} région agricole française en termes de production	15
3. La Bretagne, 1 ^{ère} région française en termes de production halieutique	28
4. La Bretagne, 1 ^{ère} région de France pour les industries agroalimentaires	34

Chapitre 2	
Le commerce extérieur des produits alimentaires en Bretagne	53

1. Les tendances globales du commerce mondial et national des produits alimentaires	57
2. Le commerce des produits alimentaires bretons	72

Chapitre 3	
Une vision élargie de l'internationalisation du système productif alimentaire	101

1. La présence à l'étranger des entreprises agroalimentaires bretonnes	105
2. Une présence accrue, mais encore modérée des investisseurs étrangers dans les IAA bretonnes	109
3. L'internationalisation du travail	117
4. L'internationalisation des maillons amont du système production alimentaire breton	119
5. L'influence des politiques européennes sur l'agriculture et la pêche bretonnes	128

Partie 2	
L'internationalisation du système productif alimentaire breton : quelles perspectives ?	133

Chapitre 4	
Evolution des facteurs influençant l'ouverture internationale des systèmes productifs alimentaires	137

1. Des facteurs de production dépendant de l'évolution des marchés internationaux	141
2. Perspectives mondiales d'évolution de la demande et de l'offre alimentaire	151
3. Une financiarisation croissante des marchés agricoles	160
4. L'impact de la réglementation des marchés alimentaires	162

Chapitre 5	
Les enjeux de l'internationalisation du système productif alimentaire pour la Bretagne	171
1. Les enjeux de l'internationalisation en termes de production alimentaire	175
2. Les enjeux en termes de financement et de gouvernance des filières / acteurs	180
3. Les enjeux en termes d'accès aux intrants et aux équipements	181
4. Les enjeux en termes de transport et de logistique	184
5. Les enjeux en termes de sécurité alimentaire	186
<hr/>	
Partie 3	
Recommandations	187
<hr/>	
Chapitre 6	
Pour une stratégie régionale concertée	189
1. Intégrer l'internationalisation dans une stratégie régionale concertée pour mettre en cohérence les logiques de territoire et de filière	193
2. Maintenir la diversité des productions alimentaires sur le territoire	195
3. Améliorer la "compétitivité prix" du système productif alimentaire breton	196
4. Améliorer la compétitivité "hors prix"	198
5. Améliorer collectivement la connaissance de l'international	199
6. Favoriser le financement des projets	201
Auditions	203
Annexes	207
Tables	253

Synthèse

Introduction

Si l'insertion de certaines industries (automobile, électronique, aéronautique...) dans un environnement mondialisé semble une évidence, l'internationalisation du système productif alimentaire (agriculture, pêche et aquaculture, industries agroalimentaires) est sans doute parfois méconnue ou sous-estimée, car plus difficilement perceptible.

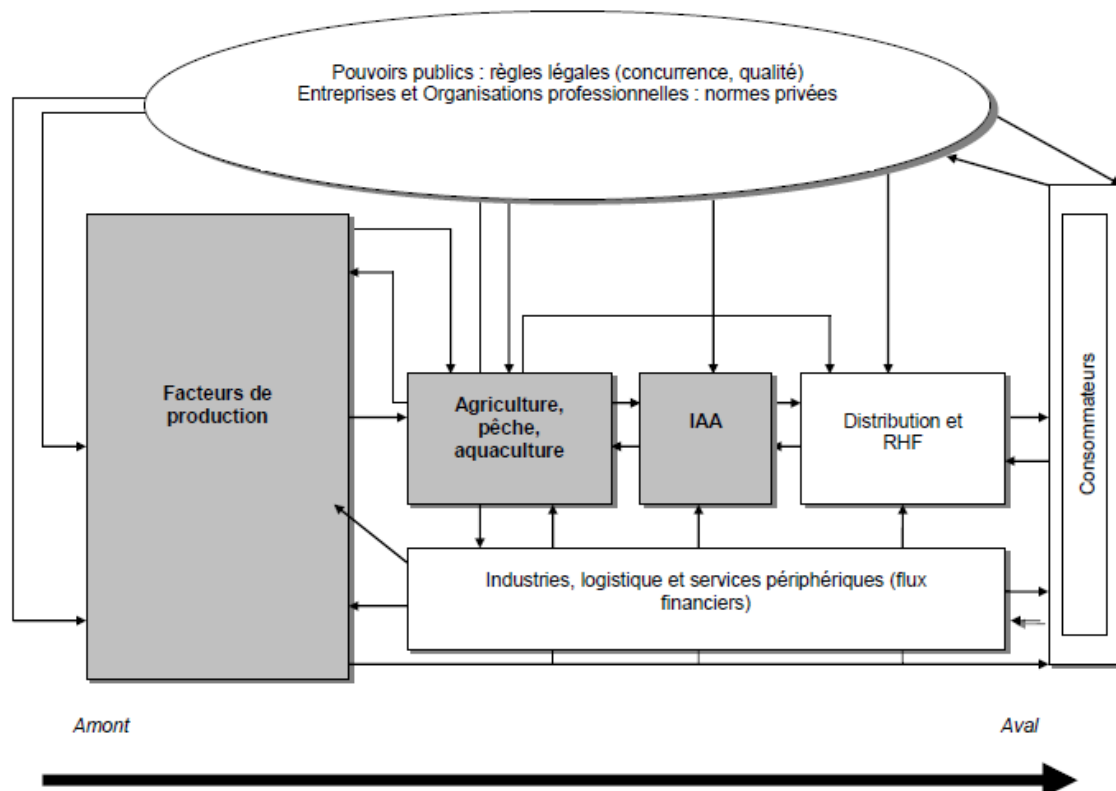
Cette globalisation des marchés et l'accroissement des échanges européens et internationaux ont participé au développement du système productif alimentaire breton. Toutefois, ils ont eu également pour conséquence l'instauration de nouvelles règles du jeu sur les marchés, pouvant parfois fragiliser certaines filières du territoire. Ainsi, les crises récentes rencontrées notamment dans le secteur de la volaille, de la production porcine ou encore du lait, témoignent de ces difficultés d'adaptation dans un contexte international en évolution rapide.

L'objet de cette autosaisine du CESER de Bretagne est d'identifier les différentes facettes de cette internationalisation (1), d'analyser les mécanismes par lesquels elle influence le système productif alimentaire breton et de mettre en lumière les enjeux actuels et futurs qu'elle soulève (2). En conclusion, le rapport formule des recommandations pour que les risques et les ruptures qu'elle engendre se transforment également en opportunités pour la Bretagne (3).

1. L'internationalisation du système productif alimentaire breton : une réalité

Le CESER de Bretagne a choisi de ne pas limiter son analyse de l'internationalisation au commerce des produits alimentaires. Il a en effet décidé de retenir une définition plus large intégrant les investissements étrangers en Bretagne, les implantations de filiales d'entreprises bretonnes à l'étranger, les échanges d'intrants et d'équipements, mais aussi examinant l'influence des politiques européennes et internationales sur le système productif alimentaire breton (voir figure ci-après).

Représentation du système alimentaire



(En grisé, le système **productif** alimentaire)

Source : Schéma adapté de Rastoin et Ghersy (2010)

1.1. Un commerce extérieur privilégiant les échanges avec l'Europe

Les produits alimentaires occupent la **première place** des produits échangés par la Bretagne à l'international, puisque 33 % des produits exportés en valeur sont issus des industries agroalimentaires (IAA) et 5 %, de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture.

En moyenne, les exportations représentent 15% du chiffre d'affaires des IAA bretonnes. A titre de comparaison, la moyenne nationale s'établit à 20% (et inclut les vins et spiritueux), celle des Pays de la Loire est de 10%.

Les produits alimentaires les plus exportés par la Bretagne (viandes, produits laitiers) sont des produits **bruts** ou **peu transformés**, dégageant une valeur ajoutée relativement faible. Pour ces produits, la concurrence porte principalement sur les prix, ce qui crée une certaine instabilité dans le positionnement sur les marchés.

Si les pays européens (Italie, Allemagne, Espagne) constituent en 2011 les 2/3 des débouchés commerciaux de la Bretagne en valeur, cette part régresse depuis 10 ans au profit des pays tiers et notamment des pays asiatiques (vers lesquels sont principalement exportés des viandes de volailles, des produits laitiers).

Concernant les importations, elles proviennent également au 2/3 des pays européens (huiles et graisses, produits de la pêche et de l'aquaculture, produits laitiers et fromages, viandes de boucherie...) et principalement, pour le reste, du continent américain (notamment du soja).

1.2. Des investissements bretons à l'étranger en progression

Si le nombre d'entreprises agroalimentaires bretonnes ayant une **implantation à l'étranger** reste globalement très faible (2 %), il progresse. La moitié de leurs filiales sont implantées en Europe, mais celles sur le continent asiatique (Chine, Inde) ont fortement augmenté depuis 10 ans (+35 %). Les secteurs d'activité concernés sont notamment l'industrie des viandes, les produits laitiers, les fruits et légumes et surtout le secteur des fournitures et équipements. Cette stratégie d'implantation peut viser plusieurs objectifs : se développer sur des marchés en croissance pour avoir accès directement aux bassins de consommation, se rapprocher de marchés importants dont les réglementations complexes nécessitent une présence physique (par exemple Etats-Unis, Brésil, Russie) ou encore faciliter un accès aux matières premières et bénéficier de bas coûts de production (pays de l'Europe de l'Est ou la Chine).

De plus en plus, la stratégie de développement à l'international des entreprises bretonnes passe également par **l'exportation de compétences** et de **savoir-faire**, en s'alliant notamment à d'autres entreprises ou structures.

1.3. Une présence accrue, mais encore modérée des investisseurs étrangers dans les IAA bretonnes

Même si les **investissements étrangers** se sont significativement développés ces 25 dernières années (multiplication par deux en termes d'effectifs salariés concernés), l'agroalimentaire breton reste l'activité industrielle **la moins dépendante** de capitaux internationaux, environ 10 % de ses effectifs (entre 20 et 50 % pour les autres industries). Toutefois, étant donné les nombreux mouvements d'entreprises (achat, vente, prise de participations) qui se sont déroulés ces 25 dernières années, la rotation des participations est forte.

Près des 3/4 des investissements étrangers ont pour origine les pays européens (Belgique, Allemagne, Norvège). La transformation du poisson (plus fort taux de dépendance aux capitaux étrangers avec un taux de 50 %), l'alimentation animale, la conserverie de légumes et l'industrie de la viande concentrent 80 % des établissements et des effectifs salariés sous dépendance extérieure.

L'attractivité de la Bretagne pour les investisseurs étrangers s'explique par différents facteurs. Tout d'abord, la **densité** d'entreprises agroalimentaires sur le territoire, associée à un réseau composé d'organismes de formation, de recherche, de centres de transfert, d'un pôle de compétitivité (Valorial), constitue un terrain favorable à l'innovation. Les compétences des acteurs (salariés, chefs d'entreprise) et les conditions salariales ont aussi pu contribuer à cette attractivité. Par ailleurs, l'existence de **liens étroits** entre l'agriculture et l'agroalimentaire sécurise les approvisionnements, tant dans leur accès direct

que dans la qualité des produits. Ces liens historiques peuvent être toutefois fragilisés lors de crises et sont beaucoup moins forts dans le secteur de la pêche.

1.4. Les autres dimensions de l'internationalisation du système productif alimentaire breton

➤ ***L'internationalisation des maillons amont du système productif alimentaire breton***

L'ouverture à l'international du système productif alimentaire breton se manifeste également par l'internationalisation des **facteurs de production** (matières premières agricoles, énergie, engrais, pesticides, agroéquipements...).

Les prix de la plupart des **matières premières agricoles** sont déterminés par un équilibre entre l'offre et la demande au niveau mondial. Leurs fluctuations accrues ces dernières années ont affecté les fabricants d'aliments pour animaux, les éleveurs (en particulier ceux pratiquant l'élevage hors sol) et les acteurs de la transformation.

Les activités agricoles, halieutiques, agroalimentaires induisent également une consommation d'**énergie** directe (*via* la production) et indirecte (*via* le transport). Cette consommation d'énergie (au 2/3 des produits pétroliers) et dont les prix sont tendanciellement à la hausse, a un impact non négligeable sur les coûts de production de l'agriculture, de la pêche et des industries de transformation.

L'approvisionnement en **engrais agricoles** dépend également de facteurs liés au contexte international. Ainsi, les engrais agricoles sont élaborés à partir de matières premières (gaz, phosphate naturel) dont les ressources mondiales se trouvent dans des pays tels que la Russie, l'Iran, le Maroc ou encore la Chine. Le marché des produits sanitaires (pesticides, antibiotiques) est quant à lui détenu par de grands groupes étrangers (par exemple Bayer, Syngenta, Monsanto).

Concernant les **agroéquipements**, ce sont les importations qui permettent en grande partie de satisfaire la demande bretonne.

➤ ***L'impact des politiques européennes et internationales***

Les échanges internationaux de produits alimentaires, mais aussi l'orientation de la production alimentaire sont influencés par les **réglementations internationales**, qui soit les favorisent (soutiens internes, subventions à l'exportation, création de zones d'intégration régionale, accords commerciaux régionaux...), soit les pénalisent (barrières tarifaires et non tarifaires).

En Bretagne, les évolutions de la Politique Agricole Commune, de la Politique Commune des Pêches ont eu des conséquences sur l'orientation de la production et sur l'emploi dans ces activités.

Les barrières non tarifaires (quotas d'importation, protection par des normes ou encore octroi de licences) jouent un rôle de plus en plus important, surtout dans le secteur de la pêche pour lequel les barrières tarifaires ont déjà été fortement abaissées.

Dans un contexte où les négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sont bloquées, la relance des accords multilatéraux devrait également

jouer un rôle important à l'avenir, une plus grande ouverture des marchés de l'agriculture et de l'agroalimentaire pouvant faire partie des négociations.

2. Les enjeux de l'internationalisation pour le système productif alimentaire breton

L'internationalisation du système productif alimentaire breton soulève des enjeux en termes de production, mais aussi des enjeux plus transversaux en termes d'accès aux intrants et aux outils de production, de financement et de gouvernance des filières, d'accessibilité du territoire et de sécurité alimentaire.

Il est important de souligner que la question essentielle de l'emploi (en terme quantitatif et qualitatif) doit être appréhendée de façon transversale dans l'ensemble de ces enjeux.

2.1. Les enjeux en termes de production

➤ **Les enjeux pour la filière laitière**

Dans un contexte d'accroissement de la demande mondiale, notamment venant des pays émergents, les acteurs de cette filière doivent relever certains défis spécifiques pour pouvoir profiter de ce contexte.

Tout d'abord, ils doivent faire face à l'accroissement du prix de l'**alimentation animale** qui affecte leur rentabilité (selon leur degré d'autonomie fourragère) et peut conduire certains agriculteurs à se réorienter vers la production de céréales, conjoncturellement plus rentable et dont les conditions de travail sont moins contraignantes.

L'abandon des **quotas laitiers** en 2015 pourrait éventuellement offrir de nouvelles perspectives à la Bretagne, qui dispose de la plus forte densité laitière de France. Toutefois, pour cela, une réflexion au sein de la filière doit être menée dès à présent sur l'opportunité d'augmenter la production, sur le positionnement que souhaitent adopter les industriels de la transformation. Cette réflexion doit aussi être engagée avec les autres filières en raison des tensions pesant notamment sur le foncier. De plus, les capacités industrielles étant saturées, elles devront faire l'objet de nouveaux investissements. Dans ces circonstances, un arbitrage doit être réalisé entre une production "de masse" de poudre de lait (forte demande des pays émergents) et des produits à plus forte valeur ajoutée. Enfin, produire davantage de lait nécessiterait de trouver une main d'œuvre salariée faisant actuellement défaut et/ou d'opérer une transition vers une mécanisation accrue.

Un autre enjeu de la fin des quotas laitiers sera pour les producteurs, la gestion de la volatilité des prix, puisque les marchés seront régis par les lois de l'offre et de la demande mondiale.

➤ **Les enjeux pour la filière volaille**

Si la Bretagne reste une des **principales** régions productrices françaises (1 volaille française sur 3 est produite en Bretagne), la filière avicole bretonne est confrontée à des difficultés depuis les années 2000. Elle doit faire face à

l'apparition de nouveaux concurrents, notamment intra-communautaires. Elle a ainsi perdu des parts de marché à l'export face à l'Allemagne et les Pays-Bas qui la concurrencent, y compris sur son propre territoire (notamment pour le poulet standard destiné à la restauration hors domicile et les industries de transformation).

Toute la filière doit faire face à une forte **dégradation** de sa compétitivité tenant à plusieurs facteurs : un parc de bâtiments âgé, une hausse du coût de l'alimentation animale, des surcapacités en termes d'abattage et un dialogue difficile avec la grande distribution.

Les enjeux pour cette filière intégrée sont donc l'amélioration de sa compétitivité, ce qui passe par la modernisation des outils de production, l'automatisation et la standardisation des process. L'arrêt des subventions européennes à l'exportation pour les volailles congelées pose également la question de la remise à plat de cette stratégie à l'international et des arbitrages à effectuer entre reconquête du marché intérieur et exportations. La gestion de la volatilité du prix des matières premières constitue également un enjeu important pour la filière.

➤ **Les enjeux pour la filière de viande bovine**

Si les perspectives de consommation mondiale sont en hausse, la **concurrence** sur le marché de la viande bovine est forte et l'Union européenne est devenue un acteur secondaire à l'exportation.

Cette filière en Bretagne doit faire face à une **déprise** continue de sa production depuis le début des années 1990. Dans ce contexte, le secteur de l'abattage-découpe sur le territoire est en grande difficulté. De plus, la nouvelle réforme de la PAC pourrait ne plus être aussi favorable à cette filière en Bretagne avec la convergence des aides par hectare.

En outre, cette production qui génère des externalités environnementales positives fortes, risquerait d'être la première touchée dans un contexte de concurrence entre les productions animales et végétales.

Certains accords bilatéraux (Mercosur, Etats-Unis, Canada ...) pourraient également aboutir à une baisse des droits de douane ou des barrières non tarifaires. La concurrence serait ainsi encore accrue dans ce secteur.

➤ **Les enjeux pour la filière porcine**

Dans un contexte mondial de hausse de la consommation, la production porcine bretonne est globalement en **stagnation** sur une échelle de 10 ans, alors même que les outils de transformation ont été configurés pour des volumes en croissance.

De nouveaux **concurrents** sont apparus sur les marchés à l'export et sont principalement **européens** (Allemagne, Danemark, Espagne).

Les difficultés rencontrées par la filière ont différentes origines et se situent à différents maillons de la chaîne de valeur : accroissement du coût de l'alimentation animale, retard en termes de modernisation des bâtiments d'élevage, moindre rentabilité à l'échelle de la transformation (découpe), distorsions intracommunautaires (au plan social et fiscal).

Un des enjeux pour la filière est de réussir à faire émerger une stratégie partagée alors qu'elle se compose de nombreux acteurs (fédérations, interprofessions nationale et régionales, outils professionnels, groupements de producteurs...).

➤ **Les enjeux pour la pêche et l'aquaculture**

Dans un contexte où la demande mondiale de consommation de poissons est en hausse constante, les principaux enjeux concernent d'une part la **capacité à produire** la matière première en Bretagne (pêche, co-produits de la pêche, aquaculture marine, pisciculture d'eau douce, algues) à des coûts satisfaisants et dans un cadre réglementaire (juridique, social, environnemental, sanitaire) contraignant, tout en permettant une meilleure adéquation entre la production et les marchés. D'autre part, se pose la question de la gestion des approvisionnements pour les industries de transformation et celle de la durabilité de ces approvisionnements en raison du transport induit.

Les barrières non tarifaires jouent également un rôle croissant dans les échanges commerciaux et ce, dans un contexte où les droits de douane ont été fortement abaissés.

➤ **Les enjeux pour la filière des légumes**

La filière des légumes est fortement dépendante des **aléas climatiques** tant pour sa production que pour sa consommation. Elle est également très ouverte à la **concurrence** européenne et internationale, ce qui crée une tension sur les prix. On assiste également à une baisse tendancielle de la **consommation** de légumes frais bruts ou profit de produits élaborés. Les relations avec la grande distribution sont aussi fréquemment tendues.

En Bretagne, la compétitivité future de cette filière dépendra de sa capacité à poursuivre sa politique d'innovation, à instaurer un dialogue constructif avec la grande distribution, à gérer les effets de la mise en place de l'écotaxe, à réfléchir aux gains potentiels en termes d'économie d'énergie.

2.2. Les enjeux en termes de financement et de gouvernance des filières

Les entreprises du système productif alimentaire se caractérisent, par rapport aux autres industries manufacturières, par des rentabilités faibles et des investissements lourds en raison de la mécanisation importante des moyens de production. Dans l'agriculture et les industries de transformation, on constate une **concentration progressive** des unités de production.

Dans un contexte de modification des formes d'intervention de la puissance publique, de dérégulation des échanges, les décideurs du système productif alimentaire se trouveront encore plus que par le passé au cœur des décisions stratégiques. Dans ces conditions, quelle gouvernance des filières et des acteurs souhaite-t-on ? Faut-il consolider les centres de décisions locaux ou chercher à attirer les investissements de grands groupes en Bretagne ?

Ces orientations posent la question des moyens financiers mis à disposition : est-il possible de mobiliser d'autres formes de capitaux ?

2.3. Les enjeux en termes d'accès aux intrants et outils de production

La fluctuation des prix des **matières premières agricoles** a été récemment plus forte que par le passé, de par son ampleur, sa durée et sa portée. Cette volatilité s'exerce sous l'influence de différents facteurs : variation des taux de change, restrictions commerciales, évolution des politiques agricoles, financiarisation des marchés, évolutions démographiques, modifications des habitudes alimentaires ou encore aléas climatiques. L'exposition des acteurs du système productif alimentaire à la volatilité des cours des matières premières agricoles dépend des mécanismes de formation des prix dans leur activité, de leur pouvoir de marché, des outils de couverture existant pour se prémunir face à cette volatilité, de leur structuration, de leurs modes de production et de la situation économique du secteur. Les secteurs d'activité intégrant dans leur production des céréales et des oléoprotéagineux sont les plus affectés par cette volatilité, les cours de ces matières premières étant définis sur les marchés internationaux. Les fabricants d'alimentation animale, les éleveurs (notamment ceux pratiquant l'élevage hors sol) et le secteur de la meunerie sont donc particulièrement concernés. L'enjeu pour les acteurs de l'ensemble du système alimentaire est donc la réussite de la mise en place d'outils de couverture et/ou de contractualisation pour se prémunir contre ces risques.

Dans un contexte d'accroissement tendanciel des cours mondiaux des **énergies fossiles**, la recherche de pratiques moins énergivores pour l'agriculture, la pêche et les IAA est un enjeu important pour leur compétitivité future.

Concernant les **engrais**, si la Bretagne compte des acteurs importants dans ce domaine, l'instabilité de certains des pays exportateurs de matières premières nécessaires à leur fabrication, pourraient faire peser des incertitudes et des tensions sur les approvisionnements.

2.4. Les enjeux en termes de transport et de logistique

La situation périphérique et péninsulaire de la Bretagne la place à l'écart des grands bassins de consommation européens. Ainsi, pour l'exportation de produits alimentaires, elle doit faire face à des **coûts logistiques** plus importants que d'autres régions françaises.

Dans un contexte d'accroissement tendanciel des coûts de transport, de mise en place de l'écotaxe et de nécessaire prise en compte de l'impact environnemental de ces activités, l'enjeu logistique est donc d'importance pour la Bretagne. Les producteurs bretons doivent imaginer de nouvelles formes d'organisation pour massifier les flux.

2.5. Les enjeux en termes de sécurité alimentaire

L'évolution des modes de production et de transformation des denrées, ainsi que l'internationalisation du commerce ont multiplié le nombre d'intermédiaires et obscurci pour le consommateur son lien avec l'aliment. Aujourd'hui, 80 % de nos aliments sont issus de matières premières traitées, transformées. Cette situation engendre une exigence accrue des consommateurs à l'égard des multiples intervenants qui contribuent à la réalisation des produits alimentaires. Pour les entreprises du système productif alimentaire breton, cela pose la question de la **qualité** (nutritionnelle, sanitaire) et de la **traçabilité**. L'enjeu est donc de les maîtriser et d'en faire un avantage comparatif.

3. Recommandations

3.1. Intégrer l'internationalisation dans une stratégie régionale concertée pour mettre en cohérence les logiques de territoire et de filière

Les enjeux de l'internationalisation doivent être appréhendés de façon **transversale**, en associant l'ensemble des acteurs du système alimentaire, de l'amont à l'aval, mais aussi en intégrant les interactions existantes entre les filières.

➤ **Pour une stratégie régionale durable**

Toute stratégie concernant l'orientation de l'appareil productif alimentaire breton doit intégrer les conséquences **économiques, sociales** et **environnementales** liées à ces choix.

En effet, le système productif alimentaire breton joue un rôle important en termes de cohésion sociale et territoriale. Ses caractéristiques permettent de maintenir une forte densité d'entreprises sur le territoire, notamment dans les zones rurales, mais aussi les emplois et les services associés.

En outre, la recherche de compétitivité doit s'exercer en conservant la qualité reconnue des produits alimentaires bretons, tout en assurant des conditions de travail et de rémunération décentes pour chaque maillon du système alimentaire.

De même, les conséquences environnementales liées à ces choix doivent être prises en compte, la réversibilité de certains choix ne pouvant parfois être immédiate, voire possible.

➤ **Pour une stratégie régionale concertée et évolutive**

La mise en place d'une stratégie régionale doit être **inter-filières** au sein du système alimentaire. Les choix impliquant une filière ne sont pas neutres pour les autres, notamment dans un contexte de tension sur le foncier agricole. Le dialogue entre les filières et au sein de chacun des maillons du système alimentaire (de l'amont à l'aval) doit être amélioré. Si jusqu'à présent les marges

de manœuvre des pouvoirs publics régionaux étaient assez faibles, la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) pourrait leur donner un rôle plus décisif notamment à travers une gestion du second pilier (politique de développement rural) permise dans un nouvel acte de décentralisation.

En outre, cette stratégie ne doit pas être figée, mais **évolutive et anticipatrice**, le contexte mondial pouvant exiger des ajustements rapides.

3.2. Maintenir la diversité des productions alimentaires sur le territoire

➤ **Soutenir les productions animales**

Alors que les productions animales bretonnes sont fragilisées et de plus en plus concurrencées, le risque est la "céréalisation" de la Bretagne, c'est à dire l'arrêt irréversible par certains éleveurs des productions animales au profit de la production de céréales.

Le maintien d'une certaine **diversité** des productions alimentaires est aussi une garantie pour faire face à certains effets et enjeux de la mondialisation. En outre, cette diversité permet de maintenir le lien existant entre l'agriculture et l'agroalimentaire, mais aussi toutes les activités associées et ainsi profiter d'économies d'échelle et d'agglomération.

Plusieurs **leviers** existent, mais ils relèvent d'un choix politique ou des producteurs : le recouplage des aides dans le cadre de la PAC, le développement de la contractualisation, la simplification des réglementations administratives tout en restant attentif aux implications environnementales, la sensibilisation et l'information des consommateurs.

➤ **Maintenir la diversité des productions halieutiques**

La Bretagne se distingue par la **diversité** de ses productions aquacoles. Même si la conchyliculture traditionnelle (huitres, moules) en représente la majeure partie, il serait souhaitable qu'elle développe d'autres productions à potentiel, telles la culture des algues, l'élevage de l'ormeau ou la pisciculture (en eau douce ou de mer). Cette diversité doit être maintenue, voire développée. Il est ainsi important de pérenniser le potentiel du secteur ostréicole face à la crise qu'elle connaît depuis 2008.

La Bretagne est également la région dont les différentes flottilles (petite pêche, pêche côtière et pêche hauturière) capturent la plus grande variété de poissons et crustacés. La **complémentarité** des activités de ces navires et la **diversité** de leurs productions doivent être préservées (en particulier par le progrès technologique et environnemental) car elles constituent l'assise des structures portuaires et procurent un avantage compétitif certain aux acheteurs de la première mise en marché.

3.3. Améliorer la "compétitivité prix" du système productif alimentaire breton

➤ **Gérer la volatilité des prix des matières premières agricoles et aquacoles**

La **volatilité** des prix des matières premières est un facteur structurel depuis la dérégulation progressive des marchés. Elle affecte la compétitivité de l'ensemble des acteurs du système productif alimentaire à des degrés divers, selon leur positionnement dans la chaîne de valeur, l'existence d'outils de couverture ou encore la situation économique du secteur.

Pour y faire face différentes options sont possibles : développer les outils de gestion du risque (assurances, marché à terme) et former les acteurs concernés à leur usage ; étendre la contractualisation entre les agriculteurs et l'industrie de première transformation ; améliorer les relations avec la grande distribution pour une meilleure répartition des risques et des marges le long de la chaîne de valeur ; favoriser, en complément des importations, l'autonomie en protéines de la Bretagne (autres pratiques culturales, recherche de substituts aux tourteaux de soja, utilisation des co-produits de la pêche) dans une optique d'approvisionnement durable ; accroître la régulation des cours par le stockage. Un défi est alors de trouver l'option ou la combinaison d'options la plus efficace.

➤ **Soutenir les économies d'énergie**

La **hausse** du prix des énergies fossiles se traduit par une hausse des coûts de production. Dans un contexte de raréfaction de ces énergies fossiles et de plus forte volatilité de leur prix, l'agriculture (avec les cultures sous serres et l'élevage hors sol) et la pêche bretonnes sont particulièrement vulnérables. Il est donc nécessaire de soutenir la recherche d'outils moins énergivores (équipements, infrastructures et méthodes de production) et de favoriser la production décentralisée d'énergies renouvelables.

➤ **Moderniser les bâtiments d'élevage et les outils industriels**

Une partie des bâtiments d'élevage en Bretagne ne répond plus aux standards développés dans les pays européens les plus compétitifs, ce qui ne facilite pas la mécanisation et les gains de productivité.

Il conviendrait qu'au sein des filières concernées se tienne une **réflexion** sur les besoins techniques et financiers, et qu'une concertation soit engagée entre les acteurs (agriculteurs, industriels, salariés, pouvoirs publics, représentants de l'environnement), pour qu'une solution partagée soit trouvée.

➤ **Soutenir l'harmonisation et l'application des règles fiscales, sociales et environnementales dans l'industrie alimentaire européenne**

Un des facteurs de la perte de compétitivité du système productif alimentaire français face à certains pays de l'Union européenne tient à des **distorsions de concurrence** en matière **fiscale** (par exemple différentiel de TVA sur l'alimentation animale) et **sociale** (recours à des travailleurs étrangers "détachés" auprès d'un pays de l'Union européenne). De même, les

règlementations environnementales ne sont pas toujours appliquées ou alors avec interprétation différente.

Il est donc nécessaire de soutenir l'harmonisation et l'application homogène des règles fiscales, sociales et environnementales dans l'industrie alimentaire européenne, **sans** que cela se traduise par un **nivellement par le bas**.

- **Maintenir l'exception pour les produits alimentaires dans les accords bilatéraux entre l'Union Européenne et ses partenaires commerciaux**

De nombreux **accords bilatéraux** se développent ou sont en discussion avec des pays ou grandes zones commerciales. Il convient de veiller à la **réciprocité** dans ces accords, les soutiens au secteur alimentaire (agriculture, pêche, agroalimentaire) pouvant prendre de multiples formes dans d'autres pays. Les activités alimentaires ne doivent pas devenir "une monnaie d'échange" pour obtenir une baisse des barrières tarifaires ou non tarifaires sur d'autres biens ou services.

3.4. Améliorer la "compétitivité hors prix"

- **Favoriser la création de valeur ajoutée sur l'ensemble des marchés**

La **création** de valeur ajoutée sur l'ensemble des marchés doit constituer un des objectifs pour le système productif alimentaire breton.

Elle peut passer par la **différenciation** ou la **segmentation** des produits. Ainsi, dans le monde, les secteurs à forte croissance en valeur sont notamment le secteur de la nutrition infantile et de la nutrition pour les seniors.

Le développement de **marques** constitue un autre levier important.

En outre, l'accroissement de la valeur ajoutée passe aussi par l'amélioration ou le maintien de la **technicité** et de la **qualité** de certaines productions de masse.

En termes de **circuits** de distribution, la diversification de ces circuits (restauration hors domicile par exemple) peut être une solution pour rééquilibrer les relations entre producteur et distributeur.

- **Encourager la formation et sécuriser les parcours professionnels**

La Bretagne dispose d'un **réseau dense** de formation initiale et continue sur le territoire pour préparer aux différents niveaux de qualification des métiers agricoles, de la pêche et de l'aquaculture, et de l'agroalimentaire. Il est nécessaire d'assurer sa pérennité en poursuivant notamment les opérations de sensibilisation sur l'attractivité des métiers menées par les branches professionnelles, les chambres consulaires ou le Conseil régional.

La formation continue doit également permettre de **sécuriser** les parcours par la professionnalisation des acteurs et le développement des compétences.

➤ **Soutenir la recherche et l'innovation**

Dans un contexte économique de plus en plus concurrentiel, l'**innovation** sur l'ensemble des marchés et sur la totalité de la chaîne du système alimentaire est une nécessité. En effet, la compétitivité du système productif alimentaire et son adaptation à de nouveaux modes de production dépend d'innovations réalisées dans une multitude de domaines : sanitaire, génétique, traçabilité, équipements, conditionnement, logistique, équipements domestiques du consommateur etc. Il faut donc soutenir le réseau dense d'acteurs travaillant dans ces domaines et encourager le croisement des compétences : organismes de recherche, centres de transfert, pôles de compétitivité, Bretagne Développement Innovation, Agence Régionale d'Information Stratégique et technologique, Centre culinaire etc.

➤ **Améliorer les performances logistiques**

L'amélioration des performances logistiques s'obtiendra par un dialogue renforcé avec la grande distribution pour massifier les flux, par un développement de l'offre de fret ferroviaire et en permettant de mieux exploiter le potentiel des ports bretons.

3.5. Améliorer collectivement la connaissance de l'international

Dans un contexte où le marché domestique commence à être saturé pour certains produits, il est nécessaire de développer les investissements à l'étranger (export, transfert de savoir-faire ou de technologies, implantation de filiales) pour obtenir des relais de croissance.

La Bretagne dispose d'une structure performante, Bretagne Commerce International (BCI), pour soutenir les entreprises bretonnes à l'international. En lien avec Bretagne Développement Innovation, le Conseil régional et le réseau des chambres consulaires, BCI offre un certain nombre de prestations qui doivent être encouragées et développées.

➤ **Evaluer la capacité d'exportation des entreprises par un diagnostic interne**

Accroître le nombre d'entreprises exportatrices nécessite de comprendre les motivations des dirigeants dans leur souhait d'exporter...ou non. En effet, si les moindres performances de la Bretagne à l'export par rapport aux autres régions françaises sont parfois pointées, il convient de s'interroger sur la volonté et/ou la capacité qu'elles ont également de le faire ou sur la façon d'améliorer leurs performances. Toutes les entreprises ne sont pas vouées à réussir à l'international car elles ne disposent pas toutes des atouts nécessaires (produits, ressources financières, compétences internes, stratégie).

➤ **Développer les alliances à différentes échelles**

La **taille** est souvent un critère mis en avant pour réussir à l'export. Si elle n'est pas une condition exclusive, elle se comprend aisément en raison des coûts qu'induit cette stratégie d'exportation pour l'entreprise qui s'y engage. En outre,

certaines pays émergents qui ont des besoins multiples dans le domaine agricole et agroalimentaire, recherchent une **offre intégrée** avec plusieurs produits et services (équipements, formation...). Il est donc important de **mettre en relation** les entreprises d'une même filière pour proposer une offre groupée à l'international ou pour mutualiser les coûts sur des salons internationaux. Cette coopération peut également être menée à l'échelle **interrégionale** pour bénéficier d'une meilleure visibilité territoriale. L'internationalisation de la grande distribution française, notamment dans les pays émergents, constitue un atout pour l'agroalimentaire. Il conviendrait d'organiser un système de **portage** des produits bretons par la grande distribution à l'international.

➤ **Accompagner les entreprises dans leur connaissance des marchés**

L'**information** économique joue un rôle clé dans la stratégie d'internationalisation des entreprises. Avoir une bonne compréhension de l'évolution des marchés et des besoins exprimés, connaître ses concurrents, appréhender les différences culturelles dans les relations commerciales, s'informer sur les évolutions réglementaires sont autant d'éléments que doivent maîtriser les PME.

➤ **Inscrire la culture de l'international dans l'entreprise**

La réussite à l'international nécessite que cette préoccupation ne se cantonne pas à la direction et à l'équipe export (quant elle existe), mais se diffuse au sein de l'entreprise. Ces ajustements quant à la structuration de l'entreprise s'apparentent à de l'innovation organisationnelle.

➤ **Entretenir et communiquer sur le savoir-faire breton**

La **qualité** des produits alimentaires bretons est reconnue. Il est important d'entretenir ce savoir-faire, d'en avoir une vision prospective et de mieux le valoriser sur les salons.

3.6. Favoriser le financement des projets

Les entreprises du système productif alimentaire se caractérisent pour beaucoup par des rentabilités "serrées", alors même qu'elles doivent faire face à des investissements s'apparentant à ceux de l'industrie lourde.

Une des conséquences de cette situation est la concentration progressive des exploitations agricoles ou des entreprises agroalimentaires pour faire face aux investissements nécessaires et à l'augmentation des charges.

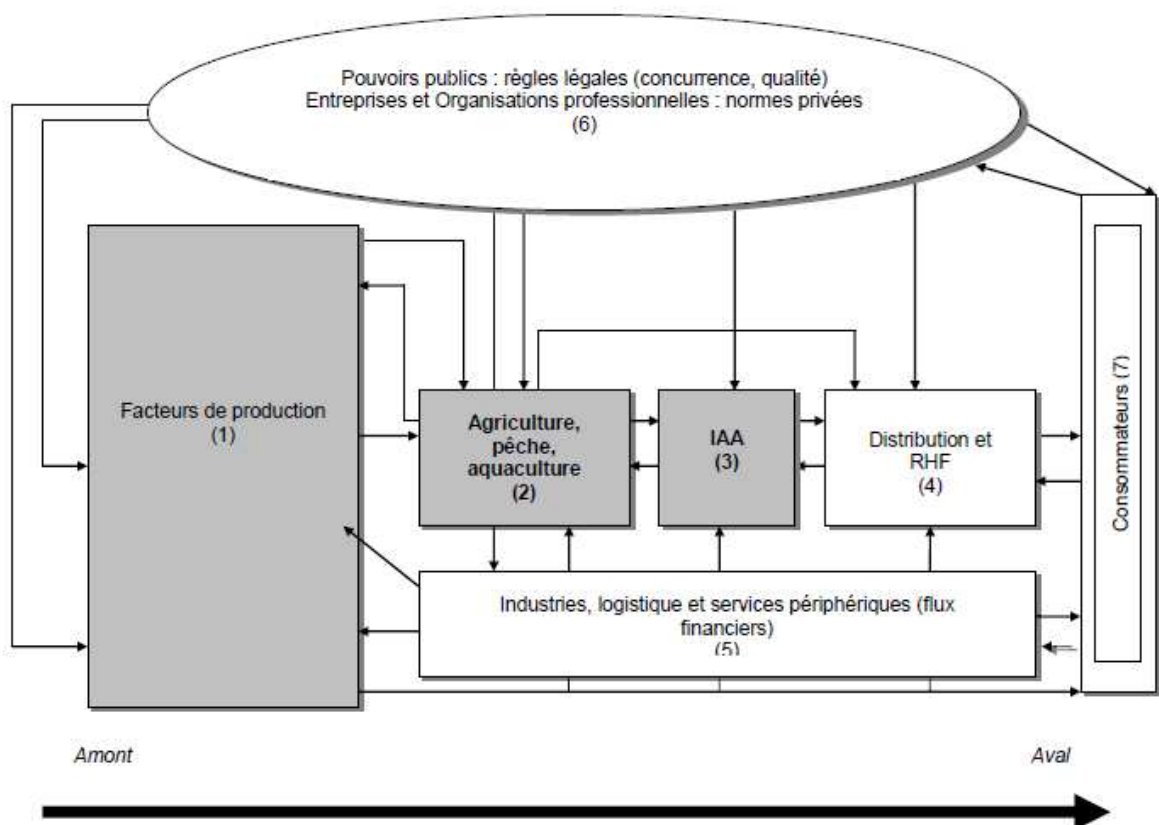
En complément des outils de financement traditionnels, d'autres sources peuvent ou pourront être mobilisés (épargne citoyenne, Banque publique d'investissement).

Introduction

La **mondialisation** n'est pas un phénomène nouveau en soi, mais elle s'est accélérée ses trente dernières années. L'abaissement des coûts de transport, l'essor des technologies de l'information et de la communication, la dérèglementation économique et financière sont autant de facteurs qui ont contribué à modifier les stratégies des entreprises et conduit à fragmenter les processus productifs entre les territoires. Si l'insertion dans un contexte mondialisé de certaines industries (automobile, électronique, aéronautique...) semble une évidence, l'internationalisation du système productif alimentaire (agriculture, pêche et aquaculture, industries agroalimentaires) est probablement méconnue ou parfois sous-estimée.

Le système productif alimentaire peut être défini à partir de la figure suivante :

Figure 1.Représentation du système alimentaire



(En grisé, le système **productif** alimentaire)

Source : Schéma adapté de Rastoin et Ghersy (2010)

Le **système productif alimentaire** est une des composantes du **système alimentaire**. Les différents sous-ensembles du système alimentaire, de l'amont à l'aval, sont :

- Les facteurs de production **(1)** : agrofournitures, génétique, équipements...
- L'agriculture, la pêche et l'aquaculture **(2)**

- Les industries alimentaires **(3)**
- Les canaux de distribution des produits alimentaires (grande distribution, commerce traditionnel, circuits courts) et la restauration hors foyer **(4)**
- Les consommateurs **(7)**

Autour de cette chaîne alimentaire gravitent d'autres secteurs industriels nécessaires à son fonctionnement :

- Les industries de la logistique et de l'emballage, les établissements financiers, les services marchands et non marchands, les organismes de formation **(5)**

En outre le système productif alimentaire doit se conformer à certaines règles légales (concurrence, qualité) et certaines normes privées **(6)**.

L'ensemble de ces blocs d'activité qui influencent la compétitivité du système productif alimentaire sont également internationalisés. C'est pourquoi l'autosaisine du CESER retient une vision élargie de l'internationalisation, ne se limitant pas au système productif.

L'objectif de cette autosaisine est d'analyser le degré d'ouverture à l'international des activités agricoles, halieutiques et de l'industrie agroalimentaire en Bretagne, de déterminer les facteurs qui favorisent ou limitent cette internationalisation et d'évaluer les conséquences économiques, sociales et environnementales présentes et à venir pour la Bretagne. Il s'agira en conclusion de proposer des recommandations qui seront prioritairement destinées au Conseil régional.

La première partie de l'étude dresse un état des lieux de cette internationalisation. Le premier chapitre présente les caractéristiques globales du système productif alimentaire en termes de production, d'emploi, d'organisation. Le second chapitre examine les échanges extérieurs du système productif alimentaire breton en les replaçant dans le contexte concurrentiel mondial. Le troisième chapitre examine les autres formes de cette internationalisation (investissements capitalistiques, mobilité transnationale de la main d'œuvre, dépendance en termes d'intrants et d'équipements, influence des politiques et réglementations internationales).

La seconde partie analyse les perspectives de cette internationalisation pour le système productif alimentaire breton. Le chapitre 4 examine les facteurs qui influencent cette ouverture à l'international et leur évolution prévisible. Le chapitre 5 en présente les conséquences et enjeux pour le système productif alimentaire breton. Le chapitre 6 formule des recommandations pour que ces risques et ruptures se transforment également en opportunités pour la Bretagne.

Première partie

L'internationalisation du
système productif
alimentaire breton : état
des lieux

Cette première partie vise à présenter un état des lieux de l'internationalisation du système productif alimentaire breton. Avant d'en exposer les différents aspects, le chapitre 1 rappelle les principales données de cadrage du système productif alimentaire breton, notamment en termes de production, d'emploi et de structure des entreprises.

Le chapitre 2 aborde l'internationalisation sous son aspect le plus communément évoqué, le commerce : quels sont les principaux flux d'échanges entre la Bretagne et les autres pays européens, mais aussi au grand export ? Avec quels types de produits alimentaires ?

Le chapitre 3 retient une vision plus large de l'internationalisation en l'explorant au-delà de sa dimension commerciale. En effet, l'insertion internationale du système productif alimentaire breton se caractérise également par des investissements capitalistiques bretons à l'étranger, ainsi que par des investissements étrangers en Bretagne, par des mouvements de main d'œuvre transnationaux, mais aussi par l'influence des politiques européennes et internationales sur les échanges et la production.

Chapitre 1

Quelques données de cadrage sur le système productif alimentaire breton

1. Un bref retour historique sur l'émergence du "modèle agricole et agroalimentaire breton"	13
2. La Bretagne aujourd'hui, 1^{ère} région agricole française en termes de production	15
2.1. Une spécialisation dans les productions animales	15
2.2. Un taux de valeur ajoutée agricole en baisse continue	17
2.3. Quelques éléments d'analyse sur les principales productions agricoles bretonnes	18
2.3.1. L'élevage porcin : un secteur en difficulté croissante	18
2.3.2. La volaille, un secteur en restructuration	20
2.3.3. La production laitière : des changements majeurs en perspective	21
2.3.4. La filière bovine : une déprise de la production	22
2.3.5. La production de légumes : des produits et structures très diversifiées	23
2.4. Une diversification des marchés	24
2.5. Une transformation de l'emploi agricole	26
2.6. Une artificialisation croissante des sols	27
2.7. Des exploitations moins nombreuses, mais plus grandes	27
3. La Bretagne, 1^{ère} région française en terme de production halieutique	28
3.1. Une contribution majeure à la production nationale	28
3.2. Un marché s'approvisionnant largement par l'importation	33
4. La Bretagne, 1^{ère} région de France pour les industries agroalimentaires	34
4.1. Un pilier de l'industrie bretonne	35
4.2. Une industrie agroalimentaire diversifiée	37
4.2.1. Des IAA bretonnes plus présentes dans les secteurs à faible valeur ajoutée	41
4.2.2. Un rôle d'aménagement du territoire	43
4.3. La structure des capitaux des industries agroalimentaires bretonnes	46
4.3.1. Une structure capitaliste des IAA de type familial et coopératif	47
4.3.2. Des centres de décision majoritairement présents en Bretagne	48
4.3.3. Des secteurs d'activités plus ou moins concentrés	50
4.4. Un système productif soutenu par un appareil de formation et de recherche performant	50
4.4.1. L'enseignement agricole et agroalimentaire	51
4.4.2. L'enseignement et la recherche dans le domaine maritime	52

L'objectif de ce premier chapitre n'est pas d'établir un état des lieux exhaustif des caractéristiques économiques et sociales du système productif alimentaire breton tel qu'il a été défini dans l'introduction générale, mais plutôt de présenter quelques données de cadrage utiles pour mieux comprendre par la suite son insertion plus ou moins développée dans une économie mondialisée et sa dépendance vis-à-vis de ce contexte international.

Ainsi, après un bref rappel historique sur l'émergence du modèle agricole et agroalimentaire breton (1), sont présentées les principales caractéristiques économiques et sociales (production, emploi...), de l'agriculture (2), la pêche et l'aquaculture (3), et de l'agroalimentaire en Bretagne (4).

1. Un bref retour historique sur l'émergence du "modèle agricole et agroalimentaire breton"

Le "modèle" agricole et agroalimentaire breton s'est développé selon certains "*contre la logique économique du marché*"¹. En effet, dans les années 1950, la Bretagne se caractérisait par des surfaces cultivables disponibles par travailleur exigües, une combinaison polyculture/élevage arrivée aux limites de ses capacités, des infrastructures en sous-équipement (voirie, électrification) compliquant son accès aux marchés et par un niveau de vie rural très faible. A cette époque, l'agro-industrie est quasi inexistante, à l'exception des conserveries présentes dans le sud Finistère (poisson, puis légumes et charcuterie).

Dans ces conditions, comment expliquer cet essor de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne ? Pourquoi certaines productions se sont-elles développées ? Ce bref rappel historique a aussi pour objectif de souligner que les choix effectués à un moment donné engagent son avenir en termes d'orientation économique, sociale, environnementale et que les inflexions qui pourraient être envisagées se heurtent à certaines **rigidités** liées aux choix opérés et dont la réversibilité ne peut être immédiate ou parfois même possible.

Le tournant pour le système productif alimentaire breton se situe dans les années 1960. La Bretagne connaît alors un développement agricole important sous la conjonction de deux facteurs : une **impulsion externe** liée aux politiques nationales et européennes (politique agricole commune, lois de modernisation agricole) qui avaient pour objectif d'assurer une auto-suffisance

¹Canévet Corentin (2002), "Emergence et développement de l'agroalimentaire breton : les initiatives locales au cœur de la dynamique", dans *Agroalimentaire : enjeux et ruptures en Bretagne*, sous la direction de Jean-Luc PERROT, Philippe RUFFIO et Jean-Paul SIMIER.

alimentaire en France et en Europe dans un contexte de croissance de la demande, et une **impulsion interne** notamment de la Jeunesse Agricole Catholique (JAC), des Maisons familiales et rurales et du CELIB². L'objectif est à cette époque de sortir la Bretagne du sous-développement dans lequel elle se trouve par rapport aux autres régions françaises, tout en permettant à une force de travail nombreuse et peu mobile d'avoir du travail sur le territoire³. Les campagnes bretonnes vont alors se lancer dans un processus d'**intensification** du système de polyculture-élevage et de **modernisation** généralisée grâce aux **progrès agrolologiques** (utilisation des engrais chimiques, sélection des semences, insémination artificielle, "révolution fourragère"...) et **mécaniques** (diffusion du tracteur, généralisation de l'électrification et de l'eau courante...). L'agriculture bretonne s'intensifie dans les **productions animales hors-sol**⁴ pour pallier l'exigüité des exploitations (aviculture sous contrat, production porcine) et dans certaines cultures telles que le chou-fleur et l'artichaut. Les premières chaînes d'abattage de porcs se mettent en place.

Dans les années 1960-1970, la profession agricole s'organise avec des coopératives (légumes, porcs, volailles), des marchés au cadran⁵, des groupements de producteurs. Le **secteur laitier** et la **branche avicole** connaissent un essor important. La **fabrication d'aliments pour animaux** se développe fortement, notamment sous l'impulsion de capitaux extérieurs⁶. C'est donc initialement le développement agricole qui a entraîné la croissance agroalimentaire (à l'exception en partie de l'aviculture de chair). Cette croissance est donc principalement endogène, très liée au territoire, un phénomène davantage rural qu'urbain.

Toutefois à partir des années 1970, l'agroalimentaire va s'affirmer de plus en plus. Si l'intensification agricole se poursuit (avec une forte technicité, une multiplication du hors-sol, une croissance des consommations intermédiaires et notamment des engrais chimiques et des produits sanitaires...), le secteur agroalimentaire se développe également de façon spectaculaire. Pour favoriser une certaine efficacité économique, des ententes, des alliances sont constituées.

² Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (CELIB). Voir à ce propos l'autosaisine du CESER "Quels modes de développement économique pour la Bretagne de demain ?", Rapporteurs Mme Maryvonne GUIAVARC'H et M. Jean LE TRAON, janvier 2012.

³ L'industrie étant très peu développée en Bretagne à cette époque, elle ne pouvait constituer un débouché pour la main d'œuvre bretonne disponible.

⁴ L'expression "élevage hors sol" est utilisée pour désigner un élevage intensif où les animaux sont élevés dans des bâtiments automatisés et non dans des prairies. Leur alimentation ne provient ni de l'exploitation, ni des pâturages, mais d'un approvisionnement auprès des industries agroalimentaires.

⁵ Un marché au cadran est un marché qui permet la vente par un système d'enchères électroniques qui assure la clarté de la fixation des prix, la rapidité des ventes et une comparaison avec les ventes des autres zones de production. Ce marché doit son nom de "cadran", à son système de vente qui retransmet toutes les informations nécessaires à la vente sur un écran géant appelé "le cadran".

⁶ A cette époque, les capitaux étrangers contrôlent 25 % de la production régionale d'aliments (cf Canevet, 2002 - "Emergence et développement de l'agroalimentaire breton : les initiatives locales au cœur de la dynamique", dans *Agroalimentaire : enjeux et ruptures en Bretagne*, sous la direction de Jean-Luc PERROT, Philippe RUFFIO et Jean-Paul SIMIER).

L'ouverture commerciale internationale du complexe agroalimentaire s'accroît : en amont, avec les importations de matières premières pour l'alimentation animale (tourteaux de soja) ; en aval, avec le développement de l'export (par exemple, exportations de poulets congelés vers le Moyen-Orient). Les secteurs avicoles, laitier, l'alimentation animale, l'abattage de viande connaissent une croissance soutenue.

A partir des années 1980 et 1990, le contexte économique change (nouvelles réglementations européennes, libéralisation des échanges, nouvelles concurrences, début de saturation des marchés domestiques et européens...) et souligne les fragilités du système productif alimentaire breton. La spécialisation bretonne sur des produits standards, moins élaborés, l'expose d'autant plus à la concurrence internationale plus forte.

Le modèle agricole intensif est également remis en cause pour son impact sur l'environnement.

2. La Bretagne aujourd'hui, 1^{ère} région agricole française en termes de production

La Bretagne reste aujourd'hui la première région agricole française en termes de chiffre d'affaires et la 3^{ème} en nombre d'emplois directs.

Elle se caractérise par une spécialisation dans les filières animales et une production hors sol (2.1), un taux de valeur ajoutée agricole en baisse (2.2), des filières faisant face à des situations contrastées (2.3), différentes formes de marchés (2.4), un emploi agricole qui se transforme (2.5), une artificialisation des sols croissante (2.6), des exploitations qui s'agrandissent (2.7).

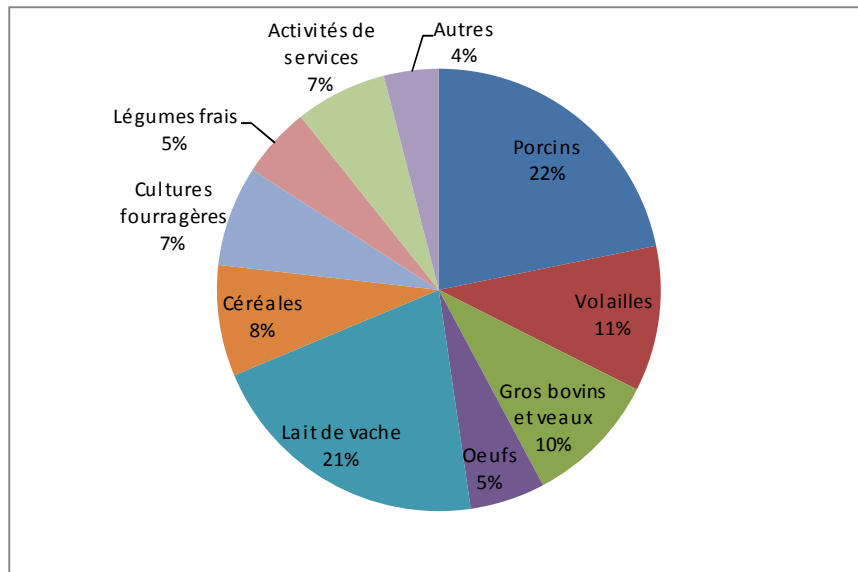
2.1. Une spécialisation dans les productions animales

La Bretagne se classe au **1^{er} rang** des régions agricoles françaises en termes de **production** (12 % du chiffre d'affaires national), devant les Pays de la Loire.

Sur les 8,5 milliards d'euros de productions agricoles réalisées en 2011, **69 %** proviennent des productions animales, au 1^{er} rang desquelles la production porcine, celles de lait et de volailles (figure 2).

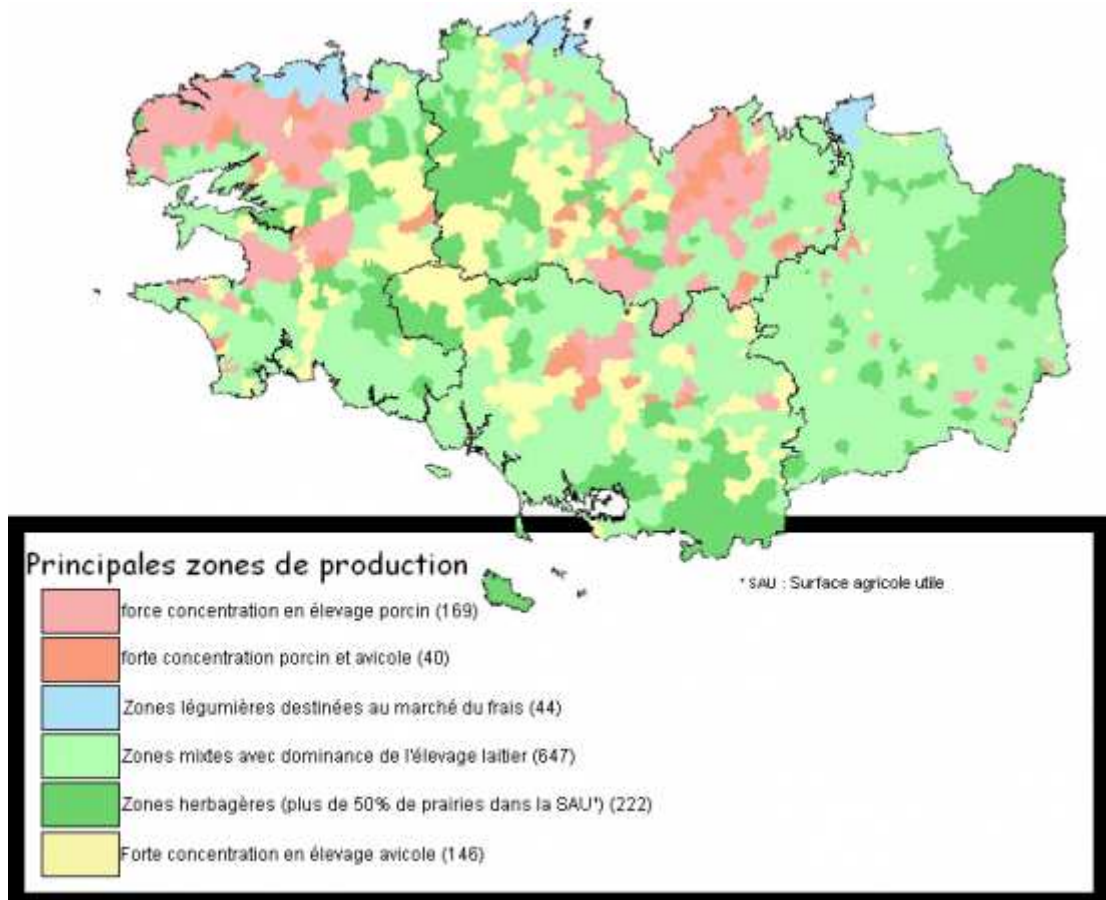
La Bretagne se place au 1^{er} rang des régions françaises pour la production porcine (un peu plus de la moitié de la production nationale), la production avicole (1 volaille française sur 3 est produite en Bretagne), les légumes frais (1/4 de la production nationale) et la production laitière (1/5 de la production nationale de lait de vache).

Figure 2. Production agricole bretonne en valeur par activité en 2011



Source : Chambre d'agriculture de Bretagne – 2012

Figure 3. Les principales zones de production agricoles en Bretagne



SAU en milliers d'hectares

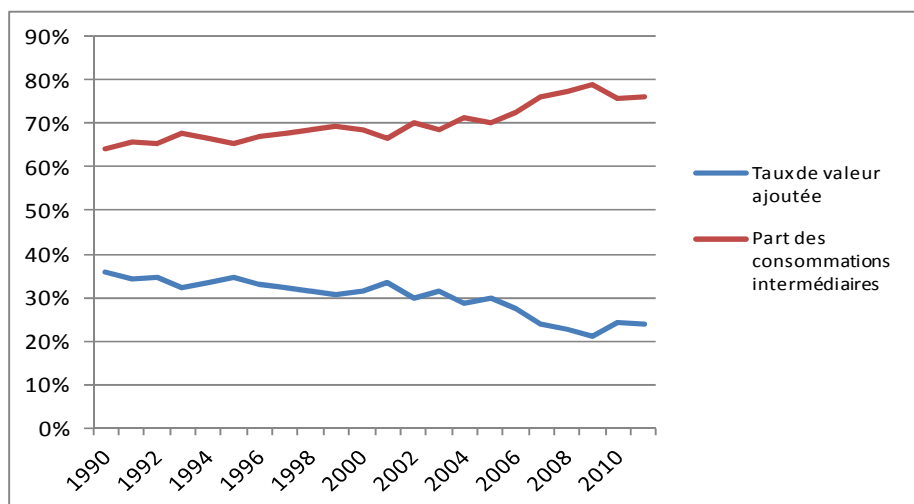
Source : DRAAF Bretagne

2.2. Un taux de valeur ajoutée agricole en baisse continue

Le taux de valeur ajoutée dégagée par l'activité agricole est en baisse continue depuis 1990 passant de 36 % à 24 % en 2011 (figure 4). Il reste très inférieur à la moyenne nationale (36 %).

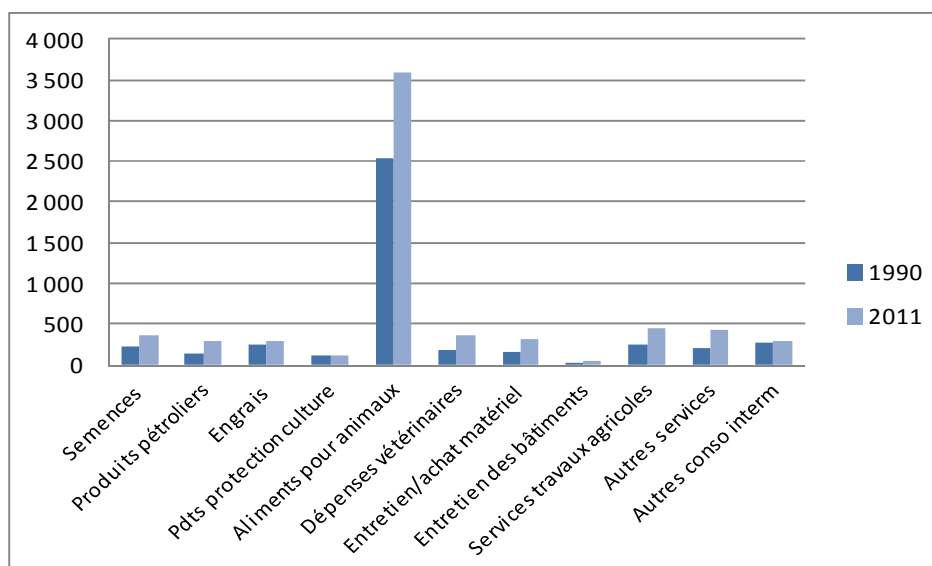
Cette évolution à la baisse s'explique par **l'accroissement des consommations intermédiaires** qui sont passées de **64 %** du chiffre d'affaires en 1990 à **76 %** en 2011. L'accroissement du **coût de l'alimentation animale** explique en grande partie cette augmentation (figure 5). L'alimentation animale représentait 55 % des consommations intermédiaires en 2011.

Figure 4. Evolution du taux de valeur ajoutée et de la part des consommations intermédiaires dans le chiffre d'affaires bretons entre 1990 et 2011



Source : Comptes de l'agriculture – Traitement CESER

Figure 5. Comparaison des consommations intermédiaires agricoles bretonnes en 1990 et en 2011 (en millions d'euros)



Source : Comptes de l'agriculture – Traitement CESER

2.3. Quelques éléments d'analyse sur les principales productions agricoles bretonnes

L'agriculture bretonne doit faire face depuis les années 1990 à des enjeux économiques et environnementaux importants. Les différentes activités agricoles sont affectées à des degrés divers par ces mutations.

2.3.1. L'élevage porcin : un secteur en difficulté croissante

Dans un contexte mondial de hausse de sa consommation, la **production porcine bretonne** a pourtant connu une stagnation entre 2000 et 2010 (+1 %) et même une légère régression entre 2011 et 2012 (-1,9 %). Dans le même temps, les productions allemandes, espagnoles et danoises⁷ ont augmenté de façon significative, respectivement +29 %, +18 % et +15 %⁸. Fortes de cette dynamique de production, ces dernières se positionnent de façon très active à l'export et viennent concurrencer les productions françaises, en perte de vitesse depuis les années 1990⁹. A terme, cette concurrence extérieure devrait encore s'accroître avec la pénétration du marché européen par le Brésil et l'Amérique du nord, très compétitifs dans cette production.

Les acteurs français de ce secteur rencontrent en effet différentes difficultés :

- une augmentation du **coût de l'alimentation animale** qui représente plus de la moitié de leurs charges d'exploitation¹⁰. Si cet accroissement est valable pour l'ensemble des pays, il a une résonance particulière en Bretagne où la production hors sol dans l'élevage est importante. En 2012, le prix des aliments dépasse de 29 % la moyenne observée entre 2007 et 2011, avec pour conséquence un accroissement du coût de production de 22 cts d'euros par kilo de carcasse¹¹. En outre, les acteurs du secteur pointent les distorsions de concurrence qui existent dans ce domaine avec les éleveurs allemands¹². 80 % des exploitations allemandes dépendent du régime forfaitaire de TVA. Or il existe une particularité fiscale en Allemagne avec un différentiel de taux de remboursement de TVA entre celui appliqué sur les

⁷ Voir annexe 1.

⁸ Audition Mme Pascale MAGDELAINÉ et de M. Michel RIEU par la Commission "Développement économique et recherche", le 17 septembre 2012.

⁹ Voir annexe 1.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Agreste Bretagne (2013), *Bilan agricole 2012 : Fort impact du prix des céréales sur les filières animales*, avril 2013, n°4.

¹² Audition de M. Michel BLOC'H et de M. Jacques CROLAIS par la Commission "Développement économique et recherche" le 19 novembre 2012.

ventes d'animaux (9 %) et l'achat d'intrants agricoles (7 %). Cet écart se traduit au final par une "subvention" estimée à 3,65 € par porc en 2008¹³.

- Un **différentiel de coût du travail** : L'industrie des viandes en Allemagne recourt de façon massive à des travailleurs d'Europe de l'Est employés par le biais de sociétés prestataires de service (cf chapitre 3). Le coût pour l'entreprise est beaucoup plus faible car il n'existe pas de salaire minimum interprofessionnel en Allemagne, ni de convention collective dans l'industrie des viandes¹⁴. S'il est difficile de quantifier de façon précise le nombre d'emplois concernés en Allemagne, l'Institut du porc avance le chiffre des 2/3 du personnel des abattoirs qui serait d'origine étrangère¹⁵. Il en résulte un gain de compétitivité pour les produits allemands, estimé à 5 cts par kilo traité en abattage-découpe. Ce système gagne d'autres pays européens, comme l'Irlande ou le Royaume-Uni.
- Un retard en termes de **modernisation des bâtiments** (gains ergonomiques, énergétiques, environnementaux, sanitaires) risquant d'aggraver à terme son retard de compétitivité. Les autres pays d'Europe du Nord ont fortement modernisé leurs bâtiments, étant dans une dynamique de production plus positive que la France¹⁶. En France, il existe des points de blocage des investissements pour des raisons de rentabilité, d'acceptation sociétale et de délais administratifs.
- Un prix d'achat du porc aux éleveurs plus faible que dans les autres pays européens s'expliquant notamment par une **moindre rentabilité** à l'échelle de la transformation¹⁷. Pour les acteurs du secteur, les disparités en termes de coût de main d'œuvre avec d'autres pays européens (Allemagne, Espagne notamment) apparaissent comme primordiales, notamment dans le secteur de la découpe. Ces écarts unitaires se combinent avec le manque d'automatisation. La forte dépendance vis-à-vis de la grande distribution (85 % de la vente de porc frais) et ses relations parfois jugées difficiles sont également avancées comme des points de blocages.

La filière porcine bretonne et française se trouve dans une situation délicate, mais possède des atouts : une forte densité de production, une bonne technicité au niveau des élevages. Son avenir fait actuellement l'objet de discussions

¹³ Audition de M.Michel BLOC'H et de M.Jacques CROLAIS par la Commission "Développement économique et recherche" le 19 novembre 2012.

¹⁴ Voir annexe 1. L'Espagne et l'Allemagne ont un coût de la main d'œuvre moins élevé (13 € de l'heure environ en Espagne, 10 euros en Allemagne avec le recours de travailleurs intérimaires venant d'Europe centrale). Au Danemark et aux Pays-Bas, les coûts sont plus élevés, mais ils ont opté pour une forte automatisation.

¹⁵ IFIP (2008), " La filière porcine française face à sa concurrence : Evaluation de distorsions ", *Document de synthèse*, mars 2008.

¹⁶ Il est à noter que l'étude réalisée par l'IFIP sur les écarts de compétitivité de la filière porcine française avec les autres pays européens pointe les écarts de taille des élevages français (beaucoup plus petits) avec ses concurrents européens.

¹⁷ IFIP et ITAVI (2011), *Analyse de la compétitivité des filières des viandes blanches françaises dans le contexte de l'UE*, <http://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-blanches>.

gouvernementales. La question du **partage** de la **valeur ajoutée** entre les différents maillons de la filière (éleveurs, 1^{ère} et 2^{nde} transformations, grande distribution) est notamment au cœur des échanges.

2.3.2. La volaille, un secteur en restructuration

La production de volaille de chair a baissé de 30 % en 10 ans en Bretagne (voir annexe 2), principalement du fait de l'effondrement de la production de dindes¹⁸. Ainsi, ¼ des exploitations de volailles de chair ont disparu ces dix dernières années.

Pourtant, la consommation mondiale de volaille est en hausse depuis plusieurs années (+2 à 3 % par an depuis 10 ans), mais quasi-exclusivement du fait de la croissance de la consommation de viande de poulet.

La volaille est un secteur d'activité très ouvert sur l'export, puisque la **moitié** de la production bretonne est consommée en dehors du territoire national. Toutefois, elle doit faire face à une **concurrence très forte**, notamment des autres pays européens, tels l'Allemagne ou l'Espagne. Entre 1991 et 2011, l'Allemagne a triplé sa production. En Espagne, elle a été multipliée par 1,5. Ces productions concurrencent les élevages français, ce qui se traduit également par une augmentation très importante des importations de poulets en France (plus particulièrement de poulets frais depuis 2006-2007). La part des importations de poulets dans la consommation était de 10 % en 1990 et s'élevait à 40 % en 2011. Les importations intra-communautaires devraient se poursuivre, notamment pour les produits sans appellation d'origine où la concurrence est forte. Pour les importations extra-communautaires, elles devraient également se renforcer notamment du fait d'accords bilatéraux d'échanges préférentiels (accès à droits réduits) en négociation avec certains pays d'Amérique du Sud ou certains pays asiatiques. La tendance à la baisse des exportations vers les pays tiers ne devrait pas être remise en cause si la compétitivité prix de la filière volaille ne s'améliore pas. En outre, elle restait encore dépendante des restitutions export, remises en cause actuellement, pour le poulet congelé à destination des pays du Proche et Moyen Orient.

Les disparités de compétitivité avec les autres productions européennes s'expliquent par différents facteurs¹⁹ :

- La **structure des élevages** présente des particularités, notamment avec des élevages sous signe de qualité, de taille également moins importante que celles des principaux concurrents. Cela génère des coûts de logistique, de

¹⁸ En 2010, la dinde représente toutefois toujours 29 % du total des abattages bretons de volailles. Ce chiffre s'élevait à 41 % en 2003.

¹⁹ Audition Mme Pascale MAGDELAINE et de M. Michel RIEU par la Commission "Développement économique et recherche" le 17 septembre 2012.

distribution plus important et ne répond pas toujours aux attentes des industriels à la recherche de produits standardisés.

- Un **parc de bâtiments âgé** (voir annexe 2), mais dont le renouvellement se heurte aux coûts induits, dans un secteur où la rentabilité est très faible.
- Des **surcapacités en termes d'abattage** et un différentiel de coût de la main d'œuvre plus élevé avec les principaux concurrents (voir chapitre 3),
- Des **relations médiocres** avec la grande distribution qui se répercutent sur l'amont (absence de partenariats sur la définition de l'offre produits).

Toutefois malgré ces écarts de compétitivité, le secteur de la volaille en Bretagne possède des **atouts**²⁰ :

- Un maillon génétique / accoupage bien implanté et reconnu pour son savoir-faire,
- La présence de 3 entreprises implantées dans l'ouest dans les 5 premières industries européennes de viandes de volaille (LDC, Gastronomes et Doux),
- Une forte densité d'élevages sur le territoire,
- Un secteur très implanté dans le grand export (mais à mettre en lien aussi avec l'existence des restitutions),
- S'il existe de fortes disparités de productivité entre les élevages (de 1 à 3), cela signifie aussi que des marges de progrès peuvent être trouvées par la spécialisation ou d'un point de vue technique.

2.3.3. La production laitière : des changements majeurs en perspective

La Bretagne occupe le **1^{er} rang** des régions françaises pour la production laitière avec 21 % de la production nationale de lait de vache.

Cette production est principalement destinée à la fabrication de lait liquide, de poudre de lait et de fromages.

La production laitière a connu un phénomène de **concentration** assez marqué depuis 2000, puisque le nombre de producteurs a été réduit de 35 % entre 2000 et 2010, alors que dans le même temps la production laitière augmentait de 40 % par exploitation. Les exploitations se sont davantage spécialisées, la productivité a augmenté²¹.

Le prix du lait est très instable, ce qui d'une année sur l'autre peut entraîner une variabilité des revenus très importante (du simple au triple, voir annexe 3). Il est à noter à ce sujet le développement de la contractualisation dans le secteur

²⁰ Conférence avicole du 24 septembre 2012 à Rennes.

²¹ Entre 2000 et 2010, le cheptel de vaches laitières a décliné de 10%.

laitier et la reconnaissance des organisations de producteurs par l'Union européenne suite à la publication du "Paquet lait"²².

Le secteur laitier devra faire face à des enjeux majeurs avec la **fin des quotas** en 2015²³. Avec une baisse des prix des grandes cultures, la collecte pourrait globalement croître, puisqu'il existe une capacité à produire plus. L'un des principaux enjeux est pour les coopératives de réfléchir dès aujourd'hui à des solutions pour les futurs excédents laitiers de leurs adhérents : modalités de contractualisation des apports de lait avec les producteurs, partenariats industriels sécurisant les débouchés du lait, investissements dans des outils industriels de produits d'export (par exemple des tours de séchage pour obtenir du lait en poudre).

2.3.4. La filière bovine : une déprise de la production

La production bovine n'est pas la production la plus importante en Bretagne, mais elle demeure élevée en raison de l'importance du troupeau laitier qui l'approvisionne en grande partie.

La Bretagne produit également presque le quart des veaux de boucherie français.

Depuis 10 ans, on observe une **déprise continue** de la filière bovine dans l'ouest. Sa rentabilité s'est dégradée sous l'accroissement des charges pour les éleveurs : mise aux normes des bâtiments d'élevage dans le cadre du Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA), accroissement du coût de l'alimentation animale.

La concurrence intra-européenne est modérée sur le marché national, les consommateurs français préférant la viande d'origine française. Toutefois les tendances de consommation en Europe sont en baisse, notamment sous l'impact de la crise économique, cette viande étant plus onéreuse que la viande de volaille et de porc.

A l'export, les débouchés de la France concernent principalement les exportations de vif maigre (animaux destinés à être engraisés). Or sur ce segment, le principal marché de la France est l'Italie (et dans une moindre mesure l'Espagne et la Grèce). Toutefois en Italie ce marché se contracte²⁴ et s'oriente de plus en plus vers l'importation de viandes après abattage. En outre,

²² Le "Paquet Lait" est entré en vigueur le 3 octobre 2012. Il vise à renforcer la position des producteurs de lait dans la chaîne d'approvisionnement en produits laitiers. Ainsi, il donne aux États membres la possibilité de rendre obligatoire la conclusion de contrats écrits entre agriculteurs et transformateurs laitiers, et permet aux agriculteurs, moyennant certaines limites, de négocier collectivement les clauses contractuelles.

²³ Audition de M.Olivier HOUSSAY par la Commission "Développement économique et recherche" le 10 décembre 2012.

²⁴ Certains avantages perçus par les engraisseurs italiens ont été supprimés (prime d'engraissement et dérogation à la directive nitrate pour l'épandage des effluents).

les pays d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Uruguay) sont des fournisseurs de plus en plus importants du marché européen, principalement sous la forme de pièces désossées. Cette concurrence pourrait s'accroître avec l'éventuelle signature d'accords bilatéraux entre l'Union européenne et le MERCOSUR²⁵.

Il est également à noter que dans un contexte de compétition entre les filières animales et végétales (céréales), la filière bovine pourrait être la première touchée²⁶.

2.3.5. La production de légumes : des produits et structures très diversifiées

La Bretagne est la **première région légumière** française en proposant différents types de productions : légumes de plein champ pour le marché du frais (50 % des exploitations), les cultures sous serres (7 %), les légumes destinés à la transformation (35 %) et le maraîchage (8 %). Elle est concentrée sur la bande côtière du Finistère, des Côtes d'Armor et dans le Centre Bretagne. Depuis 10 ans, 1/3 des producteurs de légumes ont disparu, mais c'est en partie la conséquence d'une concentration croissante des exploitations.

Les producteurs de légumes frais sont très structurés et regroupés au sein d'une Association d'organisations de producteurs (AOP), le **CERAFEL** (2350 exploitations adhérentes). Son rôle est d'harmoniser et de mettre en œuvre des règles communes de production, de commercialisation, de mise en marché et de prix. Le CERAFEL a mis en place un modèle économique innovant de promotion de ses produits, en développant des produits sous signe de qualité et une marque régionale forte (Prince de Bretagne).

Le degré d'ouverture à l'international est très divers selon les types de légumes (annexe 4) ; très faible pour certains (brocolis, endive, pomme de terre primeur), très important pour d'autres dont plus la moitié de la production est exportée (chou-fleur). En moyenne, l'export représente **35 %** des débouchés de la production. Les débouchés sont principalement européens.

Ce secteur a mené une réflexion importante sur l'optimisation de la **logistique** et a eu un impact fort sur le développement routier, portuaire et ferroviaire pour le transport de marchandises.

Les surfaces légumières doivent toutefois faire face à la concurrence de productions conjonctuellement plus rentables, les céréales.

²⁵ MERCOSUR : Marché commun du cône sud américain.

²⁶ Audition de Madame Virginie ALLAIRE-ARRIVE par la Commission "Développement économique et recherche" le 17 septembre 2012.

Encadré 1 - La stratégie commerciale innovante de Savéol

Avec Prince de Bretagne, Savéol est le principal producteur de tomates en Bretagne, sachant qu'une tomate française sur 3 est produite en Bretagne.

Le marketing et l'innovation sont les points forts de Savéol qui propose une vingtaine de variétés de tomates et une centaine de références commerciales. La coopérative bretonne a été la première en France à produire de la tomate en grappe en 1994.

L'Allemagne est la principale destination des exportations avec près de 90 % des volumes commercialisés hors France. Savéol exporte aussi en Espagne, en Angleterre, en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas et au Danemark. L'export concerne surtout les produits de segmentation, notamment les tomates cocktail et cerise.

2.4. Une diversification des marchés

L'agriculture bretonne est également présente sur différents marchés :

- des productions **sous signe de qualité**²⁷ : fin 2010, 1363 exploitations produisent sous signe de qualité (hors production bio), soit un peu moins de 4 % des exploitations bretonnes, principalement dans les secteurs de la viande bovine, des volailles, des légumes. C'est beaucoup moins que la moyenne nationale, puisqu'en 2010, 106 500 exploitations de France métropolitaine réalisaient au moins une production sous un signe de qualité (hors viticulture et produits biologiques), soit 22 % de l'ensemble des exploitations françaises. Concernant plus particulièrement les productions sous label rouge, la proportion est de 8% en Bretagne contre 23 % dans les Pays de la Loire²⁸.

²⁷ Les sigles communautaires sont au nombre de quatre : AOP (appellation d'origine protégée qui recouvre pour la France l'AOC), IGP (indication géographique protégée), AB (Agriculture biologique) et enfin STG (spécialités traditionnelles garanties) qui sont limitées aux plats cuisinés et aux produits transformés. En revanche, pour la Commission européenne, le Label Rouge fait partie d'une démarche nationale.

²⁸ Source : Actes du cycle de rencontres du Zoopole de Ploufragan dans le cadre du Forum des savoirs des Côtes d'Armor 2010-2011.

Figure 6. Productions sous signe de qualité en Bretagne en 2010

	Nombre d'exploitations	Produits
Bovins (label rouge)	500	Blond d'Aquitaine, veau Bretonin
Volailles (label rouge)	338	Volaille fermière et poulet de Janzé
Légumes secs et frais (AOC)	259	Oignon de Roscoff et Coco de Paimpol
Porcs (label rouge)	186	
Œufs (label rouge)	36	
Ovins (AOC et label rouge)	24	Agneau de prés salés du Mt St-Michel (AOC)
Cidre (AOC)	20	Cidre de Cornouaille

Source : Agreste – DRAAF Bretagne – Recensement agricole 2010

- Des **productions bio**. En 2010, la Bretagne compte **1293** exploitations bio, ce qui représente environ **3,7 %** des exploitations bretonnes (notamment dans les légumes frais, le lait²⁹). Cela situe la Bretagne au 7^{ème} rang national en nombre d'exploitations. Par ailleurs, 880 agriculteurs envisagent une conversion dans les 5 ans. Le nombre de producteurs bio connaît une croissance continue depuis plusieurs années puisqu'il a augmenté de 40 % depuis 2004.
- En 2010, 10 % des exploitations bretonnes proposent directement une partie de leurs produits à la vente ou en ne recourant qu'à un seul intermédiaire. En 2000, elles étaient 7 %. La **vente directe à la ferme** ou la **vente directe sur les marchés** sont les deux modes les plus répandus. Les principaux produits vendus sont les légumes et les produits animaux (viande, charcuterie...).

Figure 7. Exploitations commercialisant en circuits courts en Bretagne en 2010

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille et Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre d'exploitations en circuits courts	692	907	919	811	3 329
Part dans l'ensemble des exploitations	7 %	12 %	10 %	11 %	10 %
Exploitations ayant 75 % de leur chiffre d'affaires issu de la commercialisation via un circuit court	38 %	46 %	34 %	38 %	39 %
Modes de commercialisation en circuits courts en % d'exploitations					
Vente directe	87 %	88 %	94 %	90 %	90 %
Dont - à la ferme	66 %	67 %	72 %	66 %	68 %
- sur les marchés	26 %	30 %	28 %	27 %	28 %
Vente indirecte avec un seul intermédiaire – commerçant détaillant	20 %	17 %	15 %	19 %	17 %

Source : Agreste – DRAAF Bretagne – Recensement agricole 2010

²⁹ DRAAF Bretagne – Tableaux de l'agriculture bretonne 2012.

2.5. Une transformation de l'emploi agricole

En termes d'**emploi** (nombre d'emplois total), la Bretagne se situe au **3^{ème} rang** derrière l'Aquitaine et les Pays de la Loire avec 70 210 actifs agricoles en 2010. Son poids dans l'emploi agricole de la France métropolitaine était de 11,1 % en 1968, il est de 8,9 % en 2008, ce qui reste toutefois supérieur au poids de la région dans la population nationale (5 % de l'ensemble métropolitain)³⁰.

Concernant **la part** de l'emploi agricole dans l'emploi régional, la Bretagne se situe au **7^{ème} rang national** avec un taux de 5,3 % en 2008 (moyenne nationale 3 %), derrière notamment la Champagne-Ardenne, le Limousin, l'Auvergne. A titre comparatif, en 1968, la Bretagne comptait plus d'un emploi sur trois dans l'agriculture.

La modernisation et la mécanisation des productions animales et végétales, liées au développement d'une agriculture intensive ont permis d'obtenir des gains de productivité et conduit à une **concentration des exploitations**³¹. Cette main d'œuvre disponible a également permis le développement de l'industrie agroalimentaire.

Il est à noter la forte croissance de la part du **salarial** dans l'emploi agricole. S'il représentait 12 % de l'emploi en 1992, il s'élève à 35 % en 2010 (soit 24 540 salariés en équivalent temps plein)³². Cette évolution s'explique par l'agrandissement des exploitations agricoles, le souhait des agriculteurs d'aménager différemment leur temps de travail et le remplacement de certains emplois familiaux (conjoint par exemple).

Par ailleurs, la part des chefs d'exploitation exerçant dans le cadre sociétaire se développe de plus en plus. Elle est passée de 24 % en 1992 à 65 % en 2010.

Il existe également un enjeu important en termes de **renouvellement des actifs**. L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 47 ans en 2010 (contre 43 en 2000). Toutefois, la Bretagne reste attractive pour l'installation de jeunes agriculteurs puisqu'elle est la seconde région française en nombre d'installations après les Pays de la Loire. Si la production laitière représente 47 % des installations, il est à noter la diversification croissante des projets. Les jeunes agriculteurs sont également de mieux en mieux formés puisque 37 % ont un BTS en 2011 contre 28 % en 2007.

³⁰ INSEE (2013), *Emploi et main d'œuvre dans les industries agroalimentaires en Bretagne*, Octant Dossier, n°55.

³¹ *Ibid.*

³² Chambre d'agriculture de Bretagne (2012), *Economie agricole bretonne : analyse et perspectives*.

2.6. Une artificialisation croissante des sols

Depuis 10 ans, 6 330 ha disparaissent chaque année, soit **4 %** de la Surface Agricole Utile (SAU). Elle est principalement due à **l'artificialisation des sols** (à destination de l'habitat, des loisirs, des réseaux routiers), mais aussi aux réserves naturelles.

L'augmentation de la population, les nouveaux modes de vie (développement de l'habitat individuel, évolution des structures familiales) créent une pression foncière sur les surfaces agricoles.

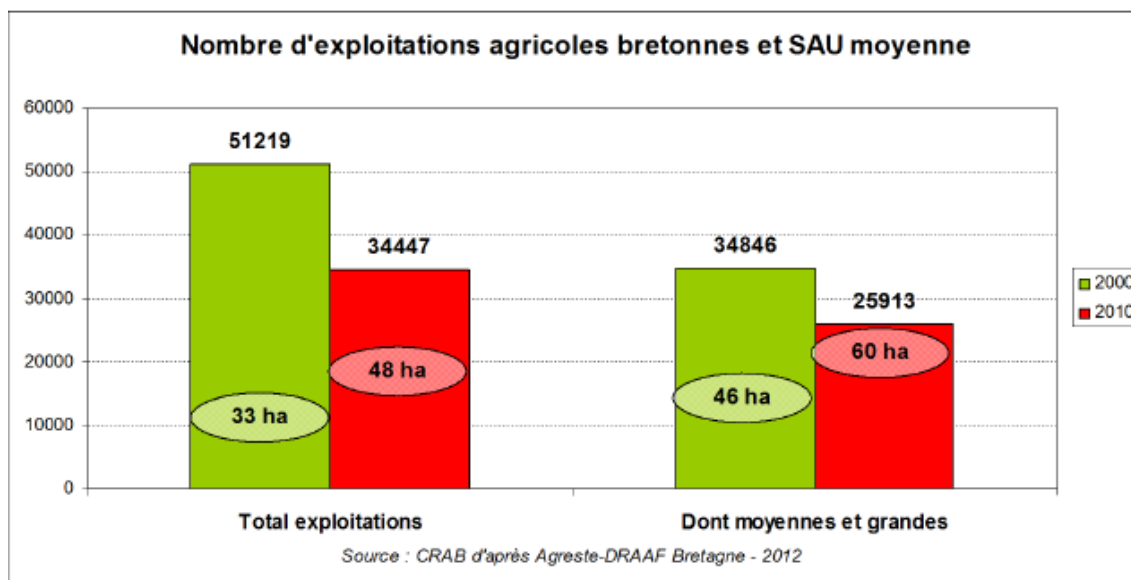
2.7. Des exploitations moins nombreuses, mais plus grandes

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles s'est réduit **d'1/3** (figure 8). Cette diminution est plus importante que celle du nombre d'actifs sur la même période.

Cette baisse est moins marquée pour les moyennes et grandes exploitations (-25 %). En outre, parallèlement, sur la même période, la taille moyenne des exploitations s'est accrue passant de 33 ha à 48 ha. Cela reste inférieur à la taille dans les autres régions françaises (56 ha), mais cela tient aussi à la nature des productions et notamment au développement du hors sol en Bretagne.

Cette tendance à la concentration des exploitations agricoles (favorisée par les politiques nationales et européenne) est également observée à l'échelle européenne, surtout dans le nord de l'Europe.

Figure 8. Nombre d'exploitations agricoles bretonnes et SAU moyenne



Source : Audition de Mme FLOCH-PENN

3. La Bretagne, 1^{ère} région française en termes de production halieutique

La Bretagne est la 1^{ère} région française productrice de produits halieutiques en 2010. Elle réalise environ la moitié des captures nationales et près du tiers des ventes (3.1). Toutefois, malgré cette forte production, le marché français (et breton) reste très dépendant des importations (3.2).

3.1. Une contribution majeure à la production nationale

Si l'on tient compte de l'ensemble de la filière (pêche, conchyliculture, pisciculture, mareyage, transformation), les emplois directs générés sont évalués à 15 000 environ³³.

La pêche en Bretagne représente **30 %** de la flotte métropolitaine (soit 1356 navires) et **28,3 %** de l'emploi (soit 6371 marins).

Parmi ces **6371 marins** recensés :

- 2 274 exercent en petite pêche³⁴,
- 1394 en pêche au large,
- 694 en pêche côtière,
- 656 en grande pêche,
- 1353 un autre type de pêche (principalement conchyliculture).

³³ Conseil régional (2007), *Pêche et aquaculture en Bretagne : Enjeux et plan d'action régional*. Il est à noter que la section Mer, littoral du CESER de Bretagne s'est saisie de cette question à travers une auto-saisine intitulée "L'économie maritime en Bretagne : la mer, un avantage comparatif pour l'économie bretonne ?", rapporteur Guy JOURDEN et qui sera présentée en mars 2014.

³⁴ La petite pêche caractérise une pêche pratiquée par un navire ne s'absentant du port que pour une durée égale ou inférieure à un jour et ne s'éloignant pas à plus de 12 milles des côtes.

La pêche côtière caractérise une pêche pratiquée par un navire ne s'absentant du port que pour une durée comprise entre un et quatre jours et ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes.

La pêche au large caractérise une pêche pratiquée par un navire s'absentant plus de quatre jours et ne répondant pas à la définition de la grande pêche.

La grande pêche est pratiquée par tout navire d'une jauge brute égale ou supérieure à 1 000 tonneaux, ou par tout navire d'une jauge brute égale ou supérieure à 150 tonneaux et s'absentant de son port d'exploitation ou de ravitaillement pendant plus de 20 jours. *Source* : Autosaisine du CESER "Milieux côtiers, ressources marines et société", rapporteurs Jean-Paul GUYOMARC'H et François LE FOLL, décembre 2011.

Figure 9. Nombre de marins pêcheurs par genre de navigation en 2010

Nombre de marins pêcheurs par genre de navigation en 2010

en nombre

Quartier des affaires maritimes	Année 2010					
	Type de pêche					
	Grande pêche	Pêche au large	Pêche côtière	Petite pêche	Autres	Total
Quartier 16 - Audierne	0	7	8	78	0	93
Quartier 20 - Auray	0	0	49	271	300	620
Quartier 13 - Brest	195	1	56	233	57	542
Quartier 14 - Camaret	0	0	0	18	0	18
Quartier 18 - Concarneau	355	118	65	160	16	714
Quartier 15 - Douarnenez	0	0	0	30	0	30
Quartier 17 - Guilvinec	0	540	170	292	15	1 017
Quartier 19 - Lorient	0	269	241	85	43	638
Quartier 12 - Morlaix	0	124	72	130	36	362
Quartier 11 - Paimpol	0	209	9	252	77	547
Quartier 10 - Saint-Brieuc	0	79	6	379	126	590
Quartier 9 - Saint-Malo	106	47	18	227	411	809
Quartier 21 - Vannes	0	0	0	119	272	391
Bretagne	656	1 394	694	2 274	1 353	6 371
France	1 190	3 347	2 673	9 884	5 399	22 493

Champ : un marin qui embarque sur plusieurs navires immatriculés dans le même quartier ou dans plusieurs quartiers compte pour 1.

Le calcul se fait en cumulant les jours de navigation du marin et en l'attribuant au genre de navigation (type de pêche) dominant ainsi qu'au quartier d'immatriculation du navire.

Source : direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture.

Le nombre de navires diminue régulièrement depuis la mise en place de la Politique Commune des Pêches (PCP), passant de 3540 navires en 1983 à 1356 en 2010³⁵, soit une baisse proche de **62 %**. Les débarquements n'ont toutefois pas baissé dans les mêmes proportions, ce qui souligne **l'accroissement de la productivité** de la flottille³⁶.

En effet, après une baisse moyenne de 1 % par an des ventes sous criées entre 2000 et 2009 (en valeur et en quantité), elles ont à nouveau augmenté en 2010 et 2011 pour revenir au niveau de 2000.

La Bretagne a perdu 47 % de ses emplois dans la pêche entre 1989 et 2000. Le recul se poursuit depuis à un rythme de 3 % par an³⁷.

La production des pêcheries bretonnes en 2010 s'élève à 150 000 tonnes et 300 millions de chiffre d'affaires. La Bretagne réalise un peu plus de **40 %** des débarquements nationaux en tonnage et en valeur (figure 10)³⁸.

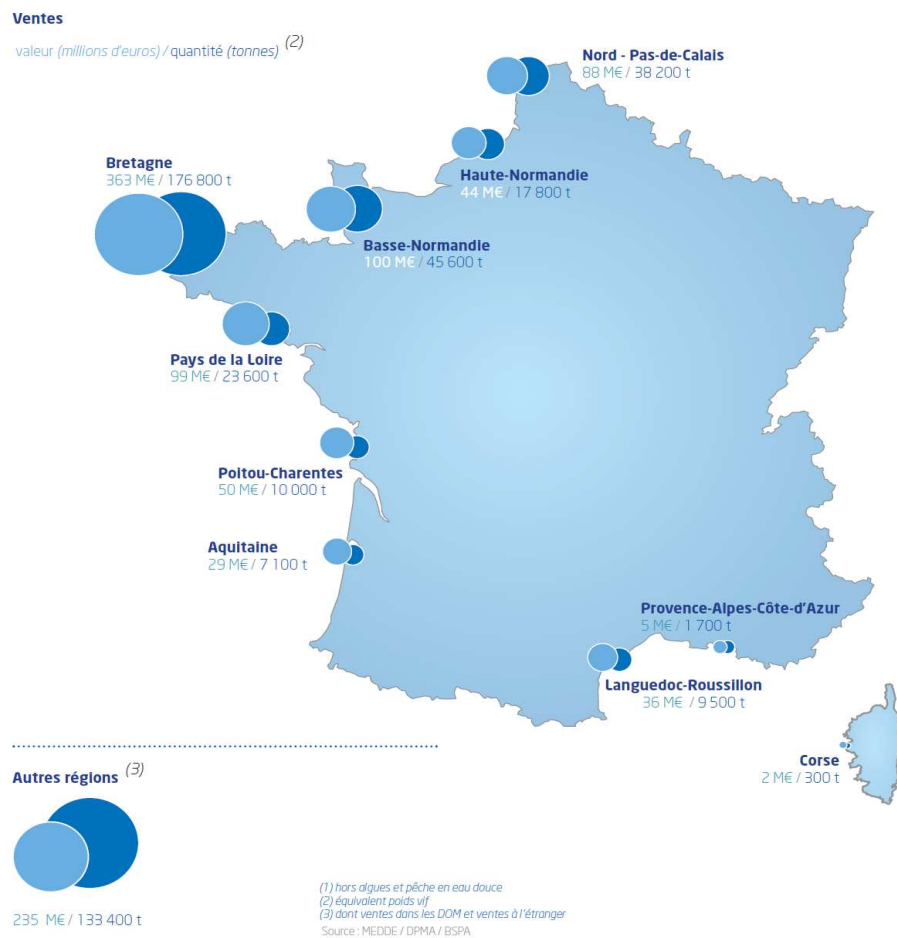
³⁵ Cette diminution concerne principalement les navires de plus de 24 m.

³⁶ Voir à ce propos l'auto-saisine du CESER "Milieux côtiers, ressources marines et société", rapporteurs Jean-Paul GUYOMARCH et François LE FOLL, décembre 2011.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Audition de Madame Fabienne DAURES par la Commission "Développement économique et recherche" le 25 juin 2012.

Figure 10. Ventes de pêche fraîche et congelée par région en 2011

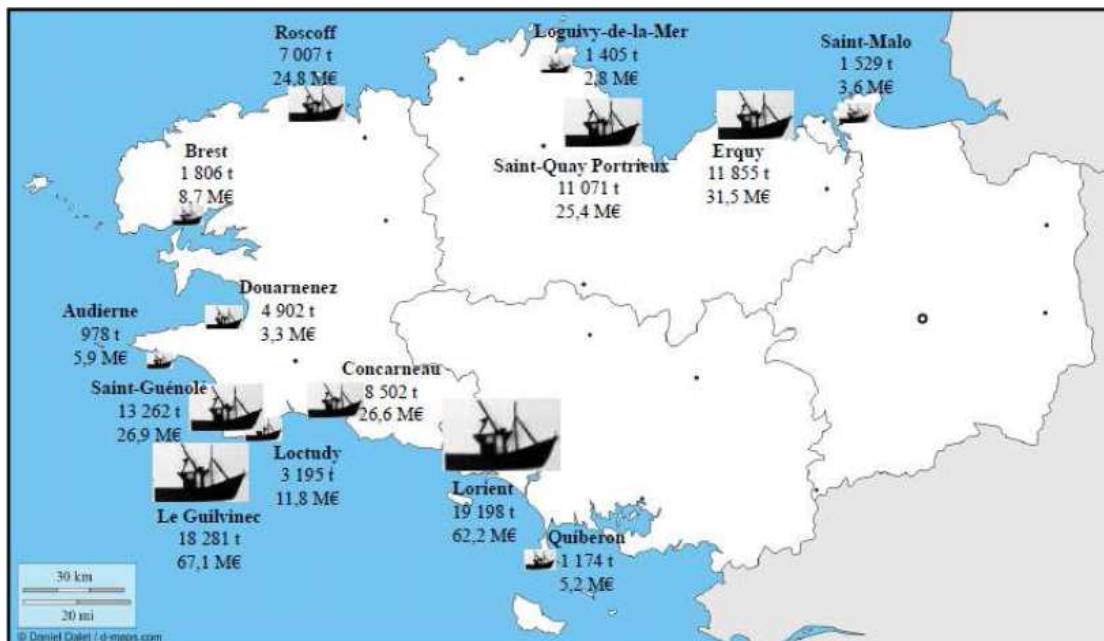


Source : FranceAgrimer – 2013

La **taille** des navires bretons est très corrélée à leur **activité** en mer. On distingue quatre flottilles principales en Bretagne : les chalutiers (principalement sur la côte sud bretonne pour les poissons et la langoustine), les dragueurs (principalement sur la côte nord avec la drague à la coquille St-Jacques), les "dormants"³⁹ (plus particulièrement sur la côte nord avec les casiers à gros crustacés) et les senneurs.

³⁹ Filet, casier, ligne...

Figure 11. Les ports de pêche bretons : tonnage et valeur des ventes sous les halles à marée en 2011



Source : Cour des comptes (2013)

La Bretagne contribue fortement à la production nationale de plusieurs espèces telles la baudroie, la langoustine, la sardine et la coquille St-Jacques. Ce sont des espèces avec une valeur ajoutée supérieure (4 €) à la moyenne nationale des différentes espèces (3 €)⁴⁰.

L'aquaculture en Bretagne se résume principalement à la conchyliculture (huitres, moules) qui représente en 2009, 32 % de la production nationale (167 millions d'euros) pour 750 entreprises employant 4294 personnes (soit 2658 équivalents temps plein)⁴¹. Concernant la culture des algues, il y a peu de débouchés alimentaires en Bretagne actuellement, mais les perspectives à l'export sont réelles. Le projet Breizh'alg regroupant plusieurs partenaires (Bretagne développement innovation, le CEVA, le comité national de la conchyliculture et les comités régionaux de Bretagne nord et de Bretagne sud,

⁴⁰ Attention, les données disponibles sont incomplètes. Seuls 65% des navires en France métropolitaine déclarent les débarquements dans les halles à marées. Les chiffres n'incluent pas les débarquements de thon tropical et la pêche lointaine (audition de Mme DAURES).

⁴¹ Conseils économiques, sociaux et environnementaux de l'atlantique (2012), *Quel avenir pour la filière ostréicole dans les régions de la façade atlantique française ?*, rapporteurs Annick HERAULT et Jean-Claude TESSIER.

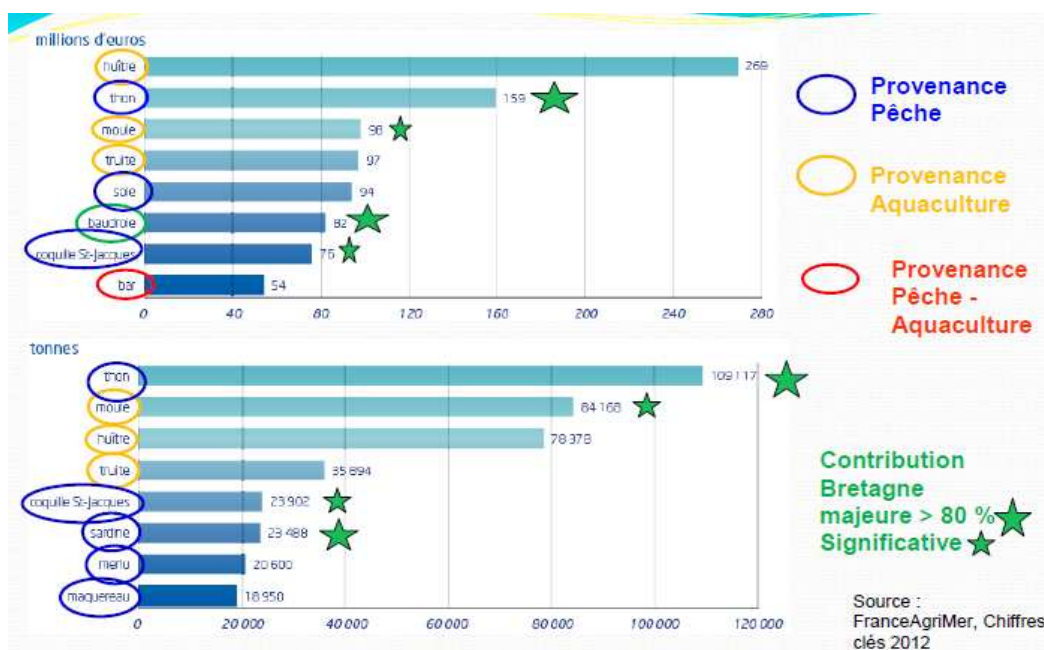
des entreprises du cluster Produits de la mer, nutrition santé...) a pour objectif le développement de l'algoculture en lien avec les conchyliculteurs⁴².

Figure 12.La pêche fraîche en Bretagne en 2011

Espèce	Rang	Valeur (k€)	% national	Quantité (T)	% national	Prix moyen (€ :kg)
Baudroie	1	51 020	82	9 512	83	5,36
Langoustine	2	31 560	85	3 509	87	8,99
Coquille St Jacques	3	16 726	53	7 959	57	2,1
Saint Pierre	4	12 049	---	1 170	---	10,29
Sole	5	11 636	18	899	17	12,94
Sardine	10	6 552	69	13 596	87	0,48
TOTAL		262 044	46	97 330	50	4,09

Source : Audition de Mme Fabienne DAURES

Figure 13.Synthèse des principales productions françaises et bretonnes



Source : Audition de Mme DAURES

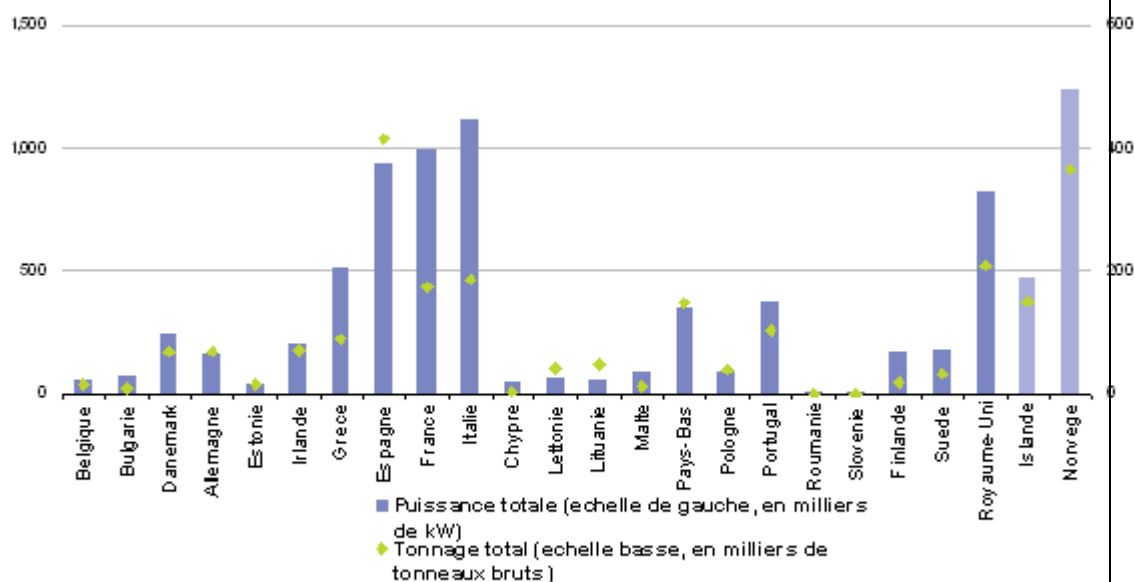
⁴² Voir à ce propos l'auto-saisine du CESER "Milieux côtiers, ressources marines et société", rapporteurs Jean-Paul GUYOMARC'H et François LE FOLL, décembre 2011.

Encadré 2 – La flotte française dans l'Union européenne

L'Italie, la France, l'Espagne et le Royaume-Uni possédaient de loin en 2010, les flottes de pêche les plus nombreuses et les plus puissantes des membres de l'Union européenne (UE). En revanche, en termes de tonnage, la flotte espagnole est largement en tête (deux fois celle de la France, du Royaume-Uni, de l'Italie). La flotte norvégienne est la plus puissante hors pays membres de l'UE et occupe la seconde place en termes de tonnages.

Les captures réalisées par la France, le Danemark, l'Espagne et le Royaume-Uni représentent un peu plus de la moitié de l'ensemble des captures réalisées par les flottes de l'UE-27 en 2009. Ce total décline depuis 1999 (-26,2 % sur 10 ans).

Flotte de pêche européenne en tonnage et en puissance (données 2010)



(1) La République tchèque, le Luxembourg, la Hongrie, l'Autriche et la Slovaquie sont des pays sans littoral et sans flotte de pêche maritime.

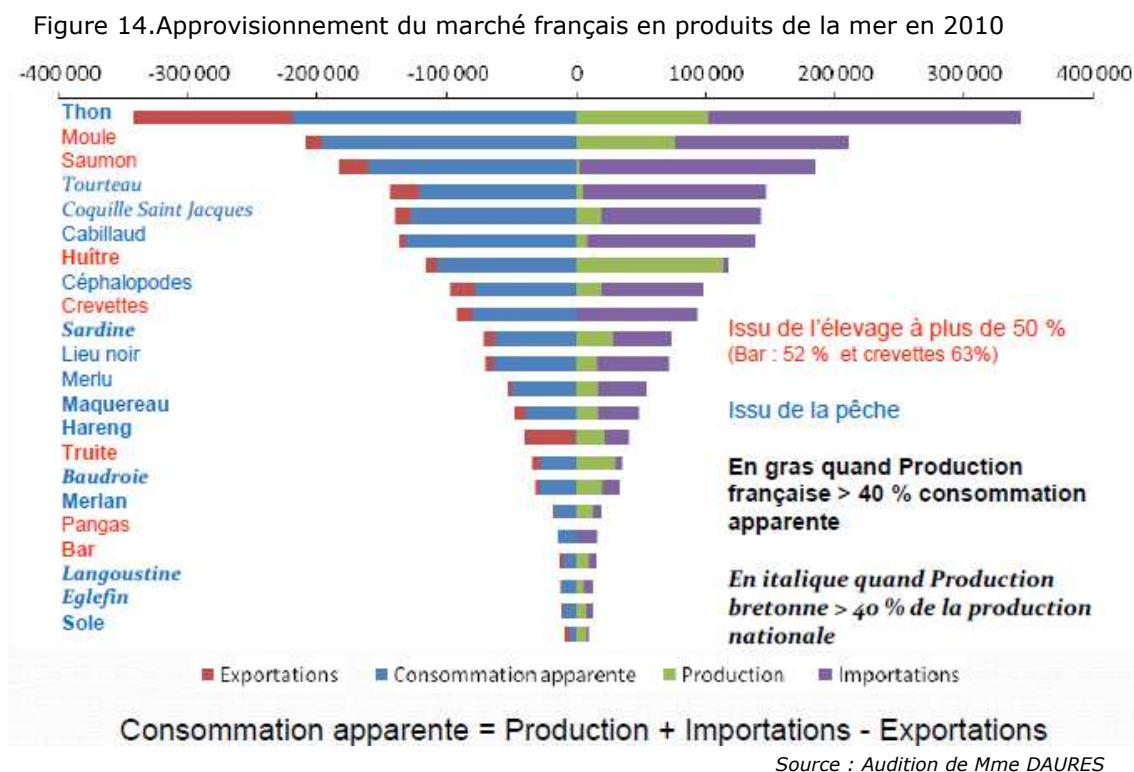
Source: Eurostat (code des données en ligne: fish_fleet)

Le niveau global de la production aquacole est resté stable depuis 10 ans dans l'Union européenne, mais avec des évolutions très différenciées selon les pays : baisse en Italie, Espagne, France et forte hausse en Grèce (+44,7 %) et Royaume-Uni (+27 %). L'Espagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie et la Grèce représentent les $\frac{3}{4}$ de la production aquacole de l'Union européenne en 2009.

3.2. Un marché s'approvisionnant largement par l'importation

Avant d'entrer plus en détails dans un second chapitre sur le commerce extérieur des produits de la mer, la figure 14 montre que si la Bretagne est la principale

région en termes d'approvisionnement en produits de la mer du marché français, ce dernier reste très dépendant des importations. Cela représente un déficit de 1,65 million de tonnes (3,27 milliards d'euros). Les espèces les plus importées sont le saumon, les crevettes et le thon.



4. La Bretagne, 1^{ère} région de France pour les industries agroalimentaires

Les industries agroalimentaires⁴³ bretonnes se sont développées dans les années 1960-1970 à partir des productions agricoles locales. Actuellement, ce lien perdure, même s'il est difficile de le quantifier. D'après certaines estimations, les activités agricoles locales approvisionneraient toujours au moins pour moitié les industries agroalimentaires bretonnes⁴⁴.

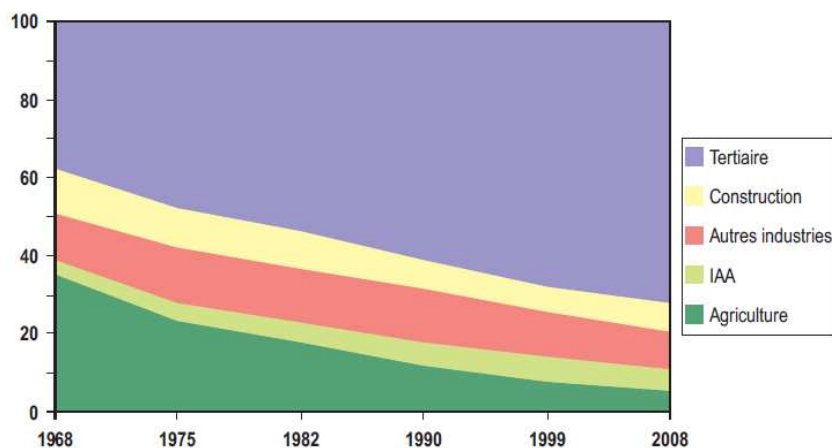
⁴³ L'industrie agroalimentaire est l'ensemble des activités industrielles qui transforment des matières premières issues de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche en produits alimentaires destinés essentiellement à la consommation humaine.

⁴⁴ Source : Conseil régional de Bretagne (2010), Contrat de filière de l'industrie agroalimentaire en Bretagne (2010).

4.1. Un pilier de l'industrie bretonne

L'emploi dans les industries agroalimentaires a progressé de façon régulière du début des années 1970 à la fin des années 1990, permettant ainsi de retarder le déclin de la part de l'emploi industriel dans l'emploi total régional⁴⁵, qui s'est amorcé dès les années 1980 dans les autres régions françaises⁴⁶ (figure 15).

Figure 15. Part des différents secteurs d'activité dans l'emploi depuis 1968 en Bretagne (en %)



Source : INSEE - Octant n°55 (2013)

L'agroalimentaire représentait **5,7 %** de l'emploi total en Bretagne en 2008, soit **68 250 emplois salariés** (hors intérimaires⁴⁷) et 40 % de l'emploi industriel. La Bretagne est la 1^{ère} région française agroalimentaire tant en nombre d'emploi qu'en part du secteur dans l'emploi régional.

Entre 2008 et fin 2011, les IAA ont globalement un peu mieux résisté à la crise, la production s'étant maintenue, alors que dans le même temps celle de l'industrie manufacturière enregistrerait une forte baisse. L'emploi permanent a décliné (figure 16), mais a été, pour une partie, compensé par la hausse de l'intérim (+1800 emplois en 10 ans)⁴⁸.

Cette orientation tendancielle à la baisse de l'emploi pérenne dans les IAA bretonnes s'explique par le développement de l'automatisation dans le secteur,

⁴⁵ La baisse de la part de l'emploi industriel dans l'emploi total s'explique par différents facteurs : la croissance de l'emploi tertiaire, l'externalisation croissante de services aux entreprises autrefois comptabilisés dans l'emploi industriel, les gains de productivité liés à l'informatisation et la robotisation, les délocalisations. Voir à ce propos l'autosaisine du CESER "Quels modes de développement économique pour la Bretagne de demain ?", Rapporteurs Mme Maryvonne GUIAVARC'H et M. Jean LE TRAON, janvier 2012.

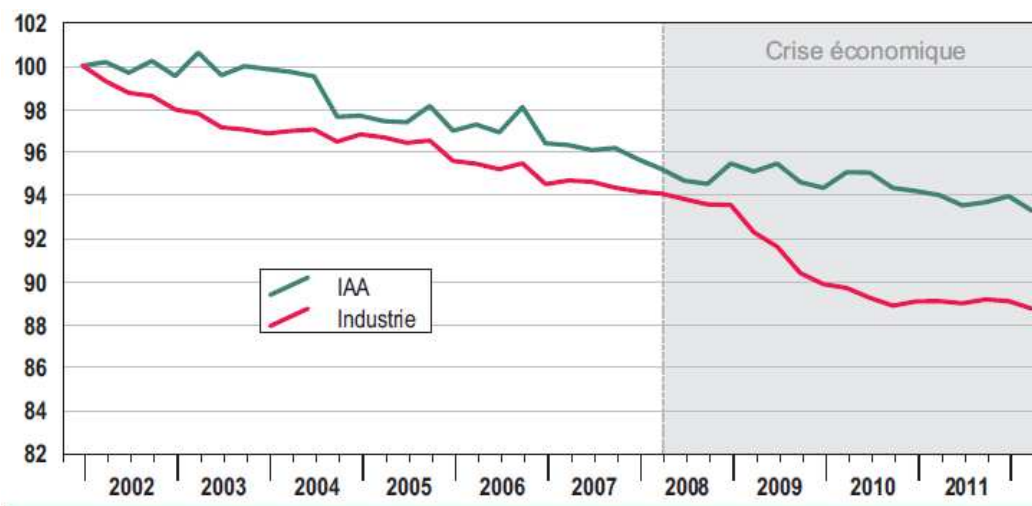
⁴⁶ INSEE (2013), *Emploi et main d'œuvre dans les industries agroalimentaires en Bretagne*, Octant Dossier, n°55.

⁴⁷ En 2011, 8390 intérimaires travaillaient dans les IAA bretonnes.

⁴⁸ Depuis 2005, le recours à l'intérim s'est accentué dans les IAA. En 2011, il représentait 11 % des heures travaillées. Le recours à l'intérim est particulièrement important dans les secteurs de la viande (plus de la moitié des emplois intérimaires), du poisson et des produits de boulangerie-pâtisserie.

mais aussi par une transition progressive vers un modèle économique privilégiant la valeur ajoutée aux volumes (et donc plus économe en emplois). Cette nouvelle orientation a été prise par certains industriels bretons en raison du début de saturation du marché domestique et des marchés européens et de la plus forte concurrence qui règne avec les pays tiers. Cette diversification (avec les plats préparés par exemple) permet de dégager davantage de valeur ajoutée et de trouver de nouveaux débouchés.

Figure 16. Evolution de l'emploi industriel breton depuis 10 ans (hors intérim)



Champ : emploi salarié, effectifs en fin de trimestre, données CVS, base 100 au 31/12/2001

Source : INSEE - Octant n°55 (2013)

L'industrie agroalimentaire recourt à une main d'œuvre très ouvrière et assez féminisée (notamment dans l'industrie du poisson et la boulangerie/pâtisserie). Les $\frac{3}{4}$ des emplois sont des emplois d'ouvriers et souvent moins qualifiés que dans les autres secteurs économiques. Leur part varie selon les industries agroalimentaires et notamment en fonction de la complexité des processus de production.

La part des ouvriers qualifiés est plus importante dans les industries des produits laitiers, des aliments pour animaux, mais aussi dans les industries de viandes de boucherie.

En revanche, l'industrie du poisson et celle de la volaille recrutent des ouvriers moins qualifiés⁴⁹.

⁴⁹ INSEE (2013), *Emploi et main d'œuvre dans les industries agroalimentaires en Bretagne*, Octant Dossier, n°55.

Encadré 3 - Les leaders bretons de l'agroalimentaire en chiffres

Groupe	Activité	Chiffre d'affaires 2010* (M€)	Effectif**
Groupe Bigard	Viandes bovine et porcine	4 120	13 300
Groupe Triskalia	Lait, végétaux, nutrition animale, agrofourniture, porcs, volailles...	1 814	4 794
Groupe Even	Nutrition, lait, viandes et plats cuisinés, distribution	1 767	4 920
Cooperl Arc Atlantique	Porc, nutrition animale, salaisons	1 714	4 307
Groupe Glon	Nutrition animale, volaille et œuf, porc	1 478	3 599
Groupe Doux	Volailles, produits élaborés	1 406	9 800
Groupe Cecab	Légumes, nutrition animale, agrofourniture, volaille et œuf	1 279	5 200
Le Gouessant	Alimentation animale	564	730
GAD SAS	Abattage, découpe et transformation de porcs	437	1 886
Groupe Floc'h & Marchand	Abattage, découpe de porcs, salaisons, conserves	434	1 533
Total top 10		15 013	50 069

(*) Chiffre d'affaires consolidé

(**) Toutes implantations géographiques du groupe confondues (y compris hors Bretagne)

Source : Chambres d'Agriculture de Bretagne – Economie agricole bretonne – ed.2012

4.2. Une industrie agroalimentaire diversifiée

En Bretagne, il existe **des** industries agroalimentaires et non une industrie homogène. En effet, certaines de ces industries sont très liées à l'agriculture régionale, d'autres s'approvisionnent en dehors de la région. Certaines développent des produits avec des marques, d'autres non... Certains produits subissent de nombreuses transformations, d'autres très peu⁵⁰...

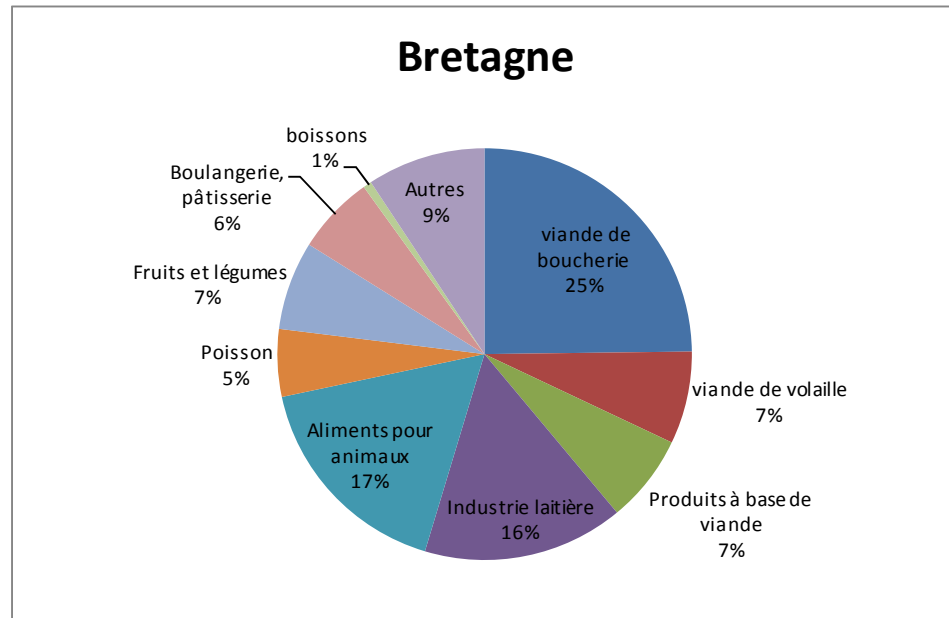
En Bretagne, les IAA sont diversifiées, de nombreuses activités sont présentes, à l'exception des industries du tabac et des boissons (figures 17 et 18). Elles sont fortement liées à son orientation agricole dans l'élevage et aux produits de la mer. Comme indiqué précédemment, elles ont en effet constitué la source du développement des industries agroalimentaires.

Ainsi, la Bretagne est particulièrement spécialisée par rapport à la moyenne nationale en termes de production, dans la transformation de **viandes de boucherie** (25 %), les **aliments pour animaux** (17 %), la **viande de volaille**

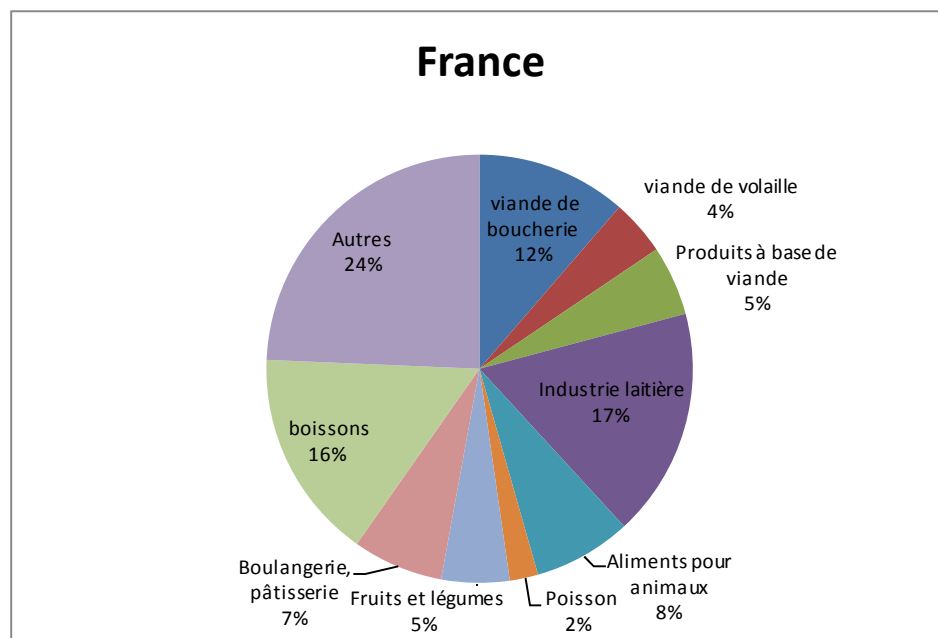
⁵⁰ Audition de M. Jean-Paul SIMIER par la Commission "Développement économique et recherche", le 17 septembre 2012.

(7 %), les **produits à base de viande** (7 %), les **fruits et légumes** (7 %) et les **produits de la mer** (5 %).

Figure 17. Comparaison France/Bretagne des spécialisations des industries agroalimentaires en 2010 (chiffre d'affaires)

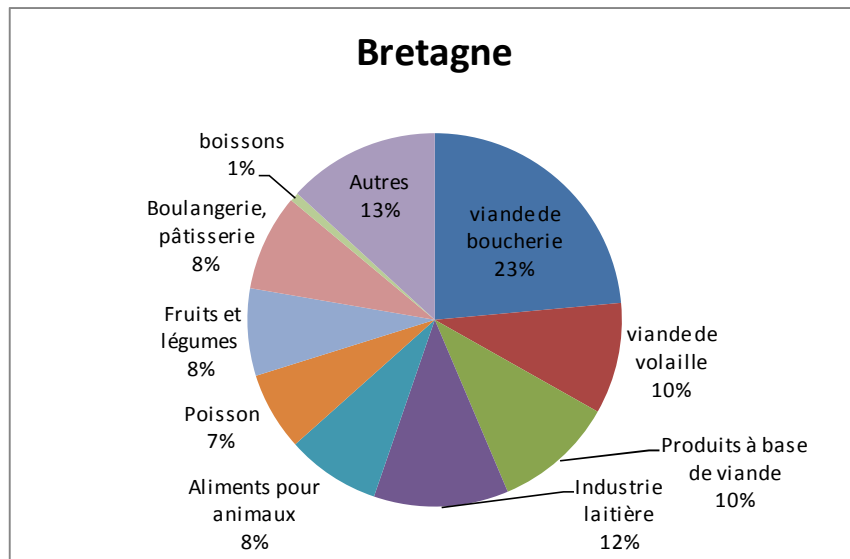


Source : Données INSEE- ESANE

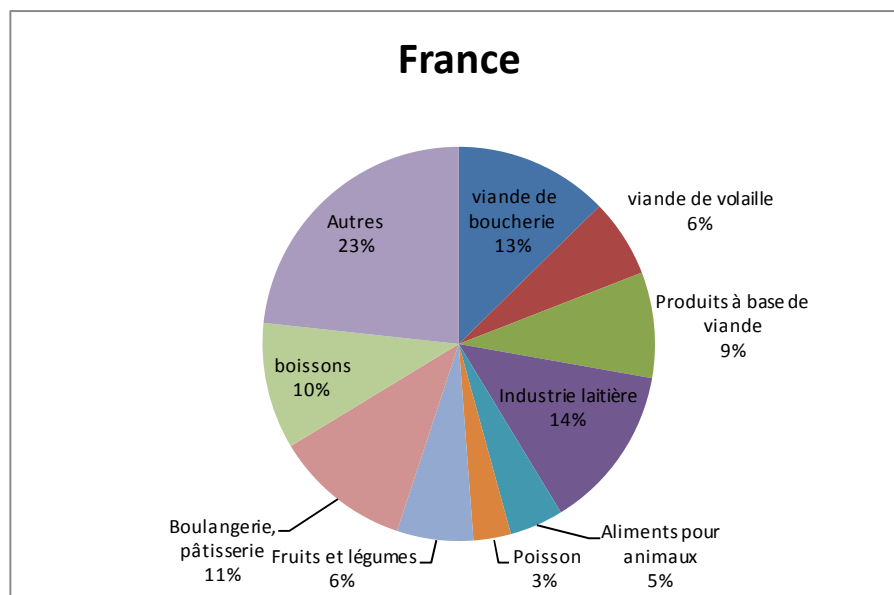


Source : Données INSEE- ESANE

Figure 18. Comparaison France/Bretagne des spécialisations des industries agroalimentaires en 2010 (emplois salariés)



Source : Données INSEE- ESANE



Source : Données INSEE- ESANE

L'industrie des viandes constitue le 1^{er} employeur avec 25 357 salariés en 2010, soit 43 % des effectifs et 39 % du chiffre d'affaires des IAA bretonnes. Cela représente ¼ du chiffre d'affaires national et 40 % des exportations nationales de viandes (figure 19).

Les **viandes de boucherie** comptent 23 % des effectifs et 25 % du chiffre d'affaires des IAA bretonnes. Les effectifs ont augmenté de 11 % depuis 10 ans. C'est un secteur très concentré puisque les 4 premières entreprises réalisent 70 % du chiffre d'affaires du secteur⁵¹. Les débouchés commerciaux sont principalement nationaux.

Concernant l'industrie des **viandes de volailles**, elle concentre 10 % des emplois et 7 % du chiffre d'affaires des IAA. Les effectifs permanents ont baissé de 40 % en 10 ans du fait de la fermeture de sites. Les 4 premières entreprises réalisent 56 % du chiffre d'affaires du secteur. Les débouchés commerciaux sont quant à eux très tournés vers l'international avec la viande de poulet, puisque quasiment la moitié de la production est exportée vers l'Asie, le Proche et Moyen-Orient et l'Europe.

Les **produits à base de viande** (charcuterie) représentent 10 % des effectifs et 7 % du chiffre d'affaires des IAA bretonnes. Leurs débouchés sont peu tournés vers l'international (7 % de la production est exportée). Les 4 premières entreprises concentrent 54 % du chiffre d'affaires.

L'industrie du lait emploie 12 % des salariés des IAA bretonnes et réalise 16 % du chiffre d'affaires. Les effectifs ont baissé de 10 % en 10 ans. 19 % de la production (fromage, beurre, poudre de lait) est exportée, principalement vers l'Europe et les pays asiatiques. Les 4 premières entreprises concentrent 59 % du chiffre d'affaires du secteur.

La fabrication d'aliments pour animaux regroupe 8 % des emplois et 17 % du chiffre d'affaires des IAA bretonnes. Les effectifs se sont maintenus depuis 10 ans. Les ventes à l'export sont très faibles : 5,8 %. C'est un secteur moins concentré que le reste des IAA puisque les 4 premières entreprises totalisent 43 % du chiffre d'affaires du secteur.

L'industrie des fruits et légumes représente 8 % des emplois et 7 % du chiffre d'affaires des IAA en Bretagne. Les effectifs se maintiennent depuis 10 ans. La part de la production exportée s'élève à 14,8 %. Le secteur est peu concentré, les 4 premières entreprises réalisant 37 % du chiffre d'affaires.

L'industrie de transformation du poisson regroupe 7 % des emplois (mais 1/3 des salariés du secteur au niveau national) et 5 % du chiffre d'affaires des IAA bretonnes. 7,7 % de la production est exportée (1/4 des exportations françaises du secteur). Les 4 premières entreprises totalisent 55 % du chiffre d'affaires du secteur.

La fabrication industrielle de pains et pâtisseries représente 8 % des emplois et 6 % du chiffre d'affaires des IAA en Bretagne. Les effectifs se

⁵¹ Février Magali (2013), "Les industries agroalimentaires en Bretagne en 2010 : principales données économiques", *La revue de l'Observatoire des IAA de Bretagne*, n°108.

maintiennent depuis 10 ans. 12,3 % de la production est destinée à l'export. Les 4 premières entreprises réalisent 56 % du chiffre d'affaires du secteur.

Figure 19. Activité économique des entreprises agroalimentaires bretonnes en 2010

Résultats provisoires Esane 2010

Effectif : en nombre – Valeur : en millions d'euros

Secteur	Nombre d'entreprise	Effectifs employés	Chiffre d'affaires hors taxe	Ventes à l'exportation	Excédent brut d'exploitation	Valeur ajoutée	Total investissements
Industrie des viandes	105	25 357	7 434,5	1 438,4	232,7	1 263,0	235,8
<i>Transformation et conservation de la viande de boucherie</i>	42	13 731	4 742,4	710,0	105,7	704,9	126,7
<i>Transformation et conservation de la viande de volaille</i>	28	5 672	1 392,4	643,7	65,2	266,0	64,4
<i>Préparation industrielle de produits à base de viande</i>	35	5 954	1 299,7	84,7	61,8	292,1	44,7
Industrie du poisson	27	3 863	989,5	76,2	44,7	186,9	21,4
Industrie des fruits et légumes	23	4 403	1 327,7	196,1	71,3	261,4	48,6
Industrie des corps gras	3	S	S	S	S	S	S
Industrie laitière	27	6 758	3 007,2	584,7	45,1	363,1	42,1
Travail des grains, fab. produits amylacés	8	S	S	S	S	S	S
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie	48	4 577	1 139,9	140,5	89,6	264,0	52,8
Autres industries alimentaires	45	6 233	1 391,0	103,2	92,2	342,8	64,1
<i>Fabrication de plats préparés</i>	22	3 670	776,6	54,2	43,8	179,3	30,6
Fabrication d'aliments pour animaux	49	4 650	3 243,5	187,7	110,0	357,8	99,8
Bretagne : industries alimentaires	335	56 597	18 790,6	2 773,4	706,2	3 097,9	601,6
Bretagne : industries des boissons	6	307	96,0	10,1	5,3	18,2	8,0
Bretagne : IAA de plus de 20 salariés	341	56 904	18 886,6	2 783,5	711,5	3 116,1	609,6
France : industries alimentaires	2 801	345 076	118 840	20 914,4	6 430,5	22 105,0	9 081,7
France : industries des boissons	457	38 263	21 987,9	6 953,5	2 848,0	5 772,1	978,0
France : IAA de plus de 20 salariés	3 258	383 339	140 828	27 868	9 279	27 878	10 060
<i>Ensemble des entreprises IAA hors commerce</i>							
<i>Bretagne</i>	950	59 055	19 257	2 795,3	739,0	3 230,3	669,3
<i>France</i>	13 511	415 026	147 031	28 206,7	9 707,2	29 525,8	10 670,9

S : secret statistique

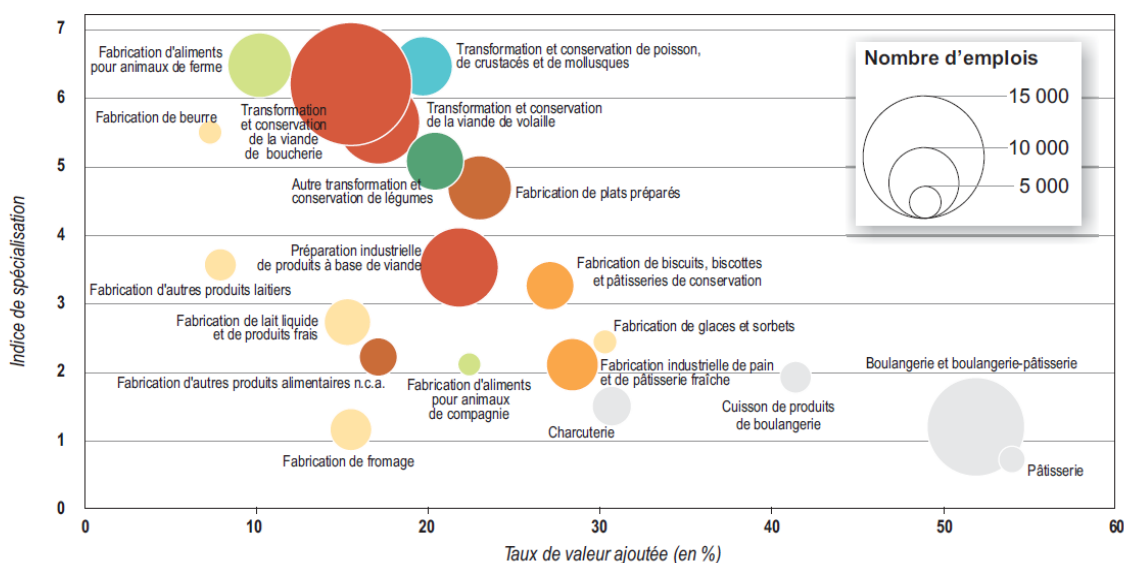
Source : INSEE – Esane 2010, retraitements SSP (Données provisoires) – mise en forme Draaf Bretagne

Source : Revue de l'Observatoire des IAA de Bretagne - n°108 - janvier 2013

4.2.1. Des IAA bretonnes plus présentes dans les secteurs à faible valeur ajoutée

Si en 2010, la Bretagne représente **14,2 %** des emplois salariés des industries agroalimentaires, elle ne contribue qu'à hauteur de **11 %** de la valeur ajoutée nationale de ce secteur (et 13 % du chiffre d'affaires). Cela tient à sa spécialisation dans des secteurs de première transformation, à valeur ajoutée relativement plus faible.

Figure 20. Les principales spécialisations agroalimentaires de la Bretagne (2009)



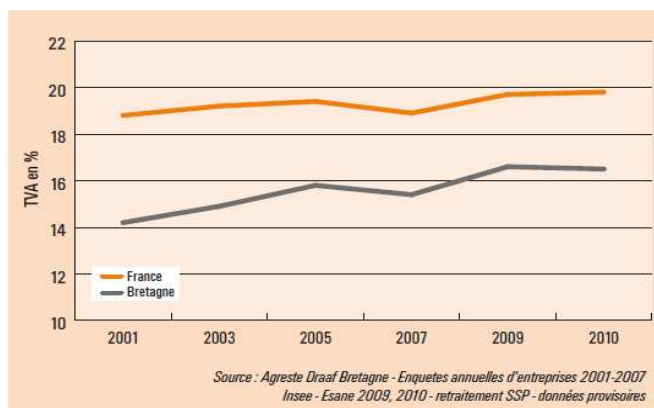
Note de lecture : parmi les activités pour lesquelles la Bretagne est la plus présente en terme d'emplois, figure la fabrication d'aliments pour animaux de ferme. Son indice de spécialisation est supérieur à 6, autrement dit le poids de cette activité dans l'emploi régional est 6 fois plus important en Bretagne qu'en moyenne en France métropolitaine. Le taux de valeur ajoutée (VA/CA) de ce secteur en France est faible, de l'ordre de 10%, comparativement à d'autres industries agro-alimentaires. La taille des pastilles est proportionnelle à l'emploi en 2008, les pastilles grises désignent l'artisanat commercial.

Source : Insee, ESANE 2009 - RP2008

Source : INSEE – OCTANT n°55 (2013)

Le taux de valeur ajoutée⁵² des IAA bretonnes s'élève à **16,7 %** contre **19,8 %** au niveau national⁵³. Toutefois, il est à noter la progression de ce taux ces dix dernières années : **14 %** en 2001 et **15,8 %** en 2005.

Figure 21. Taux de valeur ajoutée dans les IAA de plus de 20 salariés



Source : Revue de l'observatoire des IAA de Bretagne – n°108 – Janvier 2013

⁵² Le taux de valeur ajoutée est égal à la valeur ajoutée divisée par le chiffre d'affaires.

⁵³ Février Magali (2013), "Les industries agroalimentaires en Bretagne en 2010 : principales données économiques", *La revue de l'Observatoire des IAA de Bretagne*, n°108.

Il existe toutefois de fortes disparités selon les secteurs, le taux de valeur ajoutée variant en fonction du **degré de transformation** des produits (figure 22).

La lecture des **taux de marge** permet d'analyser la rentabilité économique, la capacité à faire face à des chocs. Elle apparaît très variable selon les secteurs. En moyenne en Bretagne, le taux de marge par rapport à la valeur ajoutée s'élevait à 22,8 % en 2010. Il s'avère d'autant plus faible que le poids des frais de personnel sur la valeur ajoutée est élevé (industrie laitière, les viandes de boucherie), que le degré de transformation est faible et qu'il existe des contraintes amont et aval fortes.

Il est à noter des taux d'investissement en Bretagne plus faible (20 %) qu'en moyenne nationale (36,1 %).

Figure 22. Les performances économiques des entreprises bretonnes de plus de 20 salariés en 2010

Secteur	Taux de valeur ajoutée	Taux d'exportation	Frais de personnel/ valeur ajoutée	Taux de marge industrielle EBE/valeur ajoutée	Taux d'investissement (invest/valeur ajoutée)
Industrie des viandes	17,0 %	19,3 %	72,6 %	18,4 %	19 %
<i>Transformation et conservation de la viande de boucherie</i>	14,9 %	15,0 %	74,8 %	15,0 %	18 %
<i>Transformation et conservation de la viande de volaille</i>	19,1 %	46,2 %	68,2 %	24,5 %	24 %
<i>Préparation industrielle de produits à base de viande</i>	22,5 %	6,5 %	71,4 %	21,2 %	15 %
Industrie du poisson	18,9 %	7,7 %	69,9 %	23,9 %	11 %
Industrie des fruits et légumes	19,7 %	14,8 %	65,4 %	27,3 %	19 %
Industrie laitière	12,1 %	19,4 %	79,7 %	12,4 %	12 %
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie	23,2 %	12,3 %	59,8 %	33,9 %	20 %
Autres industries alimentaires	24,6 %	7,4 %	65,8 %	26,9 %	19 %
<i>Fabrication de plats préparés</i>	23,1 %	7,0 %	51,1 %	24,4 %	17 %
Fabrication d'aliments pour animaux	11,0 %	5,8 %	63,6 %	30,7 %	28 %
Industries alimentaires	16,5 %	14,8 %	69,4 %	22,8 %	19 %
Industries des boissons	19,0 %	10,6 %	59,6 %	29,0 %	44 %
Ensemble IAA Bretagne	16,5 %	14,7 %	69,4 %	22,8 %	20 %
<i>Ensemble des IAA France</i>	<i>19,8 %</i>	<i>19,8 %</i>	<i>58,6 %</i>	<i>33,3 %</i>	<i>36,1 %</i>

EBE : Excédent brut d'exploitation

Source : INSEE – Esane 2010, retraitements SSP (Données provisoires) – mise en forme Draaf Bretagne

Source : Revue de l'observatoire des IAA de Bretagne – n°108 – Janvier 2013

4.2.2. Un rôle d'aménagement du territoire

Le tissu d'entreprises agroalimentaires en Bretagne est **dense**. Les industries agroalimentaires sont réparties sur l'ensemble du territoire, à l'exception de la zone d'emploi de Lannion (figure 23). Elles sont très présentes dans les zones d'emploi de Vitré, Ploërmel, Loudéac, Pontivy.

Elles jouent donc clairement un rôle **d'aménagement du territoire** en étant très présentes dans les zones rurales et en permettant ainsi le maintien de l'emploi, de commerces et de services associés.

Le lien entre les productions agricoles et agroalimentaires transparaît également à travers leur localisation. Par exemple, l'industrie des viandes s'est fortement développée au cours des dernières décennies et plus particulièrement dans la zone d'emploi de Saint-Brieuc où lieux d'élevage, d'abattage et de découpe sont proches. Si ce lien existe souvent, il n'est toutefois pas systématique (absence d'entreprises IAA dans la zone d'emploi de Lannion alors que la spécialisation agricole y est importante par exemple).

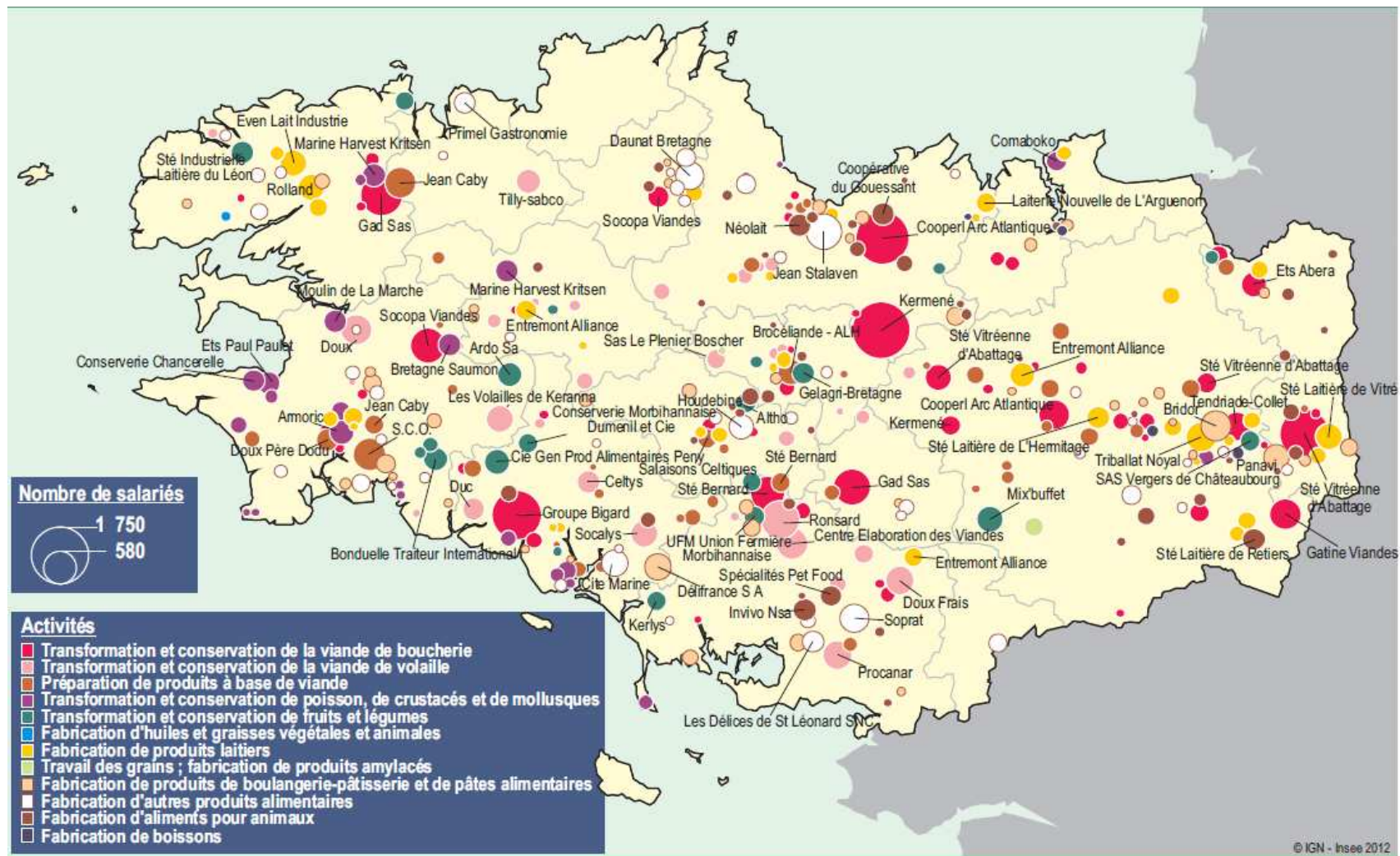
Encadré 4 L'agroalimentaire breton fragilisé en 2012

Depuis 2012, l'agroalimentaire breton que l'on pensait peut être trop rapidement épargné par la crise, a connu des difficultés qui ont connu un fort retentissement. Environ 1500 emplois ont été perdus (principalement chez Doux). Après ce redressement judiciaire du groupe Doux, c'est Gad SAS, société des abattoirs Gad qui a été placée en redressement judiciaire en février 2013 (1550 emplois concernés) en raison de surcapacités d'abattage liées à la baisse de la production porcine.

De son côté, Marine Harvest, groupe norvégien et numéro 1 mondial du saumon, a annoncé en juin 2013 la fermeture de ses deux sites en Bretagne (405 emplois), Poullaouen (Finistère) et Châteaugiron (Ille et Vilaine).

Ces difficultés rencontrées par ces entreprises ont de fortes répercussions sur les territoires concernés.

Figure 23. Les établissements de l'industrie agroalimentaire de 30 salariés ou plus en Bretagne en 2010



Source : INSEE - Octant n°55

4.3. La structure des capitaux des industries agroalimentaires bretonnes

La Chambre régionale d'agriculture de Bretagne a publié début 2012 une analyse de la structure capitaliste des industries agroalimentaires bretonnes. Son objectif est d'identifier la **nature** des capitaux majoritaires des IAA bretonnes, la **localisation** des centres de décision et de déterminer le niveau de **concentration** des acteurs selon les secteurs d'activité⁵⁴.

Cette analyse de la nature des capitaux (familiaux, coopératifs, financiers, du secteur de la distribution, étrangers etc...) peut apporter des éléments d'explication à la plus ou moins grande ouverture à l'international des IAA bretonnes. De même, la localisation des centres de décision peut suggérer des marges de manœuvre des entreprises bretonnes plus ou moins importantes. Le degré de concentration des secteurs d'activité constitue également une information utile, dans un contexte mondial où la taille apparaît souvent comme un facteur du développement à l'international.

La méthodologie de l'étude de la Chambre régionale d'agriculture

Elle repose sur différentes étapes :

- Un recensement de toutes les entreprises de plus de 20 salariés ayant au moins un établissement de plus de 20 salariés en Bretagne (source : EAE DRAAF, fichier entreprises des CCI),
- Une collecte d'informations sur ces entreprises et en particulier, l'identification des actionnaires majoritaires (source : Coface),
- Le tri, l'organisation des données, la réalisation de la cartographie des capitaux des IAA bretonnes,
- L'analyse des données par filière et pour l'ensemble du secteur.

Le champ des entreprises étudiées concerne les entreprises de plus de 20 salariés de la section 10 "industries alimentaires" et 11 "fabrication de boissons" de la nomenclature NAF2008. En particulier, sont exclues les activités de commerce de gros, parfois importantes en terme d'activités dans le paysage agroalimentaire (viandes, produits laitiers, légumes, poissons...). A titre d'exemple, une entreprise comme Savéol n'entre pas dans le champ de l'étude (pas d'activité de transformation).

En outre, du fait de la diversité du montage juridique des entreprises et des groupes, il était difficile de raisonner en nombre et taille d'entreprises. Il existe souvent des liens capitalistiques entre les entreprises donc il convient d'être vigilant. Par conséquent, l'indicateur retenu est le nombre de salariés présents en Bretagne.

⁵⁴ Audition de Mme Joëlle SALAUN par la Commission "développement économique et recherche" le 21 mai 2012.

Pour l'affectation du type de capital de l'entreprise, une recherche est effectuée en remontant systématiquement d'actionnaire majoritaire en actionnaire majoritaire, le type de capital est affecté au dernier majoritaire.

5 types de capitaux ont été identifiés : l'actionnariat familial, l'actionnariat coopératif agricole, l'actionnariat financier, les fonds d'investissements d'origine agricole, les fonds d'investissements autres, l'actionnariat du secteur de la distribution, l'actionnariat groupe IAA international.

Concernant la répartition des centres de décision, ont été retenus : la Bretagne, le Grand ouest hors Bretagne (Basse Normandie, Pays de la Loire), la France (autres), l'international.

4.3.1. Une structure capitaliste des IAA de type familial et coopératif

Les résultats pour l'ensemble des filières montrent qu'en 2010, **43 %** des salariés de Bretagne travaillaient pour des entreprises contrôlées par des capitaux de type **familiaux** (PME ou grands groupes) ; **27 %** pour des capitaux **coopératifs** (souvent des filiales de droit privé, le plus souvent de plus de 750 salariés)⁵⁵ ; **14 %** pour le **secteur de la distribution** (par exemple le groupe Leclerc présent dans le secteur des viandes et charcuteries et surtout le groupe Intermarché présent aussi bien dans le secteur des viandes, des légumes que du poisson) ; **10 %** pour des **groupes internationaux**.

L'actionnariat financier agricole ou non agricole est peu présent en tant qu'actionnaire majoritaire (3 % chacun)⁵⁶. La relative **faiblesse** de la **rentabilité** de certaines activités agroalimentaires est pointée par l'étude de la Chambre régionale d'agriculture, comme un facteur explicatif de cette moindre attractivité des fonds financiers classiques pour les IAA bretonnes. Toutefois, il n'est pas totalement absent, puisqu'il est présent sous forme de participations minoritaires.

Par **filières**, différents profils apparaissent.

Pour **l'industrie viande de boucherie** (produits frais peu élaborés), la répartition des salariés est assez équilibrée entre les 3 principaux types de capitaux (familial : 35 %; coopératif : 33 %; distribution : 29 %). Il est à noter la présence non négligeable de la distribution dans ce secteur et celle très limitée de l'actionnariat financier (agricole ou non). Sur ce dernier point, un des éléments d'explication peut être la faible rentabilité de ce secteur.

⁵⁵ C'est plus que la moyenne nationale pour les IAA qui s'élève à 16%.

⁵⁶ La présence de fonds financiers agricoles en actionnariat majoritaire s'explique par les investissements de Sofiprotéol dans les outils de transformation d'oléagineux.

Dans le secteur de la **viande de volaille**, les capitaux familiaux sont fortement représentés (61 %) en raison de l'importance de deux acteurs importants du secteur (Doux et LDC). Le secteur financier d'origine agricole y est aussi davantage représenté que dans les autres filières (investissements du groupe Glon notamment).

Pour les **produits à base de viande** (principalement charcuterie), l'actionnariat familial est important. Il est à noter également la part conséquente de la distribution (par exemple Intermarché ou Monique Ranou).

L'industrie de transformation du poisson et des crustacés se trouve dans une situation particulière par rapport aux autres industries avec une forte présence des capitaux étrangers (39 %).

4.3.2. Des centres de décision majoritairement présents en Bretagne

Cette même étude de la Chambre d'agriculture de Bretagne analyse la répartition des centres de décision (Bretagne, Grand Ouest, France, International). Il apparaît que **52 %** des salariés des IAA en Bretagne travaillent pour des entreprises ayant leur centre de décision en Bretagne⁵⁷. Ce chiffre s'est réduit au cours des années 2000, signe d'une tendance à la **concentration** du tissu productif par des prises de contrôle externes. Les centres de décision présents en Bretagne concernent particulièrement le secteur des viandes de boucherie (62 % des salariés), des fruits et légumes (59 %), de l'alimentation animale (58 %) et de la viande de volaille (55 %). En revanche, pour les produits à base de viande (44 %), les produits laitiers (34 %), le taux de dépendance à un centre de décision extérieur est plus important.

30 % des salariés bretons dépendent de centres de décisions localisés en dehors de la Bretagne et du Grand Ouest, principalement de la région parisienne (capitaux de la distribution principalement).

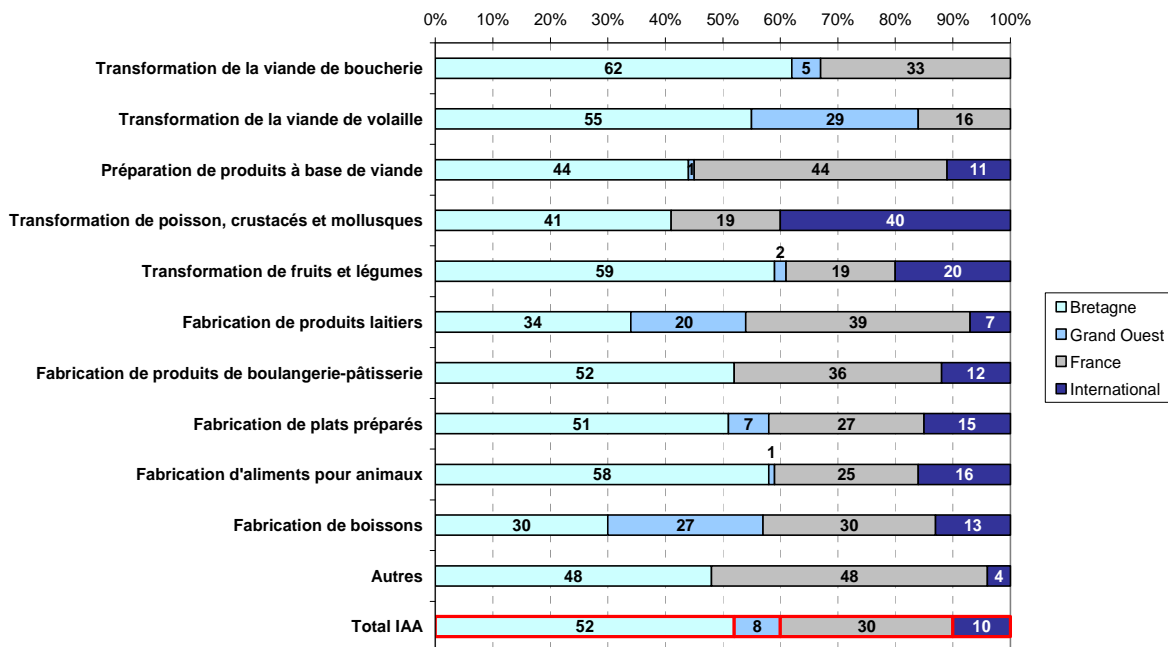
Les centres de décisions internationaux contrôlent **10 %** des emplois des IAA bretonnes, principalement dans la transformation du poisson et des produits de la mer, dans l'alimentation animale et dans la transformation de fruits et légumes.

8 % des salariés bretons travaillent pour des entreprises dont les centres de décision sont situés dans le Grand Ouest hors Bretagne. C'est le cas notamment

⁵⁷ Tous secteurs d'activité confondus, la Bretagne est une région plus autonome que la moyenne nationale, notamment du fait de la présence de grands groupes agroalimentaires ayant leur centre de décision en Bretagne.

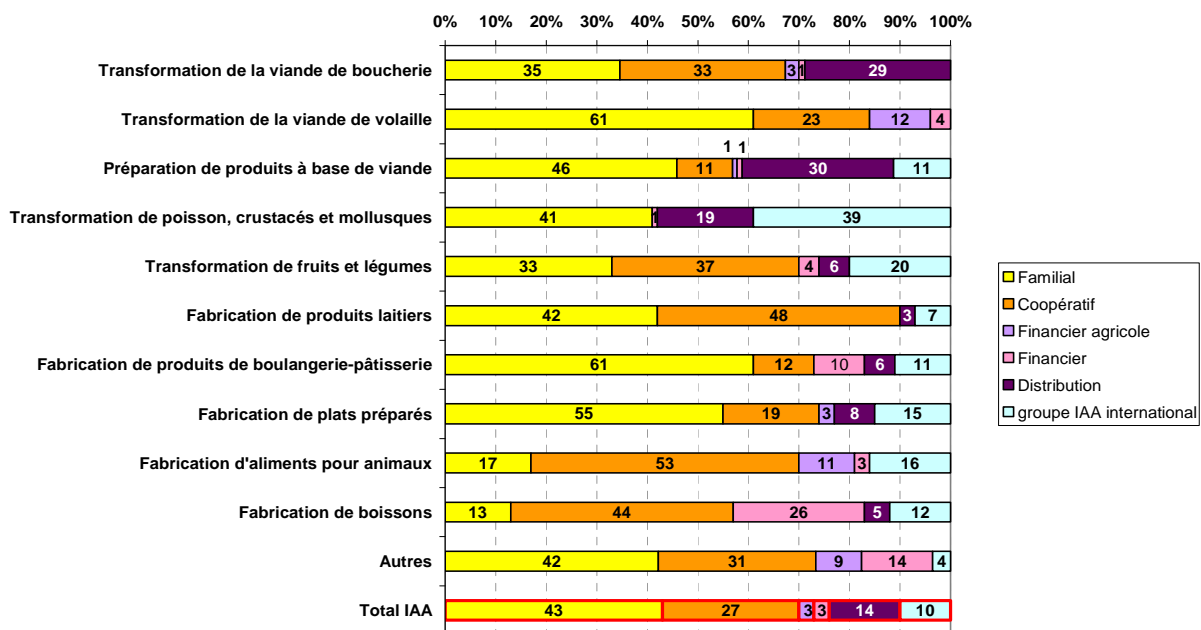
dans l'industrie de la volaille (déplacement des centres de décision de la Bretagne vers les Pays de La Loire) ou l'industrie laitière.

Figure 24. Répartition du nombre de salariés des IAA présents en Bretagne par activité et localisation du centre de décision



Source : Observatoire économique des IAA de Bretagne, données 2010

Figure 25. Répartition du nombre de salariés des IAA présents en Bretagne par activité et type de capital majoritaire



Source : Observatoire économique des IAA de Bretagne, données 2010

4.3.3. Des secteurs d'activités plus ou moins concentrés

L'étude de la Chambre d'agriculture a distingué les secteurs d'activité selon leur degré de concentration, en les classant en 4 groupes (figure 26) :

- Les secteurs avec le degré de concentration le plus important (concentration ++++): Dans ce groupe figurent les activités "transformation de la viande de boucherie", "transformation de la viande de volaille" et la "fabrication de produits laitiers".
- Dans le second groupe (concentration +++), se trouvent les activités "transformation de poisson, crustacés et mollusques" et "transformation de fruits et légumes".
- Dans le troisième groupe (concentration ++), on retrouve les activités "préparations à base de viandes" et "fabrication d'aliments pour animaux".
- Les secteurs avec le degré de concentration le moins important (concentration +) : les activités "fabrication de plats préparés" et "fabrication de produits de boulangerie pâtisserie" appartiennent à ce dernier groupe.

Figure 26. Degré de concentration des industries agroalimentaires bretonnes

	Concentration ++++ ¹	Concentration +++ ²	Concentration ++ ³	Concentration + ⁴
Transformation de la viande (boucherie et volaille)	X			
Fabrication de produits laitiers	X			
Transformation de poisson, crustacés et mollusques		X		
Transformation de fruits et légumes		X		
Préparations à base de viande			X	
Fabrication d'aliments pour animaux			X	
Fabrication de plats préparés				X
Fabrication de produits de boulangerie pâtisserie				X

1 - Les 3 premiers acteurs contrôlent environ 60 % des emplois, les 5 premiers environ 80 % et les 10 premiers 95 %

2 - Les 3 premiers acteurs contrôlent environ 50 % des emplois, les 5 premiers environ 70 % et les 10 premiers 85 %

3 - Les 3 premiers acteurs contrôlent environ 40 % des emplois, les 5 premiers environ 55 % et les 10 premiers 80 %

4 - Les 3 premiers acteurs contrôlent environ 30 % des emplois, les 5 premiers environ 50 % et les 10 premiers 70 %

4.4. Un système productif soutenu par un appareil de formation et de recherche performant

Les activités agricoles, maritimes et agroalimentaires peuvent s'appuyer sur un appareil de formation et de recherche performant. La Région à la charge des lycées agricoles et des lycées maritimes publics et subventionne également les établissements privés sous contrat d'association au service public.

4.4.1. L'enseignement agricole et agroalimentaire

La Bretagne dispose d'un appareil de formation secondaire dans l'enseignement agricole très développé puisqu'en termes d'effectifs scolarisés elle se situe au 3^{ème} rang français et au 1^{er} rang en pourcentage des élèves accueillis dans l'ensemble des établissements. En 2011, 17 745 élèves ont choisi l'enseignement agricole dans 64 établissements répartis sur le territoire⁵⁸. Après une certaine érosion des effectifs depuis 2004, depuis deux années, ils repartent légèrement à la hausse.

L'enseignement professionnel dispensé est diversifié : agriculture et environnement, aménagement, commerce, agro-équipement, horticulture et service en milieu rural.

L'enseignement supérieur est regroupé au sein de l'Agrocampus qui propose des licences et master professionnels, des cursus d'ingénieurs agronomes et d'ingénieurs en agroalimentaire et des doctorats (1621 étudiants).

Figure 27. Effectifs dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2011/2012

	Production	Commerces et services	Aménagement	Transformation	Total enseignement professionnel	Enseignement général et technologique	Total
Formation scolaire	4 469	6 529	2 291	333	13 622	4 123	17 745
Apprentissage	554	61	754	48	1 417	0	1 417
Enseignement supérieur	--	--	--	--	--	--	1 621
Total formation initiale	5 023	6 590	3 045	381	15 039	4 123	20 783
Formation professionnelle continue	517	28	184	36	765		765

Source : Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

En agronomie, la recherche mobilise de nombreuses équipes travaillant en réseaux autour des productions agricoles animales et végétales, de la sécurité alimentaire, de la génomique et des biotechnologies. Ces équipes sont issues des centres de l'Inra, d'Agrocampus Ouest, de l'Irstea⁵⁹ et de l'Esmisab⁶⁰. Elles travaillent en collaboration avec les entreprises du secteur et les centres techniques qui les accompagnent dans la mise au point d'innovations.

Le Pôle de compétitivité Valorial participe à cette dynamique autour de la valorisation de la recherche et de l'innovation alimentaire.

Etant donnée la forte diversification des industries agroalimentaires en Bretagne, les besoins en qualification sont tout aussi divers.

⁵⁸ Chambre d'agriculture de Bretagne (2012), *Agriculture et agroalimentaire en Bretagne, chiffres* ed.2012.

⁵⁹ Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (ex CEMAGREF).

⁶⁰ École supérieure de microbiologie et de sécurité alimentaire de Brest.

Le contrat de filière de l'industrie agroalimentaire pour la Bretagne pointe des besoins en termes de conducteurs de ligne, de conducteurs de machines polyvalents, de technicien de maintenance, de désosseur, de chauffeur laitier. Les formations existent et couvrent les besoins exprimés par les entreprises, mais elles peinent à se remplir.

4.4.2. L'enseignement et la recherche dans le domaine maritime

Quatre des douze lycées professionnels maritimes français sont situés au Guilvinec, à Saint-Malo, Paimpol et Etel. A la rentrée 2012, ils comptaient 617 élèves (soit le tiers des effectifs de l'enseignement maritime français).

Le Centre européen de formation continue maritime (CEFCM) de Concarneau a délivré 12 300 titres dans l'inter-région Nord Atlantique Manche Ouest.

La Bretagne accueille de nombreux instituts, universités et écoles d'ingénieurs de recherche en sciences et technologies marines, implantés pour l'essentiel à Brest, Roscoff et en Bretagne Sud. Quinze d'entre eux sont fédérés autour d'objectifs communs au sein du GIS Europôle mer.

L'enseignement supérieur est réparti tant dans les universités que dans les écoles d'ingénieurs, l'école navale, l'école de la marine marchande. Il s'agit, autour de l'Institut universitaire européen de la mer (IUEM-UBO/CNRS), du premier pôle national de formation aux sciences de la mer et du littoral. Le Groupement d'intérêt scientifique Europôle Mer réunit les forces scientifiques de l'UBO, du CNRS, de l'Ifremer, de la station biologique de Roscoff et d'un certain nombre de grandes écoles.

Chapitre 2

Le commerce extérieur des produits alimentaires en Bretagne

1. Les tendances globales du commerce mondial et national des produits alimentaires	57
1.1. La montée en puissance des pays émergents dans le commerce des produits alimentaires	57
1.1.1. Une ouverture internationale modérée des produits alimentaires	57
1.1.2. L'Europe, 1er exportateur et importateur mondial de produits alimentaires devant l'Asie	61
1.1.3. Une participation déterminante des pays émergents au commerce mondial	64
1.2. Le secteur alimentaire, moteur du commerce extérieur français	66
1.2.1. Un solde commercial des produits alimentaires positif grâce aux vins et spiritueux	66
1.2.2.mais la France perd des parts de marché	68
2. Le commerce des produits alimentaires bretons	72
2.1. Quelques précautions méthodologiques sur les données relatives au commerce extérieur	73
2.2. Les secteurs les plus ouverts sur l'international : l'industrie des viandes et l'industrie laitière	74
2.3. L'Europe principal partenaire commercial de la Bretagne en valeur	76
2.4. Un commerce extérieur centré sur quelques classes de produits	81
2.4.1. La structure des échanges entre 2004 et 2011	81
2.4.2. Les viandes de boucherie et les produits d'abattage, 1 ^{er} poste export de la Bretagne	86
2.4.3. Des exportations de produits laitiers à la hausse	89
2.4.4. Le marché de la viande de volailles, un secteur en mutation	90
2.4.5. Les légumes, des échanges principalement européens	93
2.4.6. Une dépendance croissante en termes d'approvisionnement en céréales	95
2.4.7. Des importations de produits de la pêche et de l'aquaculture en forte croissance	96
2.4.8. La part croissante des biscuits et pâtisseries à l'export	98

Ce second chapitre a pour objectif de présenter l'une des dimensions de l'internationalisation, celle qui apparaît le plus spontanément lorsque le sujet est évoqué, le commerce extérieur.

Ce chapitre resitue dans un premier temps le contexte mondial du commerce des produits alimentaires : quelles évolutions, quelle géographie des échanges ? Quelle place de l'Europe et de la France dans ces échanges internationaux (1) ?

Dans un second temps, le commerce des produits alimentaires bretons est examiné : quels sont ses partenaires commerciaux, quels sont les principaux produits échangés, quelles tendances se dégagent (2) ?

1. Les tendances globales du commerce mondial et national des produits alimentaires

Depuis une dizaine d'années, la géographie des échanges alimentaires est en train de se modifier avec la montée en puissance des pays émergents (1.1). Si la France reste l'un des principaux pays exportateurs de produits alimentaires, elle perd toutefois des parts de marché (1.2).

1.1. La montée en puissance des pays émergents dans le commerce des produits alimentaires

Si le commerce des produits alimentaires s'est intensifié depuis quelques décennies, il reste moins important que celui des produits manufacturés (1.1.1). L'Europe est le 1^{er} exportateur et importateur mondial de produits alimentaires (1.1.2), même si la croissance des échanges ces 10 dernières années vient principalement des pays émergents (1.1.3).

1.1.1. Une ouverture internationale modérée des produits alimentaires

Sur longue période (entre 1950 et 2006), les exportations mondiales de marchandises ont été multipliées par 30 en volume, mais la production seulement par 8. Pour les produits agricoles, ces taux sont plus faibles, puisque les exportations ont été multipliées par **7** et la production par **4**⁶¹.

Ces chiffres peuvent s'expliquer de diverses façons : la mise en place de **politiques agricoles** dans de nombreux pays ou espaces régionaux afin

⁶¹ Rastoin J.L., Gherzi G., 2010, *Le système alimentaire mondial, Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*, Editions Quae, Paris : 581 p.

d'accroître le potentiel de production local au détriment des importations, le maintien de **barrières non tarifaires** qui ont un impact différencié selon les secteurs d'activité⁶² et un facteur de production peu mobile (la terre) contrairement aux produits manufacturés.

Les exportations de produits alimentaires représentent pour l'Europe environ **10 %** de ses exportations totales de marchandises, pour l'Amérique du nord 11 % et pour l'Amérique du Sud, un peu plus de 28 % (figure 28)⁶³.

Le taux d'ouverture à l'international des produits agricoles et alimentaires⁶⁴ est évalué en moyenne à **11 %** en 2006⁶⁵, mais il est **très variable** selon les produits ; les produits très ouverts à l'international sont les plantes stimulantes (café, thé) avec un taux proche de 70 %, l'huile de palme (78 %), le sucre (30 %), le blé et le soja (entre 20 et 30 %), le vin (27 %), les fromages (24 %). Les facteurs déterminants de cette ouverture sont la localisation de la demande (en zone tempérée pour les produits tropicaux), mais aussi le caractère périssable des produits (même si les techniques de stockage, de conservation et de transport se sont considérablement améliorées).

Il est à noter que les **produits de la pêche** et de **l'aquaculture** font partie des biens alimentaires **les plus ouverts** au commerce international. Une part importante de leur production est destinée à l'export pour l'alimentation humaine et animale. Cette part est passée en volume de **25 %** en 1976 à **38 %** en 2010 (soit 57 millions de tonnes)⁶⁶.

Au cours de ces vingt dernières années, la **croissance** de la production **aquacole** a largement contribué à cette augmentation des échanges (annexe 5).

Pour la France, le ratio exportation/production pour les produits agroalimentaires en 2005 est de 25 % et pour les produits agricoles de 15 %. Ce chiffre est en progression pour l'agroalimentaire et en régression pour l'agriculture, cette dernière évolution s'expliquant par une transformation croissante des matières premières agricoles par les IAA françaises⁶⁷.

⁶² D'après le rapport de l'OMC sur le commerce mondial en 2012, les barrières non tarifaires ont globalement un impact négatif sur le commerce des produits alimentaires, alors qu'elles ont un impact positif pour les produits manufacturés (car la réduction des coûts de transaction est supérieure aux coûts d'adaptation).

⁶³ Dans les statistiques de l'OMC, le terme "produits agricoles" couvre les produits agricoles et agroalimentaires.

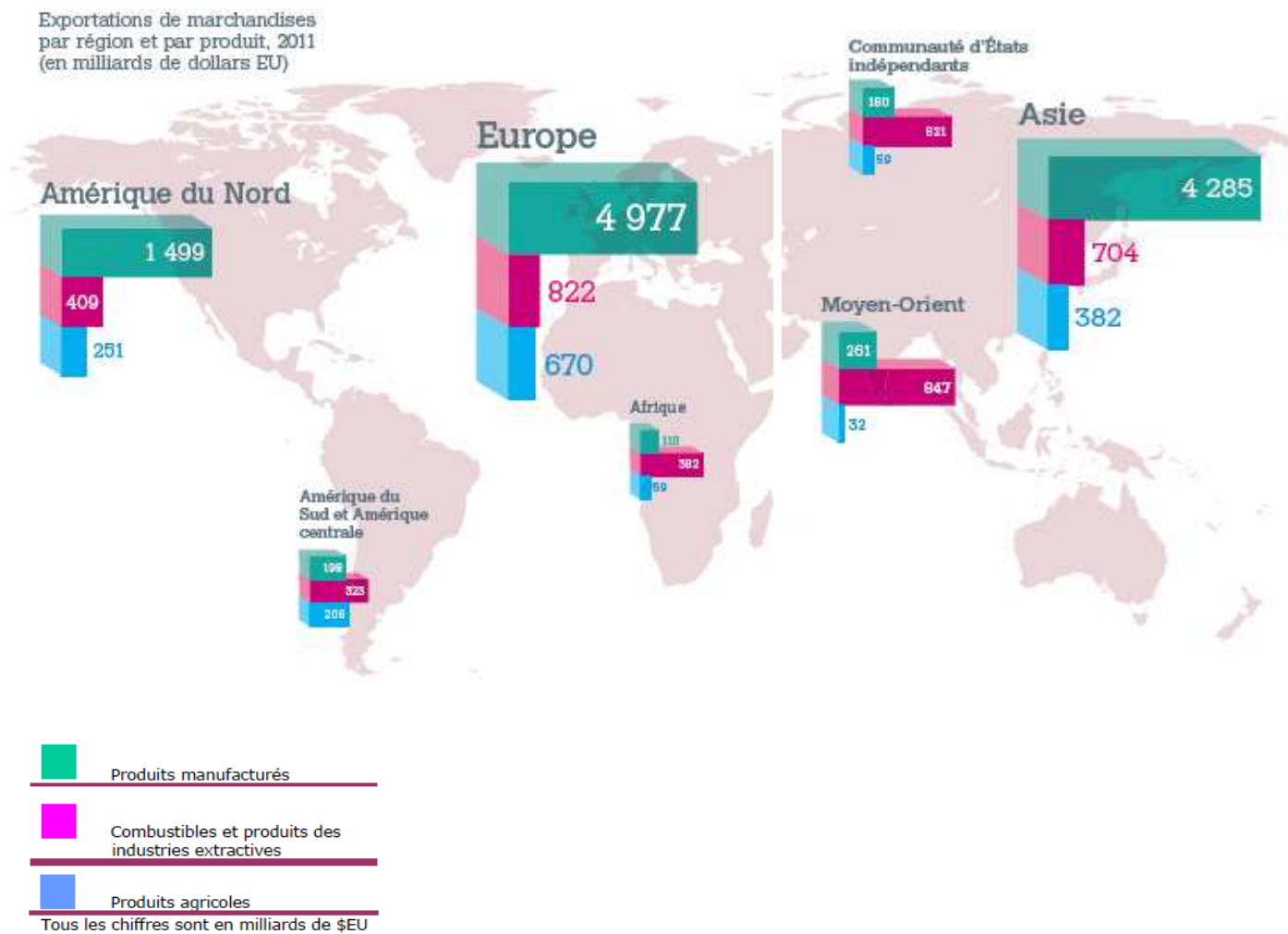
⁶⁴ Le degré d'ouverture sur l'international peut être mesuré par le ratio exportation/production.

⁶⁵ Rastoin J.L., Ghersi G., 2010, *Le système alimentaire mondial, Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*, Editions Quae, Paris : 581 p.

⁶⁶ FAO (2012), La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture.

⁶⁷ *Ibid.*

Figure 28. Exportations de marchandises par région du monde et par type de produit en 2011 (en milliards de \$)



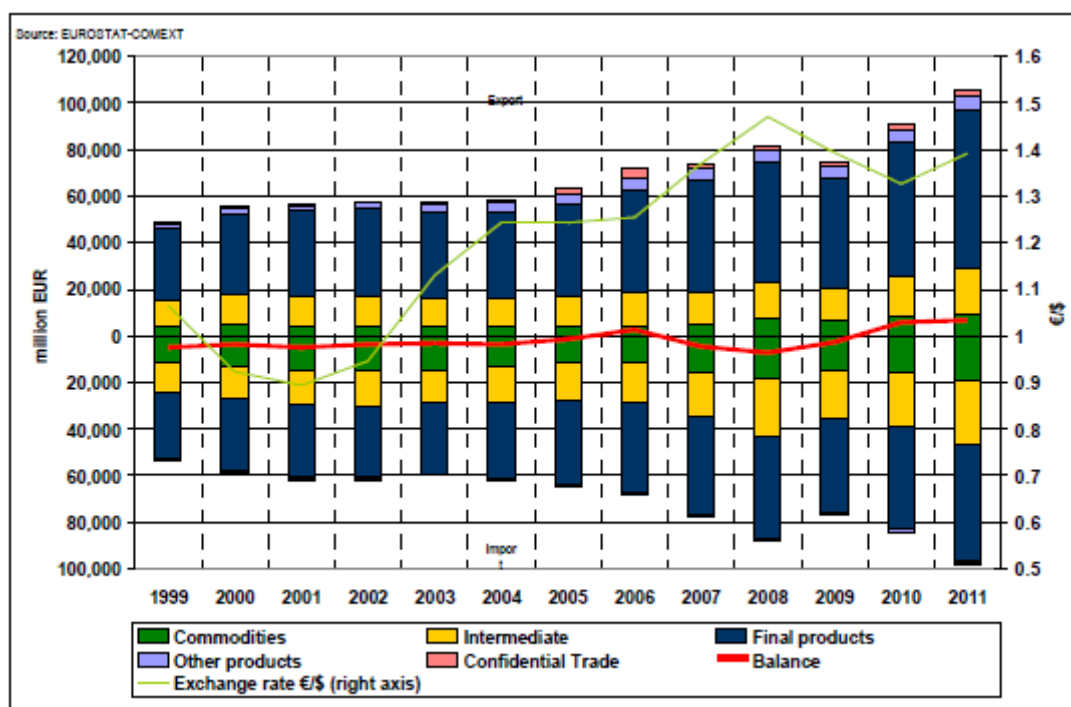
Source : Statistiques du commerce mondial en 2012- OMC

A partir des années 1980, les **produits transformés** ont occupé une part de plus en plus **importante** dans les flux alimentaires mondiaux, pour supplanter les produits bruts à partir du début des années 1990.

La figure 29 illustre cette croissance de la part des produits transformés dans les échanges. Ils représentaient en 2011 environ les **2/3 des exportations** pour l'Union européenne à 27, contre 19 % pour les produits intermédiaires et 8% pour les produits bruts. Il est à noter également la part croissante des importations de produits alimentaires intermédiaires.

Ces dernières décennies, les ménages des pays développés ont modifié la structure de leurs dépenses alimentaires en achetant davantage de produits transformés au détriment des produits frais et des féculents, qui demandent plus de temps de préparation. En outre, de plus en plus de repas se prennent hors domicile (1 sur 7 en France, 1 sur 3 au Royaume-Uni, 1 sur 2 aux Etats-Unis)⁶⁸. Pour les entreprises, les produits transformés offrent l'opportunité de dégager plus de valeur ajoutée, mais aussi de développer un savoir-faire en termes de procédés.

Figure 29. Structure du commerce alimentaire entre 1999 et 2011 pour l'UE27⁶⁹



⁶⁸ Audition de Madame Céline Laisney par la Commission "Développement économique et recherche", le 9 juillet 2012.

⁶⁹ Commodities : matières premières – Other products : autres produits – Exchange rate : Taux de change – Final products : produits finis – Intermediate : produits intermédiaires.

1.1.2. L'Europe, 1er exportateur et importateur mondial de produits alimentaires devant l'Asie

En 2011 (figures 30-31), **l'Europe** est le **1^{er} exportateur** de produits alimentaires (34 % des exportations totales), devant l'Asie et l'Océanie (19 %), l'Amérique du Nord (15 %), l'Amérique centrale et du Sud (13 %) et l'Afrique (3 %).

Elle est également le **1^{er} importateur** (32 %), devant l'Asie et l'Océanie (20 %), l'Amérique du Nord (12 %), le Moyen-Orient (6 %), l'Afrique (3,5 %) et l'Amérique centrale et du Sud (3 %).

Toutefois, il est important de souligner l'importance des accords d'intégration régionale dans les échanges tels l'Union européenne à 27, l'Accord de libre échange nord américain (ALENA)⁷⁰, le Marché commun du cône sud américain (MERCOSUR), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Les $\frac{3}{4}$ des exportations alimentaires sont ainsi couverts par ces accords régionaux. De plus, les échanges internes au sein de ces zones représentent en moyenne 40 % des exportations⁷¹.

Pour **l'Union européenne**, les échanges internes représentent les $\frac{3}{4}$ de ses importations et exportations alimentaires.

Au sein de **l'ALENA**, les échanges internes sont élevés (40 % des exportations et des importations), mais restent donc minoritaires.

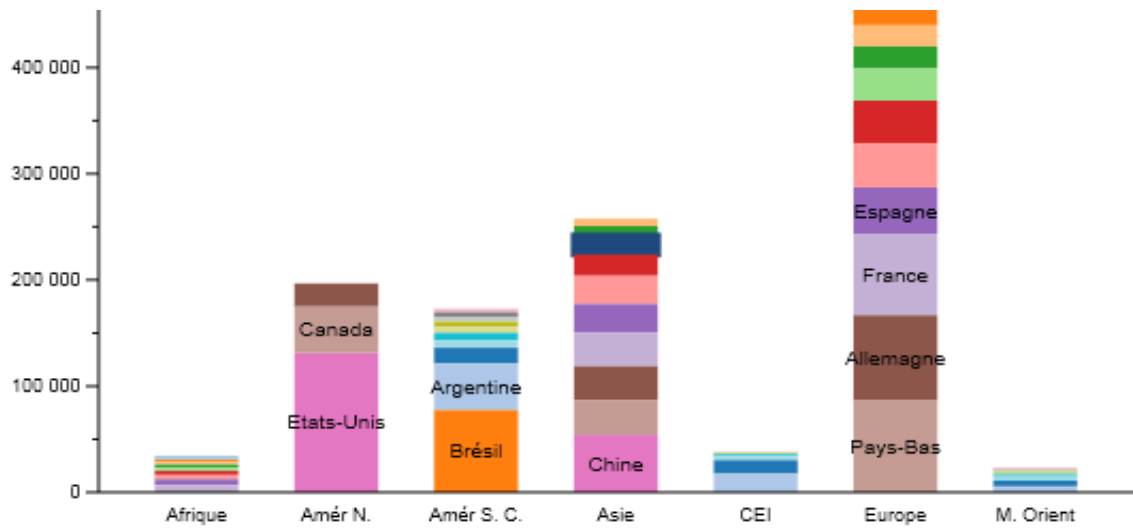
L'intégration est moins forte au sein de **l'ANASE** (20 % des importations et 30 % des exportations).

Le **MERCOSUR** exporte très peu vers ses pays membres (7 %) et importe de nombreux produits alimentaires aux pays tiers (55 %).

⁷⁰ Il regroupe le Canada, les Etats-Unis et le Mexique.

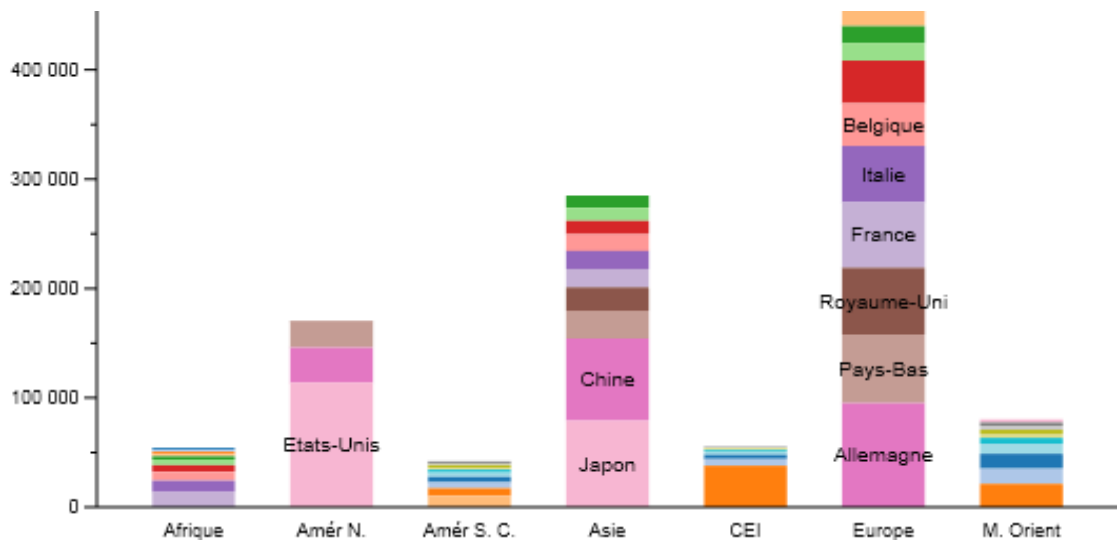
⁷¹ Debar JC (2012), *Les échanges alimentaires mondiaux : essor de l'Asie et l'Amérique du Sud, marginalisation de l'Afrique*, Note de la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde.

Figure 30. Exportations alimentaires mondiales en 2011 (en millions de \$ US)



Source : OCDE

Figure 31. Importations agricoles et agroalimentaires mondiales en 2011 (en millions de \$ US)



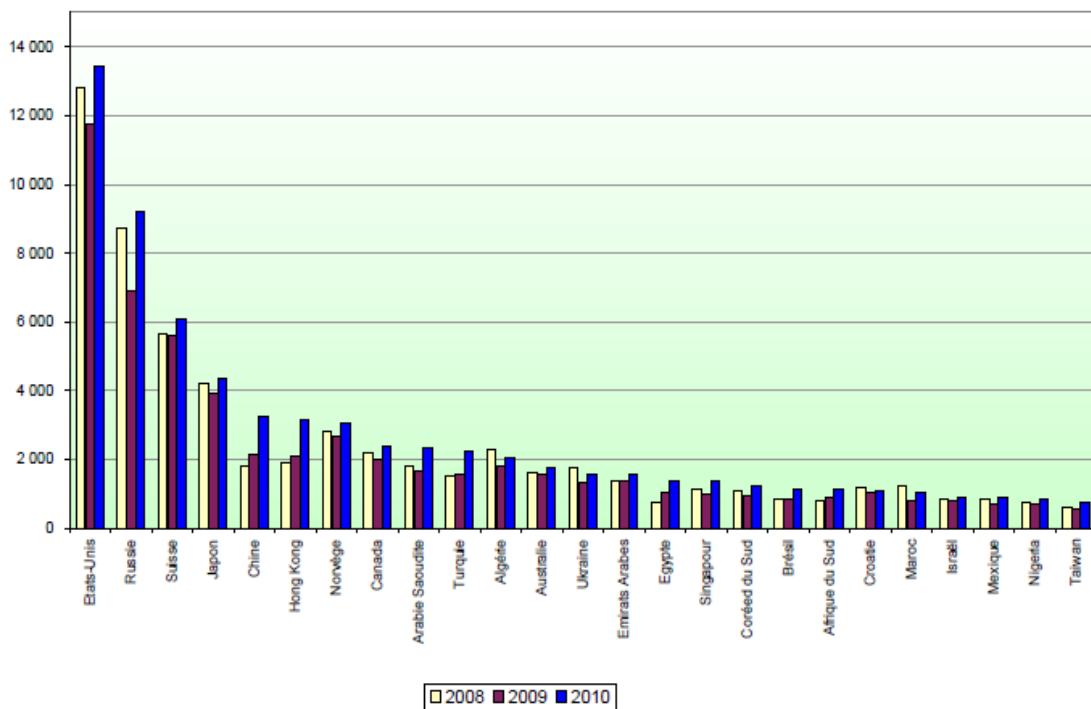
Source : OCDE

L'Europe exporte principalement du **vin**, des **plats préparés**, des **arômes**, du **blé**, de la **viande de porc surgelée**, de la **bière**. Dans le classement des 15 produits les plus exportés, seulement 3 ne sont pas des produits transformés⁷². Les principales destinations export sont les Etats-Unis (14 % des produits exportés notamment du vin, des arômes), la Russie (10 % notamment des plats préparés), la Suisse (6,5 %), la Chine (5 % avec du vin, des plats préparés), Hong Kong (4 % avec notamment du vin).

L'Europe importe principalement du café (8,5 % des importations en valeur en 2011), de la farine de soja et du soja (en les additionnant, cela représente **11 %** des importations), du cacao, des bananes. Les produits transformés concernent 52 % des importations, alors que les produits intermédiaires et les matières premières respectivement 28 % et 19 %.

L'Europe est principalement dépendante du Brésil (14 % de ses importations notamment en soja, café, farine de soja), des Etats-Unis (8 % notamment en soja), de l'Argentine (6 %, notamment en farine de soja).

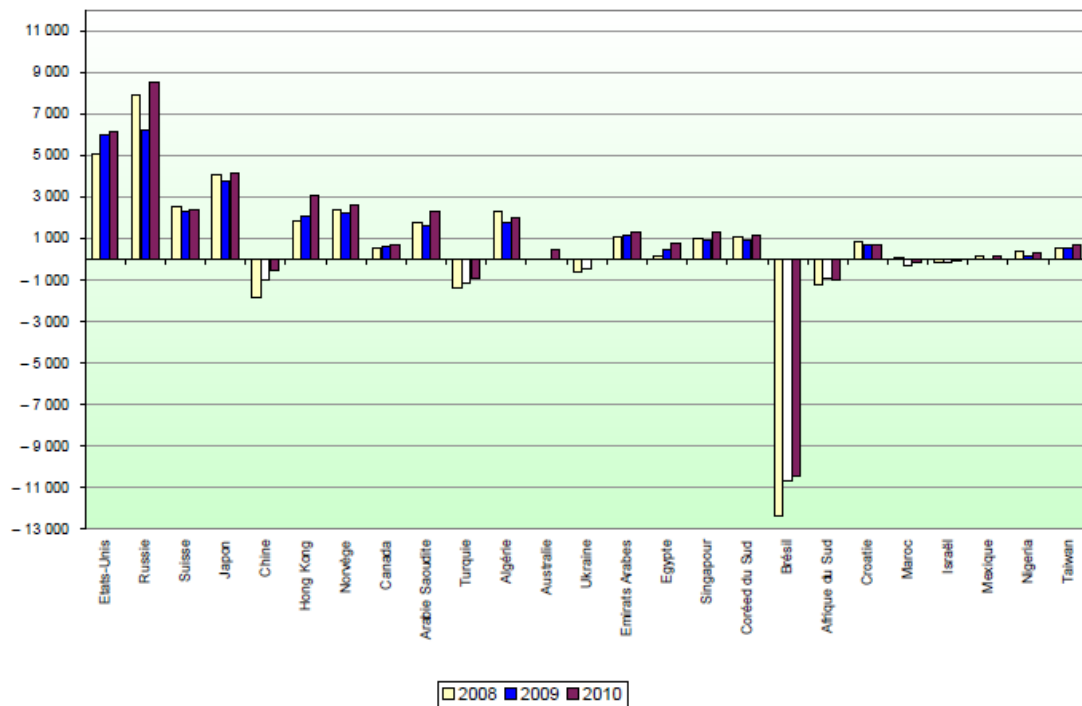
Figure 32. Exportations agricoles et agroalimentaires de l'UE à 27 par destination (en M€)



Source : *Agricultural trade in 2011 – DG Agriculture et développement rural*

⁷² Commission européenne, Direction Générale Agriculture et développement rural (2012), *Agricultural trade in 2011 : the EU and the world*.

Figure 33. Balance commerciale des échanges agricoles et agroalimentaires de l'UE à 27 par destination (en M€)



Source : *Agricultural trade in 2011 – DG Agriculture et développement rural*

1.1.3. Une participation déterminante des pays émergents au commerce mondial

Depuis 10 ans, la croissance des échanges de produits alimentaires vient principalement des pays émergents (tableau 1).

Elle s'explique par des facteurs tenant à **l'offre** avec un accès à la technologie qui leur permet d'être compétitifs en termes de production et à la **demande** avec une hausse des revenus et des changements de mode de vie, liés aux dynamiques d'urbanisation dans ces pays qui modifient leurs habitudes alimentaires, notamment avec une consommation croissante de produits transformés et de produits carnés.

Entre 2000 et 2010, les exportations des pays émergents ont augmenté de 228 % contre 128 % pour les économies dites "avancées".

Tableau 1. Evolution des exportations mondiales de produits alimentaires (y compris les produits de la pêche), par catégorie de pays entre 2000 et 2010 (milliards de dollars)

Economie avancées	2000	2010	Taux de croissance %
Total	295,7	674,2	128
Hors intra-UE	152,5	329,3	116
UE 27	189,4	449,8	137
Intra	143,2	344,9	141
Extra	46,2	104,9	127
Etats-Unis	54,3	112,3	107
Canada	17,6	37,2	111
Australie	12,6	21,9	74
Nouvelle Zélande	5,8	16,4	183
Economies émergentes et en développement			
Total	135,6	444,5	228
Bésil	12,8	60,8	375
Chine	13,6	44,2	225
Argentine	11,5	33,7	193
Indonésie	5,5	25,6	365
Thaïlande	9,9	25,0	153
Malaisie	5,4	23,6	337
Inde	5,4	18,3	239
Mexique	8,2	17,7	116
Turquie	3,5	11,9	240
Russie	3,8	11,6	205
Autres	56,0	172,1	207
Monde	431,3	1118,7	159
Hors intra-UE	288,1	773,8	169

Source : FARM (2012)

Entre 2000 et 2010⁷³, la progression des importations des économies émergentes serait à l'origine de **plus de 40 %** de la hausse des exportations alimentaires mondiales.

Ainsi, les principaux pays importateurs de produits alimentaires sont désormais la Chine, la Russie, le Mexique, la Malaisie, l'Arabie Saoudite, l'Inde, l'Indonésie. Entre 2005 et 2010, les importations alimentaires chinoises ont quasiment triplé. C'est principalement le Brésil qui tire parti de cette expansion alimentaire chinoise (l'Asie représente 43 % de ses exportations en 2010).

⁷³ Debar JC (2012), *Les échanges alimentaires mondiaux : essor de l'Asie et l'Amérique du Sud, marginalisation de l'Afrique*, Note de la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde.

1.2. Le secteur alimentaire, moteur du commerce extérieur français

Si la France enregistre en 2011 un déficit extérieur de 71,2 milliards d'euros, elle le doit pour beaucoup aux importations de produits pétroliers. A l'inverse, le secteur alimentaire enregistre des excédents record (11,1 M€).

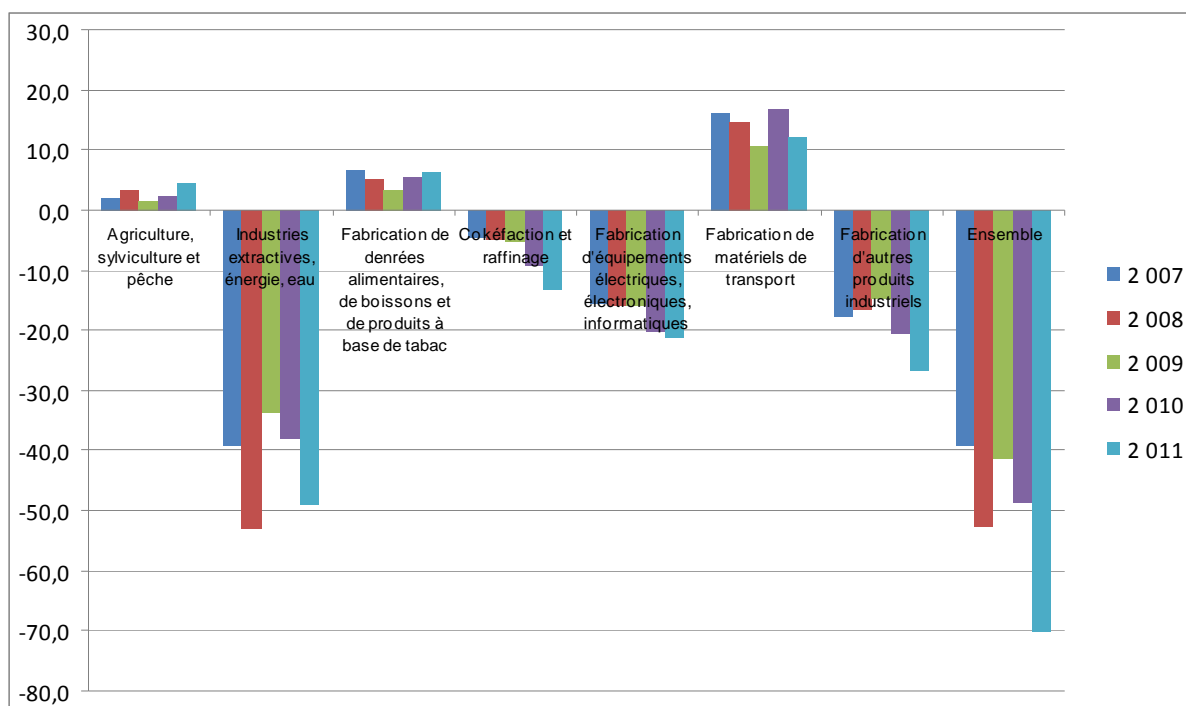
Elle reste l'un des principaux pays exportateurs de produits alimentaires grâce principalement aux vins et spiritueux (1.2.1). Toutefois, elle perd des parts de marché face à la montée des pays émergents, mais aussi face à la concurrence intra-européenne (Allemagne, Pays-Bas – 1.2.2).

1.2.1. Un solde commercial des produits alimentaires positif grâce aux vins et spiritueux

En 2011, les produits alimentaires ont contribué à **13,6 %** des exportations françaises (soit 57,7 milliards d'euros) et **9,5 %** des importations totales (soit 46,6 milliards d'euros). En valeur, en 2011, ces exportations représentent deux fois le montant des ventes automobiles et 30 % de plus que celui des ventes aéronautiques.

La balance commerciale alimentaire française est donc nettement excédentaire en 2011 (+11,1 Mds €), dans un contexte où d'autres secteurs d'activités connaissent une dégradation de leur solde ces dernières années (figure 34).

Figure 34. Evolution de la balance commerciale française par type de biens entre 2007 et 2011 (en milliards d'euros)

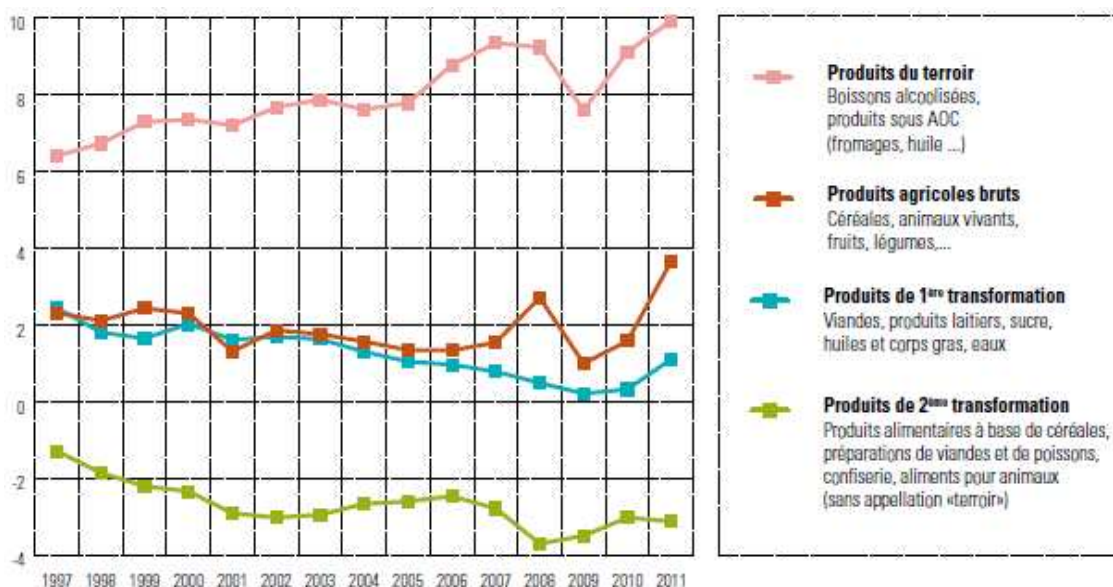


Source : données INSEE - Traitement CESER de Bretagne

L'essentiel des performances françaises en termes de commerce extérieur alimentaire est porté par le secteur des **vins et spiritueux**. Sans ce secteur, depuis 2004, la balance commerciale des produits alimentaire serait négative (même si 2011 marque une inflexion positive pour les autres secteurs d'activité – figure 35). Ils occupent de loin le 1^{er} poste export (10,4 milliards d'euros en 2011). Pour ces produits, la demande en Chine et aux Etats-Unis reste soutenue, même si le Mexique, le Chili, l'Australie et l'Espagne prennent des parts de marché.

En revanche, les **produits de seconde transformation** à plus forte valeur ajoutée sont tendanciellement déficitaires (préparations à base de fruits et légumes, à base de viande ou de poisson...). L'impact de la volatilité des cours des matières premières et l'insécurité des approvisionnements affectent également ces secteurs. Une forte baisse de l'excédent des échanges de produits alimentaires a été enregistrée en 2009 (-38,6 %). Elle s'explique par des baisses de prix des produits exportés (cours des céréales notamment) et une baisse de la demande des pays d'Europe et aux Etats-Unis due au contexte économique difficile (boissons alcoolisées, produits laitiers, viandes)

Figure 35. Solde en milliards d'euros des produits agricoles et IAA regroupés selon leur degré de transformation



Source : Panorama des industries agroalimentaires 2012 - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Les exportations françaises vers les **pays européens** restent **majoritaires** en 2011 (66 %), même si la part des pays tiers tend à augmenter (+ 5 points depuis 2007). Les six premiers clients européens de la France sont l'Allemagne, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas. Parmi les pays tiers, les Etats-Unis et la Chine représentent respectivement 5,6 % et 3 % des exportations françaises.

Les importations françaises sont variées et principalement constituées de préparations et conserves à base de produits de la mer, de viandes de boucherie et d'abattage, d'huiles et graisses, de produits laitiers et de fromages (tableau 2).

Tableau 2. Importations françaises en 2011 (en valeur)

Importations en 2011 (en valeur)	Part
Préparations et conserves à base de produits de la mer	8%
Viandes de boucherie et produits d'abattage	8%
Huiles et graisses	7%
Produits laitiers et fromages	6%
Autres préparations et conserves à base de fruits et légumes	6%
Cacao, chocolat et produits de confiserie	5%
Légumes et melons, racines et tubercules	4%
Céréales, légumineuses et oléagineux	3%
Produits de la pêche et de l'aquaculture	3%
Café et thé transformés	3%
Biscuits et pâtisseries	3%
Plantes à boissons	3%
Boissons alcoolisées distillées	3%
Produits du travail des grains	2%
Jus de fruits et légumes	2%
Produits à base de viande	2%
Viandes de volailles	2%
Autres	29%

Sources : Données Douanes – Traitement CESER

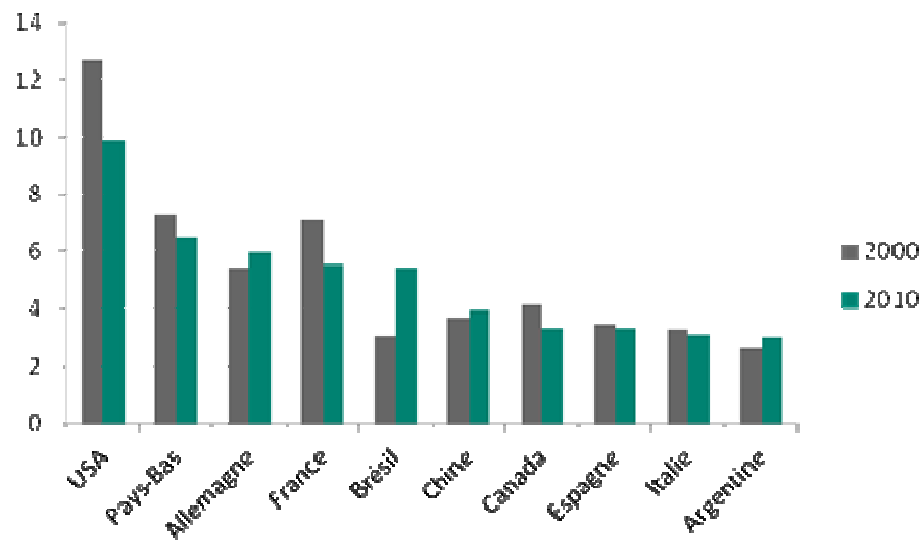
1.2.2.mais la France perd des parts de marché

Toutefois, si les produits alimentaires constituent un des principaux avantages comparatifs de la France, cette dernière **perd** des parts de marché relativement aux autres pays, passant de 7 % en 2000 à 5,5 % du commerce mondial alimentaire en 2010 (figure 36). Elle les perd principalement en Afrique et au sein de l'Union européenne. Cette évolution n'est pas spécifique à la France, puisque par exemple les Etats-Unis ont perdu plus de 4 points entre 2000 et 2010.

Comme indiqué précédemment, ce constat s'explique notamment par le **dynamisme** des exportations des pays émergents (Brésil, Chine, Indonésie, Argentine).

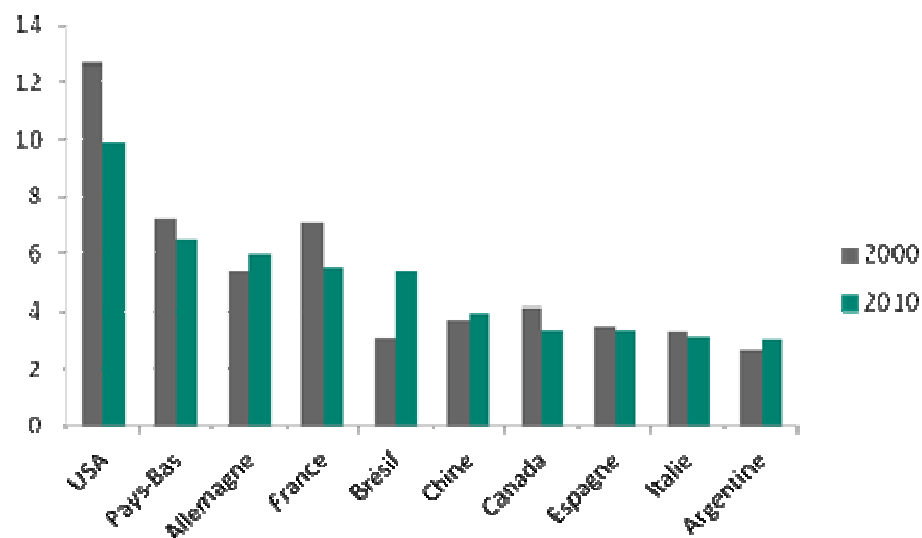
Il est toutefois important de noter que l'Allemagne **résiste mieux** à cette concurrence et gagne même des parts de marché sur les produits bruts et transformés.

Figure 36. Parts de marché de la France par zone importatrice en 2000 et 2010



Source: CEPII – BACI

Figure 37. Parts de marchés des principaux pays exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires en 2000 et 2010



Source: CEPII – BACI

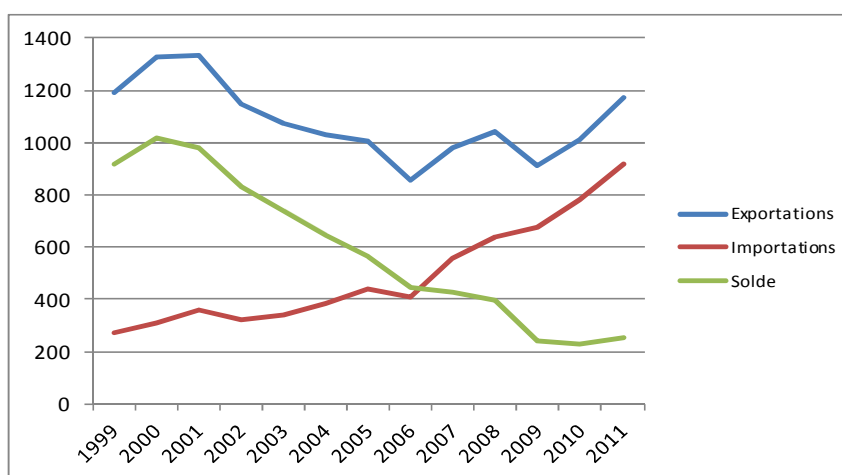
En termes de produits, la France enregistre une **dégradation** du solde de ses échanges sur certains produits de façon plus marquée et notamment les productions animales ; les **viandes de volaille** connaissent une baisse continue et spectaculaire depuis 2000 du solde des échanges (figure 38). Même si ce solde reste positif, les importations sont en forte croissance et les exportations tendanciellement à la baisse.

Pour les **viandes de boucherie** et les **produits d'abattage**, le solde est négatif et s'est aggravé entre 2003 et 2009. On note cependant sur la fin de période une légère amélioration (figure 39).

Pour les **produits de la mer transformés** et **non transformés**, le solde des échanges se dégrade, les exportations stagnent et les importations augmentant (figures 40 et 41).

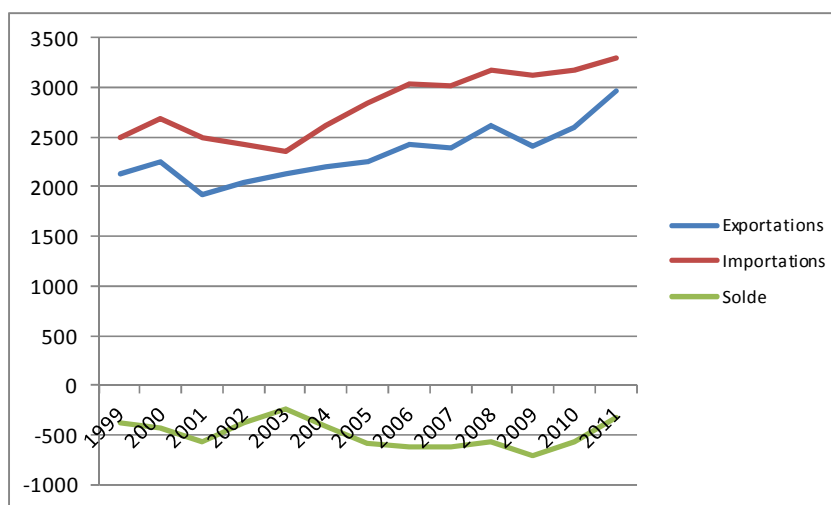
Pour les **produits laitiers** et les **plats préparés**, la situation est nettement plus favorable (figures 42 et 43).

Figure 38. Evolution des échanges français pour les viandes de volaille entre 1999 et 2011 (M€)



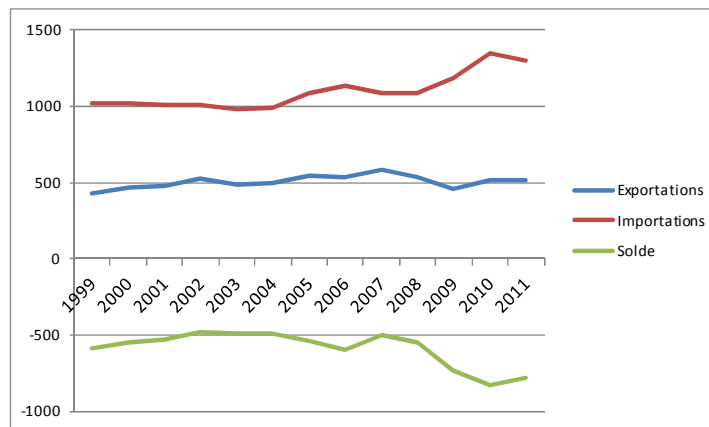
Source : Données des douanes – Traitement CESER

Figure 39. Evolution des échanges français pour les viandes de boucherie et produits d'abattage entre 1999 et 2011 (M€)



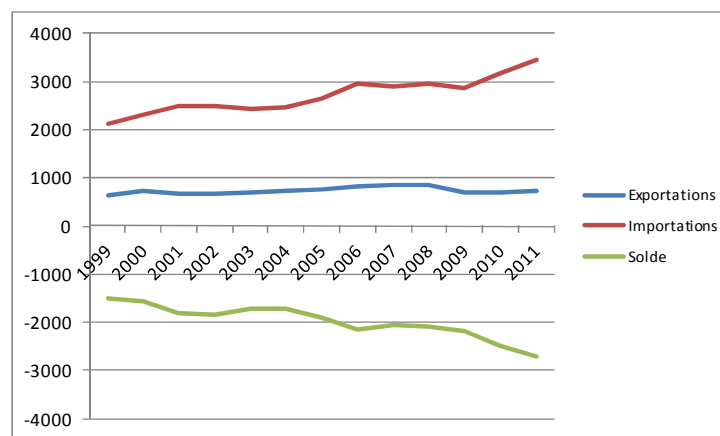
Source : Données des douanes – Traitement CESER

Figure 40. Evolution des échanges français pour les produits de la mer entre 1999 et 2011 (M€)



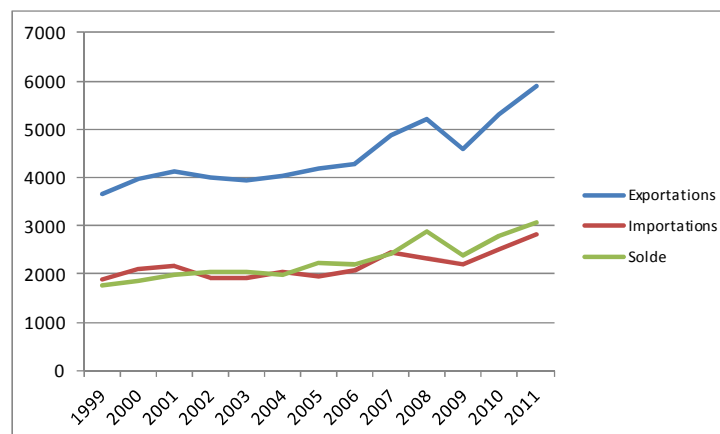
Source : Données des douanes – Traitement CESER

Figure 41. Evolution des échanges français pour les préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche entre 1999 et 2011 (M€)



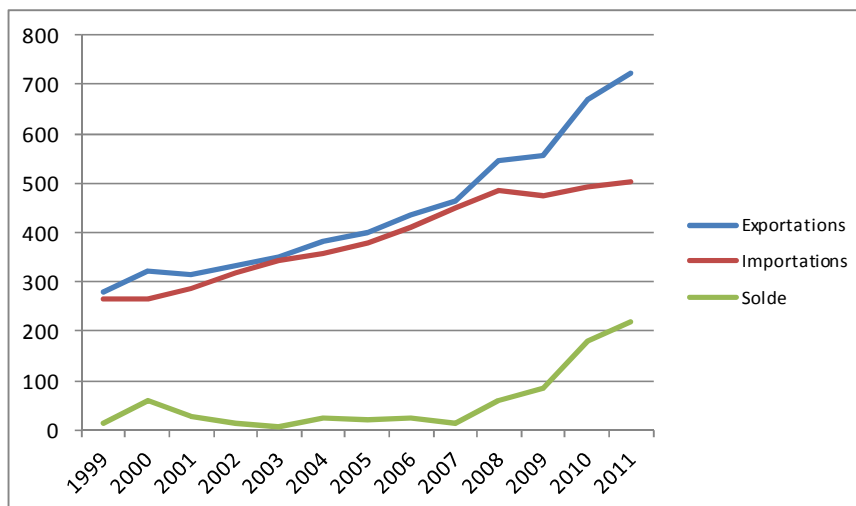
Source : Données des douanes – Traitement CESER

Figure 42. Evolution des échanges français pour les produits laitiers entre 1999 et 2011 (M€)



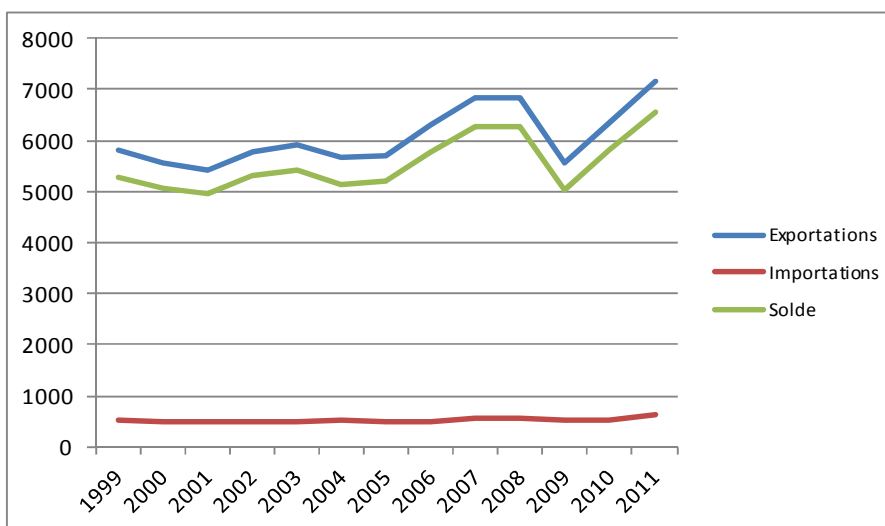
Source : Données des douanes – Traitement CESER

Figure 43. Evolution des échanges français pour les plats préparés entre 1999 et 2011 (M€)



Source : Données des douanes – Traitement CESER

Figure 44. Evolution des échanges français pour les vins de raisin entre 1999 et 2011 (M€)



Source : Données des douanes – Traitement CESER

2. Le commerce des produits alimentaires bretons

Dans un contexte mondial très fluctuant (apparition de nouvelles concurrences, mais aussi de nouveaux besoins), la France, déjà déficitaire en termes de commerce extérieur, perd également des parts de marché dans le secteur alimentaire, même s'il reste un de ses piliers à l'export. Dans ce contexte, comment se situe la Bretagne ?

Dans un 1^{er} temps, quelques précautions méthodologiques sur les données régionales du commerce extérieur sont exposées (2.1).

Dans un second temps sont présentés les taux d'ouverture à l'international des grands secteurs d'activité des IAA en Bretagne (2.2).

Une troisième étape examine les principales destinations des échanges bretons (2.3).

Enfin cette seconde partie du chapitre examine plus précisément par classe de produits la structure des échanges et les principaux partenaires commerciaux de la Bretagne (2.4).

2.1. Quelques précautions méthodologiques sur les données relatives au commerce extérieur

Les données régionales sur le commerce extérieur sont issues des bases de données des douanes entre 2004 et 2011. Leur utilisation doit faire l'objet de précautions.

Tout d'abord les chiffres d'affaires à l'export sont comptabilisés à partir de la **zone de dédouanement**, que celle-ci soit une grande plateforme logistique, un grand port, le siège social de l'entreprise qui gère l'export..., et non à partir de la zone de production. Dans ces circonstances, les exportations de la Bretagne qui peuvent transiter par des zones de dédouanement en dehors de la région sont probablement minorées.

Les services des douanes construisent ces données à partir des formalités d'exportations et d'importations que doivent remplir les entreprises. Cependant, ces formalités ne concernent que les marchandises à destination des pays tiers de l'Union européenne. Pour des échanges entre membres de l'Union européenne, ces formalités sont réduites à une **déclaration d'échange de biens** (DEB), qui n'est obligatoire que si le montant cumulé des introductions⁷⁴ de marchandises par une entreprise est supérieur à 460 000 €.

Ensuite, certaines entreprises revendiquent le **secret statistique**. Celui-ci empêche la communication à quiconque, pendant une durée de vingt-cinq ans, de renseignements d'ordre économique ou financier. Ainsi, les données transmises par les douanes le sont dans la classification des produits de niveau 4 (annexe 6) et non à un niveau de désagrégation plus fin qui pourrait effectivement permettre d'identifier des entreprises dans des secteurs d'activités particuliers. La classification des produits de niveau 4 regroupe un ensemble de produits (par exemple produits laitiers et fromage ou plats préparés ou encore viandes de boucherie...), mais ne permet pas d'identifier des biens en particulier. De plus, concernant les importations, il faut également interpréter les résultats avec prudence, même s'ils permettent d'obtenir une image suffisamment significative de la structure des échanges. Certains produits peuvent être

⁷⁴ Pour les échanges intra-communautaires, les douanes retiennent le terme d'introduction et non d'importation réservé aux pays tiers.

importés en Bretagne, sans qu'ils y soient consommés (passage par des canaux de commercialisation interne à un groupe). La réciproque étant également possible avec des importations consommées en Bretagne, sans qu'elles y soient comptabilisées.

Enfin, il convient d'être prudent quant à l'interprétation de ces flux d'échanges en raison de la **fragmentation des processus productifs**. En effet, en l'absence d'une comptabilité de ces échanges en termes de valeur ajoutée, informations non disponibles, certains flux de produits pourraient être comptabilisés plusieurs fois car donnant lieu à des importations ou exportations à différents stades de leur transformation.

2.2. Les secteurs les plus ouverts sur l'international : l'industrie des viandes et l'industrie laitière

Les produits alimentaires représentent le 1^{er} poste export de la Bretagne en 2011 avec respectivement 32,3 % des biens exportés issus des industries agroalimentaires et 5 % issus des produits agricoles, de la pêche et de l'aquaculture. Si ces chiffres restent en deçà du poids que ces activités représentent dans l'économie bretonne, ils sont en progression ces dernières années.

A un niveau plus fin, en l'absence de données sur les chiffres d'affaires compatibles avec celles sur le commerce extérieur des douanes en classification des produits de niveau 4 (Annexe 6), il est présenté les ratios agrégés sur le taux d'ouverture à l'international des IAA, calculés par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne pour l'année 2010 (tableau 3)⁷⁵.

Le taux d'exportation pour l'ensemble des IAA bretonnes s'élève à 14,7 % du chiffre d'affaires. Il est relativement stable depuis 10 ans.

Les secteurs des **viandes** et la **production laitière** sont les secteurs d'activité les plus ouverts sur l'export avec presque 20 % de leur production exportée⁷⁶.

Pour les viandes, une analyse plus fine permet de distinguer plus particulièrement le poids des **viandes de volailles** dans le commerce extérieur. Près de la **moitié** des ventes est réalisée à l'international. Les exportations dans

⁷⁵ Février M. (2013), Les industries agroalimentaires en Bretagne en 2010 : principales données économiques, *La revue de l'Observatoire des IAA de Bretagne*, n° 108.

⁷⁶ L'alimentation animale est examinée dans un troisième chapitre.

ce secteur d'activité sont supérieures de presque 30 points aux exportations nationales de viandes de volailles (figure 45).

Concernant les **viandes de boucherie**, le taux d'exportation est de 15 %, supérieur de 3 points à la moyenne nationale.

Concernant les **produits laitiers**, 19,4 % du chiffre d'affaires est réalisé à l'international, principalement porté par le fromage, le beurre et la poudre de lait. Ce taux est légèrement supérieur au taux français.

En revanche, d'autres produits alimentaires sont très majoritairement commercialisés sur le territoire français : ceux issus de l'industrie du poisson et de la fabrication de plats préparés (tableau 3). Ils sont en outre moins ouverts sur l'international que l'ensemble de la production française dans ces secteurs.

Les produits de **boulangerie et pâtisserie** sont en progression à l'export. Le taux d'exportation a progressé de 40 % en valeur entre 2009 et 2010. Or ce secteur présente un fort taux de valeur ajoutée.

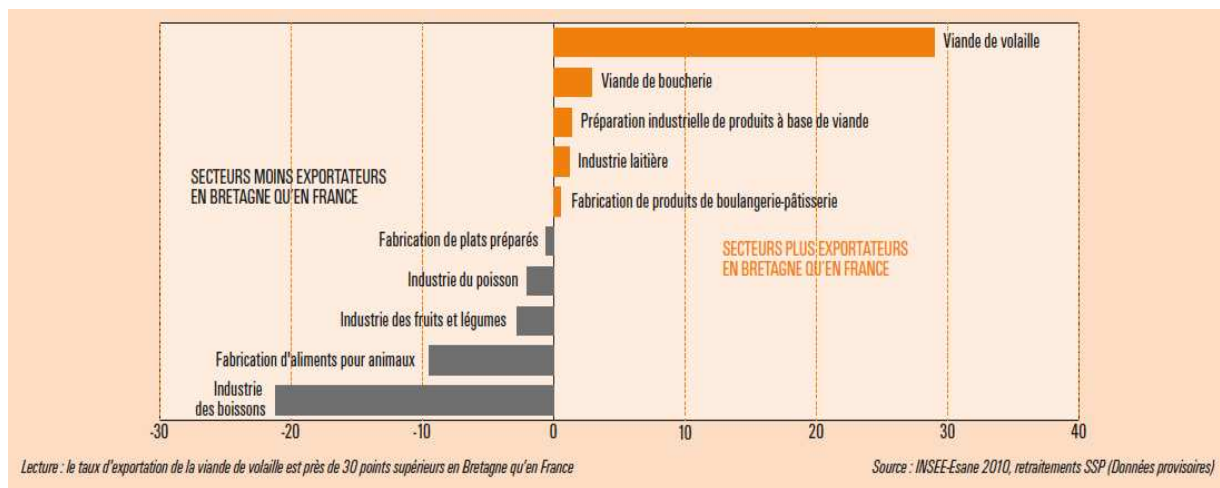
Il est à noter que les 4 secteurs industriels dégageant les **taux de valeur ajoutée** les plus **élevés** (produits à base de viande, industrie du poisson, boulangerie pâtisserie, plats préparés) sont ceux qui ont des **taux d'exportation** parmi les plus **faibles** des IAA bretonnes.

Tableau 3. Performance économique et performance à l'export des entreprises bretonnes de plus de 20 salariés en 2010

Secteur	Taux de valeur ajoutée	Taux d'exportation
Industrie des viandes	17,0 %	19,3 %
<i>Transformation et conservation de la viande de boucherie</i>	14,9 %	15,0 %
<i>Transformation et conservation de la viande de volailles</i>	19,1 %	46,2 %
<i>Préparation industrielle de produits à base de viandes</i>	22,5 %	6,5 %
Industrie du poisson	18,9 %	7,7 %
Industrie des fruits et légumes	19,7 %	14,8 %
Industrie laitière	12,1 %	19,4 %
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie	23,2 %	12,3 %
Autres industries alimentaires	24,6 %	7,4 %
<i>Fabrication de plats préparés</i>	23,1 %	7,0 %
Fabrication d'aliments pour animaux	11,0 %	5,8 %
Industries alimentaires	16,5 %	14,8 %
Industries des boissons	19,0 %	10,6 %
Ensemble IAA Bretagne	16,5 %	14,7 %
Ensemble IAA France	19,8 %	19,8 %

Source : DRAAF Bretagne – Revue de l'observatoire des IAA de Bretagne janvier 2013

Figure 45. Comparaison des taux d'exportation bretons et français par secteur des IAA en 2010



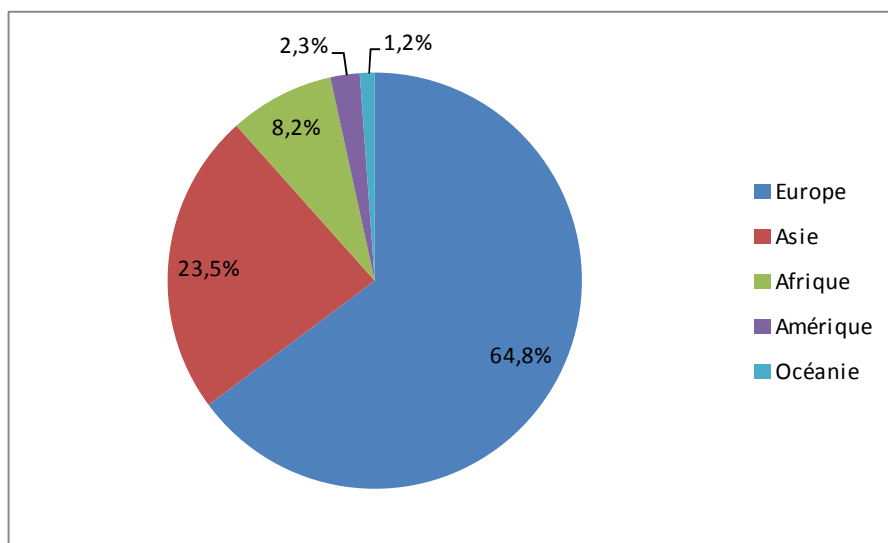
Source : DRAAF Bretagne – Revue de l'observatoire des IAA de Bretagne janvier 2013

2.3. L'Europe principal partenaire commercial de la Bretagne en valeur

Les **2/3** des échanges en valeur de la Bretagne, tant en termes d'importation que d'exportation sont réalisés avec les **pays européens** (Figures 46 et 47). L'absence de barrières douanières, la proximité géographique, la monnaie commune, une plus grande simplicité administrative expliquent en grande partie cette situation.

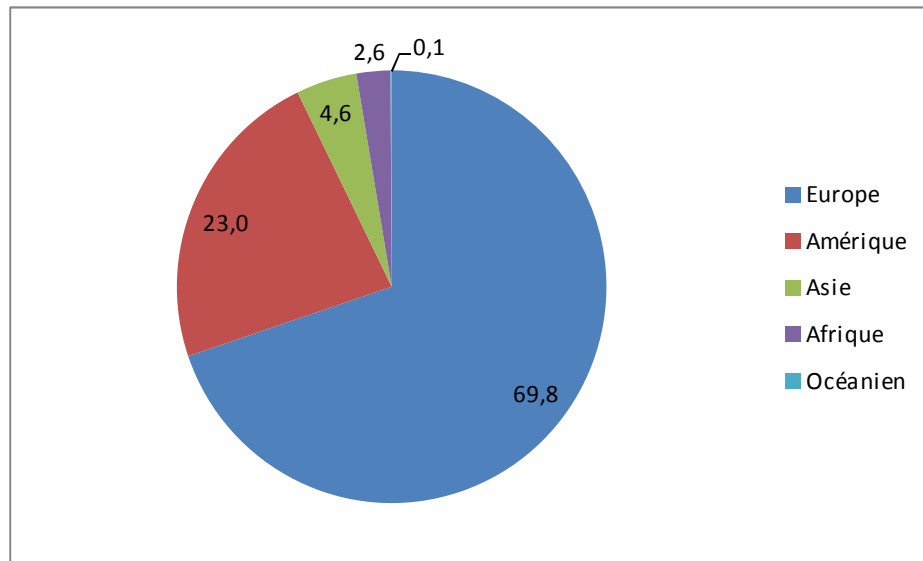
Pour les exportations (figure 46), viennent ensuite l'Asie (1/4 des échanges) et l'Afrique. Pour les importations, l'Amérique (1/4 des échanges) et l'Asie.

Figure 46. Part des Exportations de produits alimentaires bretons par continent (en valeur)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

Figure 47. Part des importations de produits alimentaires bretons par continent (en valeur)



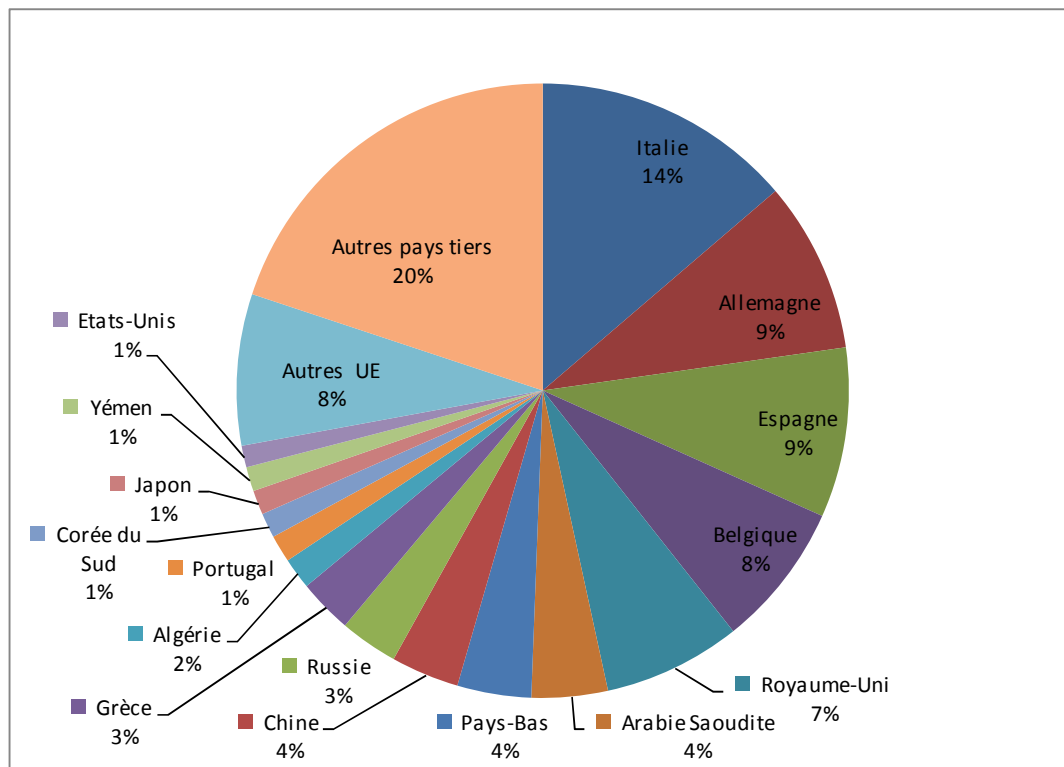
Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

Une analyse plus fine par pays (figure 48) montre que **l'Italie** est le principal partenaire vers lequel la Bretagne exporte (la moitié des exportations concerne des viandes de boucherie), suivi de l'Allemagne (principalement des produits laitiers, des légumes), de l'Espagne (produits laitiers, viandes de volaille, viandes de boucherie) et de la Belgique (1/3 des exportations sont des produits laitiers).

Parmi les **pays tiers**, **l'Arabie Saoudite** (pour 88 % des viandes de volailles) et la **Chine** (pour 55 % des viandes de boucherie et des produits d'abattage, ainsi que pour 34 % des produits laitiers) sont les principaux débouchés commerciaux de la Bretagne.

Il est important de noter une **diversification assez importante** des partenaires commerciaux de la Bretagne, ce qui potentiellement l'expose moins à un choc dans un pays donné. Toutefois, si ce constat est exact de façon agrégée pour l'ensemble des produits alimentaires, il est sans doute à tempérer lorsque l'on s'intéresse de façon plus fine à une famille de produits (volailles par exemple), comme il sera fait état par la suite.

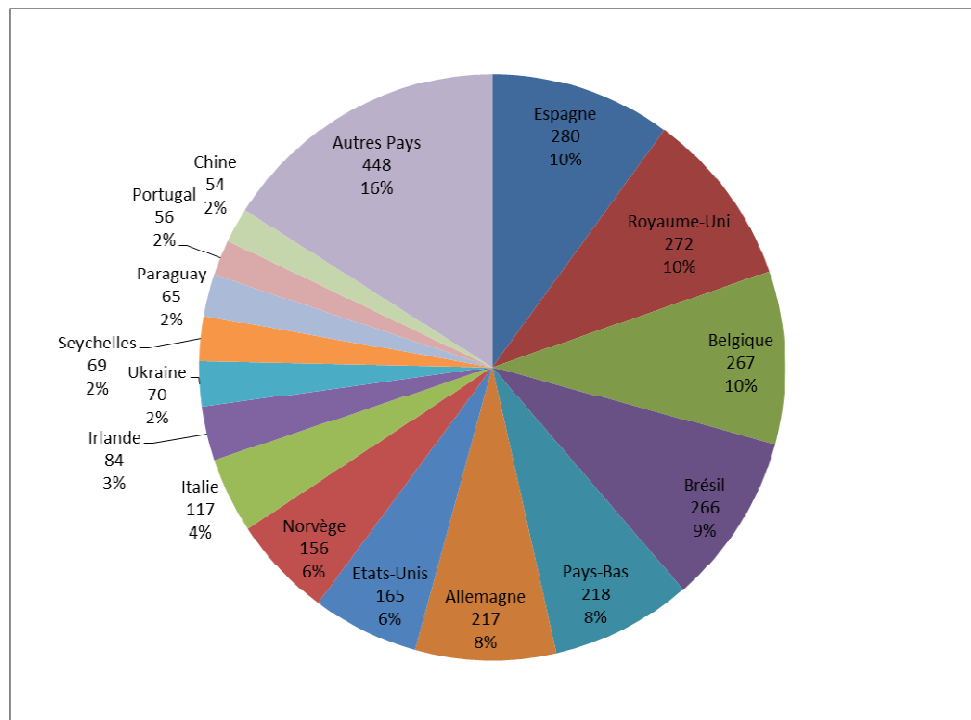
Figure 48. Répartition des exportations alimentaires bretonnes par pays en 2011 (en valeur)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

Pour les **importations**, l'Espagne (pour 1/4 des préparations et conserves de fruits et légumes), le Royaume-Uni (pour 1/3 des huiles et graisses), la Belgique (huiles et graisses, produits laitiers), le Brésil (huiles et graisses), les Pays-Bas et l'Allemagne sont ses principaux fournisseurs de produits alimentaires.

Figure 49. Répartition des importations alimentaires bretonnes par pays en 2011 (en valeur)



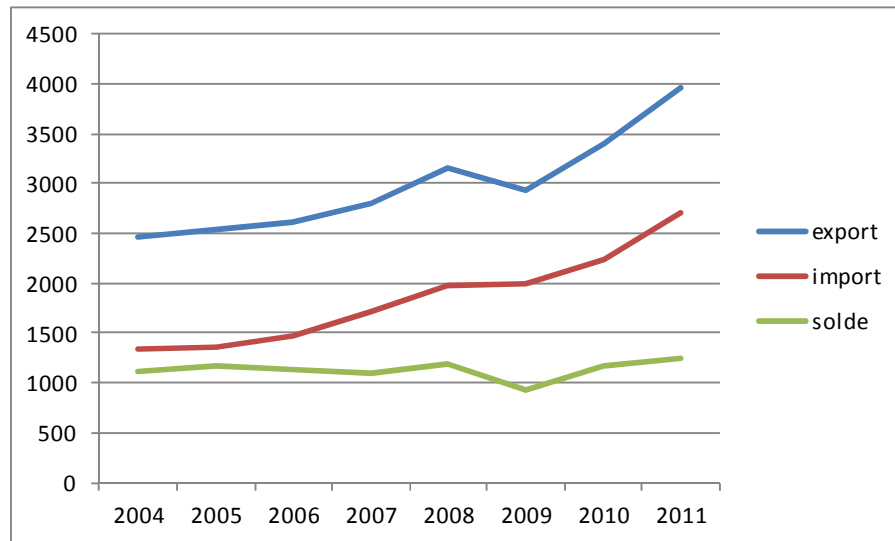
Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

L'évolution de la balance commerciale de la Bretagne montre un certain **équilibre** entre 2004 et 2011 (figure 50), sauf en 2009 où la crise économique a touché l'ensemble du commerce de marchandises, même alimentaire, avec une baisse de la demande.

Les importations et exportations ont connu des évolutions similaires, en croissance. En revanche, la figure 51 pointe la **baisse des échanges** avec les autres **pays européens** depuis 2007 et avec le **continent américain** (comme l'ensemble des autres régions françaises – cf 1.2.2). Cette baisse est en grande partie compensée par la **hausse** des exportations sur le **continent asiatique** (figure 52), mais avec des spécificités en termes de produits comme le démontre l'analyse par classe de produits par la suite.

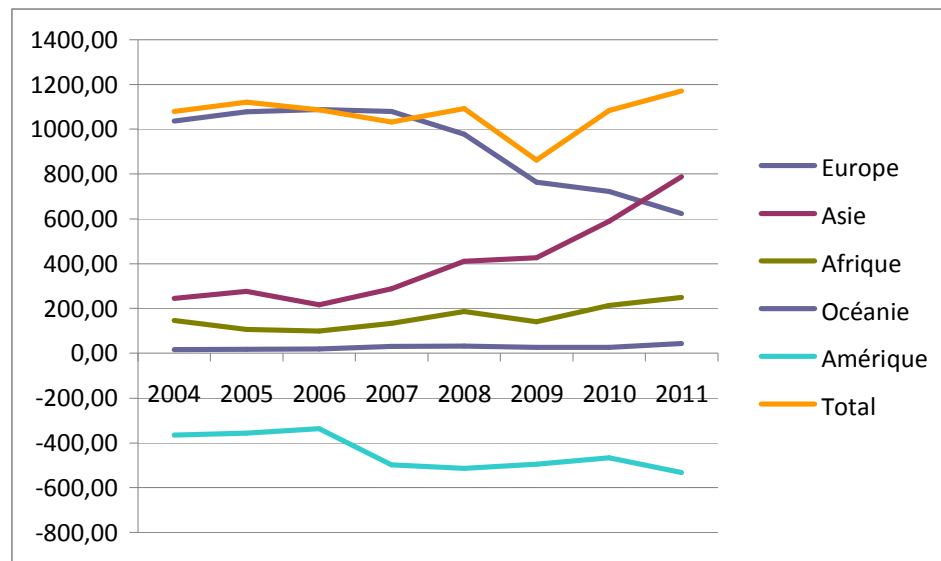
La Bretagne contribue à hauteur de 10 % au solde positif des échanges commerciaux des produits alimentaires français.

Figure 50. Evolution des exportations et des importations bretonnes de produits alimentaires entre 2004 et 2011 (M€)



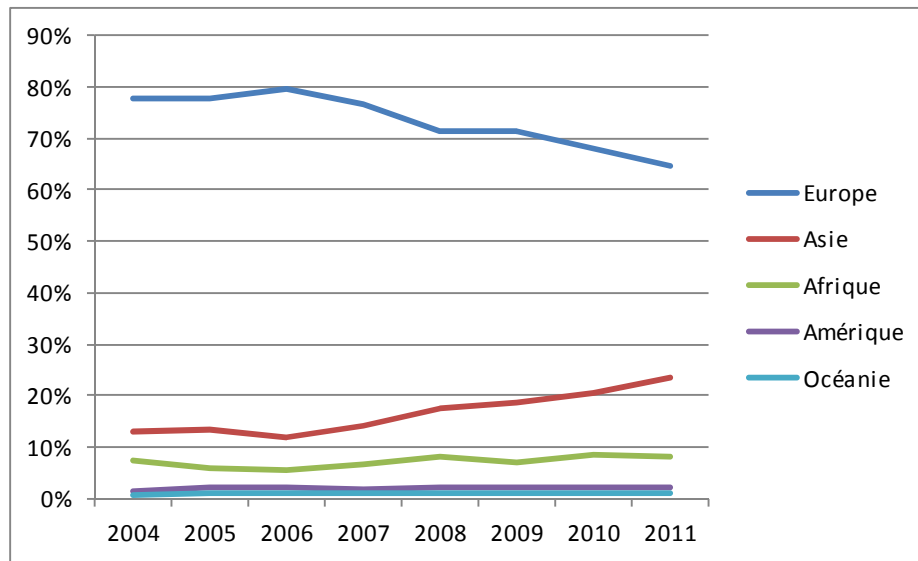
Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

Figure 51. Solde de la balance commerciale de la Bretagne pour les produits alimentaires avec les différents continents entre 2004 et 2011 (en valeur)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

Figure 52. Part des différents continents dans les exportations alimentaires bretonnes



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

2.4. Un commerce extérieur centré sur quelques classes de produits

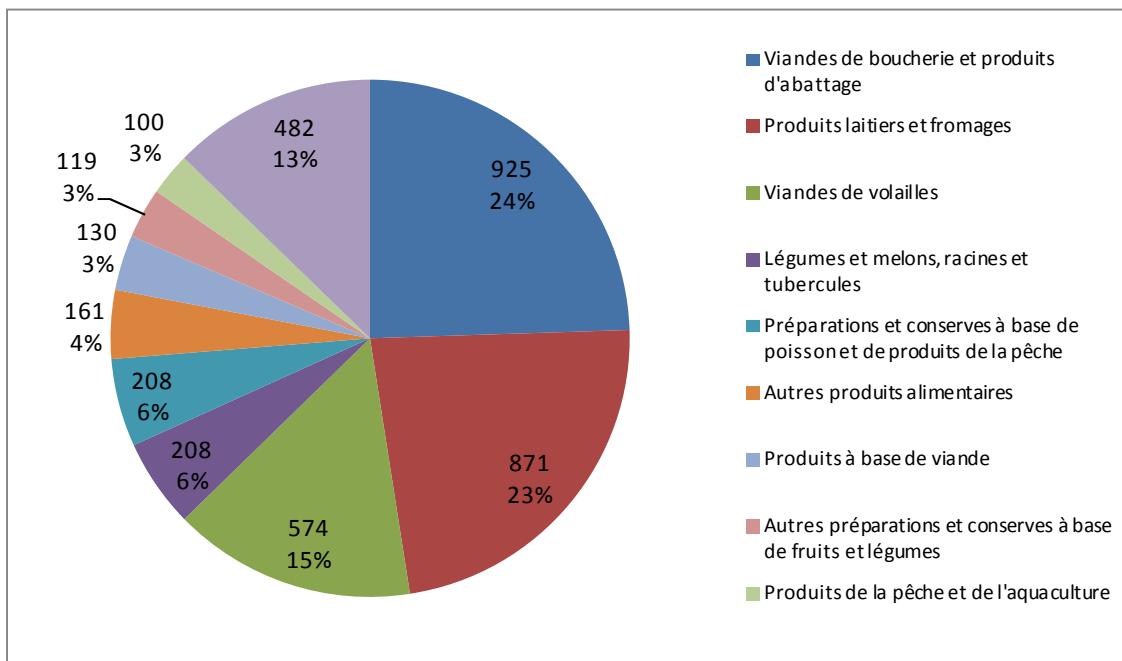
Après avoir présenté les grandes tendances des échanges extérieurs bretons, sont ici examinées les évolutions par classe de produits, en reprenant les principales en termes de valeurs de produits échangés : les viandes de boucherie et produits d'abattage, les produits laitiers, les viandes de volailles, les grandes cultures, les produits de la mer.

2.4.1. La structure des échanges entre 2004 et 2011

Des exportations concentrées sur 5 classes de produits

La structure des exportations bretonnes en 2011 est clairement identifiée sur la figure 53, puisque les $\frac{3}{4}$ des exportations sont concentrées sur 5 classes de produits : les viandes de boucherie et les produits d'abattage, les produits laitiers et les fromages, les viandes de volailles, les légumes et enfin les préparations à base de poisson et produits de la pêche.

Figure 53. Structure des exportations alimentaires bretonnes en 2011 (en M€)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

Cette répartition se distingue de la structure des exportations françaises présentée plus haut et qui était majoritairement composée de vins et spiritueux, céréales, fromages et viandes.

Certains produits alimentaires bretons occupent une place importante dans le commerce extérieur de la France puisque la moitié des exportations françaises de volailles est réalisée par la Bretagne, mais aussi le tiers des viandes de boucherie et d'abattage, le tiers des préparations et conserves à base de poisson, 20 % des produits de la pêche et de l'aquaculture, 20 % des produits transformés à base de viande, 15 % des produits laitiers (tableau 4).

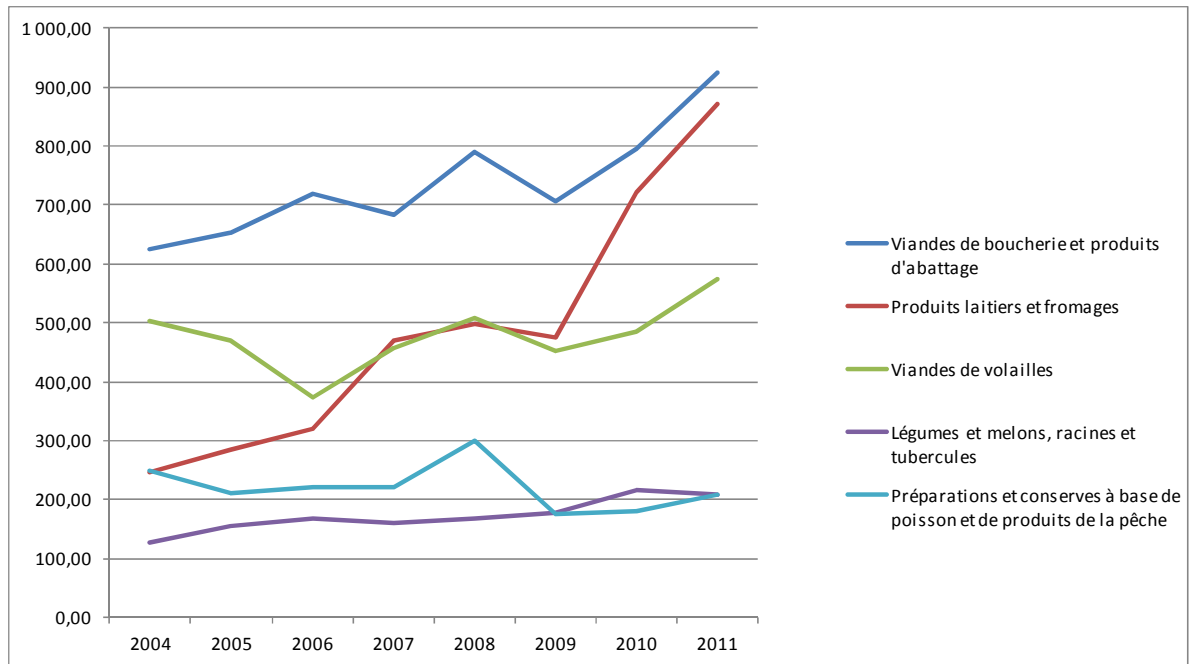
Tableau 4. Part des exportations bretonnes de produits alimentaires dans la moyenne nationale des exportations (en valeur)

Classes de produits	Part de la Bretagne (%)
Viandes de volailles	49,1 %
Viandes de boucherie et produits d'abattage	31,2 %
Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	28,5 %
Produits de la pêche et de l'aquaculture	19,3 %
Produits à base de viande	18,5 %
Produits laitiers et fromages	14,8 %
Légumes et melons, racines et tubercules	11,7 %
Autres produits alimentaires	10,0 %
Autres préparations et conserves à base de fruits et légumes	8,8 %

Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

Entre 2004 et 2011, en valeur, ce sont les produits laitiers qui ont connu la plus forte croissance des exportations, devant les viandes de boucherie.

Figure 54. Evolution des exportations des principales classes de produits entre 2004 et 2011 (M€)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

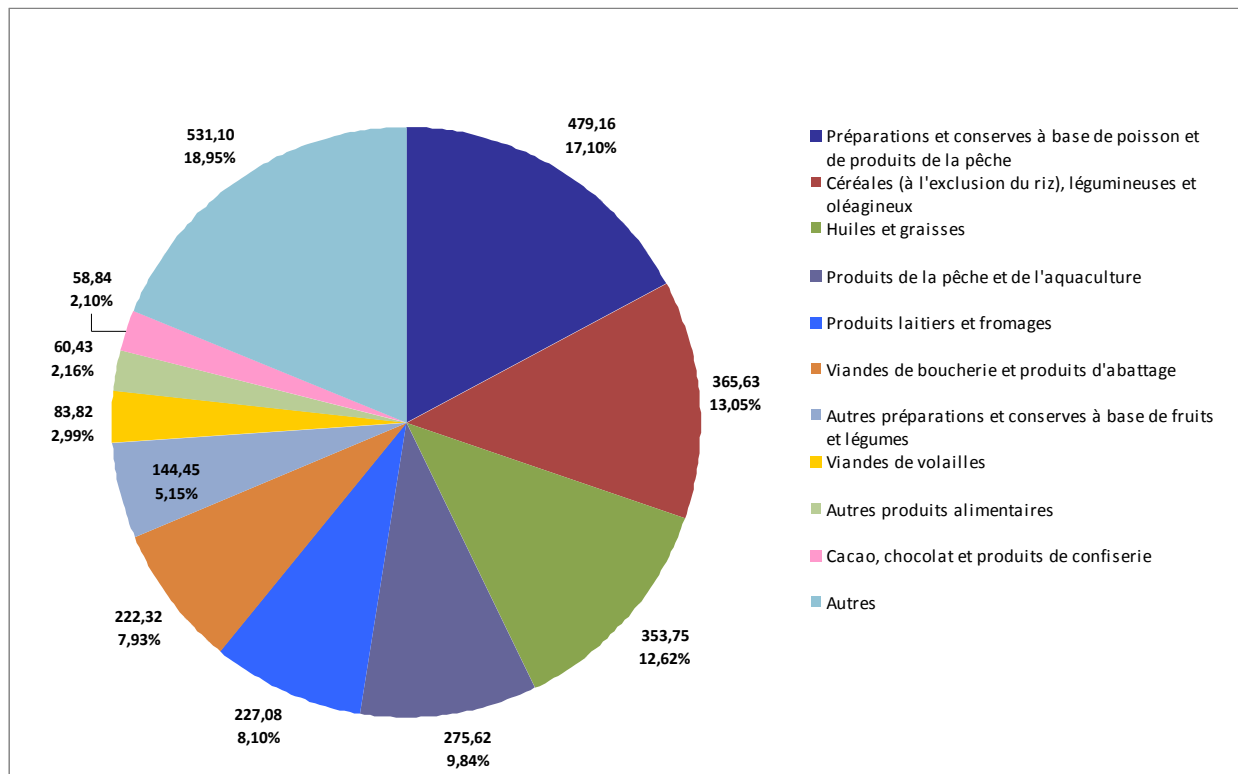
La structure des importations en 2011

Concernant les importations, il convient d'être très prudents sur l'interprétation des chiffres en raison des différents stades de transformation des aliments qui peuvent entraîner une double comptabilité.

La Bretagne importe principalement des préparations à base de produits de la mer⁷⁷, des céréales, des huiles et graisses, des produits de la pêche et de l'aquaculture, des produits laitiers et des fromages, des viandes de boucherie.

⁷⁷ Ce montant des importations souligne probablement des doubles comptabilités en raison de l'existence de lieux de transit.

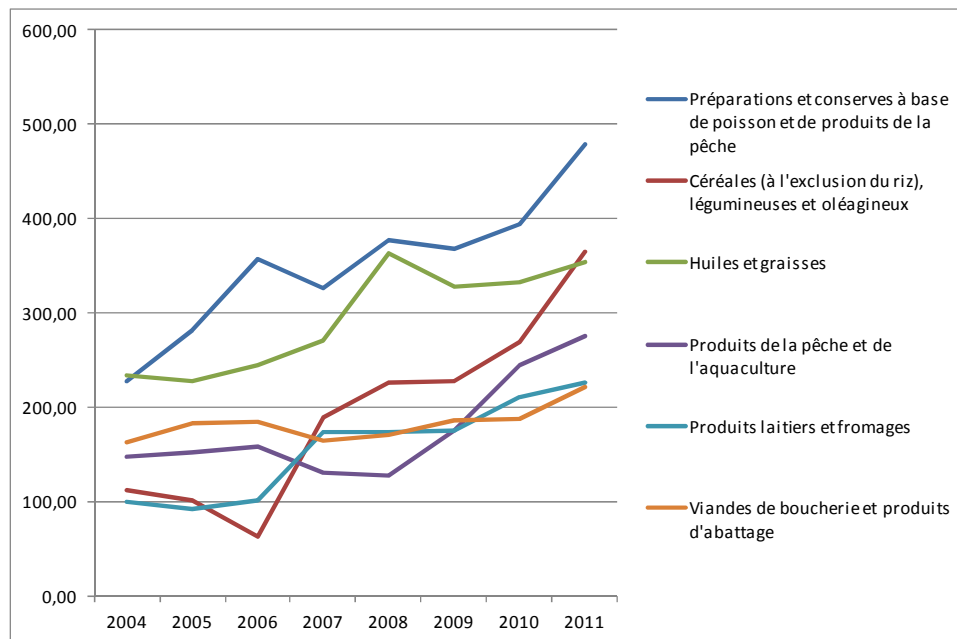
Figure 55. Importations alimentaires bretonnes par produits en 2011 (en M€)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

Entre 2004 et 2011, les importations se sont fortement accrues en valeur dans de nombreux domaines, mais en premier lieu pour les céréales, les produits laitiers, les préparations à base de poisson et pour les produits de la pêche et de l'aquaculture.

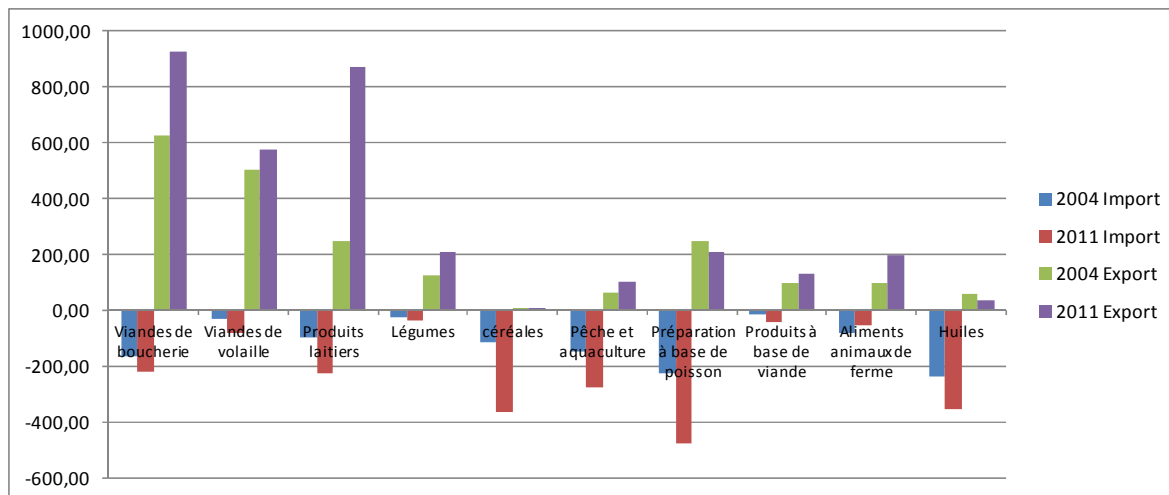
Figure 56. Evolution des importations pour les principales classes de produits bretons entre 2004 et 2011 (M€)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

En termes de balance commerciale par produits, la Bretagne est clairement excédentaire pour les viandes de boucherie, les viandes de volaille, les produits laitiers, les légumes (figure 57). En revanche sa dépendance en termes de céréales s'accroît entre 2004 et 2011. La même situation déficitaire s'observe pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, les préparations à base de poisson et les huiles et graisses.

Figure 57. Evolution des exportations et importations de produits alimentaires bretons en valeur entre 2004 et 2011

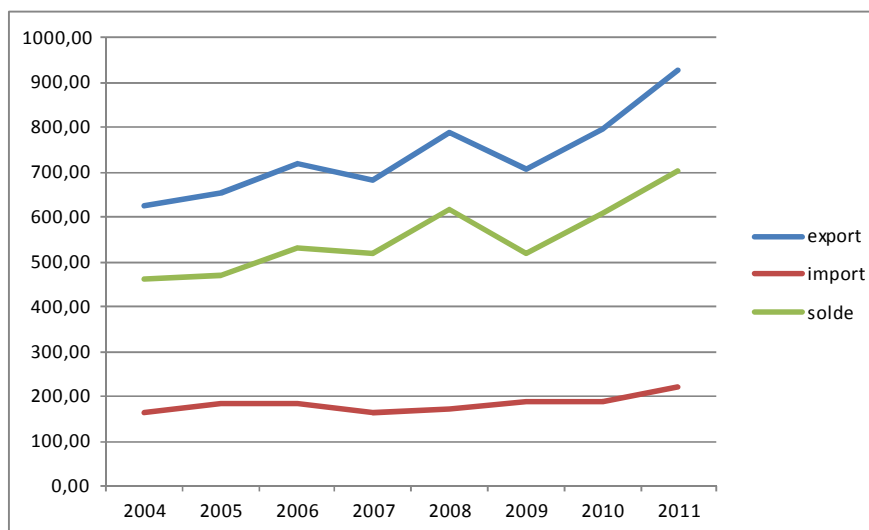


Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

2.4.2. Les viandes de boucherie et les produits d'abattage, 1^{er} poste export de la Bretagne

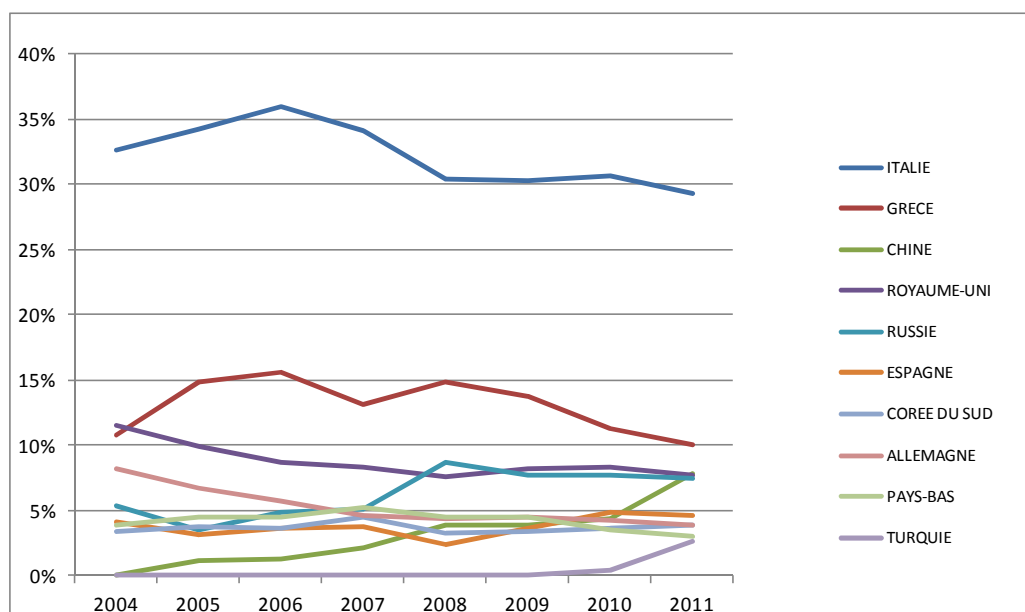
L'abattage, la découpe de carcasses et la production de viandes de bovins et de porcs représente un des principaux postes export de la Bretagne. Le solde des échanges est nettement positif et en croissance entre 2004 et 2011.

Figure 58. Evolution des échanges pour les viandes de boucherie et produits d'abattage entre 2004 et 2011 (en M€)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

Figure 59. Part des principales destinations export des viandes de boucherie et produits d'abattage en 2011 (en valeur)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

Les exportations de viandes de boucherie et des produits d'abattage (environ 2/3 viande porcine et 1/3 viande bovine en valeur) sont réalisées presque au **3/4** vers les **pays européens** : l'Italie (1/3 des exportations en valeur), la Grèce et le Royaume-Uni. Toutefois, il est à noter la **croissance** de la demande des **pays émergents** : Chine, Russie, Corée du Sud et Turquie.

Pour la **Chine**, cela s'explique par une forte demande de consommation de viande porcine. D'une manière générale, l'Asie réalise près de la moitié des achats de viande porcine sur le marché international (source FAO).

La **Russie** est avec les Etats-Unis et le Mexique, un des trois principaux autres pays importateurs dans le monde. La hausse des exportations vers la Russie s'explique également par les problèmes sanitaires rencontrés par le Brésil, lesquels ont conduit la Russie à limiter ses importations auprès de ce pays et donc à se tourner vers l'Union européenne.

Concernant la **Turquie**, elle enregistre une forte augmentation de sa demande de viande bovine. Elle devient le premier client de l'Union européenne et la France a fortement bénéficié de cet accroissement de la demande.

Les exportations de viandes de boucherie et de produits d'abattage, qui comprennent les viandes de bovins et de porcs, connaissent donc des fluctuations liées à différents facteurs⁷⁸.

Pour la viande porcine⁷⁹, il existe une forte variabilité de l'offre dans les principaux bassins exportateurs (l'Union européenne, les Etats-Unis et le Brésil) et ce, de façon cyclique en fonction des prix à la production⁸⁰. De même, la production et donc les quantités exportées (et leur prix) sont également fortement dépendantes des épizooties qui sont fréquentes (fièvre aphteuse, peste porcine...), comme récemment au Brésil et en Corée du Sud. Le commerce international de la viande de porc a toutefois connu une croissance relativement régulière depuis 10 ans (+8 %), sauf en 2008 et 2011 où les volumes ont été plus importants.

L'évolution des exportations européennes au cours des années 2000 a été largement influencée par les **politiques de gestion** du marché communautaire avec la mise en place de stockage privé et l'octroi de restitutions, notamment vers la Russie.

Pour la France, la **concurrence** sur le marché du porc est surtout **intra-européenne**. Ainsi, entre 2000 et 2010, les exportations françaises ont crû de

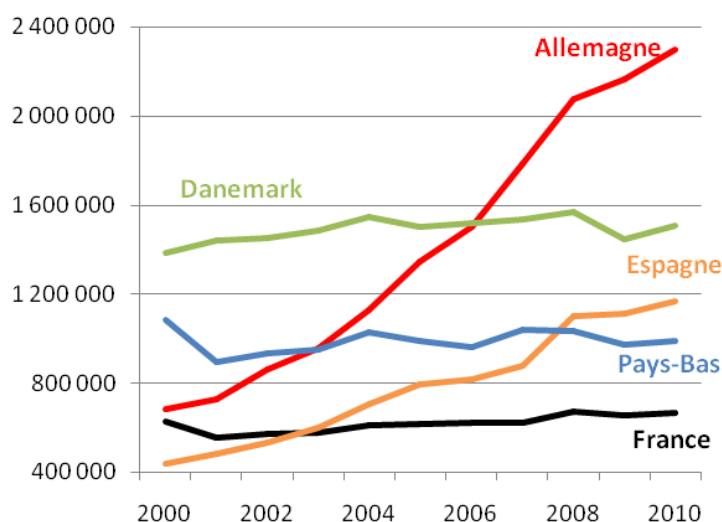
⁷⁸ Il faut préciser que la viande de porc fait l'objet d'un commerce mondial moins important (5,9 % des volumes produits) que d'autres viandes telles les viandes de volailles (12%) ou la viande bovine (11,3 %).

⁷⁹ FranceAgriMer (2013), " Le Commerce international de la viande de porc : l'Asie, moteur de la croissance ? ", *Les synthèses de FranceAgriMer*, n°17.

⁸⁰ Lorsque les prix à la production sont élevés et que des investissements ont été consentis, la production augmente. Dans une seconde phase la production se contracte pour s'ajuster à la demande. Ces mouvements sont cycliques (un cycle durant environ 3 ans).

6 %, alors que dans le même temps, les exportations allemandes augmentaient de 236 % et celles de l'Espagne de 166 %⁸¹. Les ¾ des exportations françaises sont réalisées sur le marché européen, marché sur lequel l'Allemagne la concurrence de plus en plus de par sa proximité avec ces marchés et des coûts plus faibles. En outre, la France (et la Bretagne y contribue) est spécialisée dans l'export de produits à faible valeur ajoutée (découpe primaire, carcasse), elle est déficitaire sur les produits à plus forte valeur ajoutée (pièces désossées, produits transformés).

Figure 60. Exportations de viandes porcines depuis 2000 en tec⁸²



Source : IFIP

Pour la viande bovine, les échanges internationaux ont peu augmenté depuis 10 ans⁸³ pour trois raisons principales : une stagnation de la production, des restrictions sanitaires (liées à l'encéphalopathie spongiforme bovine, la fièvre aphteuse ou l'utilisation d'hormones ou d'antibiotiques) et le recul de la demande dans certains pays en raison de la crise économique.

Entre 2000 et 2007, l'essentiel de la croissance des exportations de viande bovine a été assurée par les pays d'**Amérique du Sud** (Brésil, Argentine, Uruguay), qui représentent ¼ des ventes sur le marché mondial.

Depuis 2007, un net retournement de tendance est en marche puisque les exportations sud-américaines ont baissé d'un tiers. Les fortes hausses du prix des productions végétales en 2007 (maïs, soja, canne à sucre) ont conduit les

⁸¹ Audition de Mme Pascale MAGDELAINE et de M. Michel RIEU par la Commission "Développement économique et recherche" du CESER de Bretagne le 17 septembre 2012.

⁸² Tec : tonne équivalent carcasse.

⁸³ Les échanges ont augmenté de 2,9 % par an entre 2000 et 2007 et de 1,7 % par an depuis 2007. Source : FranceAgriMer (2012), Le commerce international de la viande bovine : vers une stabilisation des échanges ?, Les synthèses de FranceAgriMer, n°16.

producteurs bovins sud-américains à se réorienter vers ces productions. En outre, la réévaluation du real face au dollar a entamé la compétitivité de la filière bovine brésilienne.

Ainsi, depuis 2009, l'**Australie** est redevenue le 1^{er} pays exportateur de viande bovine, devant les Etats-Unis (longtemps affectés par des cas d'encéphalopathie spongiforme bovine).

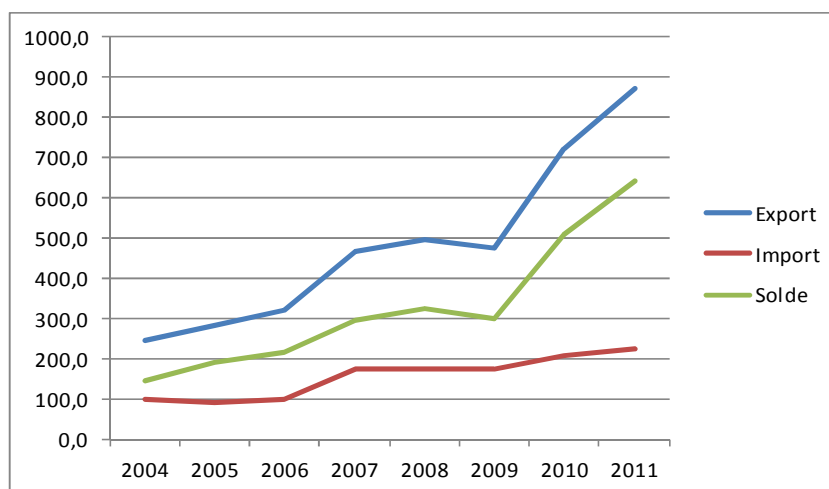
Entre 2000 et 2009, les exportations européennes ont été divisées par 4 en raison notamment de la crise de l'ESB. Toutefois depuis 2010, de nouvelles opportunités apparaissent à l'export avec les levées progressives des restrictions à l'importation des viandes européennes, la croissance de la demande du pourtour méditerranéen dont le niveau de vie augmente (Turquie), et la moindre présence sur les marchés des pays d'Amérique du Sud.

2.4.3. Des exportations de produits laitiers à la hausse

Au cours des **années 1990**, on a assisté à un **déclin** des exportations bretonnes de produits dérivés du lait sous la pression concurrentielle de la Nouvelle Zélande et de l'Australie dont les exportations sont passées de 20 % à près de 40 % des échanges mondiaux en 1999⁸⁴.

Toutefois, à partir de **2006**, les exportations bretonnes sont reparties nettement à la **hausse**, soutenues par un accroissement de la **demande mondiale** et des **cours élevés** (figure 61). Les poudres de lait occupent le 1^{er} poste export en 2011 (1/3 du chiffre d'affaires), devant les fromages (1/4) et le beurre⁸⁵.

Figure 61. Evolution des échanges de produits laitiers entre 2004 et 2011 (en M€)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

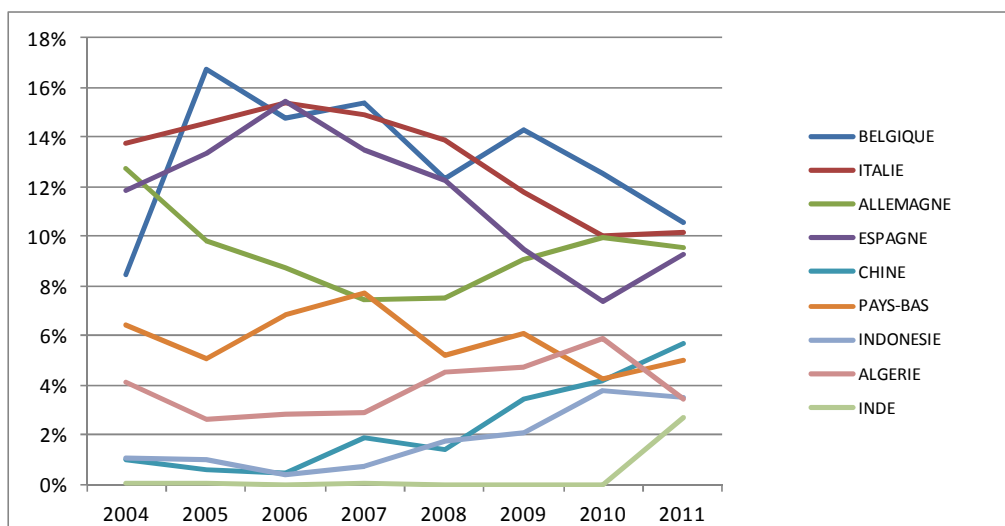
⁸⁴ Sommer P.(2011), "Internationalisation des marchés : le secteur des viandes continue de tirer les exportations agroalimentaires bretonnes" , *La revue de l'observatoire des IAA de Bretagne*, n°100.

⁸⁵ Chambres d'Agriculture de Bretagne (2012), *Economie agricole bretonne : analyse et perspectives*.

D'une manière générale, les produits laitiers s'échangent peu sur le marché mondial (ce qui s'explique en partie par leur périssabilité). Le rapport exportation/production s'élève à 7 % en moyenne mondiale pour ce type de produits. L'Asie représente environ 50 % des importations (Chine, 11 %) devant la Russie (7 %), l'Arabie Saoudite (6 %), l'Algérie (5 %) et le Mexique (5 %). Les principaux fournisseurs sont la Nouvelle Zélande (31 %), l'Union européenne (24 %), les Etats-Unis (10 %), la Biélorussie (4 %), l'Arabie Saoudite (4 %)⁸⁶.

Concernant la **Bretagne**, en 2011, les exportations de produits laitiers se dirigent pour 52 % vers des pays de l'Union européenne (Belgique, Italie, Allemagne, Espagne) et à 48 % vers les pays tiers (Chine, Indonésie, Algérie, Inde). C'est vers l'Inde, l'Indonésie et la Chine que la croissance en valeur des exportations (de la poudre de lait écrémée) a été la plus forte entre 2004 et 2011.

Figure 62. Part des principales destinations export des produits laitiers entre 2004 et 2011 (en valeur)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

2.4.4. Le marché de la viande de volailles, un secteur en mutation

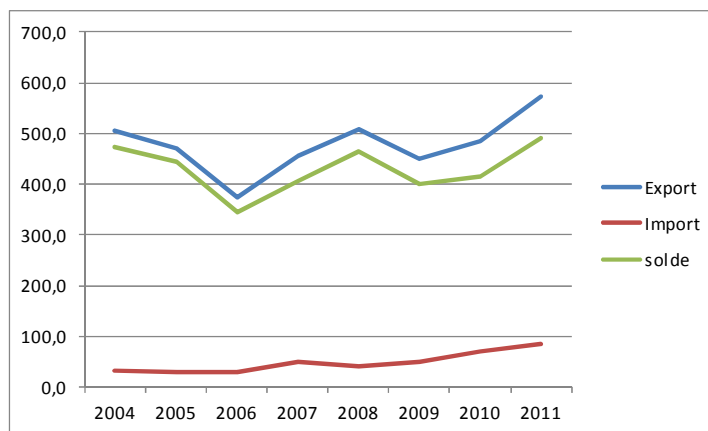
Les exportations de viandes de volailles bretonnes ont été particulièrement importantes jusque 1997⁸⁷. Ensuite, elles ont connu un lent **déclin** jusque 2006 (baisse d'environ 50 %). Parallèlement, les importations de volailles ont doublé entre 1990 et 2000.

⁸⁶ Source : FranceAgrimer.

⁸⁷ Sommer P.(2011), "Internationalisation des marchés : le secteur des viandes continue de tirer les exportations agroalimentaires bretonnes", *La revue de l'observatoire des IAA de Bretagne*, n°100.

Sur la période 2004-2010, les **exportations** bretonnes ont augmenté de **14 %** et les **importations** de **165 %**.

Figure 63. Evolution des échanges de viandes de volailles entre 2004 et 2011 (en M€)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

La part de la production mondiale exportée pour la viande de volailles est de 12 % soit un taux proche de la viande bovine, mais très supérieur à la viande porcine (5,8 %) ⁸⁸. Depuis 10 ans, les échanges internationaux progressent à un rythme de 4,8 % par an. Ces échanges sont de différentes natures : viande fraîche ou congelée, préparation cuite et non cuite, viande saumurée ⁸⁹. 93 % de ces échanges concernent de la viande de poulet.

L'offre mondiale est relativement **dispersée** entre quelques pays : Brésil (40 % des échanges en volume sur le marché mondial), Etats-Unis (40 %), Union européenne (10 %), Thaïlande (5 %).

En revanche, les importateurs sont beaucoup plus divers car la viande de volailles est très consommée à travers le monde ⁹⁰, en raison de l'absence d'interdits culturels ou religieux et de son prix qui est inférieur à celui des autres viandes. L'Asie, le Proche et Moyen-Orient, l'Europe (Union européenne, Russie) constituent les principales zones d'exportation.

Entre 2004 et 2011, les exportations bretonnes ont **fortement chuté** vers certains **pays européens** tels l'Allemagne (-1/3) et le Royaume-Uni (-1/3). En revanche, celles vers l'Arabie-Saoudite ont plus que triplé, vers le Yémen doublé et celles vers la Jordanie ont été multipliées par 13.

La Bretagne, comme le reste de la France a perdu des parts de marché en Europe au profit des Pays-Bas et de l'Allemagne. La part de l'Allemagne dans les

⁸⁸ FranceAgriMER (2012), "Le commerce international de la viande de volailles", *Les synthèses de FranceAgriMer*, n°15.

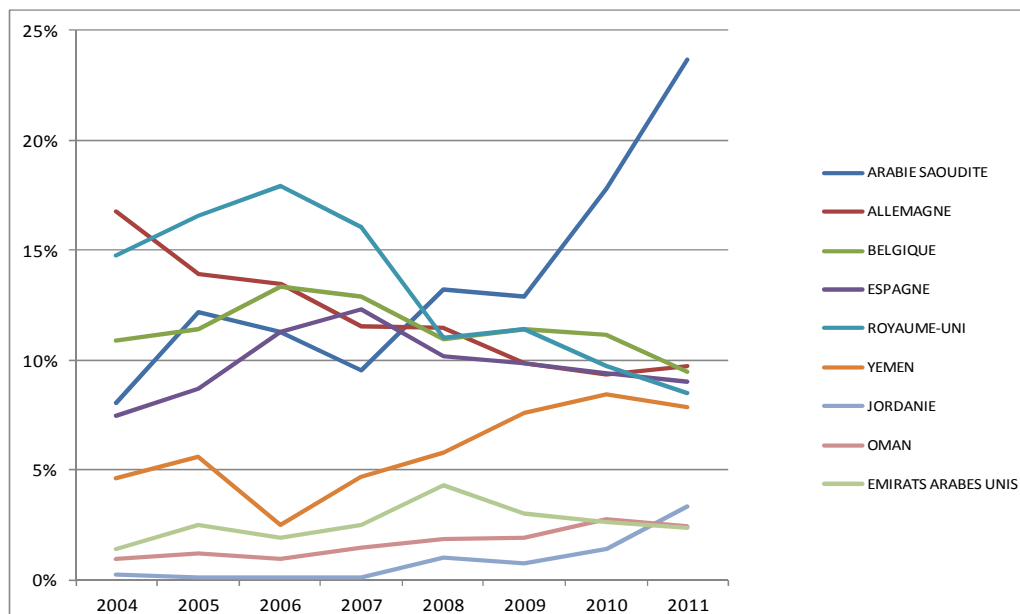
⁸⁹ Viandes saumurées : viandes imprégnées de sel dans toutes les parties à une teneur supérieure à 1,2%.

⁹⁰ Le plus gros importateur n'excède pas 8% des échanges.

exportations européennes est ainsi passée de 5 % en 2000 à 12 % en 2010 (la part de la France s'établit à 28 % et celle des Pays-Bas à 19 %).

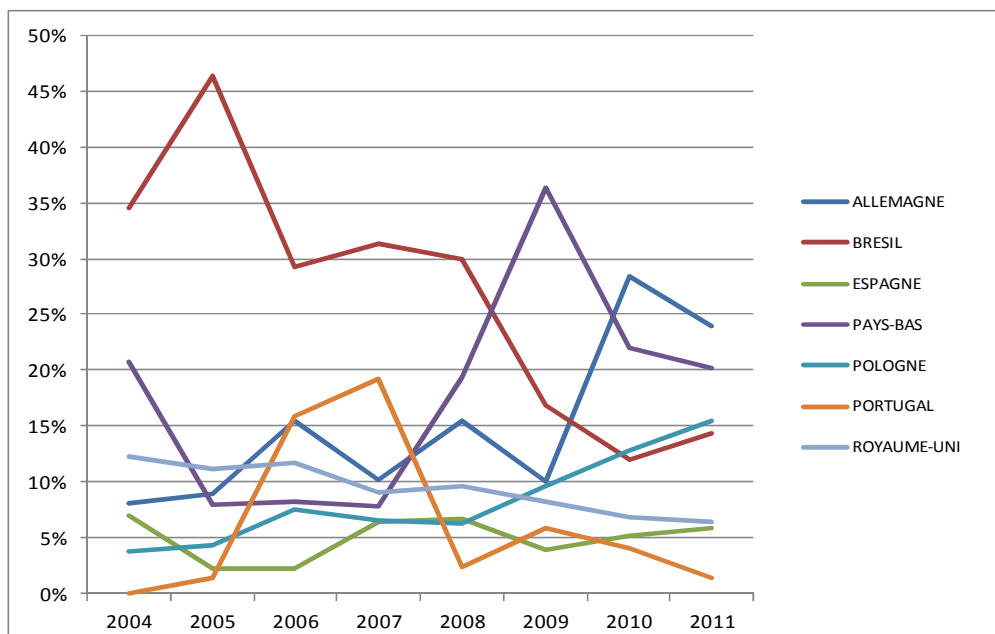
En revanche, entre 2004 et 2011, les importations de viandes de volailles en provenance des autres pays européens ont été multipliées par 10 auprès de la Pologne, par 7 auprès de l'Allemagne et par 4 pour l'Italie (figure 65).

Figure 64. Part des principales destinations export de viandes de volailles bretonnes entre 2004 et 2011 (en valeur)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

Figure 65. Part des principales destinations import de viandes de volailles bretonnes entre 2004 et 2011 (en valeur)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

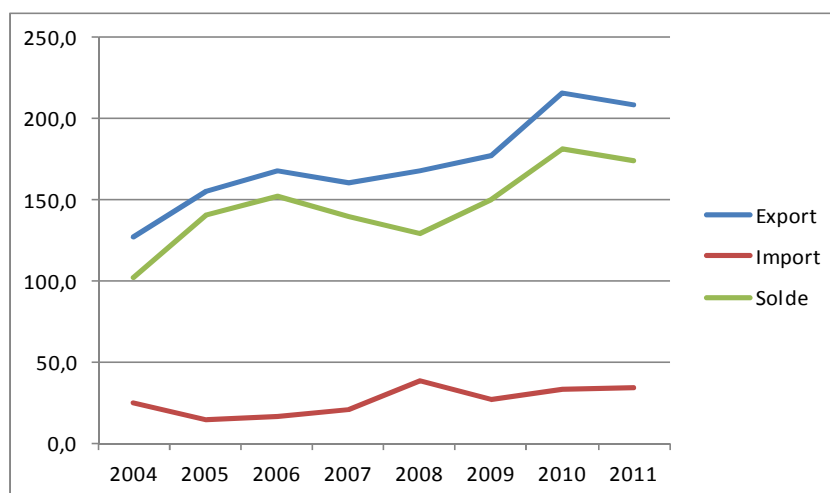
2.4.5. Les légumes, des échanges principalement européens

Les productions légumières couvrent différents types de productions : légumes destinés au marché du frais (principalement artichauts et chou-fleur pour la Bretagne), les légumes destinés à la transformation (haricots, petits pois), les cultures sous serre (tomates) et le maraîchage.

Elles sont très dépendantes des aléas climatiques qui affectent aussi bien l'offre que la demande.

Les légumes, melons, racines et tubercules occupent le quatrième poste export de la Bretagne avec un chiffre d'affaires de 208 millions d'euros en 2011. Pour la Bretagne, **1^{ère} région légumière française**, le solde des échanges est clairement positif, contrairement au solde des échanges français (-102 millions d'euros en 2011).

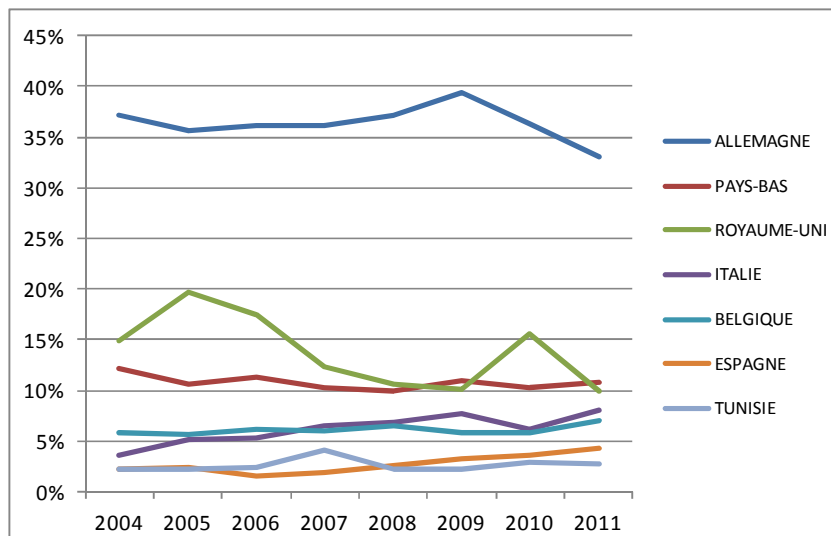
Figure 66. Evolution des échanges bretons de légumes entre 2004 et 2011 (en M€)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

Les principales **destinations export** sont l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Italie (figure 67). Entre 2004 et 2011, les exportations ont augmenté en valeur de 65 %. La baisse observée en 2010 s'explique en partie par la crise de confiance ponctuelle causée par la bactérie E. Coli qui a affecté la consommation de légumes frais.

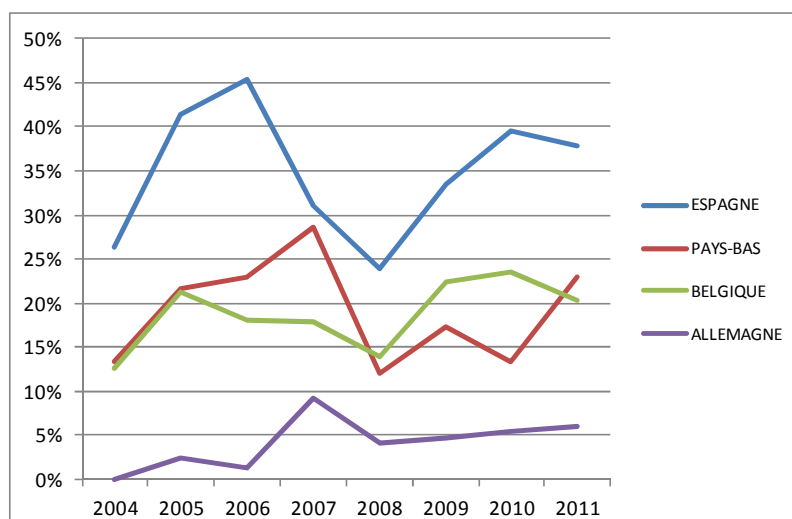
Figure 67. Part des principales destinations export des légumes, melons, racines et tubercules entre 2004 et 2011 (en valeur)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

Pour les **importations** (figure 68), elles sont concentrées sur 4 pays : Espagne, Pays-Bas, Belgique, Allemagne. Il est à noter la part croissante des importations en provenance de l'Allemagne dont la production ces dernières années s'est développée notamment pour les choux fleurs, les asperges.

Figure 68. Part des principales destinations import des légumes, melons, racines et tubercules entre 2004 et 2011 (en valeur)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

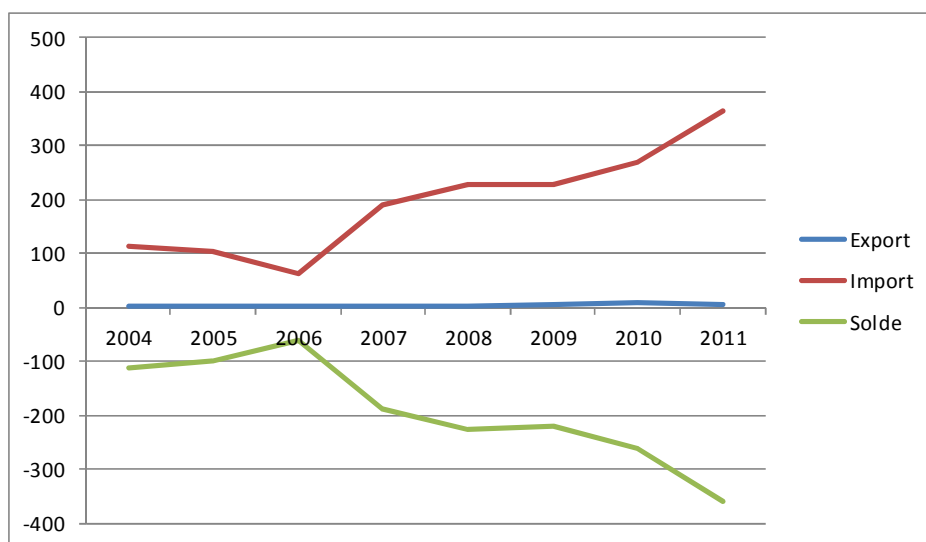
2.4.6. Une dépendance croissante en termes d'approvisionnement en céréales

Les importations de céréales de la Bretagne (principalement du soja pour l'alimentation animale) ont augmenté fortement en valeur en 2006 suite à l'augmentation des cours.

En 2011, elles proviennent principalement des Etats-Unis, du Brésil et du Paraguay. Les importations en provenance du Brésil ont chuté de 30 % sur la période, alors que le Paraguay, l'Ukraine ont connu une forte croissance.

Il est à noter que pour ces importations se pose la question des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et notamment pour les tourteaux de soja. On estime qu'actuellement les 3/4 des aliments pour animaux contiennent des tourteaux de soja OGM⁹¹. Si une majorité d'Etats européens interdit les cultures OGM (95% de ces cultures ayant une autorisation se situent en Espagne et au Portugal)⁹², ils ne peuvent s'opposer à leur importation.

Figure 69. Evolution des échanges bretons de céréales entre 2004 et 2011 (en M€)

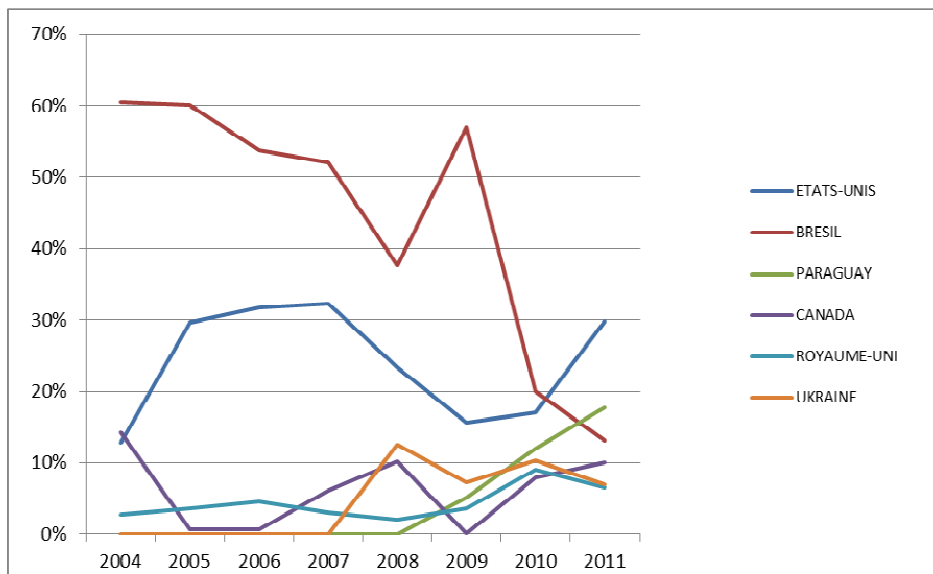


Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

⁹¹ Source : Interview de Valérie Bris, directrice de Coop de France Nutrition Animale par la Mission Agrobiosciences.

⁹² Cet été, Monsanto a annoncé retirer toutes ses demandes d'homologations en cours pour de nouvelles cultures transgéniques dans l'Union européenne. En cause, l'absence de perspectives commerciales dans un continent globalement hostile aux cultures OGM.

Figure 70. Part des importations bretonnes de céréales par pays entre 2004 et 2011 (en valeur)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

2.4.7. Des importations de produits de la pêche et de l'aquaculture en forte croissance

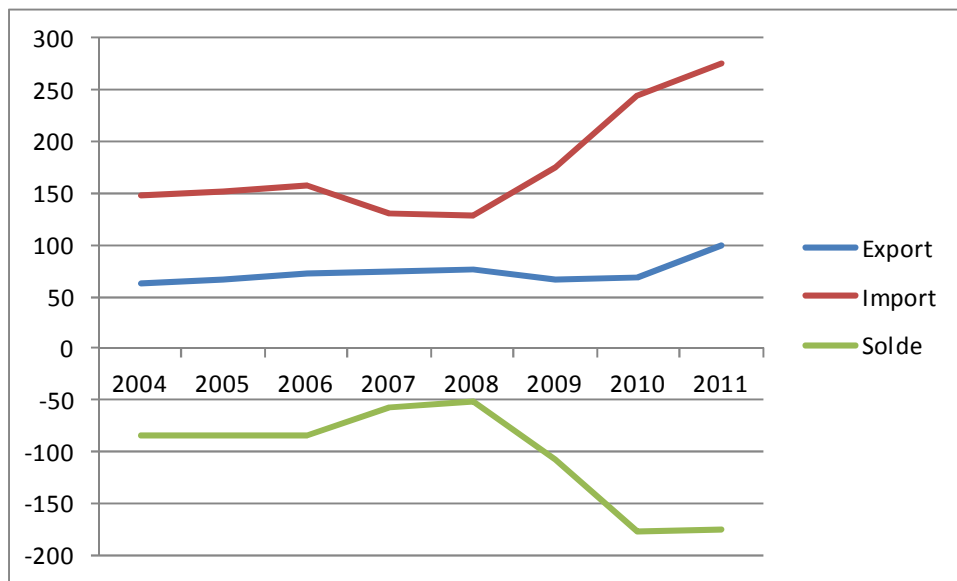
Un déficit croissant des échanges de produits de la pêche et de l'aquaculture

Les échanges de produits de la pêche et de l'aquaculture sont déficitaires et de façon croissante depuis 2008 (figure 71). Les importations ont augmenté de 85 % entre 2004 et 2011, alors que dans le même temps les exportations ont crû de 58 %. Cette évolution des échanges est à mettre en lien avec la baisse continue des débarquements de pêche fraîche depuis 10 ans en France⁹³ (-25 %)⁹⁴.

⁹³ La Bretagne contribue à un peu plus de 40% des débarquements nationaux de pêche fraîche en tonnage et en valeur.

⁹⁴ Audition de Madame Fabienne DAURES par la Commission "Développement économique et recherche" le 25 juin 2012.

Figure 71. Evolution des échanges bretons de produits de la pêche et de l'aquaculture (en M€)

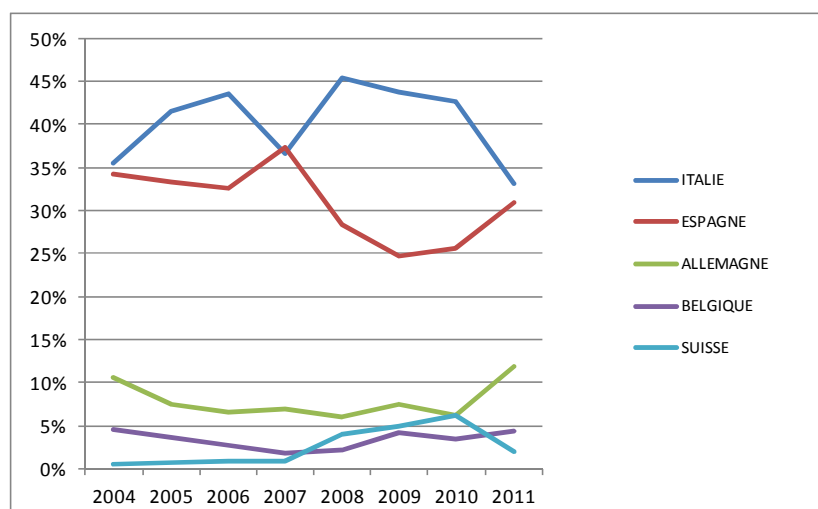


Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

L'Espagne et l'Italie couvrent les 2/3 des exportations bretonnes de produits de la pêche et de l'aquaculture, même si depuis 2007 et 2008 la part de ces pays dans les exportations bretonnes a baissé (figure 72). L'Allemagne, les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche ont connu un fort accroissement de leurs échanges avec la Bretagne.

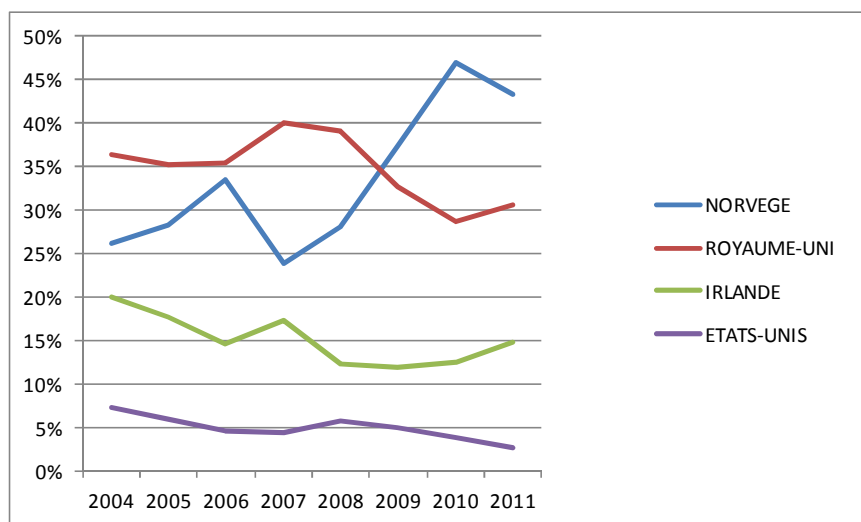
Les importations proviennent principalement de Norvège, du Royaume-Uni, de l'Irlande, des Etats-Unis (figure 73). Les espèces principalement importées sont le saumon, le cabillaud et le bar.

Figure 72. Part des principales destinations export des produits de la pêche et de l'aquaculture entre 2004 et 2011 (en valeur)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

Figure 73. Part des principales destinations import des produits de la pêche et de l'aquaculture entre 2004 et 2011 (en valeur)

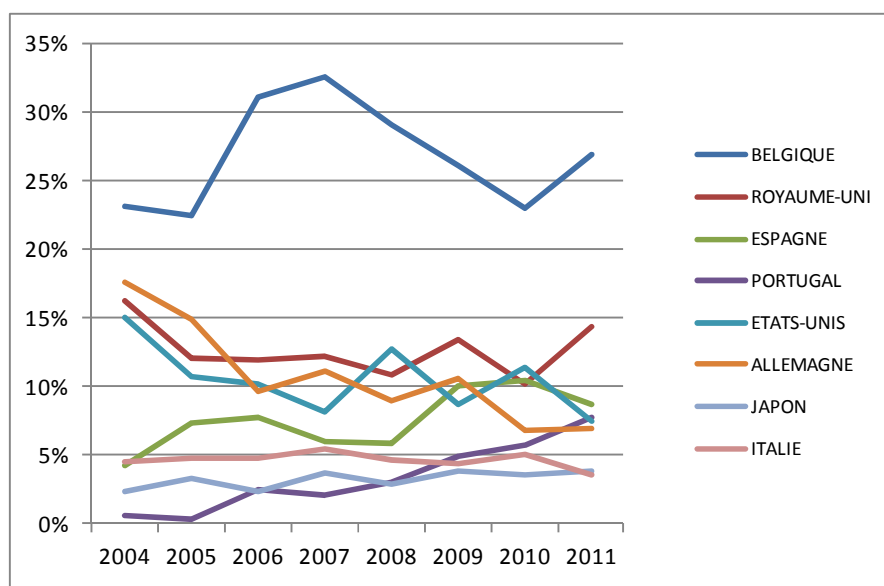


Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

2.4.8. La part croissante des biscuits et pâtisseries à l'export

Parmi les classes de produits à forte valeur ajoutée et qui ont connu une forte croissance des exportations entre 2004 et 2011 figurent les biscuits et pâtisseries. Les exportations en valeur ont plus que doublé. Les principales destinations export sont européennes (Belgique, Royaume-Uni, Espagne, Portugal).

Figure 74. Evolutions de la part des différentes destinations export pour les biscuits et pâtisseries (en valeur)



Source : Données douanes – Traitement CESER de Bretagne

Les principaux éléments à retenir

Le commerce mondial des produits alimentaires a fortement augmenté ces dernières décennies, mais moins que celui des autres produits. Différents éléments d'explication peuvent être avancés : la mise en place de politiques agricoles dans de nombreuses zones d'échanges, le maintien de barrières tarifaires, un facteur de production non mobile (la terre).

Les produits transformés ont supplanté les produits bruts dans les flux des échanges depuis le début des années 1990.

Les échanges à l'intérieur des zones régionales sont plus nombreux, ce qui souligne l'importance des politiques de régulation des échanges.

En outre, les pays émergents jouent un rôle croissant qui s'explique par des facteurs tenant à l'offre (un meilleur accès à la technologie) et à la demande (une modification des régimes alimentaires et des habitudes de consommation).

Le commerce français des produits alimentaires joue un rôle important pour sa balance commerciale, dans un contexte d'aggravation de son déficit extérieur global. Toutefois, il est principalement porté par les produits dits "du terroir" et notamment les vins et spiritueux. Dans de nombreux secteurs la France perd des parts de marché (notamment sur les produits de 1^{ère} transformation), y compris en Europe et souvent au profit de nos voisins européens.

Le commerce breton des produits alimentaires constitue le 1^{er} poste export. Ses exportations sont concentrées au $\frac{3}{4}$ sur 4 classes de produits : les viandes de boucherie et les produits d'abattage (24 %), les produits laitiers et les fromages (23 %), les viandes de volailles (15 %), les légumes (13 %). Ce sont principalement des produits bruts ou peu transformés. Pour les produits à faible valeur ajoutée, le prix est déterminant, il est plus difficile de gagner des parts de marché (volailles).

En revanche, la Bretagne est fortement dépendante en termes de protéines et de produits de la pêche et de l'aquaculture notamment.

L'Europe reste le principal partenaire commercial export de la Bretagne (2/3 des échanges), mais cette tendance s'atténue. L'Asie, certains pays du Moyen-Orient deviennent des partenaires de plus en plus importants pour la Bretagne (viandes de boucherie, viandes de volailles, produits laitiers).

Chapitre 3

Une vision élargie de l'internationalisation du système productif alimentaire

1.	La présence à l'étranger des entreprises agroalimentaires bretonnes	105
1.1.	Des filiales bretonnes principalement implantées en Europe	105
1.1.1.	Des pays d'implantation diversifiés	106
1.1.2.	Des stratégies différenciées selon les secteurs d'activité	107
1.2.	L'exportation de compétences et de savoir-faire	107
2.	Une présence accrue, mais encore modérée des investisseurs étrangers dans les IAA bretonnes	109
2.1.	Photographie des investissements étrangers dans les IAA bretonnes en 2011	110
2.1.1.	Des investissements étrangers localisés dans des établissements de moyenne ou grande dimension	110
2.1.2.	Des investisseurs principalement d'origine européenne	110
2.1.3.	4 secteurs d'activité concentrent 80 % des investissements étrangers...	111
2.1.4.	Des spécialisations territoriales qui attirent des nationalités différentes	112
2.2.	Une forte augmentation des participations étrangères depuis 25 ans	114
2.2.1.	Une forte rotation des participations étrangères et des mouvements capitalistiques nombreux	114
2.2.2.	Une diversification des activités ciblées par les investisseurs étrangers au fil des années	114
2.2.3.	L'agroalimentaire breton relativement moins dépendant des capitaux étrangers que les autres industries	115
2.2.4.	Quelles motivations des investisseurs étrangers et quelles conséquences éventuelles pour la Bretagne ?	115
3.	L'internationalisation du travail	117
3.1.	Un contexte législatif ambigu	117
3.2.	Les questions soulevées par cette législation	118
4.	L'internationalisation des maillons amont du système production alimentaire breton	119
4.1.	L'alimentation animale	120
4.2.	L'énergie	123
4.3.	Les engrais, les semences et plants et les pesticides	126
4.4.	Les équipements pour l'agriculture et l'industrie agroalimentaire	127
5.	L'influence des politiques européennes sur l'agriculture et la pêche bretonnes	128
5.1.	La PAC en Bretagne	128
5.1.1.	La PAC en chiffres	128
5.1.2.	L'influence de la PAC sur l'agriculture bretonne	129
5.1.3.	Des évolutions de la PAC fortement liées à la libéralisation des échanges agricoles	130
5.2.	La Politique Commune des Pêches en Bretagne (PCP)	131

L'ouverture à l'international des entreprises du système productif alimentaire breton ne se limite pas aux échanges commerciaux, mais possède d'autres dimensions. Son internationalisation se caractérise également par un déploiement à l'étranger *via* des filiales ou des transferts de compétences, ou encore de technologie (1). Elle se manifeste aussi par son attractivité pour des investisseurs étrangers présents dans le capital des industries agroalimentaires bretonnes (2). Elle se caractérise également par une mobilité transnationale de la main d'œuvre qui peut entraîner des distorsions de concurrence (3).

Cet impact du contexte international intervient également en amont avec une dépendance plus ou moins forte vis-à-vis des intrants (alimentation animale, énergie, engrais et pesticides...) et équipements (4), mais aussi par l'influence des politiques européenne et internationale (5).

1. La présence à l'étranger des entreprises agroalimentaires bretonnes

Le développement à l'international des entreprises bretonnes se caractérise aussi par l'implantation de filiales à l'étranger, mais aussi par la vente de savoir-faire ou de technologies.

1.1. Des filiales bretonnes principalement implantées en Europe

Il n'existe pas de base de données exhaustive et actualisée des implantations directes à l'étranger des entreprises bretonnes du secteur des IAA (filiales commerciales ou de production)⁹⁵. Toutefois, deux sources d'information peuvent être mobilisées : les informations recueillies par Bretagne Commerce International (BCI) qui essaie d'en effectuer un recensement, comprenant le nom de l'entreprise, le nombre de filiales et les lieux d'implantation⁹⁶ ; l'enquête que réalise annuellement l'Observatoire régional du Commerce international⁹⁷.

Il est à noter qu'il n'existe pas d'informations ou analyses sur les retombées économiques de ces formes d'internationalisation.

⁹⁵ Une telle base de données existait jusque la fin des années 1990, mais n'a pas été alimentée par la suite. Elle a permis la réalisation d'une étude approfondie "L'internationalisation des entreprises alimentaires bretonnes : priorité à la présence européenne" menée par Charles TEXIER (ex Mission régionale de coordination du commerce extérieur breton) en 2000 et publiée dans l'ouvrage *L'agroalimentaire : enjeux et ruptures en Bretagne*, JL PERROT, P.RUFFIO, JP SIMIER (2002).

⁹⁶ Cette liste d'entreprises couvrirait 90% des filiales, la marge d'erreur étant liée à des filiales qui auraient pu être dissoutes.

⁹⁷ Cet observatoire a été créé sous la responsabilité de CCI international, avant sa fusion avec Bretagne Commerce International en juillet 2012.

1.1.1. Des pays d'implantation diversifiés

Les 220 filiales étrangères (secteur agricole et agroalimentaire) recensées par Bretagne Commerce International couvrent **49 pays** différents⁹⁸. Le nombre d'entreprises agroalimentaires localisées en Bretagne ayant des implantations à l'étranger est très faible : moins de 2 % si l'on se réfère au fichier de Bretagne commerce international.

Les entreprises agroalimentaires bretonnes qui disposent de filiales en comptent en moyenne **2,5**, mais il existe une forte dispersion entre les entreprises et les secteurs d'activités qu'elles représentent.

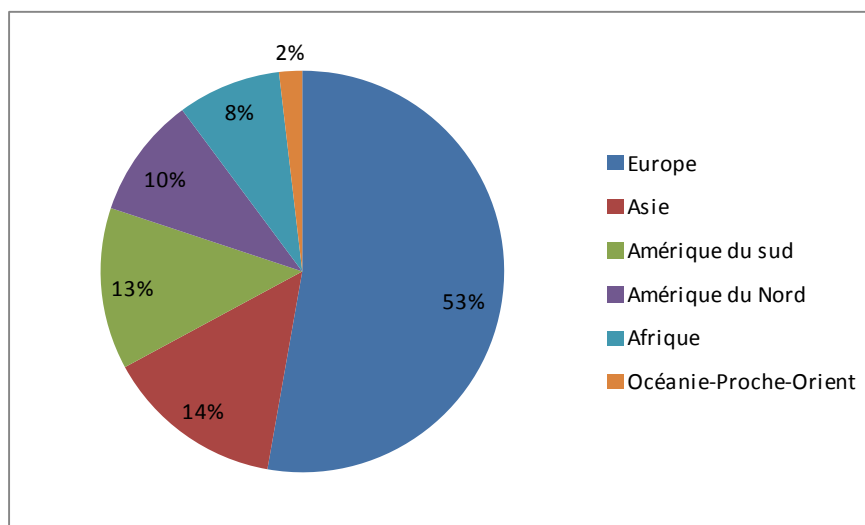
Certaines entreprises peuvent compter jusque 10 à 20 filiales. Ce sont principalement des entreprises du secteur des agrofournitures.

Ces filiales sont principalement situées en **Europe** (53 % des filiales – Figure 75) : Espagne (18), Pologne (13), Allemagne (11), Royaume-Uni (11).

Ces 10 dernières années, les implantations sur le **continent asiatique** ont fortement augmenté (+35 % environ)⁹⁹. La Chine est le principal pays d'implantation de filiales sur ce continent (15), bien loin devant l'Inde (4).

Les entreprises bretonnes de l'agroalimentaire comptent 28 filiales en Amérique du Sud, principalement au Brésil (12), au Mexique (5) et en Argentine (4).

Figure 75. Zones d'implantation des IAA bretonnes en 2012



Source : Données Bretagne Commerce International – Traitement CESER de Bretagne

⁹⁸ Ces données convergent avec celles de CCI International.

⁹⁹ Charles TEXIER (2002), "L'internationalisation des entreprises alimentaires bretonnes : priorité à la présence européenne " dans l'ouvrage *L'agroalimentaire : enjeux et ruptures en Bretagne*, JL PERROT, P.RUFFIO, JP SIMIER (2002).

1.1.2. Des stratégies différenciées selon les secteurs d'activité

Cette stratégie d'implantation peut viser plusieurs objectifs :

- **Se développer** sur des marchés en croissance pour avoir accès directement aux bassins de consommation,
- **se rapprocher** de marchés importants, mais dont les **réglementations** sont complexes et nécessitent une présence physique (cas par exemple des Etats-Unis, du Brésil, de la Russie)¹⁰⁰,
- faciliter un **accès aux matières premières**, bénéficier de bas **coûts de production** (notamment vers les pays de l'Europe de l'Est ou la Chine).

L'appartenance à un groupe est également un facteur déterminant, ce qui confirme l'importance de **la taille** des entreprises pour s'implanter à l'étranger.

Les secteurs d'activité bretons les plus implantés à l'étranger sont ceux également très présents à l'export ce qui souligne le **lien** important entre ces deux stratégies de développement à l'international¹⁰¹. Ce sont notamment les industries des viandes, les produits du lait, les fruits et légumes et surtout le secteur des fournitures et équipements.

Les stratégies d'implantation et les pays visés diffèrent selon les secteurs d'activité.

Les implantations pour le secteur des **fournitures et équipements** se situent souvent en dehors de l'Union européenne. Les principaux pays d'implantation sont la Chine, le Brésil, le Mexique, la Pologne, la Roumanie. Ces stratégies s'expliquent soit par la recherche de coûts de production plus faibles, soit par la volonté de se rapprocher de marchés porteurs.

Les filiales dans le secteur des **produits laitiers** sont localisées principalement dans **l'Union européenne**.

Pour les **fruits et légumes**, elles sont principalement situées en Europe et notamment en Espagne.

1.2. L'exportation de compétences et de savoir-faire

De plus en plus, la stratégie de développement à l'international des entreprises ne passe plus uniquement par le commerce de produits *via* l'export et l'import, mais aussi par **l'exportation de compétences** et de **savoir-faire**, en s'alliant notamment avec d'autres entreprises ou structures.

¹⁰⁰ Audition de Monsieur Carl BOIS par la Commission "Développement économique et recherche" le 26 juin 2012.

¹⁰¹ *Ibid.*

Cette stratégie peut être organisée, comme cela se passe par exemple dans le cadre du Projet Alban mené avec le soutien de Bretagne Commerce International (Encadré 5). Elle est souvent recherchée dans les pays émergents qui ont besoin de structurer entièrement une filière. Elles bénéficient généralement d'un soutien politique.

Cette stratégie demande aux entreprises françaises qui souhaitent pénétrer ces marchés d'adopter une stratégie particulière qui s'ancre dans le **long terme** et de créer des alliances avec d'autres partenaires. Ainsi, à titre d'exemple, l'entreprise I-Tek, spécialisée dans les équipements intérieurs porcins a développé une stratégie spécifique pour le marché chinois en proposant 6 pôles de compétence qui permettent d'élargir son offre¹⁰². Celle-ci couvre ainsi plusieurs champs : la formation (une ferme pédagogique a été créée en Chine, les formations techniques animalières faisant défaut dans le pays), la fabrication d'aliments, la génétique, la construction de bâtiments et d'équipements, la valorisation du lisier. I-TEK s'appuie sur des structures partenaires pour compléter ses propres savoir-faire.

Encadré 5 – Le projet ALBAN

Il s'agit d'un partenariat entre la Bretagne et l'Algérie initié en 2005 pour développer la filière lait algérienne. L'Algérie est en effet un très gros importateur de poudre de lait.

Plutôt que se positionner en tant qu'exportatrice de poudre de lait, les acteurs bretons de la filière laitière ont décidé d'accompagner le développement d'une filière lait en Algérie. Ainsi, l'objectif est tout d'abord d'organiser un transfert de savoir-faire en formant les ingénieurs vétérinaires algériens et les éleveurs, aux "méthodes bretonnes". Au-delà de ce travail de conseil, c'est indirectement tout l'amont de la filière qui peut en bénéficier. Les fermes algériennes sont sous-équipées et requièrent des investissements en termes de bâtiments, de matériel de production, de génétique...

Une centaine d'entreprises et instituts bretons de la filière lait (nutrition animale, machinisme et bâtiments agricoles, génétique animale etc...), peuvent espérer trouver des débouchés sur le marché algérien. Cette opération pourrait être dupliquée au Maroc.

Offrir une **solution intégrée** ou "clé en main" implique de se regrouper au sein d'une filière ou de "chasser en meute", mais aussi éventuellement de créer des alliances à l'international. Cela nécessite de faire des efforts de structuration, que chacun trouve une valeur ajoutée à travailler ensemble¹⁰³. Cette stratégie reste toutefois fragile et sans garantie obligatoire de succès. Elle pose

¹⁰² Audition de Monsieur Tanguy PESTEL par la Commission "Développement économique et recherche" du CESER de Bretagne le 14 janvier 2013.

¹⁰³ Audition de Monsieur Thierry SIMON par la Commission "Développement économique et recherche" du CESER de Bretagne le 14 janvier 2013.

également pour les entreprises la question de la protection de la propriété intellectuelle.

Ces stratégies d'implantation à l'étranger ou de développement reposent sur une véritable **culture des affaires à l'international** et nécessitent au sein des entreprises le **déploiement de compétences spécifiques**, au-delà de celles liées à l'import et l'export (vente de savoir-faire et de technologies, montages financiers internationaux)¹⁰⁴.

2. Une présence accrue, mais encore modérée des investisseurs étrangers dans les IAA bretonnes

L'analyse de l'évolution de la part des investissements étrangers dans les IAA bretonnes est périodiquement réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne et ce, depuis 1974¹⁰⁵.

Les principaux résultats présentés ci-dessous s'appuient sur des données datant de début 2011.

La méthodologie de l'étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne

Le champ de l'étude porte sur les entreprises ou établissements de l'industrie agroalimentaire présents en Bretagne, dont les effectifs sont supérieurs ou égaux à 20 salariés et dont la participation étrangère au capital est supérieure à 50 % (participations de contrôle).

Les investissements "au second degré" ont été retenus dès lors qu'un groupe étranger détenait au moins 50 % du capital social d'une entreprise implantée en France.

Pour déterminer la nationalité de l'investissement, c'est le pays d'origine des capitaux qui est considéré. Il ne s'agit donc pas nécessairement du pays dans lequel est situé l'investisseur direct, mais du pays dans lequel est situé le centre de décision initial. Lorsque plusieurs pays se partagent le contrôle d'une même entreprise, celui-ci est attribué au pays qui détient la part la plus importante du capital social.

Le taux de participation étrangère (taux de participation d'une ou plusieurs entreprises étrangères au capital social d'une entreprise française) comporte différentes modalités suivant son importance : s'il est supérieur à 50 %, il sera évoqué une "participation de contrôle" ou une "participation majoritaire" ; s'il est inférieur à 50 %, ce sera une participation minoritaire (participation comprise entre 20 et 50 %) ou d'influence (participation inférieure à 20 %).

¹⁰⁴ Charles TEXIER (2002), "L'internationalisation des entreprises alimentaires bretonnes : priorité à la présence européenne " dans *L'agroalimentaire : enjeux et ruptures en Bretagne*, JL PERROT, P.RUFFIO, JP SIMIER.

¹⁰⁵ Audition de Mme Stéphanie BENVEL par la Commission "Développement économique et recherche" le 21 mai 2012.

2.1. Photographie des investissements étrangers dans les IAA bretonnes en 2011

Il convient de préciser que cette photographie présente l'état des lieux des investissements étrangers dans les IAA début 2011. Depuis, d'autres mouvements se sont opérés, mais ils ne remettent pas en cause les principaux enseignements qui peuvent être tirés de cette étude de la CCI de Bretagne.

2.1.1. Des investissements étrangers localisés dans des établissements de moyenne ou grande dimension

Début 2011, l'industrie agroalimentaire bretonne compte 50 établissements (de 20 salariés et plus) dont le capital est détenu par des **investisseurs étrangers** (participation supérieure à 50 % du capital). Ces établissements emploient près de 6 500 salariés, soit **10 %** de l'emploi agro-alimentaire breton.

Les emplois sous influence extérieure se concentrent dans des établissements de moyenne ou de grande dimension (figure 76). Ainsi plus des **3/4** de ces emplois sont localisés dans des **unités de 100 salariés et plus**. Les dix plus gros établissements (plus de 200 salariés), représentent plus de la moitié des effectifs des établissements dépendant de groupes étrangers.

Figure 76. Etablissements des IAA bretonnes sous dépendance étrangère

Taille de l'établissement	Etablissements		Emploi salarié	
	Nombre	Part relative	Nombre	Part relative
20 à 49 salariés	18	36 %	614	10 %
50 à 99 salariés	12	24 %	834	13 %
100 à 199 salariés en plus	10	20 %	1 515	23 %
200 salariés et plus	10	20 %	3 480	54 %
Ensemble	50	100 %	6 443	100 %

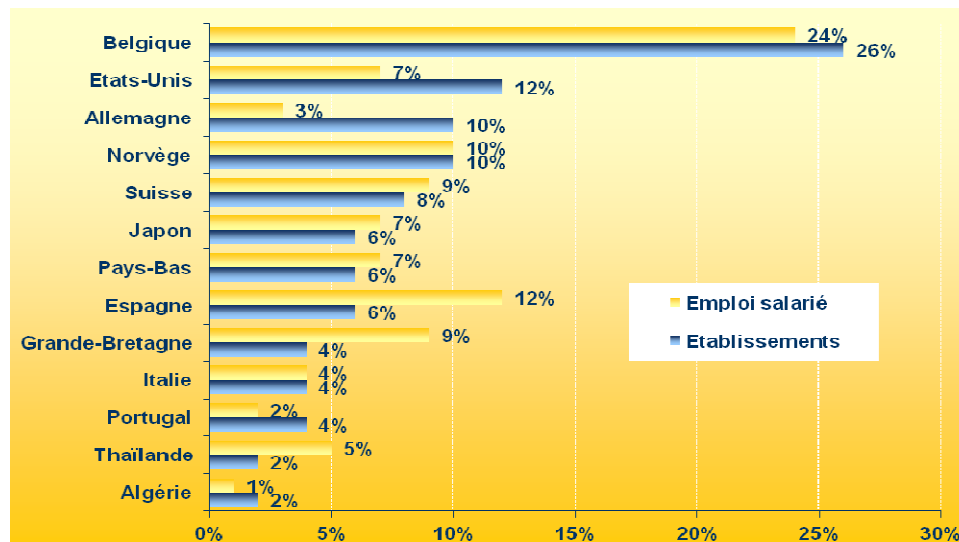
Source : CCI de Bretagne

2.1.2. Des investisseurs principalement d'origine européenne

Treize nationalités sont présentes dans l'industrie agro-alimentaire bretonne en 2010, mais près des **3/4** des investissements étrangers ont pour origine les pays de **l'Union Européenne**. 9 nationalités européennes sur 13 représentent 78 % des établissements contrôlés et 74 % des effectifs salariés.

Il est à noter que le premier investisseur étranger dans l'agro-alimentaire breton est la Belgique (26 % des établissements et 24 % des emplois sous contrôle étranger), suivent les Etats-Unis, l'Allemagne, la Norvège.

Figure 77. Répartition des établissements et de l'emploi des industries agroalimentaires sous contrôle étranger en Bretagne par pays d'origine des capitaux



Source : CCI de Bretagne

2.1.3. 4 secteurs d'activité concentrent 80 % des investissements étrangers...

L'alimentation animale, la transformation du poisson, la conserverie de légumes et l'industrie de la viande sont les activités privilégiées par les investisseurs étrangers. Ces quatre secteurs concentrent **80 %** des établissements et des effectifs salariés sous dépendance extérieure.

Les établissements d'alimentation animale sont les plus nombreux à posséder des capitaux majoritairement étrangers, mais sont devancés en termes d'emplois par les activités du poisson (26 %), de la viande (20 %) et des légumes (17 %).

Le secteur du poisson, qui correspond essentiellement à des participations dans l'industrie de transformation en plats cuisinés, présente le plus fort taux de dépendance aux capitaux étrangers (50 %) de l'agroalimentaire breton.

L'activité viande concerne essentiellement la transformation de viande de boucherie et de charcuterie. Le taux de pénétration des capitaux étrangers dans cette activité est relativement faible (moins de 5 %) du fait de l'absence de participation dans l'industrie de la volaille ou de l'abattage, activités importantes en Bretagne.

Figure 78. Répartition des établissements et de l'emploi des industries agro-alimentaires sous contrôle étranger en Bretagne selon l'activité

Activité de l'établissement	Etablissements		Emploi salarié	
	Nombre	Part relative	Nombre	Part relative
Alimentation animale	14	28 %	1 070	17 %
Poissons	44	22 %	1 684	26 %
Légumes	8	16 %	1 102	17 %
Viandes	6	12 %	1 272	20 %
Biscuiterie – Planification industrielle	6	12 %	559	9 %
Autres IAA	5	10 %	756	11 %
Ensemble	50	100 %	6 443	100 %

Source : CCI de Bretagne

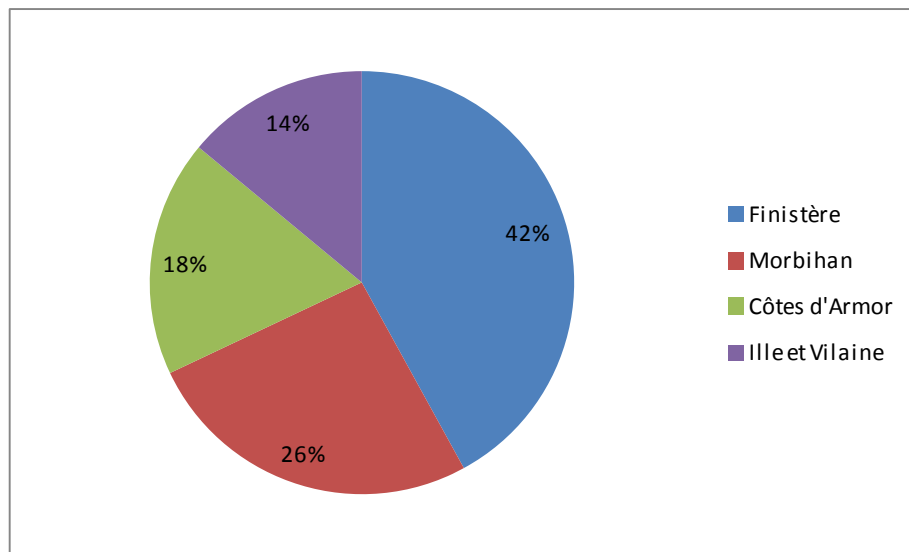
2.1.4. Des spécialisations territoriales qui attirent des nationalités différentes

Le **Finistère** est le département principalement choisi par les investisseurs étrangers avec **42 %** des établissements à participation étrangère et 48 % des emplois associés. Les activités du poisson et de la viande, fortement localisées dans ce département expliquent ce constat.

Le Morbihan, quant à lui, regroupe **26 %** des établissements et **27 %** de l'emploi salarié et présente une activité dominante, la transformation de légumes.

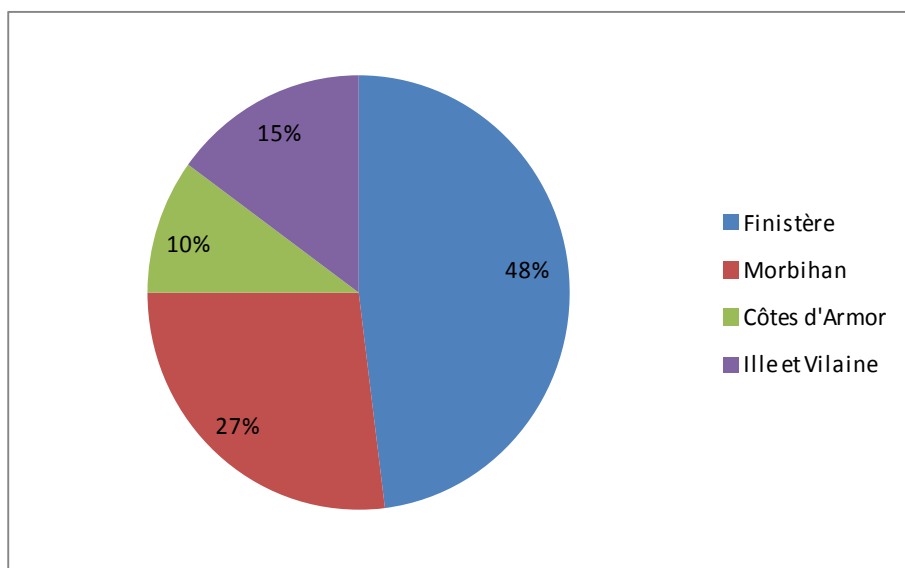
Ainsi, compte tenu des spécialisations régionales, on retrouve en toute logique les participations espagnoles, britanniques et norvégiennes majoritairement dans le Finistère, les participations belges dans le Morbihan et en Ille-et-Vilaine et les participations néerlandaises dans les Côtes d'Armor.

Figure 79. Répartition par département des établissements de l'agroalimentaire breton sous dépendance étrangère en 2010



Source : CCI de Bretagne

Figure 80. Répartition par département des emplois salariés de l'agroalimentaire breton sous dépendance étrangère en 2010



Source : CCI de Bretagne

2.2. Une forte augmentation des participations étrangères depuis 25 ans

Ces vingt-cinq dernières années, les participations étrangères dans l'industrie agroalimentaire bretonne ont été multipliées par 2,5 en nombre d'établissements et les emplois associés par un peu plus de 2¹⁰⁶.

Toutefois cette évolution n'a pas été linéaire. Après une période de très forte croissance dans les années quatre-vingt-dix (triplément du nombre d'emplois), le flux des participations majoritaires dans l'agroalimentaire s'est ralenti au début des années 2000.

2.2.1. Une forte rotation des participations étrangères et des mouvements capitalistiques nombreux

Il est à noter la **forte rotation** des participations étrangères sur la période observée : aucune unité de production à capitaux étrangers présente en 1986 en Bretagne n'a conservé la même structure de son capital en 2010, et de nombreux mouvements (achat, vente, prise de participations) ont été observés durant ces 25 années au sein du capital de plusieurs entreprises.

Ainsi, en 1986, **trois pays** (Belgique, Etats-Unis, Grande-Bretagne) représentaient plus de **80 %** des établissements et **92 %** de l'emploi salarié sous contrôle étranger.

La Belgique a consolidé sa position tout au long de ces 25 dernières années, pour devenir depuis 2005, le premier investisseur étranger, comptabilisant entre 25 et 30 % des établissements et des emplois sous contrôle extérieur.

En revanche, la part des Etats-Unis s'est considérablement réduite puisqu'ils représentaient près d'un emploi sur trois des établissements à capitaux étrangers dans les années 1980, pour ne plus peser que 7 % en 2010.

En vingt-cinq ans, d'autres pays ont fait leur apparition, parfois de manière temporaire. De nouveaux pays ont investi récemment dans l'agroalimentaire en Bretagne, tels le Portugal, le Japon et la Thaïlande.

2.2.2. Une diversification des activités ciblées par les investisseurs étrangers au fil des années

Pendant de nombreuses années, **l'alimentation animale** a attiré la majorité des participations étrangères, mais elle a été rattrapée au début des années 2000 par les activités de transformation de la **viande** et du **poisson**, et plus récemment par les activités de conservation et de surgélation de **légumes**.

¹⁰⁶ Dans le même temps, l'emploi salarié agroalimentaire breton dans son ensemble a augmenté de 37%.

L'alimentation animale demeure cependant la première activité ciblée par les investisseurs en termes d'établissements (avec 14 des 50 établissements sous contrôle de capitaux étrangers), mais pas en termes d'emplois (industrie du poisson).

2.2.3. L'agroalimentaire breton relativement moins dépendant des capitaux étrangers que les autres industries

Même si les investissements étrangers se sont développés ces 25 dernières années, l'agroalimentaire breton reste l'activité industrielle **la moins dépendante** de capitaux internationaux (environ 10 % de ses effectifs). Les autres secteurs industriels bretons affichent des taux de dépendance compris entre 20 et 50 % (ex. le caoutchouc-plastique – 50 %, le bois-papier-ameublement – 30 %, la chimie-plastique – 25 % ou l'électronique et les TIC – 20 %). L'importance du secteur coopératif dans l'agroalimentaire breton constitue un des éléments d'explication de cette situation.

2.2.4. Quelles motivations des investisseurs étrangers et quelles conséquences éventuelles pour la Bretagne ?

Comment interpréter ces investissements étrangers dans l'agroalimentaire breton ? Quelles en sont les motivations ?

Un des principaux atouts de la Bretagne est sa **densité d'entreprises agroalimentaires** et l'existence de **liens étroits** avec **l'amont agricole**. D'une part cette densité d'entreprises constitue un terrain favorable à l'innovation "*par fertilisation croisée entre les équipes*"¹⁰⁷ ; d'autre part, cette proximité de la matière première sécurise les approvisionnements tant dans leur accès direct que dans la qualité des produits, la sécurité sanitaire constituant de plus en plus un facteur décisif. A titre d'exemple, l'entreprise chinoise Synutra a choisi de s'associer en 2012 avec la coopérative française Sodiaal pour la production de lait infantile en poudre et de lactosérum. Cet investissement de 100 M€ (porté à 90 % par Synutra) approvisionnera de façon exclusive le marché chinois. Il s'explique par la proximité d'une matière première abondante et dont la qualité est reconnue, la Chine ayant besoin de s'assurer de la qualité de ses approvisionnements suite à des problèmes sanitaires rencontrés avec ses productions nationales. Dans le secteur des légumes industriels, cette proximité d'une matière première agricole importante et de qualité explique aussi probablement l'arrivée d'investisseurs belges en Bretagne.

¹⁰⁷ COUILLEAU Christian (2011), "Perspectives pour le secteur agroalimentaire breton", *La Revue de l'Observatoire des IAA de Bretagne*, n°100.

En outre, la recherche d'un **savoir-faire** industriel constitue une seconde source d'attractivité pour les investisseurs étrangers¹⁰⁸. L'existence d'instituts de formation, de centres de recherche et de transfert, d'un pôle de compétitivité (Valorial) contribuent à créer un environnement favorable au développement de savoir-faire et d'une capacité à innover. Par exemple, la Bretagne est devenue un grand centre de production de saumon fumé en Europe (même si les sites de Poullaouen et de Chateaugiron détenus par Marine Harvest vont disparaître), non pas par proximité de la matière première ou par tradition culinaire, mais par l'existence d'un savoir-faire dans le fumage de poisson. Le rachat de marques commerciales et d'une notoriété sont également des facteurs importants de l'attractivité de l'industrie du poisson en Bretagne pour les investisseurs étrangers.

Encadré 6 – L'histoire du site de Poullaouen

Le site de Poullaouen a connu une longue tradition dans le fumage du saumon.

Son histoire a commencé en 1970 lorsque Pierre CHEVANCE a créé la société Saumon PC. L'entreprise emploie plus de 1000 salariés. L'entreprise du Centre Bretagne permet de vulgariser la consommation de saumon fumé, produit qui était, jusqu'alors, considéré comme un produit de luxe. Elle connaît une impressionnante croissance industrielle. Cette réussite attire d'autres industriels en Bretagne qui devient alors un des grands centres de production d'Europe.

Toutefois la concurrence s'installe, les prix sont tirés vers le bas, d'autant plus que le saumon s'est démocratisé. Dans les années 1990, les difficultés s'accumulent. En 1996, la société dépose le bilan. Elle est rachetée en 1998 par le groupe norvégien Pan Fish. L'affaire est cédée au géant norvégien Marine Harvest Kristen en 2007.

En juin, Marine Harvest annonce la fermeture de 5 de ses 13 usines en Europe dont Poullaouen et Chateaugiron (450 emplois). Les sites de Landivisiau et de Lorient sont maintenus.

Source : Ouest-France 5 juin 2013

Ces investissements étrangers peuvent donner lieu à différentes interprétations. D'un certain côté, une **dépendance** face à des capitaux étrangers peut être considérée comme une entrave à la maîtrise de son avenir (moindre capacité à influencer localement des choix de développement, à procéder à des investissements, à opérer des changements institutionnels). De l'autre, elle peut être considérée comme la manifestation d'une **attractivité** du territoire vis-à-vis des investisseurs extérieurs, une possibilité de développer les activités de

¹⁰⁸ PERROT Jean-Luc (2002), "Le développement des capitaux internationaux : opportunités et limites pour l'agroalimentaire en Bretagne" dans *Agroalimentaire : enjeux et ruptures en Bretagne*, sous la direction de Jean-Luc PERROT, Philippe RUFFIO et Jean-Paul SIMIER.

l'entreprise en bénéficiant d'une structure financière plus importante et d'un accès plus aisé à des marchés étrangers.

3. L'internationalisation du travail

Si l'internationalisation du système productif alimentaire se traduit par des investissements capitalistiques entrants et sortants, elle se caractérise également par une mobilité du travail, pointée pour ses effets distorsifs, notamment dans l'industrie des viandes. Le recours à une main d'œuvre étrangère s'observe dans l'agriculture intensive et l'agroalimentaire en Europe, même si sa connaissance reste parcellaire et opaque.

3.1. Un contexte législatif ambigu

Dans le cadre de la législation européenne, le recours à la main d'œuvre migrante est encadré par différents textes suivant son statut, ouvrant ainsi des perspectives différentes et parfois ambiguës.

En 2008, l'article 5 de la Directive n° 2008/104, du 19 novembre 2008, sur les travailleurs intérimaires, a été adoptée par l'Union européenne garantissant une égalité de traitement entre les travailleurs Européens, qu'ils soient travailleurs permanents ou intérimaires¹⁰⁹. Il ne s'agit pas uniquement d'une égalité de salaire, mais aussi de dispositions sociales et de droit du travail en général.

Toutefois cette directive est "conurrencée" par une autre, celle du 16 décembre 1996 relative au détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une **prestation de services**. Dans le contexte de relations transnationales, le contrat de travail n'est plus signé entre une entreprise et un travailleur, mais entre deux entreprises de nationalités différentes. Le travailleur détaché est rémunéré par l'agence prestataire qui élabore le contrat de travail et paie les cotisations sociales. Il dépend donc de la loi fiscale et sociale de son pays.

Cette directive de 1996 énonce un certain nombre de règles impératives et minimales à respecter par les employeurs qui procèdent à un détachement de travailleurs. Ces règles sont déterminées au regard des normes fixées par l'Etat de détachement.

Toutefois, les pays de détachement présentent des réglementations du travail plus ou moins encadrées, laissant le champ à différentes pratiques.

¹⁰⁹ Dans sa première version, la directive dite "Bolkestein" prévoyait d'inscrire dans son périmètre le travail intérimaire, avant qu'il soit finalement exclu.

En outre, les conventions collectives du pays d'accueil ne s'appliquent pas forcément aux travailleurs détachés, certains secteurs d'activité n'étant pas couverts par cette directive dans certains pays (cas de l'industrie des viandes en Allemagne par exemple).

3.2. Les questions soulevées par cette législation

Certains secteurs font plus particulièrement appel à une main d'œuvre d'origine étrangère, notamment dans l'agriculture intensive en main d'œuvre (productions de fruits et légumes) et certaines industries (industrie des viandes notamment).

Au sein de l'Union européenne, les pratiques divergent en raison de législations du travail différentes et de besoins de main d'œuvre spécifiques selon les secteurs d'activité.

Toutefois, certaines voix s'élèvent contre ce qu'elles considèrent comme du **dumping social**. En effet, le principe du détachement implique que la relation salariale et les obligations qu'elle induit réciproquement, disparaissent derrière un contrat commercial entre deux entités appartenant à des pays aux législations différentes. Cette situation met les travailleurs "détachés" dans une position de vulnérabilité vis-à-vis de l'agence prestataire qui les emploie et du pays hôte¹¹⁰. Cette situation précaire des travailleurs migrants (salaires horaires souvent faibles, absence de sécurité sociale et d'assurance santé, conditions de vie souvent insalubres) est dénoncée par les syndicats, mais la Cour de justice des Communautés européennes a statué ces dernières années en faveur de ces entreprises de services, au nom de la libre prestation de services dans le Marché commun.

Cette situation crée également des **distorsions de concurrence** (voir l'exemple donné dans l'encadré 7). Dans des secteurs d'activité où la rentabilité est faible, un amoindrissement du coût du travail constitue un avantage comparatif non négligeable.

Les secteurs des fruits et légumes et l'industrie de la viande en Allemagne ont massivement recours à ces entreprises prestataires qui mettent à disposition des travailleurs roumains, polonais ou bulgares.

Dans les abattoirs allemands, en l'absence de salaire minimum, les travailleurs de l'Est sont rémunérés selon le salaire minimum roumain (environ 160 €) ou bulgare (environ 148 €)¹¹¹. Une plainte a été déposée auprès de la Commission européenne en janvier 2011 pour dumping social par l'association "Collectif contre le dumping social" regroupant des acteurs de l'agriculture et de

¹¹⁰ MORICE Alain et MICHALON Bénédicte (2008), "Les migrants dans l'agriculture : vers une crise de main d'œuvre ?", *Etudes rurales*, n°182.

¹¹¹ TRIOMPHE Claude Emmanuel, "Travailleurs détachés : le laxisme des Etats", <http://metiseurope.eu>.

l'agroalimentaire en France et en Belgique¹¹². Le collectif estime que ce n'est pas du personnel détaché, mais qu'il est sous la responsabilité de l'abattoir allemand. Donc c'est le règlement CE sur le personnel intérimaire qui doit s'appliquer avec des conditions de rémunérations identiques à celle du personnel local. La Commission européenne a saisi les autorités allemandes sur ce point. Les autorités belges ont également porté plainte contre l'Allemagne. Cette pratique a également tendance à se diffuser à d'autres pays européens (Royaume-Uni, Irlande).

Encadré 7 – La "délocalisation" de la production agricole : un exemple dans la production porcine

Ces disparités sociales en Europe sont utilisées par certains producteurs européens comme "levier de compétitivité".

Par exemple, le Danemark s'est spécialisé dans le naissage porcin. Ensuite les porcs sont engraisés et abattus en Allemagne par des travailleurs roumains ou bulgares (les travailleurs étrangers pourraient constituer selon certaines estimations jusque 80 à 90 % de la main d'œuvre des abattoirs). Ainsi Danish Crown, entreprise norvégienne et acteur de poids de la production mondiale porcine réalise désormais 86 % de sa découpe de porc hors de ses frontières.

Si ce procédé leur a permis d'abaisser leurs coûts, ce sont aussi 5000 emplois qui ont été supprimés au Danemark (*source Euractiv.fr*) et par effets induits la fragilisation de leurs concurrents européens, affectés dans leur compétitivité.

4. L'internationalisation des maillons amont du système production alimentaire breton

La compétitivité du système productif alimentaire breton est très dépendante des maillons amont de la filière. Or cet amont de la filière est également très internationalisé.

¹¹² L'Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne, le Comité Régional Porcin de Bretagne, le syndicat des Entreprises françaises des viandes, la Fédération Nationale Porcine, Coop de France Pôle Animal, l'interprofession nationale porcine INAPORC, l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail, l'Association des Fabricants d'Aliments du Bétail, le MEDEF Bretagne, SCA Coralis, le CERAFEL. En Belgique, la FEBEV (fédération qui représente les abattoirs et les ateliers belges de découpe de bovins et de porcins), JADEMO SA (entreprise belge spécialisée dans la viande de porc).

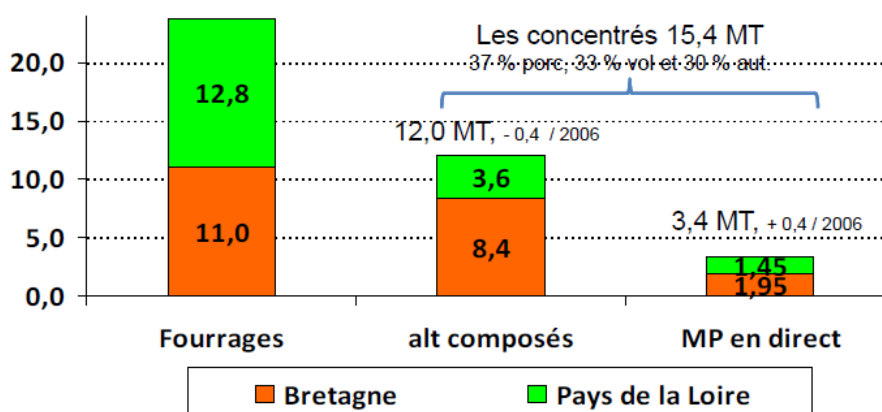
4.1. L'alimentation animale

Les **fourrages** sont la première source d'alimentation des animaux en Bretagne (11 millions de tonnes), devant les **aliments composés** (8,4 millions de tonnes) et les **matières premières brutes** (céréales et tourteaux)¹¹³.

Les aliments composés (mélanges de céréales¹¹⁴, vitamines) viennent en complément des fourrages pour les ruminants. En revanche, pour les monogastriques (porcs, volailles, lapins), les aliments composés sont au cœur de leur alimentation et varient suivant l'espèce et la phase de croissance de l'animal (encadré 8).

Le secteur de la nutrition animale en Bretagne représente en 2011, 8,4 millions de tonnes produites (48 % destinés aux porcs, 37 % aux volailles, 13 % aux bovins et 2 % autres) par 15 groupes (4750 emplois directs). Cela représente **45 %** du marché français et couvre **82 %** des besoins en concentrés¹¹⁵ en Bretagne.

Figure 81. La consommation d'aliments dans le Grand Ouest en 2011



Source : Audition de M. Laurent MORIN (juin 2012)

¹¹³ Audition de Monsieur Laurent MORIN par la Commission "Développement économique et recherche" le 25 juin 2012.

¹¹⁴ Ces mélanges alimentaires sont composés de différentes céréales : maïs, soja, sorgho, avoine, orge.

¹¹⁵ Concentrés : aliments composés + matières premières.

Encadré 8 - Les différents types d'aliments pour animaux**Lapins, cochons, vaches... Qui mange quoi?**

Poulets. Un poulet standard est élevé 42 jours. Pour construire sa carcasse de 2,2 kg, il a picoré quatre kilos d'aliment complet. Les trois premières semaines, il trouve dans les mangeoires de la farine de miettes ou de petits granulés. Ensuite, des granulés. L'aliment est composé de deux tiers de céréales, un quart de tourteaux et 5 % de minéraux.



Cochons. Pendant les cinq mois de son engraissement, un porc charcutier de 100 kg consomme 290 kg de granulés. Ces aliments complets incorporent deux tiers de céréales, un tiers de tourteaux (issus du pressage des graines oléagineuses soja, colza, tournesol). Les fabricants ajoutent une pincée de minéraux, vitamines et oligo-éléments.



Lapins. Un lapin standard est élevé deux mois et demi. Il dévore environ huit kilos d'aliments sous forme de granulés. L'ingrédient principal en est la luzerne déshydratée, additionnée de minéraux et vitamines. « En raison de sa dentition, explique le Syndicat national de la nutrition animale, le lapin a besoin d'un aliment très dur. »



Vaches laitières. Chaque jour, une vache laitière engouffre une bonne vingtaine de kilos d'herbe (pâturage, foin ou ensilage) et/ou de maïs. Cette ration de base peut être équilibrée par un aliment concentré apportant de l'énergie (céréales et pulpe de betterave) et des protéines (tourteaux de soja, tournesol, colza).

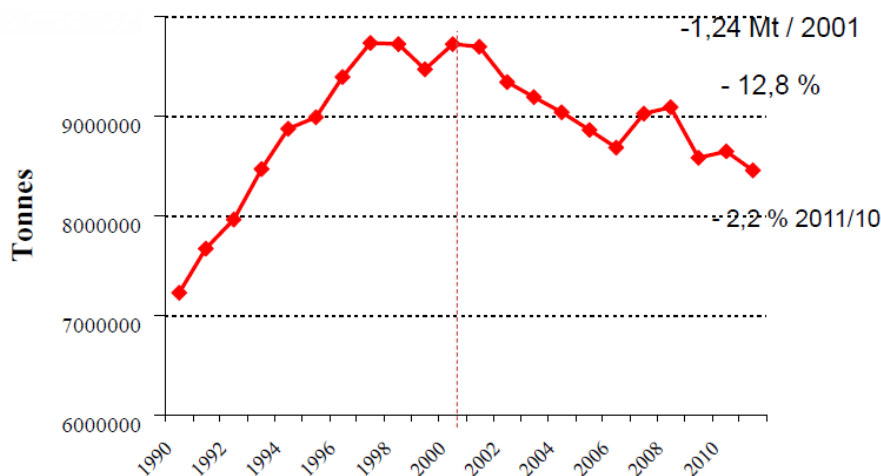
Source : Ouest-France – 9 septembre 2012

Depuis 2001, la production bretonne d'aliments composés connaît une baisse continue (-12,8 % - figure 82), encore plus accentuée que celle observée au niveau national sur la même période (-8 %). Cet effritement est constaté particulièrement dans la fabrication d'aliments pour porcs (-12 % depuis 2001), pour laquelle elle reste toutefois très largement le 1^{er} producteur français (72,5 % de la production française). Cette baisse est à mettre en lien avec la situation difficile de l'élevage porcin depuis quelques années. Pour les volailles, une forte baisse est également enregistrée depuis 2001 (-19,2 %)¹¹⁶, notamment en raison de la mise aux normes des poulaillers pour les poules pondeuses, qui a entraîné une contraction de la production. Seule la production d'aliments pour bovins a globalement augmenté depuis 2001 (+9 %).

Cette situation bretonne et française contraste avec l'Allemagne où les fabrications d'aliments se sont fortement accrues : +39,5 % depuis 2001 pour le porc et +14,3 % pour les volailles.

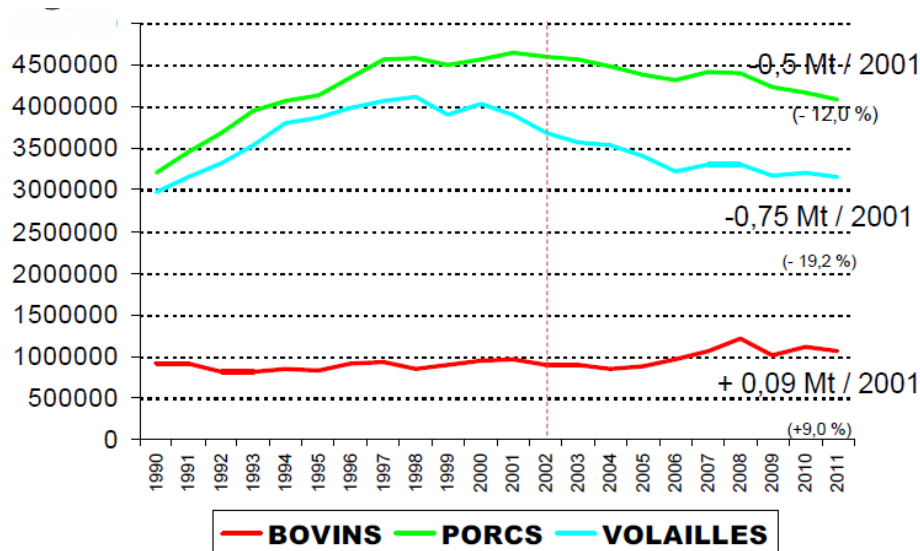
¹¹⁶ La Bretagne fournit 51 % de la fabrication d'alimentation française pour les dindes et 35,9 % pour les poulets.

Figure 82. Fabrication d'aliments composés par type d'animaux entre 1990 et 2011 en tonne



Source : Audition de M. Laurent MORIN (juin 2012)

Figure 83. Fabrication d'aliments composés par type d'animal entre 1990 et 2011 en tonne



Source : Audition de M. Laurent MORIN (juin 2012)

Les matières premières les plus utilisées pour l'alimentation animale sont les céréales (6,2 million de tonnes), devant les tourteaux (2,7 millions de tonnes) et les co-produits (figure 84).

Si la Bretagne dispose d'un tissu dense d'entreprises de fabrication d'alimentation animale, celles-ci sont très dépendantes du marché mondial dans leur approvisionnement de matières premières.

Les besoins exprimés ne peuvent en effet pas être satisfaits par les productions bretonnes (autres régions françaises ou importations)¹¹⁷. Il existe un **déficit** de 2,6 millions de tonnes pour les **céréales** et de 2,3 millions de tonnes pour les **tourteaux** (principalement fournis en dehors du territoire français et notamment importés du Brésil). Le déficit en matières riches en protéines (MRP) est donc très important (**85 %**), même si les tourteaux de colza et de tournesol ne cessent de se développer pour réduire cette dépendance.

Figure 84. Les matières premières utilisées en Bretagne en 2011 (en MT)

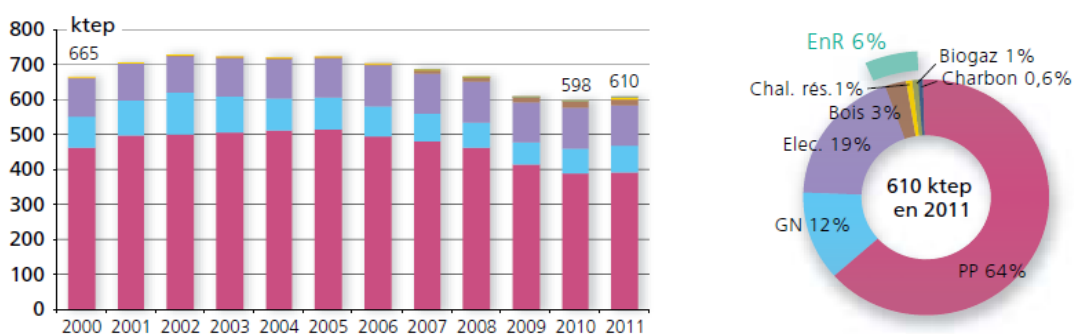
	Ruminants*	Porc	Volailles	TOTAL	TOTAL
Céréales	0,7	3,5	2,0	6,2	59,8 %
Tourteaux	1,1	0,85	0,75	2,7	26,4 %
Coproduits	0,2	0,3	0,1	0,6	6,2 %
Gr oléoprot	0,04	0,15	0,07	0,25	2,5 %
Autres	0,09	0,2	0,23	0,5	5,1 %
TOTAL	2,2	5,0	3,15	10,35	100 %
Fourrages					
Dt maïs four.	11,0	0	0	23,8	

Source : Audition de M. Laurent MORIN (juin 2012)

4.2. L'énergie

Une partie du système productif alimentaire (agriculture + pêche) absorbe **9 %** de la consommation d'énergie totale en Bretagne (près de la moitié est le fait du parc résidentiel et du tertiaire). Il est à noter une baisse de cette consommation de 8,2 % depuis 2000 (figure 85).

Figure 85. Bilan et évolution de la consommation de l'agriculture et de la pêche entre 2000 et 2011



Source : Les chiffres clés de l'énergie en Bretagne – Bretagne Environnement - Édition 2012

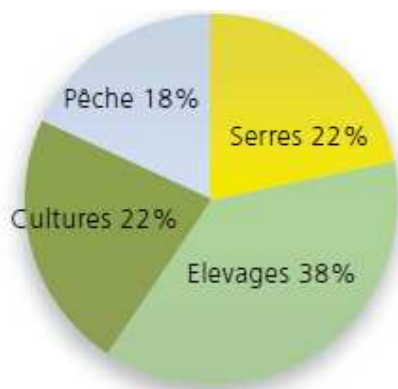
¹¹⁷ En 2011, environ 27 % des 10,35 Millions de tonnes de matières premières utilisées en nutrition animale en Bretagne (Hors Fourrages) étaient importées, soit en provenance de l'Europe, soit en provenance des pays Tiers (source : Audition de Laurent MORIN).

Concernant l'agriculture, on distingue d'une part la **consommation directe** d'énergie qui concerne le carburant des machines, le chauffage des bâtiments (élevage, serres...) avec la consommation de produits pétroliers, de gaz et d'électricité, et d'autre part la **consommation indirecte** qui concerne l'énergie consommée lors de la fabrication et lors du transport des intrants¹¹⁸.

En Bretagne, les consommations d'énergie par l'agriculture se répartissent en parts à peu près égales entre les énergies directes et les énergies indirectes.

Les spécificités bretonnes se retrouvent dans ces consommations énergétiques (figure 86) : **l'élevage** (lait, porc, volaille, viande bovine), avec principalement l'élevage hors sol (consommation d'électricité et de propane) ; **le chauffage sous serre** avec 22 % des consommations (90 % des serres chauffées sont utilisées pour la culture de la tomate qui représente un peu moins du tiers de la production de tomates françaises) ; **les cultures** avec 22 % des consommations (principalement le carburant utilisé par les tracteurs) ; **la pêche** (carburant).

Figure 86. La part énergétique des usages du système productif alimentaire breton en 2011



Source : Les chiffres clés de l'énergie en Bretagne – Bretagne Environnement - Édition 2012

La consommation de carburant par les **bateaux de pêche** s'élève en moyenne à 0.5 l par kg de poisson pêché. Toutefois cette moyenne cache de très fortes disparités selon la taille des navires et leur activité.

Ainsi, à titre d'exemple, un navire de moins de 12 m utilisant une technique de pêche de type casier, ligne ou filet (arts dormants) consomme en moyenne 13 000 l de gasoil par an¹¹⁹. En revanche, un navire de 24 à 40 m utilisant un chalut de fond (art trainant) consomme en moyenne 552 000 l de gasoil par an (soit un rapport de 1 à 42).

¹¹⁸ Centre d'études et de prospective (2010), "Agriculture énergie 2030 : comment l'agriculture s'adaptera t'elle aux futurs défis énergétiques ?", Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

¹¹⁹ PLANCHOT marie, DAURES Fabienne (2008), *Le secteur des pêches maritimes face à l'augmentation du prix du gasoil*, IFREMER, <http://www.umr-amure.fr>.

Figure 87. Consommation de gasoil de la pêche française en Manche, Mer du Nord et Atlantique*

Flottille	Classe de longueur	Nombre de navires	Consommation moyenne de gasoil (litres par an)	Dispersion dans la consommation par navire - Coefficient de variation (en %)	Consommation totale de gasoil en litres par an
Arts trainants (Chalutiers, Dragueurs,...)	moins de 12 mètres	1 246	28 358	124%	35 334 474
	12 à 24 mètres	741	231 307	64%	171 398 416
	24 à 40 mètres	94	552 120	29%	51 899 264
Arts dormants (Fileyeurs, Caseyeurs, Ligneurs ...)	moins de 12 mètres	1 236	13 047	102%	16 126 430
	12 à 24 mètres	171	81 410	58%	13 921 047
	24 à 40 mètres	23	296 169	30%	6 811 887
Autres (Bolincheurs)	12 à 24 mètres	31	49 772	25%	1 542 944
					297 034 463

* hors navires de plus de 40 m et navires pêchant dans les eaux non communautaires

Source : Estimations IFREMER

L'industrie agroalimentaire représente 64 % de la consommation énergétique de l'industrie dont 37 % pour l'industrie du lait et de la viande (figure 88).

Figure 88. La consommation d'énergie dans l'industrie bretonne en 2011



Source : Les chiffres clés de l'énergie en Bretagne – Bretagne Environnement - Édition 2012

Au niveau national, les dépenses énergétiques représentent 8,7 % des charges variables supportées par l'agriculture¹²⁰, donc certainement beaucoup plus en Bretagne en raison de sa spécialisation productive dans le hors sol et la culture sous serres. En outre, la volatilité des cours de l'énergie ne facilite pas l'analyse du poids de l'énergie dans les coûts de production. Il faut également ajouter que le prix de l'énergie se répercute également sur le secteur agricole à travers les coûts de transport des marchandises. Dans ce domaine, avec sa situation périphérique la Bretagne est particulièrement exposée (voir par la suite).

¹²⁰ Centre d'études et de prospective (2010), Agriculture énergie 2030 : comment l'agriculture s'adaptera t'elle aux futurs défis énergétiques ?", Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

4.3. Les engrais, les semences et plants, et les pesticides

Les engrais

La forte augmentation du prix des **engrais minéraux** ces dernières années a mis en évidence l'exposition des agriculteurs au prix de ces intrants. Le poids de la France sur les marchés mondiaux en tant qu'acheteur et producteur diminue de façon tendancielle¹²¹.

En France, les engrais minéraux représentent 45 % de la fertilisation totale contre 55 % pour les engrais organiques. La France était le 7^{ème} consommateur d'engrais minéraux au monde en 2010 alors qu'en 1980, elle se situait au 4^{ème} rang. Globalement, sa consommation est en baisse depuis le début des années 1990 (-13 % entre 1994 et 2007 pour une surface agricole utile stable)¹²². En revanche, la Chine et l'Inde sont devenues d'importants consommateurs de fertilisants.

D'après les comptes nationaux de l'agriculture, le poste "engrais" représentait en moyenne 13,1 % des consommations intermédiaires en 2011. Pour les grandes cultures, ce pourcentage peut s'élever jusqu'à 30 %¹²³.

La France dispose d'une industrie de production d'engrais importante. Toutefois, ces industries doivent **importer la quasi-totalité** des matières premières nécessaires. Le gaz, le phosphate naturel et le sel de potassium représentent en effet les constituants de base pour produire les éléments fertilisants. Or, les principales ressources mondiales de gaz naturel se trouvent en Russie, en Iran et au Qatar. Les ressources mondiales de phosphate naturel sont détenues à 69 % par le Maroc et la Chine. La moitié des ressources de potassium sont situées au Canada. L'instabilité de certains de ces pays et des éléments d'ordre géopolitique créent des incertitudes et des tensions en matière d'approvisionnement.

La production d'engrais minéraux s'oriente vers une délocalisation en direction des pays ressource afin de minimiser les coûts. YARA (société norvégienne), GPN (filiale du groupe Total) et le groupe Roullier sont les principaux acteurs industriels sur le marché français des engrais. Les distributeurs, principalement des coopératives, ont investi dans des outils de mélange permettant de fabriquer leurs propres engrais composés, confortant l'influence grandissante des négociants-traders.

¹²¹ Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, Centre d'études et de prospective (2010), *Le marché des engrais minéraux : état des lieux, perspectives et pistes d'action*, n°5.

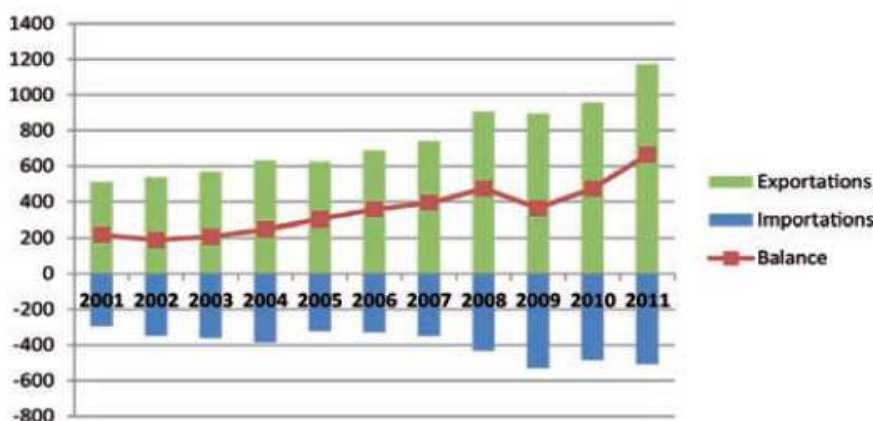
¹²² Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (2010), "Etat, perspectives et enjeux du marché des engrais".

¹²³ DATAR (2011), *Prospective Agriculture Énergie 2030 : comment l'agriculture s'adaptera-t-elle aux futurs défis énergétiques ?*.

Les semences et plants

La France est le second pays exportateur de semences et plants dans le monde derrière les Pays-Bas. Sa balance commerciale est clairement excédentaire dans ce domaine. 80 % de ses exportations sont constituées de semences de maïs, potagères et oléagineuses. Les échanges intra-communautaires prédominent (73 %).

Figure 89. Evolution du commerce extérieur français de semences et plants



Source : Ubifrance

Les pesticides

Le marché des pesticides est entre les mains de grands groupes étrangers (Bayer, Syngenta, BASF, Monsanto). Les agriculteurs français qui utilisent des pesticides sont donc dépendants de ces multinationales.

4.4. Les équipements pour l'agriculture et l'industrie agroalimentaire

La demande française en agroéquipements agricoles est **très dépendante** des **importations**¹²⁴. En 2011, les importations ont fourni 75 % de la demande intérieure française, soit un montant de 3,45 milliards d'euros. La production française sur cette même période s'élève à 3,74 milliards d'euros dont 2,59 milliards d'euros destinés à l'export.

¹²⁴ Source : AXEMA (Union des industriels de l'agroéquipement), SEDIMA (Syndicat des entreprises de services et distribution du machinisme agricole).

Les tracteurs restent le 1^{er} poste à l'importation (38 %), suivis des tondeuses (10 %), des matériels de récolte (8 %) et des matériels de travail du sol et semis (6 %).

L'Allemagne reste très largement le 1^{er} pays fournisseur de la France (1/3 des importations), même si sa part tend à diminuer. Le Royaume-Uni et le Japon connaissent une progression de leurs parts de marché. La Chine fait une apparition à la 9^{ème} place avec 3 % des livraisons sur le marché intérieur.

Concernant les équipements destinés à l'industrie agroalimentaire, avec 5,5 % du marché mondial en 2011, la France est le 5^{ème} exportateur mondial derrière l'Allemagne (19,6 %), l'Italie (15,9 %), les Pays-Bas (11,2 %) et les Etats-Unis (7,5 %). Les machines et appareils de boulangerie, pâtisserie et biscuiterie représentent 20 % des ventes. Le solde commercial de la France est de 225 millions de dollar en 2011.¹²⁵

5. L'influence des politiques européennes sur l'agriculture et la pêche bretonnes

La Politique Agricole Commune (PAC) et la politique Commune des Pêches (PCP) contribuent d'une certaine façon à cette internationalisation de la Bretagne.

5.1. La PAC en Bretagne

5.1.1. La PAC en chiffres

L'ensemble des subventions versées à l'agriculture bretonne en 2010 s'élève à 615 millions d'euros, ce qui représente en moyenne **8 %** de son chiffre d'affaires et **32 %** de la valeur ajoutée en 2010. A titre indicatif, la Bretagne perçoit 6 % du montant des subventions versées à l'agriculture française (elle contribue à 12 % du chiffre d'affaires agricole français).

Ces aides sont essentiellement des subventions européennes (à 88 %), versées au titre du 1^{er} et 2nd pilier de la PAC.

La Bretagne perçoit principalement des aides au titre du **1^{er} pilier** de la PAC (aides directes aux agriculteurs). Elles représentent 95 % des aides européennes perçues. En outre, depuis 2006, les producteurs bénéficient d'un système fondé sur des Droits à Paiement Unique (DPU), tout en conservant un minimum d'aides couplées à la production. Ainsi, les paiements découplés ou droit à paiement

¹²⁵ Source : UBIFRANCE.

unique (DPU) ont atteint 513 millions d'euros en 2010, soit une moyenne de 8 201 € par actif. Ce montant classe la Bretagne au 14^{ième} rang des régions françaises (la moyenne nationale étant de 18 488 €) en raison du nombre important d'actifs dans les exploitations bretonnes (ce qui s'explique par sa spécialisation dans les productions animales ou légumières).

5.1.2. L'influence de la PAC sur l'agriculture bretonne

Le rappel historique effectué dans le 1^{er} chapitre sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne a souligné à quel point ce dernier était aussi fortement lié aux politiques nationales et européennes.

Elles ont favorisé un **développement volumique** important, notamment dans le domaine des protéines animales (le lait, le porc, la volaille, les œufs) et ce, jusqu'au début des années 1990. En effet, jusqu'à cette date, la "feuille de route" pour les agriculteurs était claire, ils évoluaient dans un environnement économique et réglementaire avec peu d'incertitude.

La PAC a été mise en place pour instaurer une agriculture productive et permettre ainsi un approvisionnement des consommateurs à un prix abordable, tout en assurant un niveau de vie équitable aux agriculteurs.

Ainsi, jusqu'au début des années 1990, les agriculteurs ont été incités à produire plus avec le système de la **préférence communautaire** reposant sur des droits de douane fixés de façon à ce que les importations en provenance des pays tiers ne puissent être inférieures à un prix minimal garanti. Si l'Union européenne devient auto-suffisante dès la fin des années 1980, elle doit faire face à des **excédents** sur les principaux produits agricoles, qui sont écoulés soit dans l'UE, stockés ou exportés grâce à des subventions¹²⁶. Ces mesures coûteuses pour le budget de l'UE faussaient aussi la concurrence sur les marchés mondiaux.

C'est pourquoi, dès les années 1980, ont été mis en place les quotas laitiers. Dans les années 1990, les prix garantis ont été abaissés (des compensations étant versées sous forme d'aides directes aux agriculteurs). En 2003, le principe dit du "**découplage**" des aides directes a été instauré avec le versement d'un Droit à paiement unique (DPU), indépendant de la production. Les différentes réformes des années 1990 et 2000 ont conduit à restreindre les outils de gestion de marché (moindre recours au stockage privé, annonce de l'abandon des quotas laitiers...).

Toutes ces mesures ont eu un impact sur l'agriculture, mais aussi sur l'agroalimentaire en Bretagne, en raison des liens importants existant entre ces deux secteurs. Le passage d'une politique de **prix garantis** à une **politique d'aides directes** aux agriculteurs "a eu des impacts sur l'activité agricole

¹²⁶ HENRY-BOUVIER Mary (2011), " PAC et OMC impactent l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne", *La revue de l'observatoire des IAA de Bretagne*, n°100.

*bretonne à différents niveaux : taille des exploitations, productions, structure du revenu*¹²⁷.

Ainsi, lorsque les prix garantis ont été réduits entre 1992 et 1999, une aide a été versée aux agriculteurs et couplée aux facteurs de production (terre et cheptel).

Ces aides directes ont eu également un impact sur les productions en favorisant par exemple les surfaces consacrées au maïs destiné à l'ensilage (économiquement plus intéressant) et en permettant le maintien de la production de viande bovine.

Ces aides directes versées aux agriculteurs ont également modifié la structure du revenu agricole, puisque la part des aides directes n'a cessé de croître dans le revenu agricole pour constituer parfois même la totalité du revenu vers la fin des années 2000. Cette évolution a rendu les agriculteurs extrêmement dépendants du budget de la PAC qui est définie au niveau européen désormais par les gouvernements et par le Parlement Européen.

5.1.3. Des évolutions de la PAC fortement liées à la libéralisation des échanges agricoles

Les réformes successives de la PAC ont été mises en place pour répondre au besoin de contenir les dépenses agricoles de l'UE, mais aussi pour suivre les engagements pris dans le cadre des accords du GATT signés en 1994 à Marrakech. Par ses accords, l'Union européenne s'était engagée à :

- baisser les subventions à l'exportation (-36 % en valeur et -21 % en quantité),
- réduire les droits de douane à l'importation (en moyenne -36 %),
- plafonner la Mesure globale de soutien (MGS) par produit (-20 % de la MGS totale).

Ces accords ont eu un fort impact sur les productions bretonnes et notamment la filière volaille¹²⁸. Cette filière est effectivement orientée grand export et a du faire face à deux types de mesures : la baisse des restitutions européennes à l'exportation qui a diminué sa compétitivité notamment en direction des pays du Proche et Moyen-Orient (le Brésil captant des parts de marché) et la réduction des droits de douane qui a conduit à l'explosion des importations en provenance de Thaïlande ou du Brésil. Ainsi, depuis 1998 où les premiers effets de ces réformes se sont fait sentir, la production de volailles en Bretagne a baissé d'un tiers, avec des impacts sur l'emploi tout au long de la chaîne de valeur (production, abattage). Cette orientation a été renforcée en début d'année 2013

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ HENRY-BOUVIER Mary (2011), " PAC et OMC impactent l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne", La revue de l'observatoire des IAA de Bretagne, n°100.

avec l'annonce de la réduction de moitié du montant unitaire des aides à l'export de volailles.

5.2. La Politique Commune des Pêches en Bretagne (PCP)

La Politique Commune des pêches, devenue une politique commune à part entière en 1983, fait l'objet d'une réforme tous les 10 ans. Des négociations étaient en cours depuis juillet 2011 pour adopter un nouveau cadre. Le Parlement Européen, la Commission Européenne et le Conseil des ministres ont abouti à un compromis fin mai 2013 (voir chapitre 4).

La PCP se composait jusqu'à présent de quatre volets :

- La conservation et la gestion de la ressource,
- L'organisation commune des marchés,
- Les structures et la gestion de la flotte européenne,
- Les relations avec les pays tiers.

Le Fonds Européen pour la Pêche (FEP), qui a remplacé l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) le 1^{er} janvier 2007, finance des projets qui contribuent au développement durable de la pêche et de l'aquaculture.

Le programme opérationnel du FEP est national et non régional.

Toutefois, pour la Bretagne, le montant du FEP pour la période 2007-2013 s'élève à 26,8 millions d'euros répartis de la façon suivante¹²⁹ :

- Axe 1 : Aider la flotte à se moderniser et à adapter sa capacité et son effort de pêche aux ressources halieutiques disponibles. Montant alloué à cet axe : 3 463 668 € (13 % de l'enveloppe totale).
- Axe 2 : Soutenir l'aquaculture et l'aval de la filière, la transformation et la commercialisation. Montant alloué à cet axe : 11 664 313 € (43 % de l'enveloppe totale).
- Axe 3 : Contribuer aux opérations visant à promouvoir l'intérêt collectif du secteur. Montant alloué à cet axe : 11 721 567 € (44 % de l'enveloppe totale).

¹²⁹ Voir à ce propos l'autosaisine du CESER *Pour une meilleure utilisation des fonds européens en Bretagne*, rapporteurs MM.Gilbert BLANCHARD et Michel MAILLARD, juin 2012.

Deuxième partie

L'internationalisation du
système productif
alimentaire breton :
quelles perspectives ?

Après avoir dressé l'état des lieux de l'internationalisation du système productif alimentaire breton dans ses différentes dimensions, l'objectif de cette seconde partie est de déterminer les paramètres qui vont influencer cette internationalisation (chapitre 4) et ses conséquences potentielles pour la Bretagne (chapitre 5).

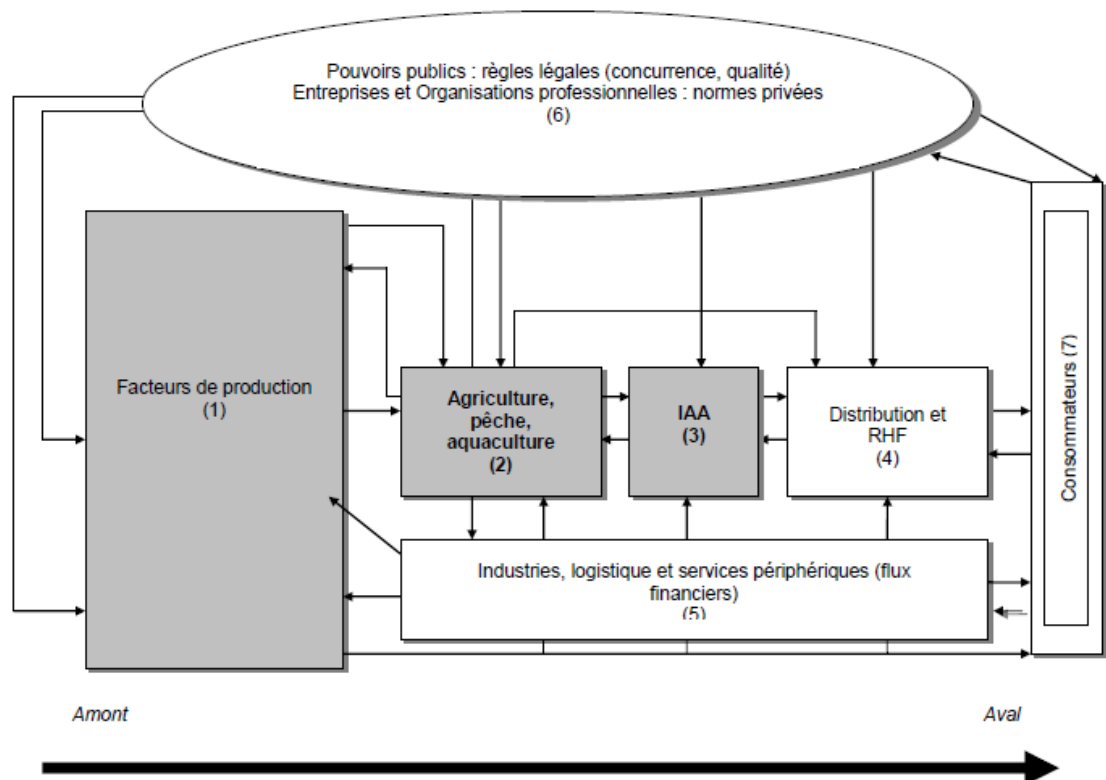
Chapitre 4

Evolution des facteurs influençant l'ouverture internationale des systemes productifs alimentaires

1. Des facteurs de production dépendant de l'évolution des marchés internationaux	141
1.1. L'accroissement de la volatilité des matières premières agricoles	142
1.1.1. Les sources de la volatilité des prix des matières premières agricoles	142
1.1.2. L'impact pour le secteur de l'alimentation animale et les éleveurs	145
1.1.3. Une problématique similaire pour la production aquacole	148
1.1.4. L'impact pour les industries agroalimentaires	149
1.2. L'évolution des autres facteurs de production	150
1.2.1. L'énergie	150
1.2.2. Les engrais	151
2. Perspectives mondiales d'évolution de la demande et de l'offre alimentaire	151
2.1. L'accroissement de la population mondiale et l'évolution des comportements alimentaires	152
2.1.1. Une forte croissance de la population mondiale	152
2.1.2. La transformation des comportements alimentaires	153
2.1.3. Des différences culturelles persistantes	156
2.2. Quelles évolutions de la production alimentaire mondiale ?	157
2.2.1. Scénarios prospectifs sur l'évolution de la production agricole mondiale	157
2.2.2. Les perspectives pour le secteur des viandes	158
2.2.3. Les perspectives pour les produits laitiers	159
2.2.4. Les perspectives pour les produits de la mer et l'aquaculture	159
3. Une financiarisation croissante des marchés agricoles	160
4. L'impact de la réglementation des marchés alimentaires	162
4.1. La régulation des échanges agricoles	163
4.1.1. Des barrières tarifaires variables selon les pays et les produits	163
4.1.2. Des barrières non tarifaires à l'influence non négligeable	164
4.1.3. L'accroissement des échanges multilatéraux	165
4.1.4. La réforme de la Politique agricole commune	166
4.2. La régulation des échanges de produits de la pêche et de l'aquaculture	168
4.2.1. La prédominance des barrières non tarifaires	168
4.2.2. La réforme de la Politique Commune des Pêches (PCP)	169

L'objectif de ce chapitre est de déterminer les facteurs qui influencent l'ouverture à l'international du système productif alimentaire et leur évolution prévisible, en portant l'analyse de l'amont à aval, à partir des différents maillons du système alimentaire.

Figure 90. Le système alimentaire



(En grisé, le système productif alimentaire)

Schéma adapté de Rastoin et Ghersy (2010)

1. Des facteurs de production dépendant de l'évolution des marchés internationaux

Les systèmes productifs alimentaires dépendent d'un certain nombre de facteurs de production en amont (matières premières, technologies, équipements...) qui eux-mêmes sont liés au contexte international. Cette première partie s'attarde plus particulièrement sur l'évolution de la production et des prix des matières premières agricoles qui jouent un rôle particulièrement important sur la compétitivité du système productif alimentaire. Les autres facteurs de production sont évoqués dans un second temps.

1.1. L'accroissement de la volatilité des matières premières agricoles

La volatilité des prix des matières premières est un **phénomène mondial**. Elle s'est accrue depuis 2005-2006. Elle a d'abord concerné l'énergie (pétrole, gaz...), puis s'est diffusée aux métaux et aux produits agricoles.

1.1.1. Les sources de la volatilité des prix des matières premières agricoles

Les prix de la plupart des matières premières agricoles sont déterminés par un équilibre entre l'offre et la demande **au niveau mondial**. Si leur volatilité est intrinsèquement liée à leur nature, ces fluctuations ont été plus fortes que par le passé de par leur ampleur, leur durée et leur portée et ce, sous l'influence de différents facteurs qui ont un impact à des horizons temporels différents : variation des taux de change, restrictions commerciales, évolution des politiques agricoles ou financiarisation des marchés, évolutions démographiques, modifications des habitudes alimentaires, aléas climatiques.

Il existe en effet tout d'abord une volatilité intrinsèque des prix des matières premières agricoles en raison de leur **saisonnalité**¹³⁰. Cette saisonnalité implique un décalage entre l'offre et la demande, l'offre ne pouvant s'ajuster qu'avec retard aux signaux émis par le marché. Cette rigidité de l'offre à court terme peut ainsi créer une instabilité des cours des matières premières agricoles qui sera d'autant plus forte que les produits sont difficilement stockables.

Une autre caractéristique des marchés des matières premières agricoles est leur **étroitesse** : par exemple, un peu moins de 20 % de la production mondiale de céréales est échangée sur les marchés internationaux¹³¹. Par conséquent, si la production d'un grand pays exportateur baisse, ce dernier aura tendance à privilégier son marché intérieur, ce qui accentuera les effets de cette variation. L'offre est également peu élastique car les marchés agricoles sont des marchés protégés où la libre concurrence est loin d'être la règle. L'objectif pour les Etats est de sécuriser leurs approvisionnements stratégiques et/ou de garantir le revenu des agriculteurs contre les variations de prix.

En outre, l'offre peut être affectée par des **facteurs exogènes** tels que les conditions climatiques ou des maladies affectant les productions végétales et animales. Ainsi, les inondations en début d'année 2013 en Australie ou une

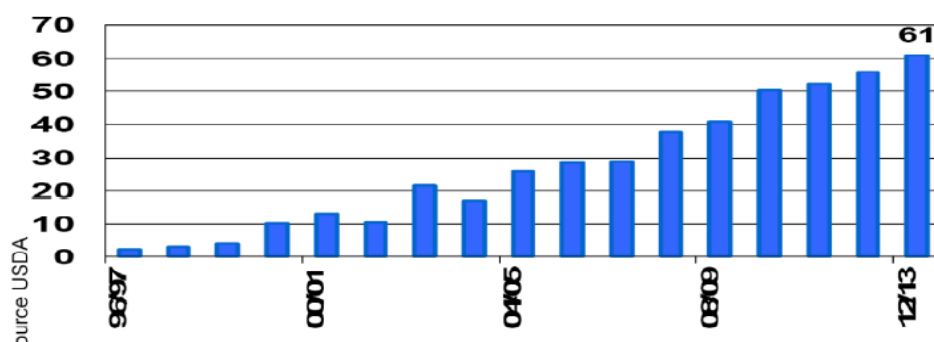
¹³⁰ ROUX Nicolas (2013), "La volatilité des marchés mondiaux des matières premières agricoles et l'évolution des prix à la consommation de l'alimentation en France", Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

¹³¹ A titre de comparaison, pour le pétrole le pourcentage s'élèverait environ à 66 %. *Ibid.*

sécheresse en Argentine, grands pays exportateurs de céréales, ont eu des conséquences immédiates sur les cours.

Concernant la demande, le développement économique des pays émergents se traduit par une modification de leurs habitudes alimentaires. En effet, lorsque le niveau de vie augmente, la demande de produits protéinés d'origine animale (consommation de viandes, produits laitiers, œufs, poissons) s'accroît¹³². Cela affecte la demande et les prix de ces produits, mais aussi indirectement ceux des céréales et oléagineux pour l'alimentation animale. Les importations chinoises de soja sont par exemple en forte croissance depuis 15 ans (figure 91). Elles représentent désormais 50 % des importations mondiales de soja.

Figure 91. Importations chinoises de soja



Source : FranceAgriMer

Source : Audition de Laurent MORIN

L'équilibre entre l'offre et la demande de matières premières agricoles est également perturbé par le développement des **agrocarburants**. En effet, les céréales et les oléagineux peuvent avoir grands trois grands types d'usage : l'alimentation humaine, l'alimentation animale et la production énergétique *via* les agrocarburants (par exemple, éthanol à base de maïs ou biodiésel à base d'huile de colza). Si la production d'agrocarburants n'est pas nouvelle, leur développement est particulièrement important depuis 2000. Le gouvernement américain a ainsi subventionné l'expansion de ce secteur entre 2004 et 2011 pour restaurer l'indépendance énergétique américaine. En 2012, 37 % de la production de maïs américaine était transformée en éthanol, soit la même proportion que l'usage qui en est fait pour l'alimentation animale. Quelle peut être l'évolution dans ce domaine ? A court terme, la concurrence entre les usages va perdurer, mais à moyen terme, les agrocarburants de seconde

¹³² Depuis 10 ans, l'augmentation de la consommation de produits carnés a été très importante en Chine (+ 71 % pour le bœuf, +56 % pour le poulet, +23 % pour le porc).

génération pourraient être fabriqués à partir de la partie non consommable des plantes¹³³. Il à noter que cette concurrence dans les usages a des conséquences sur l'allocation des terres pour d'autres productions et donc des effets sur les prix et leur volatilité.

Les aléas dus au **changement climatique** pourraient également affecter l'offre de matières premières agricoles. Sollicité par le Comité de la sécurité alimentaire des Nations Unies, le CGIAR (Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale) a mobilisé ses 15 centres de recherches pour travailler sur ce sujet¹³⁴. Le CGIAR a émis des craintes quant à la baisse du rendement des trois principales céréales en termes de production calorique, à savoir le maïs, le blé, le riz dans les pays en développement dans les décennies à venir. La production américaine de soja pourrait fortement baisser au cours du siècle d'après ces chercheurs. En revanche, des hivers plus cléments pourraient permettre dans d'autres pays de développer certaines cultures (pois, haricots, manioc, orge). L'ONG Oxfam a également publié une étude sur les conséquences du changement climatique sur les prix de l'alimentation à l'horizon 2030¹³⁵. Les projections réalisées montrent que le prix moyen des produits de base pourrait doubler entre 2010 et 2030 et que les prix à l'export de plusieurs céréales pourraient connaître de fortes variations à la hausse : 177 % pour le maïs, 120 % pour le blé, 107 % pour le riz affiné. Le monde deviendrait encore plus dépendant des exportations américaines de blé et de maïs et certaines régions plus vulnérables aux hausses de prix. En conclusion, s'il y a beaucoup d'incertitudes sur les impacts potentiels, la volatilité des prix peut augmenter, le risque étant jugé plus élevé.

D'autres facteurs ont un impact sur l'évolution des marchés des matières premières agricoles :

- l'augmentation de la population mondiale avec une demande alimentaire qui s'accroît mécaniquement. Les pays en développement consomment plus de protéines, alors que dans les pays développés cette consommation stagne.
- L'extension urbaine au détriment des surfaces agricoles.
- La variation des taux de change. L'appréciation de certaines monnaies par rapport au dollar entre 2002 et 2008 a entraîné une hausse de la demande sur les marchés mondiaux des matières premières (dont le prix est libellé en dollars).

¹³³ ROUX Nicolas (2013), "La volatilité des marchés mondiaux des matières premières agricoles et l'évolution des prix à la consommation de l'alimentation en France", Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

¹³⁴ Source : *Veille prospective et Evaluation* du Centre d'études et de prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

¹³⁵ Source : *Veille prospective et Evaluation* du Centre d'études et de prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Dans ce contexte, quel **lien** peut être effectué entre la **financiarisation croissante** des marchés agricoles et **leur volatilité** ?

Les caractéristiques intrinsèques des marchés agricoles, développées plus haut, impliquent que les acteurs de la filière cherchent à se prémunir des risques pesant sur leur activité de production ou de négoce. Le poids des acteurs financiers sur les marchés à terme agricoles s'est ainsi nettement renforcé depuis le début des années 2000. Il en a résulté des craintes de déstabilisation du marché par des spéculateurs. Ainsi, certains ont pu lier l'accroissement des prix des principales céréales en 2007-2008 à la spéculation et ce, dans un contexte encore marqué par la crise des "subprimes". Toutefois, le lien entre financiarisation croissante des marchés de matières premières agricoles et volatilité des cours n'est pas clairement établi. La plupart des études concluent que si les spéculateurs ne sont pas à l'origine des mouvements de prix, ils les amplifient¹³⁶. Des paniers de matières premières, mélangeant matières premières agricoles à d'autres secteurs sont proposés aux investisseurs par les organismes financiers, ce qui induit une évolution des cours des matières premières agricoles corrélée aux autres matières premières¹³⁷.

1.1.2. L'impact pour le secteur de l'alimentation animale et les éleveurs

Tous les secteurs d'activité du système productif alimentaire ne sont pas exposés de la même façon à la volatilité des cours des matières premières agricoles. Tout dépend des **mécanismes** de formation des prix du secteur, du **pouvoir de marché** des acteurs, des **outils** à leur disposition pour se prémunir face à cette volatilité, de leur **structuration, de leurs modes de production** (par exemple pratiques développées par le Centre d'Etude pour un Développement Agricole Plus Autonome¹³⁸) et de la **situation économique** du secteur.

Les secteurs d'activité intégrant dans leurs processus de production des céréales et des oléagineux sont ceux les plus affectés par cette volatilité, les cours de ces matières premières étant définis sur les marchés internationaux. Les fabricants d'alimentation animale, les éleveurs pratiquant l'élevage hors sol et le secteur de la meunerie sont donc particulièrement concernés par ces fluctuations.

Une incidence directe des marchés internationaux sur les prix locaux

Depuis 1960, on observe une croissance par paliers des prix nominaux des matières premières agricoles et du pétrole. Les prix nominaux des matières

¹³⁶ COURLEUX Frédéric et LECOQ Pierre-Emmanuel (2011), " Vers la définition d'un nouveau cadre de régulation des marchés dérivés de matières premières agricoles ", Centre d'études et de prospective, N°3.

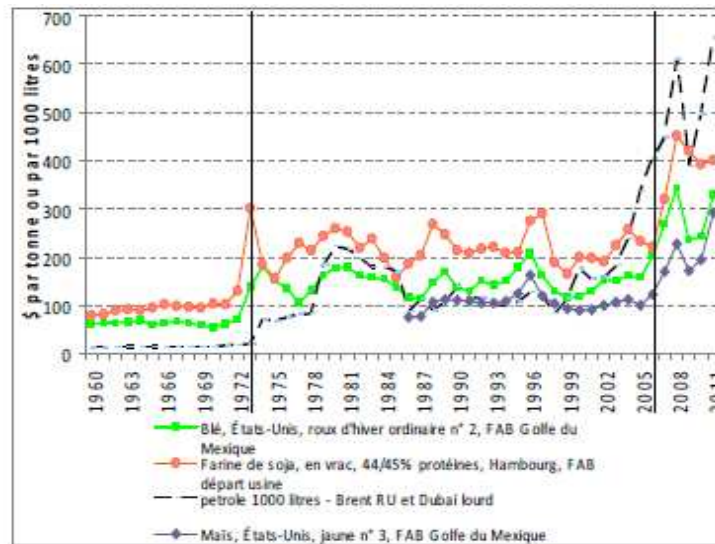
¹³⁷ Audition de M.Jean CORDIER par la Commission "Développement économique et recherche" le 23 avril 2012.

¹³⁸ CEDAPA

premières agricoles ont été multipliés environ par 5. Celui du pétrole suit une même tendance, mais dans des proportions encore plus fortes (figure 92).

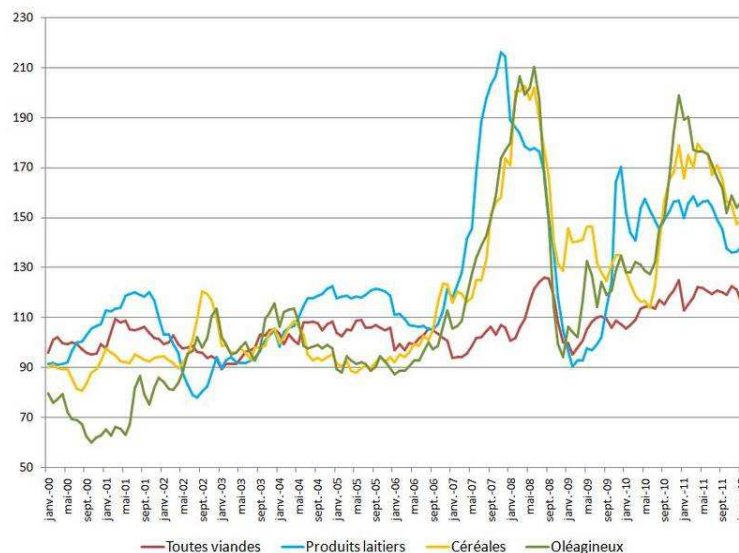
Depuis 2006, cette volatilité des prix agricoles s'est encore accentuée avec une forte augmentation en 2007, un effondrement en 2009 et une nouvelle hausse en 2011 (figure 93).

Figure 92. Evolution des prix mondiaux des matières premières agricoles et du pétrole entre 1960 et 2011



Source : Audition de M. Laurent MORIN (juin 2012)

Figure 93. Indice des prix réels de l'alimentation de base au niveau mondial (corrige de l'inflation, 100 = moyenne 2002-2004)

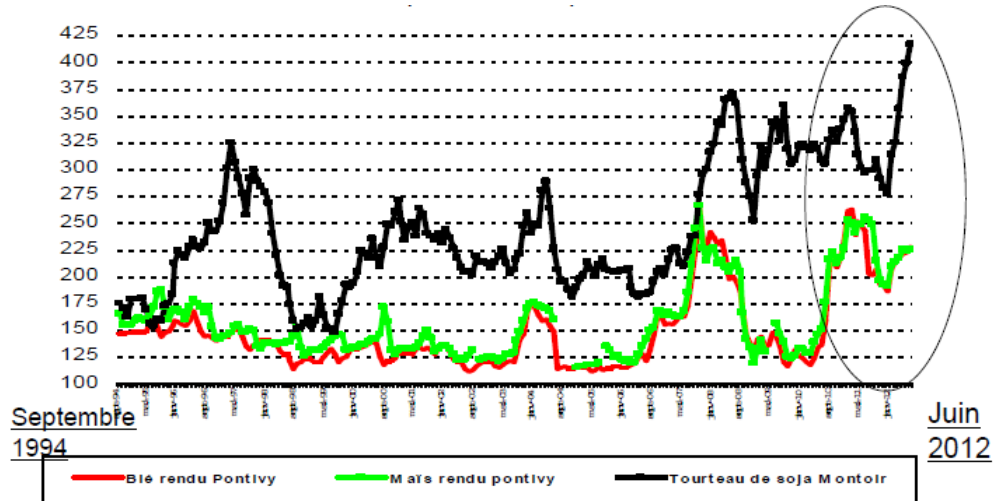


Source : FAO

L'approvisionnement des entreprises de fabrication d'aliments pour animaux est fortement lié aux matières premières agricoles et plus particulièrement aux

céréales (blé tendre, maïs, orge) et aux oléoprotéagineux (soja, colza, tournesol). Les entreprises les achètent à des prix déterminés à l'échelle mondiale (ajustés des coûts de transport et des marges des intermédiaires). La figure n°94 montre cette répercussion des variations des prix mondiaux à l'échelle locale.

Figure 94. Evolution des prix "locaux" des matières premières agricoles entre 1994 et 2012



Source : Audition de M.Laurent MORIN (juin 2012)

Quelle exposition des fabricants d'alimentation animale, des éleveurs, des industries agroalimentaires face à cette volatilité croissante ?

Les variations de prix se répercutent tout au long de la chaîne de valeur (maillon de la production, de la transformation, de la distribution), mais dans des proportions très différentes selon leur pouvoir de marché respectif et la part de ces matières premières dans les coûts de production.

Ainsi, le pouvoir de marché¹³⁹ amont des fabricants d'alimentation animale est **faible**,¹⁴⁰ de nombreux concurrents dans l'usage des céréales influant sur les cours. Or les matières premières représentent environ 80 à 85 % de leurs coûts de production et la logistique 10 %¹⁴¹.

Toutefois pour se protéger face aux trop fortes variations des prix des matières premières agricoles, les fabricants d'alimentation animale ont deux solutions :

¹³⁹ Le pouvoir de marché peut être défini comme la capacité à pouvoir imposer son prix en amont ou en aval.

¹⁴⁰ Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (2012), *Enjeux et perspectives des industries agroalimentaires face à la volatilité du prix des matières premières*.

¹⁴¹ Audition de M.Laurent MORIN par la Commission "Développement économique et recherche" le 25 juin 2012. Dans ces chiffres, la logistique concerne uniquement le transport routier et ferroviaire en France de matières premières vers les usines d'aliments (depuis les bassins de production, depuis les ports ou depuis les usines françaises de production de coproduits) et le transport d'aliment des usines d'aliments vers les élevages.

avoir recours à des **outils de couverture** (marchés à terme, contrats à options, assurances crédit) et/ou **optimiser les formulations** des aliments (modification de leur composition) en fonction de leur coût.

En revanche, en aval, les industriels de l'alimentation ont un pouvoir de marché plus important du fait de la dispersion de leurs clients, même s'il est toutefois contrebalancé par la concurrence dans ce secteur et les limites financières des éleveurs.

Ainsi, depuis 2006, **40 à 60 %** des fluctuations ont été répercutées sur les éleveurs¹⁴².

1.1.3. Une problématique similaire pour la production aquacole

La production **aquacole** (essentiellement celle de poissons et crevettes) doit également faire face à l'élévation et la variabilité du coût des matières premières. En effet, environ ¼ des captures mondiales de poissons et crustacés est destiné à la production de farines et d'huiles de poisson. Toutefois, la croissance mondiale de l'aquaculture (+8 % par an¹⁴³) et la stagnation de la production mondiale de farines de poisson¹⁴⁴ ont entraîné une tension sur leurs prix. L'alimentation des poissons d'élevage se compose pour 30 à 40 % de produits de poissons issus de la pêche minotière (20 à 25 % de farine de poisson et 10 à 15 % d'huile de poisson), le reste étant composé de végétaux, vitamines et minéraux¹⁴⁵.

Les fabricants d'alimentation aquacole et les pisciculteurs sont donc exposés à ces hausses de coût des farines.

Pour les fabricants, les matières premières représentent 80 % du prix final de l'aliment pour poisson et elles n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. Ainsi, le prix de la farine de poisson est passé de 800 €/tonne à 1 200 €/tonne en 4 ans¹⁴⁶, des hausses qui se répercutent en partie sur les pisciculteurs. Pour un éleveur de truites, l'alimentation représente 50 à 60 % de ses coûts de production. Toutefois la tension est plus importante sur les huiles de poissons que sur les protéines.

Différentes **alternatives** sont à l'étude pour desserrer cette contrainte autour des farines de poisson :

¹⁴² Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (2012), *Enjeux et perspectives des industries agroalimentaires face à la volatilité du prix des matières premières*.

¹⁴³ Source FAO. La Chine est le 1^{er} importateur de farine de poisson pour l'aquaculture, mais aussi pour l'alimentation des porcs. La demande mondiale ne devrait pas faiblir dans les années à venir.

¹⁴⁴ Au Pérou, l'application de quotas entre 2005 et 2009 a conduit à une baisse de la production d'environ 30%. La Chine a en partie surexploité ses ressources (Mer Jaune, Mer de Chine) et sa production s'est effondrée. L'Europe a vu sa production baisser de 20% en 2 ans en raison des quotas de pêche. Source : syndicat des producteurs d'aliments aquacoles.

¹⁴⁵ La revue de l'alimentation animale, n°656, mai 2012.

¹⁴⁶ *Ibid.*

- tout d'abord, recourir de façon plus importante dans leur fabrication aux sous-produits de la pêche (1/4 de la production de farine actuellement, mais en croissance régulière),
- ensuite, remplacer les farines de poisson par des mélanges d'ingrédients végétaux (à titre d'exemple, pour les truites, il est possible de remplacer 75 % de la farine de poisson par un mélange de céréales, protéagineux et oléagineux sans altérer l'appétit et la croissance des poissons¹⁴⁷). Si cette solution présente l'avantage de préserver la ressource, le coût des matières premières végétales sera-t-il supportable pour les fabricants et les pisciculteurs ?),
- enfin, réintroduire les Protéines Animales Transformées (PAT), qui étaient interdites en Europe jusqu'au feu vert récent de la Commission européenne avec une date de réintroduction effective au 1^{er} juin 2013¹⁴⁸. Cette dernière solution réduirait de 20 % le budget alimentation des pisciculteurs¹⁴⁹. Toutefois la Fédération française aquacole et le Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture se sont clairement prononcés contre la réintroduction de ces protéines. Les associations de consommateurs, dans un contexte encore marqué par le souvenir de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), ont également fait part de leur opposition aux PAT pour les productions aquacoles françaises¹⁵⁰.

1.1.4. L'impact pour les industries agroalimentaires

Le Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (PIPAME) a mené en 2012 une analyse sur les conséquences de la volatilité des prix des matières premières sur les industries agroalimentaires françaises. Quatre industries ont été examinées en raison de leur poids dans les IAA et pour la diversité de leur exposition : la meunerie et plus particulièrement la biscuiterie, la fabrication d'aliments pour animaux, l'industrie laitière et la fabrication de produits à base de porc.

Les prix des matières premières des secteurs de la **meunerie** et de la fabrication d'**aliments pour animaux** sont alignés sur les cours mondiaux des céréales et des oléagineux. Ce sont les secteurs les plus exposés à la volatilité. Toutefois s'ils sont les plus exposés, ils ne sont pas forcément les plus touchés. En effet, les conséquences de la volatilité des prix sur une industrie sont fonction de son positionnement dans la chaîne de valeur, de sa situation économique et des

¹⁴⁷ IFREMER, Fiche Aquaculture mai 2008, <http://aquaculture.ifremer.fr/fiches-d-information>.

¹⁴⁸ Cela n'était que partiellement possible en Europe et en France respectivement depuis 2005 et 2006 avec les farines de sang d'animaux terrestres non ruminants.

¹⁴⁹ Ouest-France-entreprises.fr, *Aquaculture, Nourriture 100 % poisson, pas de farines animales*.

¹⁵⁰ Toutefois, dans un contexte où la France importe 85 % de sa consommation de poisson d'élevage et en l'absence d'étiquetage sur les sources de l'alimentation, les interrogations restent entières pour les consommateurs.

outils dont elle dispose pour y faire face. Or les meuniers et les fabricants d'alimentation animale disposent d'outils pour se couvrir.

Concernant l'industrie des **produits laitiers**, le lait est une matière première périssable et difficile à transporter. Par conséquent il ne peut y avoir de marché mondial, ni national comme pour les céréales. Le prix du lait collecté est fixé depuis 1997 sur la base d'indicateurs diffusés par l'interprofession laitière nationale, indexés pour moitié et avec un décalage temporel sur les cours internationaux des produits industriels du lait (beurre, poudre de lait, fromages allemands).

L'industrie laitière est exposée de façon contrastée à la volatilité selon les produits fabriqués, même si d'une façon générale cette volatilité est moins forte que pour les industries intégrant des céréales. En moyenne, ils transmettent correctement les variations des prix du lait sur les produits de grande consommation, avec une différence selon leur activité. Les petits acteurs non spécialisés et uniquement confrontés à la grande distribution ont peu de marges de manœuvre, alors que les grands acteurs ont une marge de négociation plus importante. Pour la poudre de lait, le mécanisme est différent puisque les prix suivent l'évolution du marché mondial et sont indépendants du prix du lait français.

Au sein de la **filière porcine**, la fabrication de produit charcutiers se situe en aval de la découpe et de l'abattage. C'est de la troisième transformation. Il existe une grande diversité de produits fabriqués à partir de pièces de viande différentes. Le marché des pièces de porc est peu régulé. Les prix sont déterminés par les marchés européens, même si les économies émergentes (Chine notamment) influent de plus en plus sur les cours (notamment sur le prix des pièces les moins nobles). Les différentes pièces de porc étant cotées indépendamment les unes des autres, les variations de prix peuvent être importantes et non corrélées entre elles. La volatilité semble plus intermittente que celle des autres matières premières. Leur capacité à transmettre les variations de prix en amont est faible.

1.2. L'évolution des autres facteurs de production

Comme indiqué dans le troisième chapitre, le système productif alimentaire dépend de nombreux autres facteurs en amont (énergie, engrais, produits phytosanitaires, équipements...) qui s'échangent sur les marchés internationaux et contribuent à son internationalisation. Leur évolution a un impact sur la compétitivité du système productif alimentaire.

1.2.1. L'énergie

En raison de son impact sur les coûts de production, le prix des **énergies fossiles** devient un facteur important des prix agricoles internationaux. Des investissements dans l'extraction de nouvelles réserves de pétrole et de gaz

pourraient desserrer cette contrainte, mais elles soulèvent des critiques pour des raisons environnementales et sociales. Pour l'agriculture, cette contrainte pourrait être moins prégnante si elle devenait davantage productrice d'énergie (méthanisation, solaire...).

Dans ce contexte incertain, il ressort toutefois que le renchérissement des énergies fossiles reste une tendance lourde.

1.2.2. Les engrais

La **forte augmentation** des prix des engrais minéraux ces dernières années a mis en évidence l'exposition des agriculteurs au prix de ces intrants. D'après une étude du Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt, le poids de la France en tant qu'acheteur et producteur diminue de façon tendancielle¹⁵¹.

D'après cette étude, la présence d'industriels en France dans ce domaine constitue un atout pour l'agriculture. Si elle venait à disparaître, elle pourrait exposer plus fortement l'agriculture aux fluctuations des prix mondiaux.

Toutefois, la hausse des prix de l'énergie et des matières premières et le renforcement des politiques environnementales devraient favoriser le développement de nouveaux produits, créant ainsi de nouvelles opportunités de marché. La France possède en effet une bonne maîtrise des techniques culturales et une recherche agronomique de haut niveau (surtout dans les techniques dites conventionnelles).

2. Perspectives mondiales d'évolution de la demande et de l'offre alimentaire

L'internationalisation des systèmes productifs alimentaires va également dépendre de l'évolution de la demande et de l'offre alimentaire mondiales. La croissance de la population et les changements d'habitudes alimentaires liés au développement créent de nouvelles demandes (2.1). Dans quelle mesure l'offre peut elle s'y adapter (2.2) ?

¹⁵¹ Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt, Centre d'études et de prospective (2010), *Le marché des engrais minéraux : état des lieux, perspectives et pistes d'action*, n°5.

2.1. L'accroissement de la population mondiale et l'évolution des comportements alimentaires

A l'horizon 2050, l'évolution de la demande alimentaire mondiale et donc de la production agricole devrait être affectée par au moins deux facteurs : l'accroissement de la population mondiale et l'évolution des comportements alimentaires.

2.1.1. Une forte croissance de la population mondiale

Les projections de l'ONU à l'horizon **2050** tablent dans leur scénario médian sur une population mondiale de **9,1** milliards d'habitants (contre 7,2 milliards d'habitants actuellement) et une stabilisation dans la seconde moitié du siècle¹⁵². Cette **croissance** de la population concernera principalement les pays en développement.

En effet, selon des projections démographiques établies par les Nations Unies et Eurostat, entre 2000 et 2050, la population totale augmenterait de 70 millions aux Etats-Unis, 800 millions en Afrique et 1,1 milliard en Asie. L'Europe serait la seule zone dont la population risquerait de diminuer de 10 millions (Europe des Quinze)¹⁵³.

Le défi pour l'agriculture mondiale consisterait, sans changement dans les habitudes alimentaires constatées, à **doubler** la production agricole mondiale d'ici 2050, avec toutefois de fortes disparités selon les continents ; il faudrait multiplier la production agricole par 5 en Afrique (ce qui semble pratiquement irréalisable), la multiplier par 2,3 en Asie centrale et occidentale (ce qui représente un défi peu réaliste étant donné sa forte productivité actuelle et le manque de terres) et par 1,9 en Amérique latine¹⁵⁴.

Les freins à l'augmentation de la production sont une **pression foncière** très importante, des **ressources en eau** limitées, des **ressources en pétrole** qui s'amenuisent et la **nécessité environnementale** d'avoir un moindre recours à la chimie.

En outre, un autre facteur lié à l'évolution démographique est le **vieillissement** important de la population dans tous les pays développés, à l'exception des Etats-Unis (du fait leur composition multi-ethnique). Par exemple, en Europe occidentale, les plus de 64 ans représenteront plus de 20 % de la population

¹⁵² Audition de M.Bruno PARMENTIER par la Commission "Développement économique et recherche" le 21 mai 2012.

¹⁵³ Pour celle-ci, la diminution de 10 millions recouvre une augmentation de la population âgée de 40 millions et des diminutions des populations jeune et d'âge actif de respectivement 12 et 38 millions.

¹⁵⁴ Audition de M.Bruno PARMENTIER par la Commission "Développement économique et recherche" le 21 mai 2012.

totale en 2020 (contre 17 % actuellement). Cette évolution a un impact sur l'offre alimentaire puisque des attentes apparaissent sur les "produits seniors" et les "aliments¹⁵⁵" : produits pauvres en sel, réduits en sucre, riches en pro et prébiotiques, incluant des oméga 3 et oméga 6, intégrant des compléments alimentaires...¹⁵⁶ En outre, les seniors constituent un public cible "économiquement" très intéressant. Selon le CREDOC, le niveau de vie des 50 ans et plus dépasse aujourd'hui de 30 % celui des personnes plus jeunes¹⁵⁷. En outre, ils dépensent 25 % de plus que leurs cadets pour leur alimentation.

2.1.2. La transformation des comportements alimentaires

La demande alimentaire est influencée par un autre facteur, l'évolution des pratiques alimentaires. Le développement d'une économie s'accompagne d'une évolution des consommations alimentaires selon **trois phases** : une première phase de **croissance quantitative** de la consommation de tous les aliments (lorsque les contraintes de l'offre et des revenus se desserrent), une seconde phase qui se caractérise par une évolution de **la structure nutritionnelle** des rations (consommation plus importante de viande, de produits laitiers, de produits de la mer) et enfin troisième phase de **différenciation généralisée** des produits avec l'accroissement notamment des produits transformés ¹⁵⁸.

La figure 95 permet de constater que la différence essentielle en termes de régime alimentaire entre les différentes régions du monde vient des disparités dans la consommation de produits de l'élevage (viande, œufs, lait). Les pays occidentaux consomment par exemple trois fois plus de viande par tête et par an que les pays d'Amérique latine, huit fois plus que les pays d'Afrique subsaharienne. Ces disparités ont des conséquences en termes de production. Si l'augmentation de la population et des niveaux de vie dans les pays en développement se poursuivait avec la même évolution des régimes alimentaires (consommation accrue de produits issus de l'élevage), cela impliquerait d'accroître les élevages avec des besoins accrus en terre, en eau, en céréales pour nourrir les animaux. Or le foncier agricole se fait plus rare (même si plusieurs pays achètent ou louent des terres agricoles hors de leur territoire (la Chine au Laos, l'Inde en Argentine et à Madagascar, le Japon au Brésil, la Libye en Ukraine...)) et les ressources en eau sont plus limitées.

¹⁵⁵ Le terme aliment est utilisé pour désigner les produits alimentaires industriels transformés, modifiés avec ajouts d'éléments divers qui sont supposés avoir des vertus de prévention, voire curatives pour la santé.

¹⁵⁶ Les prébiotiques sont des composants alimentaires naturels indigestes censés améliorer la santé en influençant favorablement, par une stimulation sélective de certaines bactéries probiotiques, la flore intestinale.

¹⁵⁷ GOUIN Stéphane (2012), "Séniors, une génération montante pour les entreprises agroalimentaires bretonnes", *La revue de l'observatoire des IAA de Bretagne*, n°105.

¹⁵⁸ Hébel Pascale (février 2012), "Les évolutions de la consommation alimentaire en Europe", Blog de la *Revue Politique et Parlementaire*.

Il est à noter également les écarts en termes de consommation de sucre : forte dans les pays de l'OCDE, beaucoup plus faible en Afrique et en Asie.

Figure 95. Structure et évolution des régimes alimentaires par grandes régions du monde entre 1961 et 2003 (Kcal/tête/jour)

Région	Année	Céréales	Tubercules	Fruits et légumes	Légumineuses	Viandes	Laits	Corps gras	Sucre
Afrique subsaharienne	1961	1119	415	101	93	78	47	231	87
	2003	1223	417	94	86	80	49	278	129
Amérique Latine	1961	1051	177	129	132	202	122	209	370
	2003	1237	125	153	111	356	177	408	483
Asie	1961	1258	161	55	120	36	30	125	95
	2003	1547	106	143	52	243	65	378	171
Ex-URSS	1961	1909	244	68	33	295	263	281	324
	2003	1484	204	114	12	307	259	361	369
Moyen-orient	1961	1517	35	158	57	91	125	217	173
	2003	1959	73	242	71	166	140	411	313
Afrique du Nord									
OCDE	1961	1201	167	130	34	409	305	496	369
	2003	1124	129	185	30	641	370	753	472

Source : Agrimonde (Inra-Cirad, 2009)

Faut-il tabler sur une **inversion** de tendance quant à la part de l'alimentation carnée dans des pays où ce mode de consommation est installé ? Au-delà de la controverse sur la responsabilité de l'élevage face au réchauffement climatique, les arguments relatifs à la **santé publique** pourraient être invoqués, puisque des liens sont de plus en plus avancés entre la nature du régime alimentaire et la santé humaine.

Certains pays se sont lancés dans cette démarche de réduction des produits carnés dans leur alimentation (Finlande, Allemagne).

L'étiquetage nutritionnel est un des outils utilisés par les pouvoirs publics pour essayer de modifier les comportements alimentaires. Toutefois, d'après certaines études, si cet étiquetage peut parfois faciliter le passage vers des régimes plus sains, son impact général reste assez modeste¹⁵⁹. En effet, la "préférence pour le présent" et le sentiment de devoir faire un arbitrage entre goût et santé, favorise le plaisir gustatif immédiat plutôt que les bénéfices en termes de santé jugés plus lointains. De même, cet étiquetage pourrait avoir un impact sur l'offre. Le "risque" est que les entreprises baissent le prix des produits étiquetés moins favorablement d'un point de vue nutritionnel afin de compenser les baisses de parts de marchés induites par cet affichage. Dans ces circonstances, l'étiquetage perd de son impact sur le consommateur.

¹⁵⁹ Source : LAISNEY Céline, *Veille prospective* du Centre d'études et de prospective (Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt).

En Europe, les différences de comportements alimentaires sont davantage observées entre **générations** qu'entre classes sociales. Les travaux du CREDOC montrent que l'analyse générationnelle met en évidence des tendances lourdes d'évolution du contenu des assiettes et du modèle alimentaire.

D'une part, l'évolution des modes de vie avec par exemple l'augmentation de l'activité féminine sous forme salariée, l'allongement de la durée des études (les étudiants consacrant généralement peu de temps à la préparation des repas), l'éloignement domicile-travail, l'accroissement des familles mono-parentales, réduisent le temps consacré aux courses et à cuisiner. D'autre part, dans une société de consommation, l'innovation alimentaire est recherchée. Les consommateurs sont réceptifs aux aliments qui apportent des services divers : durée de conservation plus longue permettant de limiter les achats, portions correspondant aux usages, préparations permettant de gagner du temps et d'éviter certaines tâches (épluchage, lavage, préparation et cuisson). Dans ce contexte, on constate en effet l'accroissement dans tous les pays d'Europe de la restauration hors domicile (RHD)¹⁶⁰ et l'essor de la restauration rapide.

Un autre facteur préoccupe de plus en plus les consommateurs, ce sont les **risques sanitaires** liés aux aliments. Les scandales qui ont ébranlé ces dernières années les filières animales (l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme en 1996 en Europe, les poulets à la dioxine en 1999 en Europe, le lait infantile contaminé en Chine en 2008, le scandale des lasagnes de cheval début 2013) ont entraîné une méfiance de la part des consommateurs. Elle pose la question de la traçabilité des aliments. En France, si cette traçabilité a été mise en place à l'initiative des industriels de la filière, elle est entrée par la suite dans le domaine réglementaire. Si elle peut parfois paraître contraignante par les démarches administratives qu'elle induit, elle constitue un atout pour les acteurs de la filière.

Dans ce contexte, certains consommateurs préfèrent privilégier les produits "locaux"¹⁶¹, ce qui laisse un certain espace économique pour les PME locales face aux multinationales (qui essaient toutefois de "marketer" leurs produits en produits du terroir).

¹⁶⁰ Au niveau national, la restauration commerciale représente les 2/3 du chiffre d'affaires de la RHD. Source : "La RHD, un relais de croissance pour les industries agroalimentaires bretonnes", *La revue de l'observatoire des IAA de Bretagne*, N°107.

¹⁶¹ RASTOUIN Jean-Louis et GHERSI Gérard (2010), *Le système alimentaire mondial*, ed. Quae.

Encadré 9 - La complexité des circuits de commercialisation de la viande : L'exemple des lasagnes de cheval

Le scandale des lasagnes à la viande de cheval dévoilé en février 2013 a mis en évidence l'existence d'un réseau complexe d'intermédiaires existant dans le circuit agroalimentaire et la découverte pour le grand public du terme "minerai de viande"¹⁶².

Ainsi, le distributeur de plats surgelés Findus (basé en Suède) commande ses plats à Comigel, qui produit et distribue des préparations dans 16 pays. Si le siège social de Comigel est à Metz, c'est son usine de production Tavola, basée au Luxembourg, qui importe la viande auprès du fournisseur français Spanghero, basé à Castelnaudary et filiale du groupe basque Lur Berri.

L'entreprise du Sud-Ouest achète la viande par le biais d'un traiteur basé à Chypre, qui lui-même passe un ordre d'achat à un collègue aux Pays-Bas, ce dernier passant un ordre de viande ...en Roumanie.

Source : Mission Agrobiosciences

2.1.3. Des différences culturelles persistantes

S'il existe de grandes tendances quant à l'évolution de la demande alimentaire en fonction des différents stades de développement économique et des similitudes quant aux modes de consommation au sein des pays développés, des **différences culturelles** persistent quant à la représentation de l'alimentation dans la société et les attentes qu'en ont les consommateurs. Les industriels de l'agroalimentaire n'abordent pas les marchés, même européens, de la même façon : le consommateur allemand sensible à la production bio n'a pas les mêmes attentes que le consommateur italien amateur de plats préparés¹⁶³. Considérée comme un plaisir essentiel et culturel en France, l'alimentation est considérée avant tout comme une nécessité aux Etats-Unis et en Russie¹⁶⁴. En Chine, la population est très sensible à l'équilibre nutritionnel des aliments et aux alicaments.

Les tendances en lien avec la naturalité, le médical et le végétal rencontrent beaucoup d'attentes, la naturalité va au-delà du Bio (utilisation d'ingrédients naturels, simplicité des processus de conservation et des recettes...).

¹⁶² Le minerai de viande est composé de résidus de viande généralement bas de gamme mêlés de collagène et de graisse, en vrac et congelé, et utilisé par les industriels dans la préparation de plats cuisinés.

¹⁶³ Audition de M.Olivier CLANCHIN par la Commission "Développement économique et recherche" le 10 décembre 2012.

¹⁶⁴ "Innovation alimentaire : tendances et analyse croisée offre demande" sondage réalisé par TNS Sofres dans le cadre du Salon International de l'Agroalimentaire (SIAL) 2012.

2.2. Quelles évolutions de la production alimentaire mondiale ?

L'augmentation de la population, de même que des modes de consommation plus carnés (plus coûteux en termes d'énergies incorporées) devront conduire à une augmentation de la production alimentaire.

Différentes études prospectives ont été conduites sur la capacité du monde à se nourrir à l'horizon 2050 : la FAO, la prospective Agrimonde (INRA-CIRAD), l'institut de socio-écologie de Vienne, l'International Food Policy Research Institute (IFPRI). Le Centre d'études et de prospective du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire en a réalisé une synthèse¹⁶⁵.

2.2.1. Scénarios prospectifs sur l'évolution de la production agricole mondiale

D'après les études prospectives réalisées, deux types de scénario se distinguent : des scénarios de nature tendancielle¹⁶⁶ relativement optimistes et des scénarios de rupture (avec la prise en compte plus fortes des limites environnementales et sociales, voire de crises agricoles).

Les **scénarios tendanciels** supposent une forte **augmentation** de la production agricole d'ici 2050, induite notamment par une augmentation de la consommation de viande (entre 85 et 151 %).

Ils font également l'hypothèse d'une augmentation des rendements agricoles supérieure à 65 % (dans les pays en développement principalement du fait de la mécanisation, du recours à certaines pratiques culturales) et une faible extension des surfaces cultivées, inférieure à 6 %. Il s'agit de la continuité du modèle alimentaire actuel. Si ce scénario induit des risques d'obésité plus forts, il permet toutefois d'abaisser le nombre de personnes souffrant de malnutrition.

Les **scénarios de rupture** reposent en général sur une augmentation plus faible des rendements (entre 7 et 19 % selon les exercices de prospective), mais sur une plus forte augmentation des surfaces (entre 13 et 23 %). Ces scénarios nécessitent ou induisent une **évolution** vers des régimes alimentaires **moins carnés** qui se traduisent par des besoins agricoles plus faibles (augmentation des besoins agricoles de 28 % à 43 %). Ils intègrent différents constats : la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire dans le monde, le lien qui existe entre santé et alimentation, la pression environnementale induite par certains régimes alimentaires.

¹⁶⁵Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt, Centre d'études et de prospective (2011), *La production agricole mondiale à l'horizon 2050 : comparaison de quatre prospectives*, n°28.

¹⁶⁶ Les scénarios sont qualifiés de tendanciels car ils se fondent sur une progression de la croissance économique jusque 2050 et sur des comportements de consommation toujours liés à l'évolution des revenus.

Ces visions prospectives à l'horizon 2050 induisent des interventions publiques différentes.

Les scénarios tendanciels reposent sur le maintien de l'intensification de l'agriculture en tentant d'intégrer les réglementations environnementales tant qu'elles n'ont pas d'impact sur la production. Les gains environnementaux sont principalement tirés d'une moindre utilisation des terres. Toutefois ces scénarios posent un problème de cohérence dans un contexte de raréfaction et de pollution des ressources en eau, de renchérissements des énergies fossiles et des engrais. Dans les scénarios de rupture, les rendements sont généralement moindres, mais suffisants pour assurer la sécurité alimentaire et à condition de supposer la non généralisation de régimes alimentaires très carnés. Leur faisabilité est liée à des évolutions socio-économiques importantes et des politiques publiques lourdes.

Ces scénarios mettent en évidence l'importance de différents paramètres :

- l'évolution de la **consommation de viande et de la production animale**. Si elle est supérieure à celle envisagée actuellement, elle pose un problème de satisfaction des besoins tout en respectant des limites environnementales.
- Le **gaspillage**. Les pertes agricoles postérieures à la récolte représentent 15 à 60 % de la production selon les produits et les pays. La réduction de ce gaspillage est possible, mais demande une intervention tout au long de la filière.
- La **question foncière**. Elle fait l'objet de contraintes importantes en termes environnementaux, économiques et techniques.

2.2.2. Les perspectives pour le secteur des viandes

La FAO et l'OCDE ont fait paraître leurs perspectives à **moyen terme** entre 2013 et 2022 par secteur d'activité, en se fondant sur une évolution tendancielle des différentes variables expliquant la production¹⁶⁷.

La croissance de la production de viande devrait être modérée ces dix prochaines années et s'établir à 1,6 % par an contre 2,3 % par an pendant la décennie précédente. Ce ralentissement de la production s'explique par un coût élevé des intrants et par une concurrence exercée sur les terres et sur l'eau par d'autres cultures à usage alimentaire (céréales) ou non alimentaire (céréales ou oléagineux utilisés pour les agrocarburants).

Ces dix dernières années, la forte progression de la production de viande était le fait du secteur de la volaille (viande peu chère et ne souffrant d'aucun interdit

¹⁶⁷ OCDE-FAO (2013), *Agricultural Outlook 2013-2022*.

religieux). Elle serait désormais à l'origine du ralentissement. D'après les projections de l'OCDE et de la FAO, le taux de croissance de la production passera de 3,7 % par an au cours de la dernière décennie à 1,9 % par an sur la période de projection. Elle serait très majoritairement réalisée par les pays en développement qui totaliseraient 80 % de la production supplémentaire en 2022.

La viande reste l'un des principaux produits agricoles dont la consommation connaît un rythme de progression **élevé**. Dans les pays en développement la demande reste forte en raison de l'augmentation des revenus et de l'urbanisation qui modifie les habitudes alimentaires. En revanche, dans les pays développés, il est constaté une certaine **saturation** de la demande qui pourrait se renforcer les 10 prochaines années. Les raisons sont diverses : vieillissement de la population, évolution démographique, augmentation des préoccupations alimentaires et de l'équilibre nutritionnel des rations.

Les exportations mondiales de viande devraient croître de 19 % d'ici 2022 (principalement la volaille et la viande bovine), soit une progression annuelle de 1,6 % contre 4,3 % sur la décennie précédente.

La Commission européenne qui publie également ses projections à 10 ans, prévoit une baisse de la production de viande dans les deux prochaines années, pour se redresser dans les 10 ans et atteindre le même niveau qu'en 2011.

2.2.3. Les perspectives pour les produits laitiers

La production mondiale de **lait** devrait croître de 1,8 % par an d'ici 2022 (contre 2,3 % sur la décennie précédente). Cet accroissement de la production serait principalement réalisé par les pays en développement (à 74 %). L'Inde devrait à elle seule être à l'origine de 29 % de l'évolution observée pour les approvisionnements de lait.

Toutefois ce ralentissement global par rapport à la précédente décennie s'expliquerait par la pénurie croissante d'eau et de terres dans les pays en développement. D'après les projections réalisées, les prix réels du lait seront sensiblement plus élevés que lors de la précédente décennie.

Une expansion des échanges de produits laitiers est attendue dans les 10 prochaines années (entre 1,6 et 2,1 % par an). Cet accroissement serait principalement réalisé par les Etats-Unis, l'Union européenne, la Nouvelle Zélande, l'Australie et l'Argentine.

2.2.4. Les perspectives pour les produits de la mer et l'aquaculture

D'après les projections réalisées par la FAO et l'OCDE, la production du **secteur halieutique** augmenterait seulement de 5 % d'ici 2022, alors que celle de l'aquaculture connaîtrait une croissance de 35 %. Cette évolution de la

production aquacole par rapport à la pêche de capture n'est que le prolongement de ce qui est constaté depuis une vingtaine d'années où l'aquaculture assure l'essentiel de la croissance des approvisionnements en produits de la mer (stagnation des captures en mer – cf annexe 5).

Les déséquilibres constatés entre l'offre et la demande ont conduit à une tension sur les prix, qui ont augmenté. L'évolution du marché des produits de la mer dans les années à venir dépendra de la sensibilité des consommateurs à cette augmentation des prix. D'après les projections de la FAO et de l'OCDE, le taux de croissance annuel de la consommation décélèrerait de 1,8 % à 0,6 % en 2022, sous l'effet du renchérissement du prix du poisson et du ralentissement de la croissance démographique.

3. Une financiarisation croissante des marchés agricoles

Les marchés à termes de produits agricoles comptent parmi les plus anciens marchés financiers. Ils permettent aux agriculteurs et aux industriels de sécuriser leurs prix de vente ou d'achat.

Les marchés agricoles actuels sont le fruit d'une évolution historique depuis le 19^{ème} siècle¹⁶⁸. Différents marchés sont apparus successivement :

- **Les marchés au comptant** dont le but est de permettre la confrontation de l'offre et de la demande de produits physiques. Ces marchés existent toujours sous la forme de marchés à la criée dans les ports de pêche ou les marchés dits "au cadran"¹⁶⁹ (porc, chou fleur en Bretagne). La finalité reste la livraison physique avec un paiement immédiat et reflétant les conditions actuelles du marché, sans présager du futur.
- **Les marchés à livraison différée ou à terme.** Sur ces marchés, une date de livraison est fixée à une échéance éloignée, mais à un prix convenu le jour de la transaction à terme.
- **Les marchés des produits dérivés financiers** (contrats à terme et options) : ils ne portent pas sur des biens physiques, mais sur des actifs financiers dont le "sous-jacent" est une marchandise. Ces instruments

¹⁶⁸ Audition de M.Jean CORDIER par la Commission "Développement économique et recherche" le 23 avril 2012.

¹⁶⁹ Un marché au cadran est un marché qui permet la vente par un système d'enchères électroniques qui assure la clarté de la fixation des prix, la rapidité des ventes et une comparaison avec les ventes des autres zones de production. Ce marché doit son nom de "cadran", à son système de vente qui retransmet toutes les informations nécessaires à la vente sur un écran géant appelé "le cadran". Les enchères peuvent être progressives, mais sont presque toujours dégressives (on part d'un prix élevé et le prix de vente proposé baisse rapidement sur le cadran, le premier acheteur se manifestant emportant alors la vente).

financiers permettent de connaître les prix à l'avance et donc d'éliminer une part d'incertitude. La finalité des produits dérivés est soit la couverture d'un risque, soit la prise d'un risque avec une activité spéculative.

Les contrats à terme s'échangent sur deux types de marchés : les marchés organisés et les marchés de gré à gré. Les marchés organisés (par exemple le Chicago Mercantile Exchange ou Euronext en Europe) sont des marchés dotés d'une autorité centrale et d'une chambre de compensation qui centralise les opérations. Le système est transparent et il n'existe pas de risque de contrepartie. Les prix à terme sont publics. En revanche, pour les marchés de gré à gré, il n'existe ni autorité centrale, ni chambre de compensation. Ils se fondent sur des relations bilatérales. Ils sont donc moins transparents.

Ce phénomène de financiarisation des marchés agricoles se manifeste par l'augmentation des **volumes de transaction**, l'émergence de **nouveaux types d'investisseurs** et l'apparition de **nouvelles techniques de négociation** sur ces marchés (et notamment l'électronisation des échanges)¹⁷⁰.

L'augmentation des volumes échangés est une évidence. Aux Etats-Unis où les marchés à terme sont pourtant plus anciens, la position ouverte sur les principaux contrats agricoles de grandes cultures côtés à Chicago a été multipliée par trois entre 2003 et 2010. En Europe, cette hausse a été beaucoup plus importante (multipliée par 20), même si l'activité y reste largement inférieure à celle de Chicago. Les marchés financiers se développent également fortement en Afrique du Sud, en Chine, au Brésil et en Argentine. Les volumes échangés sur ces marchés deviennent très supérieurs à la production. Si le volume de transaction de tous les marchés à terme est rapporté à la production mondiale, on obtient des ratios de l'ordre de 8 pour le blé et de 15 pour le maïs en 2010. Ces ratios seraient encore très largement supérieurs si l'on intégrait les échanges sur les marchés de gré à gré¹⁷¹.

Toutefois, il convient de relativiser cette financiarisation des marchés de matières premières agricoles au regard de l'ensemble des autres marchés financiers. Si leur croissance est indéniablement importante, leur taille reste comparativement **faible**.

Les marchés à terme sont très utilisés pour le blé et pour le colza, ils ont une influence considérable sur les marchés physiques à court terme¹⁷². Pour le soja, le marché à terme n'existe qu'aux Etats-Unis, il est donc soumis aux variations de taux change euro/dollar. Les marchés sont incomplets car il n'existe pas de

¹⁷⁰ LECOCQ Pierre-Emmanuel, COURLEUX Frédéric (2011), "Vers la définition d'un nouveau cadre de régulation des marchés dérivés de matières premières agricoles", Document de travail du Centre d'Etudes et de prospective, n°3.

¹⁷¹ Le manque de transparence et d'encadrement de ces marchés rend difficile toute tentative de quantification des échanges.

¹⁷² L'accès à ces marchés pour les éleveurs peut s'effectuer directement en ouvrant un compte spécial dans une banque (environ 150€). Le coût de revient par la suite est d'environ 1 à 5 €/t de blé.

marché à terme pour la plupart des fruits et légumes, la viande, la pêche de capture...En effet, pour qu'un marché à terme existe, il faut un standard de qualité défini pour ce produit, ce qui n'est pas toujours possible. Il y a toutefois d'autres outils pour gérer la volatilité (assurances, dispositifs fiscaux...).

Pour le plus long terme, cette question a été intensivement débattue lors du G20 présidé par la France entre novembre 2010 et novembre 2011. Les ministres de l'agriculture des pays du G20, réunis les 22 et 23 juin 2011 ont fixés plusieurs objectifs :

- Améliorer la production et la productivité de l'agriculture à court et long terme pour répondre à la demande croissante de produits agricoles.
- Renforcer l'information et la transparence des marchés pour permettre aux opérateurs économiques d'anticiper les crises agricoles et alimentaires : élever le niveau d'information est dans les faits difficiles car l'information statistique est toujours disponible avec retard¹⁷³.
- Renforcer la coordination politique internationale pour consolider la confiance dans les marchés internationaux et prévenir les crises : les règles doivent être communes.
- Favoriser la libéralisation des échanges et notamment limiter les restrictions aux échanges qui amplifient la volatilité des prix mondiaux.
- Améliorer et développer les outils de gestion du risque pour les gouvernements, les entreprises et les agriculteurs, pour renforcer leur capacité à gérer et limiter les risques liés à la volatilité des prix.

4. L'impact de la réglementation des marchés alimentaires

Les échanges internationaux de produits alimentaires sont influencés par les réglementations internationales, qui soit les favorisent (soutiens internes, subventions à l'exportation, création de zones d'intégration régionale, accords commerciaux régionaux...), soit les pénalisent (barrières tarifaires et non tarifaires).

¹⁷³ Audition de M.Jean CORDIER par la Commission "Développement économique et recherche" le 23 avril 2012.

4.1. La régulation des échanges agricoles

L'agriculture est un des secteurs économiques " où l'intervention publique est plus souvent la règle que l'exception, singulièrement dans les pays développés " ¹⁷⁴.

Ce niveau de protection s'exprime *via* les **droits de douane** (barrières tarifaires), mais aussi par l'application de **barrières non tarifaires** qui ont un impact non négligeable.

4.1.1. Des barrières tarifaires variables selon les pays et les produits

L'agriculture est un secteur économique relativement **plus protégé** que les autres secteurs. Cette protection peut se justifier dans une certaine mesure par la spécificité des fonctions qu'elle joue : l'alimentation est un besoin vital que les gouvernements doivent assurer à la population ; les caractéristiques de l'offre et de la demande font que les marchés agricoles sont instables ; l'agriculture produit des biens et services non marchands et participe par les emplois qu'elle génère à la stabilité sociale des pays (surtout dans les pays en développement) ¹⁷⁵.

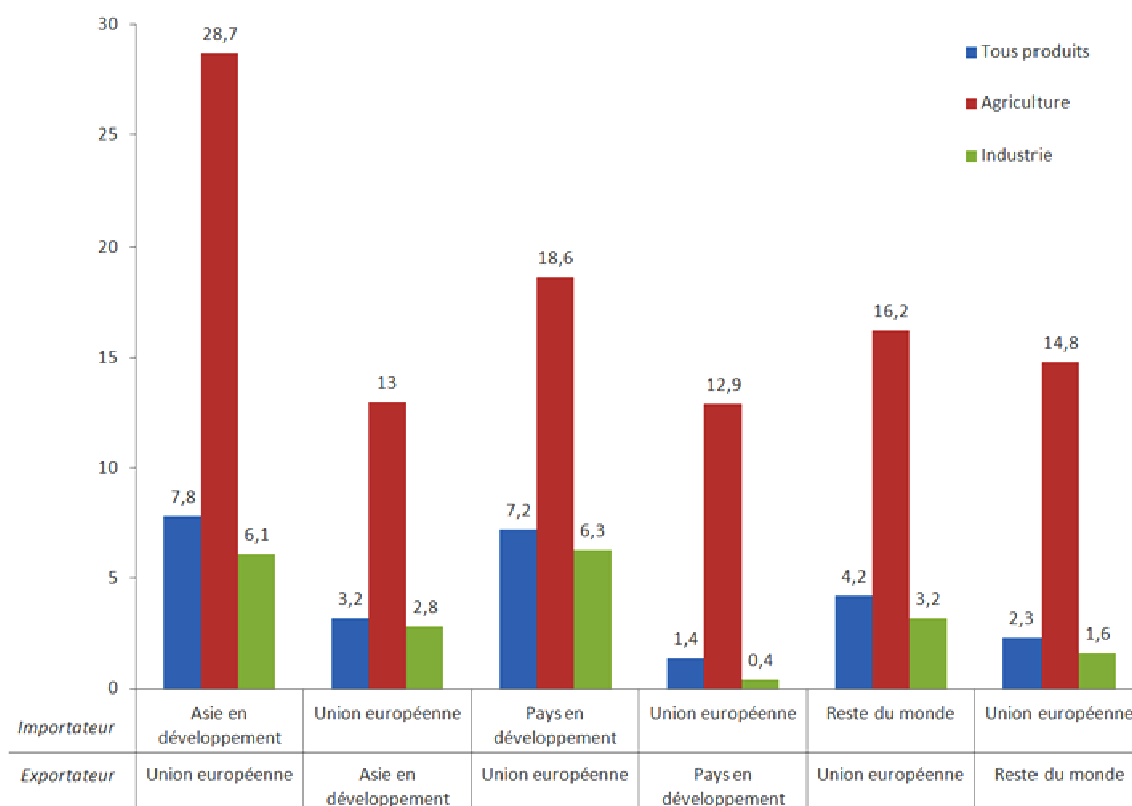
Au niveau mondial, la protection moyenne appliquée en termes de droits de douane s'élève à environ **15 %** en 2007. Les droits de douane sont faibles aux Etats-Unis (un peu moins de 5 %), très importants en Asie du Sud en raison de la politique protectionniste menée par le Japon (quasiment 50 %). L'Union européenne se situe à un niveau intermédiaire (14,8 %).

Toutefois, il existe des disparités selon les destinations suite à des accords tenant à des facteurs économiques et géopolitiques, la protection diminuant avec le niveau de développement. Les droits de douane appliqués par l'Europe sur les produits agricoles sont relativement plus avantageux vers les pays en développement. À l'opposé, les pays en développement se protègent davantage des importations venant d'Europe.

¹⁷⁴ CHATELLIER Vincent et PISANI Edgard (2010), "La faim dans le monde, le commerce et les politiques agricoles", *Revue française d'économie*, n°1 vol.XXV.

¹⁷⁵ CHATELLIER Vincent (2010), "La PAC et ses mécanismes actuels et futurs de régulation des marchés agricoles", Notes et études socio-économiques n° 34, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Figure 96. Protection bilatérale de l'Union européenne à 27 avec l'Asie en développement, les pays en développement et le reste du monde, en 2007 (en %)



Le graphique se lit comme suit : globalement, la protection moyenne appliquée par l'Asie en développement à l'Union européenne est de 28,7 % pour l'agriculture.

Source : CEPII

Les tarifs douaniers varient également selon les produits, selon que l'on souhaite protéger son marché ou non. Pour l'Union européenne, les droits de douane sur le blé importés sont quasi inexistant, alors que le riz, les produits laitiers, les viandes et le sucre sont lourdement taxés. On constate d'une manière générale que les **produits animaux** sont **très protégés** dans les pays développés.

4.1.2. Des barrières non tarifaires à l'influence non négligeable

A côté des droits de douane coexistent des **barrières non tarifaires** qui sont de différentes natures : quotas d'importation, protection par des normes ou encore octroi de licences.

Les normes publiques et privées affectent toute la chaîne alimentaire, des produits bruts aux produits transformés. Ces normes sont principalement des normes de sécurité alimentaire et agro-sanitaires. Si les normes publiques sont présentes depuis longtemps dans les systèmes alimentaires mondiaux, les **normes privées se multiplient**. Si elles permettent d'élever la qualité des

produits, elles peuvent aussi exclure certains producteurs de pays à bas revenus qui n'ont pas les capacités pour se mettre en conformité.

Le dernier rapport de l'OMC sur le commerce mondial en 2012 souligne que les mesures non tarifaires peuvent avoir un impact plus important que les droits de douane. Si certaines mesures peuvent avoir une ambition légitime, assurer par exemple la sécurité des consommateurs, elles peuvent également être utilisées à des fins protectionnistes.

Il apparaît dans ce rapport que les normes réglementaires ont un impact négatif sur le volume des échanges de produits agricoles, alors qu'elles ont un effet positif sur les produits manufacturés (et notamment les produits de haute technologie).

4.1.3. L'accroissement des échanges multilatéraux

Après l'échec du cycle de négociations de Doha en 2006, achoppant notamment sur la question de la libéralisation dans le secteur agricole, les **accords multilatéraux** régionaux ont été relancés (figure 97). Il s'agit d'accords conclus entre deux ou plusieurs pays ou encore entre zones régionales intégrées (MERCOSUR, UE, ALENA, ASEAN etc...).

Actuellement, après plusieurs années de blocage, un accord de libre-échange Union européenne-États-Unis est en cours de négociation. Si pour l'instant, les termes de cet accord sont encore flous, certains secteurs auront davantage à y gagner que d'autres.

Pour l'agriculture et l'agroalimentaire, les enjeux sont importants. La part de marché des États-Unis avec l'Europe a chuté de 15 % à 7 %. De son côté, l'UE va chercher à augmenter ses exportations de produits laitiers et de viande, soumises à des embargos américains très stricts. Toutefois, il existe des points qui prêtent à discussion. Par exemple, l'Europe veut obtenir la reconnaissance de plusieurs appellations géographiques, les "AOC", afin d'empêcher, les Américains de les produire. Elle souhaite également le maintien des restrictions européennes sur les OGM ou le bœuf nourri aux hormones.

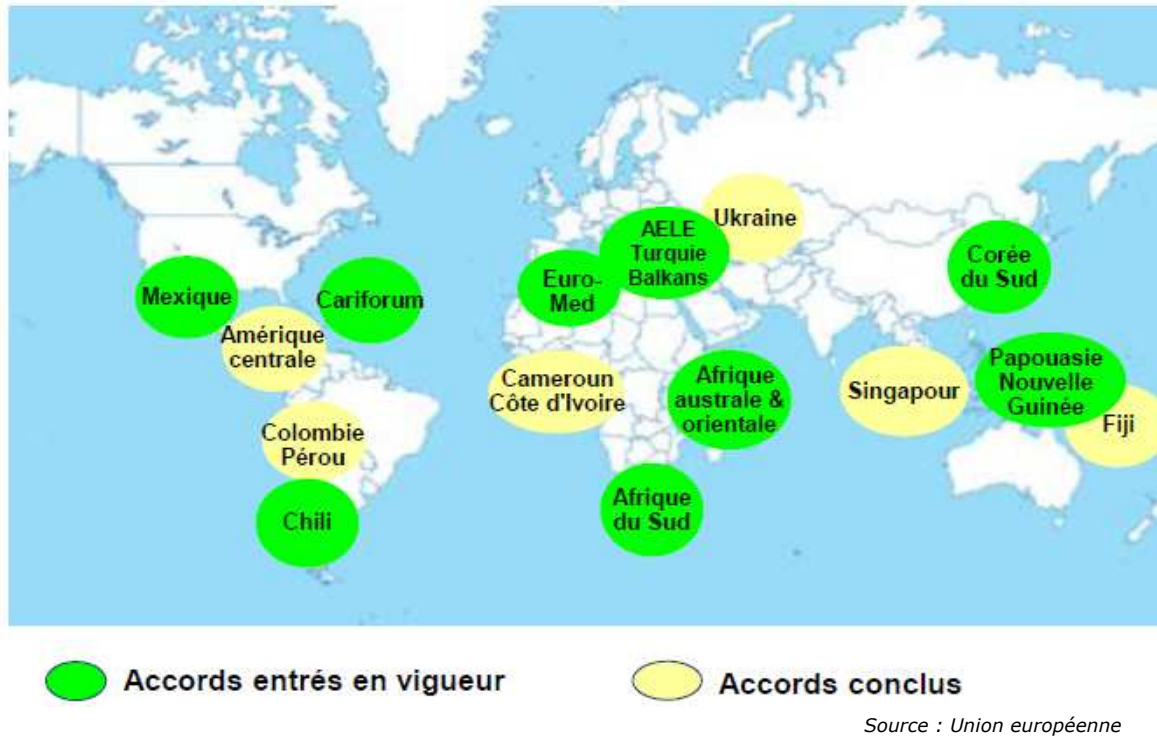
Des négociations avec le MERCOSUR ont également été entamées en 2012, mais n'ont pas abouti pour l'instant. Ces accords incluraient une baisse des droits de douane et la création de nouveaux contingents tarifaires pour les produits agricoles. Toutefois d'après les simulations effectuées par la Commission européenne, le secteur agricole européen (contrairement à l'industrie et aux services) aurait été perdant, le secteur de l'élevage étant le plus touché (et notamment la viande bovine).

D'autres accords sont en discussion avec le Canada ou encore l'Inde par exemple.

En outre, l'Union européenne peut être également affectée de façon importante par des accords multilatéraux dans lesquels elle n'est pas directement impliquée, mais qui peuvent par ricochet lui faire perdre des parts de marché.

En conclusion, ces accords multilatéraux qui se juxtaposent ont des conséquences complexes pour l'analyse des échanges. Pour un secteur encore protégé comme l'agriculture, ils constituent forcément un enjeu important.

Figure 97. Etat des lieux des accords bilatéraux de l'UE (2013)



4.1.4. La réforme de la Politique agricole commune

Les réformes successives de la **Politique Agricole Commune** (PAC) ces 20 dernières années (1992, 1999, 2003 et 2008) ont été adoptées pour prendre en compte certaines des exigences internes de l'Union européenne (maîtrise budgétaire, prise en compte de l'environnement et du bien-être animal notamment), mais aussi sous l'influence de facteurs externes dont les règles issues des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), visant à libéraliser les marchés.

En effet, dans la perspective de l'entrée de l'agriculture dans le champ des négociations du GATT (qui deviendra l'OMC), l'Union européenne a entamé plusieurs réformes successives de sa politique agricole commune¹⁷⁶. Ces réformes ont entraîné de profondes modifications des instruments de soutien à

¹⁷⁶ HENRY-BOUVIER Mary (2011), "PAC et OMC impactent l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne", La revue de l'observatoire des IAA de Bretagne, n°100.

l'agriculture en se retirant progressivement de la **gestion directe** des marchés (fin des quotas laitiers en 2015 et des quotas sucriers en 2017, fin des restitutions à l'export sauf en cas de crise) pour aller vers un système de **soutien direct** aux agriculteurs. Toutefois, elle a gardé ses principes fondateurs : l'unicité des marchés (mise en œuvre de règles administratives, sanitaires et vétérinaires communes au sein de l'UE, prix institutionnels identiques, tarif douanier uniforme aux frontières extérieures), la préférence communautaire (incitation pour les pays déficitaires à s'approvisionner en priorité chez un pays partenaire) et la solidarité financière (les dépenses agricoles de la PAC sont réparties sur tous les Etats-membres indépendamment de leur spécialisation et du gain qu'ils peuvent avoir en retour).

L'accord politique obtenu en juin 2013 sur les contours de la nouvelle PAC pour 2014-2020 poursuit les tendances engagées lors des dernières réformes : moins de régulation des marchés (abandon des quotas laitiers en 2015 et des quotas sucriers en 2017) et un verdissement des aides.

Cet accord prévoit une baisse du budget européen alloué à l'agriculture (-12 % environ par rapport au budget 2007-2013)¹⁷⁷.

L'idée défendue initialement par la Commission européenne était un rééquilibrage dans l'attribution des aides entre agriculteurs et entre pays bénéficiaires. Elle souhaitait fixer un prix unique à l'hectare. Cette proposition n'a pas été retenue, mais un consensus s'est dégagé sur ce nécessaire rééquilibrage des aides pour que "*80 % des aides n'aillent plus à 20 % des agriculteurs*". Ainsi les agriculteurs les moins bien dotés ne devront pas percevoir moins de 60 % du prix moyen à l'hectare constaté dans un pays ou une région. Quant à ceux qui percevaient les aides les plus fortes, ils ne devront pas perdre plus de 30 % de leurs subventions. En outre, aucun pays de l'Union européenne ne recevra moins de 75 % de la moyenne des aides (pour aider notamment les pays de l'Est de l'Europe). La proposition d'un plafonnement des aides aux plus grosses exploitations a été vigoureusement combattue par l'Allemagne qui a donc obtenu gain de cause.

Les Etats pourront aussi maintenir des aides couplées à certaines productions en difficulté, tel l'élevage (8 à 13 % des aides pourront y être consacrées).

La réforme de la PAC a décidé également de mettre l'accent sur l'installation des jeunes agriculteurs (2 % de chaque enveloppe nationale, ce qui se traduit par un accroissement des aides de 25 % pendant cinq ans).

L'autre enjeu fort annoncé de cette nouvelle PAC était son verdissement. Si la proposition initiale de la Commission qui proposait que 30 % des aides directes soit conditionné à l'utilisation de pratiques respectueuses de l'environnement a été retenue, son cahier des charges a été assoupli.

Par ailleurs, la réforme de la PAC prévoit le renforcement des pouvoirs de négociation des agriculteurs en autorisant leur regroupement au sein

¹⁷⁷ Cet accord devra être entériné par les Etats membres et le Parlement européen.

d'organisations de producteurs ou d'interprofessions (lait, viande bovine, céréales, huile d'olive). Elle crée également des outils de gestion des crises (réserve et fonds de mutualisation notamment).

Cette nouvelle PAC donne davantage de **marge de manœuvre** aux Etats en leur permettant des réallocations de fonds entre le 1^{er} et le 2nd pilier de la PAC. Chaque Etat-membre aura la possibilité de transférer 15% des sommes d'un pilier à l'autre. Les réelles conséquences de cette réforme de la PAC sur les filières et les territoires seront donc en grande partie conditionnées par ces choix effectués par l'Etat français.

4.2. La régulation des échanges de produits de la pêche et de l'aquaculture

4.2.1. La prédominance des barrières non tarifaires

Les négociations du GATT ont conduit à une **réduction considérable** des barrières traditionnelles aux échanges pour les produits de la mer et l'aquaculture, telles les barrières tarifaires et les restrictions quantitatives. En moyenne, les droits de douane ont été abaissés de **4,5 %** pour les pays développés et de **20 %** pour les pays en développement¹⁷⁸. Par rapport aux autres grandes économies importatrices de produits de la mer (Etats-Unis, Japon, Chine), l'UE applique des tarifs relativement élevés (9,4 % pour les produits de la mer et l'aquaculture non transformés et 9,8 % pour les produits de la mer et l'aquaculture transformés), dans une volonté de réduction des importations européennes.

Les droits de douane fixés par l'UE sur les produits transformés peuvent atteindre des pics tarifaires comme sur le thon transformé (24 %) ou les crevettes (20 %). Les tarifs appliqués par l'UE sont très divers en fonction des pays et des accords conclus avec certaines zones commerciales.

Toutefois, d'une manière générale, dans ces conditions, toute réduction des droits de douane n'aurait qu'un impact limité sur la chaîne alimentaire (producteurs, transformateurs, consommateurs) étant donné leur niveau déjà bas (sauf pour ceux "protégés" par des pics tarifaires).

Face à cette baisse des barrières tarifaires, les **barrières non tarifaires** prennent de l'importance. Les pays développés et importateurs ont mis en place tout un ensemble de normes et réglementations strictes pour des raisons sanitaires ou écologiques (par exemple pour protéger les espèces). Ainsi, les normes sanitaires et phytosanitaires (MSP) notifiées à l'OMC ont doublé depuis

¹⁷⁸ Parlement européen (2009), *Les conséquences des négociations à l'OMC et des autres discussions commerciales sur le secteur de la pêche*.

2000. Les normes fixées par l'UE sont considérées parmi les plus strictes du monde.

Les barrières non tarifaires peuvent aussi prendre la forme de règlements techniques, de normes de qualité et de composition, d'étiquetage et d'information sur les origines¹⁷⁹.

L'UE mène également un certain nombre de **négociations bilatérales** et interrégionales. Elles visent par exemple à permettre aux navires européens de pêcher les ressources excédentaires au sein de la zone économique exclusive (ZEE) du pays concerné. Par exemple, des accords sur le thon permettent aux navires européens de suivre les stocks de thon dans leur migration le long des côtes africaines et dans l'océan Indien.

4.2.2. La réforme de la Politique Commune des Pêches (PCP)

La politique commune des pêches a été officiellement instaurée en 1983, mais ses origines remontent à 1970 alors qu'elle était encore intégrée à la PAC.

Elle a été mise en place par les six Etats membres fondateurs de la Communauté européenne pour éviter les conflits entre nations, alors que de nombreux pays dans le monde repoussaient les limites de leurs eaux territoriales pour créer des zones économiques exclusives (ZEE)¹⁸⁰. Un accord a été mis en place pour que les Etats membres accordent un libre accès mutuel à leurs eaux, afin de préserver les zones et méthodes de pêche traditionnelle de chaque nation.

Elle a fait l'objet d'une série de modifications depuis cette date, la dernière grande réforme datant de 2002. Les ambitions ont clairement évolué, l'objectif étant **l'exploitation durable** des ressources halieutiques.

Concernant la programmation pour 2014-2020, un accord entre le Parlement européen et le Conseil a été trouvé en mai 2013.

Les principaux éléments de la réforme portent sur :

- La définition du rendement maximal durable (RMD) comme objectif de gestion des pêcheries : il consiste à fixer des taux de captures permettant l'exploitation dans des conditions économiques, environnementales et sociales durables. Les RMD seront introduits progressivement entre 2015 et 2020.
- L'interdiction progressive des rejets pour certains stocks ou espèces : entre 7 et 5 % de rejets seront tolérés.
- La transformation des accords de partenariat dans le secteur de la pêche en accords de pêche durables.

¹⁷⁹ Concernant les produits de la pêche, ils sont généralement considérés comme originaires du pays où les navires sont enregistrés et desquels ils battent pavillon.

¹⁸⁰ CESER de Bretagne (2012), *Pour une meilleure utilisation des fonds européens en Bretagne*, rapporteurs MM.Gilbert BLANCHARD et Michel MAILLARD, juin 2012.

La Commission européenne a proposé un nouveau Fonds pour les politiques de l'UE en matière d'affaires maritimes et de pêche pour la période 2014-2020. Il s'agit du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) qui va remplacer le Fonds européen pour la pêche (FEP). Les Régions auraient souhaité obtenir la gestion déléguée de ce fonds, mais cette régionalisation ne devrait pas être obtenue.

Chapitre 5

Les enjeux de l'internationalisation du système productif alimentaire pour la Bretagne

1. Les enjeux de l'internationalisation en termes de production alimentaire	175
1.1. Les enjeux pour la production laitière	175
1.2. Les enjeux pour la filière volaille	177
1.3. Les enjeux pour la filière bovine	178
1.4. Les enjeux pour la filière porcine	179
1.5. Les enjeux pour la filière des produits de la mer et de l'aquaculture	179
2. Les enjeux en termes de financement et de gouvernance	180
3. Les enjeux en termes d'accès aux intrants et aux équipements	181
3.1. Gérer une volatilité croissante des matières premières agricoles	181
3.1.1. Le coût croissant de l'alimentation animale en Bretagne	181
3.1.2. Une volatilité des matières premières agricoles affectant de façon différenciée les IAA	182
3.2. Faire face à l'enjeu énergétique	182
3.3. Maîtriser et avoir accès aux technologies	183
4. Les enjeux en termes de transport et de logistique	184
4.1. La prépondérance des transports maritime et routier pour les échanges internationaux	184
4.2. Les atouts et les handicaps de la logistique en Bretagne	184
4.3. Le délicat sujet de l'écotaxe	185
5. Les enjeux en termes de sécurité alimentaire	186

Le chapitre 4 s'est interrogé sur les facteurs qui conditionneront l'internationalisation des systèmes productifs alimentaires. Ce chapitre 5 analyse plus précisément les enjeux de cette internationalisation pour la Bretagne : quels enjeux pour la production, l'accès aux intrants, l'accessibilité du territoire, le financement du système productif, la sécurité alimentaire ?

1. Les enjeux de l'internationalisation en termes de production alimentaire

Cette internationalisation dans le domaine alimentaire soulève un certain nombre d'enjeux pour l'appareil productif alimentaire breton. Ils sont déclinés ci-dessous par filière.

1.1. Les enjeux pour la production laitière

La **consommation de produits laitiers** dans le monde offre des perspectives intéressantes pour les pays producteurs. La croissance des pays émergents et le développement d'une classe moyenne induit des besoins alimentaires nouveaux qui se manifestent notamment par une consommation plus importante de produits laitiers. Or la majorité de ces pays sont déficitaires dans cette production et/ou rencontrent des problèmes pour en assurer la qualité sanitaire. Pour cette raison, certains de ces pays telle la Chine choisissent d'investir en Océanie (prise de contrôle de Synlait entreprise néo-zélandaise par l'entreprise chinoise Bright Dairy), mais aussi en Europe avec la signature en 2012 d'un partenariat entre SODIAAL, 1^{ère} coopérative laitière française et Synutra, entreprise chinoise, pour produire à Carhaix du lait en poudre. Outre ces prises de participations, l'export est une autre voie prometteuse pour les pays européens et les régions les plus dynamiques dans la production laitière.

La Bretagne possède dans ce domaine des atouts, notamment dans la perspective de l'abandon total des quotas laitiers. Elle dispose de la plus forte **densité laitière** de France (exprimée en litres/ha de surface agricole utile). Plus d'une exploitation professionnelle sur deux en Bretagne possédait un atelier "lait" en 2010.

En effet, la mise en place des quotas laitiers en 1984 pour limiter et stabiliser la production laitière a eu également pour conséquence de **figer** la production laitière française en maintenant un minimum d'activité dans les régions les moins productives, et de ralentir l'élan des régions les plus dynamiques.

L'abandon des quotas pourrait entraîner une recomposition de la production laitière sur le territoire national en laissant s'exprimer à nouveau le potentiel des bassins de production disposant d'avantages comparatifs naturels dans cette production¹⁸¹. Ainsi, les exploitations bretonnes ont des capacités non saturées (même si individuellement leur taille moyenne est faible dans le contexte français et européen). Elles ont démontré par le passé pouvoir produire plus avec le cheptel existant.

Toutefois, accroître la production laitière bretonne nécessiterait de relever certains **défis** et de s'adapter à ce nouveau contexte qui lui est imposé¹⁸² :

- Tout d'abord, si l'augmentation de la production peut être obtenue par une amélioration de la productivité du travail dans les exploitations, cela nécessiterait davantage de main d'œuvre salariée, main d'œuvre qui n'est pas forcément disponible ou d'opérer une transition vers une mécanisation accrue.
- De plus, si la flambée des matières premières se poursuit, la concurrence sur le foncier agricole entre les productions végétales et les productions animales pourrait s'accroître au détriment des exploitations laitières.
- Ensuite cette sortie des quotas laitiers entraînera des choix stratégiques pour certaines exploitations : par exemple, cela impliquera-t-il un abandon des ateliers de viande pour se concentrer sur la production laitière et ainsi améliorer la compétitivité des exploitations ?
- Si la production s'accroît, son impact environnemental doit être pris en compte.
- En outre, en aval, les capacités industrielles sont saturées et devront faire l'objet de nouveaux investissements. Cet élément pose ainsi la question du positionnement des industriels bretons : l'augmentation de la production laitière sera-t-elle orientée vers des produits ingrédients (emmental, mozzarella) ou vers le beurre ou la poudre de lait ? Actuellement, plusieurs projets de construction de tours de séchage sont en cours, mais sans stratégie concertée entre les acteurs quant à l'optimisation possible de leurs outils.
- Enfin, un des grands défis pour la filière laitière sera la gestion de la volatilité des prix. Depuis 2007, cette volatilité s'amplifie sur le marché mondial et gagne le marché intérieur français et européen. Avec la fin des quotas laitiers, les marchés seront régis par les lois de l'offre et de la demande mondiale et seront soumis à une instabilité permanente, sauf à pourvoir des marchés locaux et différenciés.

¹⁸¹ PERROT Christophe (2012), *France laitière 2015 : la recomposition territoriale est déjà en marche !*, Journée CEREL 28 juin 2012, Rennes.

¹⁸² Audition de Madame Virginie ALLAIRE-ARRIVE par la Commission "Développement économique et recherche" le 17 septembre 2012.

1.2. Les enjeux pour la filière volaille

Bien que le contexte mondial soit favorable (croissance de la consommation mondiale de poulets de 5 à 6 % par an), la filière avicole bretonne est confrontée à des **difficultés** depuis les années 2000. Si la Bretagne reste une des principales régions productrices françaises (1 volaille française sur 3 est d'origine bretonne), la production de volaille de chair a baissé de 30 % en 10 ans, laissant des poulaillers obsolètes et non déconstruits.

La filière doit faire face à l'apparition de nouveaux concurrents et notamment intra-communautaires. Elle a ainsi perdu des parts de marché à l'export face à l'Allemagne et aux Pays-Bas qui la concurrencent, même sur son propre territoire. Désormais **42 %** de la volaille standard consommée en France est importée, principalement du fait des importations destinées à l'industrie de la transformation¹⁸³.

Toute la filière doit faire face à une forte dégradation de sa compétitivité tenant à plusieurs facteurs : la hausse du coût de l'alimentation animale, un parc de bâtiments âgés (et dont le renouvellement est financièrement compliqué en raison de la faible rentabilité dégagée par cette activité), des distorsions intracommunautaires (en termes social, fiscal, environnemental – cf chapitres 1 et 3), des surcapacités en termes d'abattage, des relations complexes avec la grande distribution.

Toutefois elle dispose d'atouts : un maillon génétique/accoupage bien implanté et reconnu pour son savoir-faire, une forte densité d'élevages sur le territoire, une forte expérience dans le grand export (hors Union européenne).

Ainsi, les **enjeux** pour cette filière sont de différentes natures :

- En termes d'orientation de la production : faut-il segmenter les gammes ou poursuivre une production standard qui permet une rationalisation logistique, un écrasement des coûts ? Ce choix ne dépend pas que des industriels, mais aussi des distributeurs français qui ont plutôt une stratégie d'élargissement des gammes plutôt que de standardisation. En Allemagne, le positionnement est inverse, mais cette stratégie est concertée et correspond aux attentes de l'ensemble de la chaîne alimentaire, des éleveurs aux consommateurs (qui recherchent des produits sains à bas prix).
- Quels contrats entre producteurs et éleveurs ? : les éleveurs regrettent que les contrats actuels ne favorisent pas la performance technique et les gains de productivité¹⁸⁴.

¹⁸³ Le poulet de chair industriel reste majoritaire (à 87 %) dans les ventes au détail des boucheries et de la grande distribution. En revanche, 87 % du poulet standard consommé en restauration hors domicile est importé. Les industriels des plats cuisinés et des plats élaborés ont recours dans 68 % des cas à des poulets importés.

¹⁸⁴ Audition Mme Pascale MAGDELAINE et de M. Michel RIEU par la Commission "Développement économique et recherche" le 17 septembre 2012.

- La suppression annoncée des subventions à l'export de volailles congelées pose la question de l'adaptation immédiate de la filière à cette nouvelle donne. Elle suppose également remise à plat de cette stratégie à l'international et des arbitrages à effectuer entre reconquête du marché intérieur et exportations.
- La gestion de la volatilité des matières premières agricoles pour l'alimentation animale.
- Si la compétitivité est maintenue actuellement dans la filière volaille, c'est au détriment du renouvellement des outils de production. Le financement de la rénovation des bâtiments est un des enjeux importants.

1.3. Les enjeux pour la filière bovine

Le chapitre 1 du rapport a souligné la déprise continue de la production de **viande bovine** en Bretagne depuis le début des années 1990, alors même que les perspectives sur le marché mondial sont encourageantes en termes de consommation (prévisions de croissance de la consommation mondiale de viande bovine de 15 à 20 % dans les dix prochaines années). Toutefois la concurrence est forte au niveau mondial et l'Union européenne est devenue un acteur secondaire à l'export.

Dans ce contexte de baisse de la production bretonne, le secteur de l'abattage/découpe sur le territoire est en grande difficulté. Il dispose de capacités inutilisées malgré les apports extérieurs¹⁸⁵.

En outre, cette production, qui génère des externalités environnementales positives fortes, risquerait d'être la première touchée dans un contexte de concurrence entre les productions animales et végétales.

La Politique agricole commune est également un enjeu stratégique. Ses conséquences pour la filière bovine dépendront des arbitrages réalisés par l'Etat français dans le cadre de la marge de manœuvre qui lui a été laissée pour effectuer un transfert des aides entre le FEADER et le 1^{er} pilier de la PAC (cf chapitre 4). La nouvelle réforme de la PAC pourrait ne plus être aussi favorable à cette filière en Bretagne avec la convergence des aides par hectare.

De plus, si certains accords bilatéraux aboutissaient (Mercosur, Etats-Unis notamment), avec une baisse des droits de douane, la concurrence pourrait être encore accrue dans ce secteur, même si les conditions de production dans ces pays sont parfois pointées du doigt. Ces critères de compétitivité hors prix (traçabilité, qualité) peuvent constituer un argument pour développer les productions françaises à l'export.

¹⁸⁵ Audition de Madame Virginie ALLAIRE-ARRIVE par la Commission "Développement économique et recherche" le 17 septembre 2012.

1.4. Les enjeux pour la filière porcine

Ici encore, dans un contexte mondial de hausse de la consommation, la production porcine bretonne est en stagnation depuis 10 ans, alors même que les outils industriels ont été configurés pour des volumes en croissance.

De nouveaux **concurrents** sont apparus sur les marchés à l'export et sont principalement d'origine **européenne** (Allemagne, Danemark, Espagne).

Les difficultés rencontrées par la filière ont différentes origines et se situent à différents maillons de la chaîne de valeur (voir chapitre 1) : dépendance en termes d'alimentation animale, retard en termes de modernisation des bâtiments d'élevage, une moindre rentabilité à l'échelle de la transformation (découpe), un manque d'automatisation au niveau de la découpe, une largeur de gamme qui limite les économies d'échelle potentielles.

La filière présente toutefois de sérieux atouts : une bonne technicité au niveau des élevages, une bonne qualité sanitaire des produits.

Dans ce contexte, les **enjeux** pour la filière sont¹⁸⁶ :

- la gestion de la variabilité du coût de l'alimentation animale pour les éleveurs,
- l'acceptabilité sociétale de la production et l'accompagnement des pouvoirs publics notamment sur les questions environnementales et de taille des élevages.
- Pour les industriels, l'enjeu est d'améliorer leur productivité sur la découpe qui est largement inférieure à celle de ses concurrents européens, mais aussi d'améliorer les discussions avec la grande distribution. En effet, la forte hétérogénéité de leurs demandes constitue un facteur limitant à l'automatisation de la découpe.
- Comment faire émerger une stratégie partagée pour la filière où il existe de nombreux acteurs (fédérations, interprofessions nationale et régionales, outils professionnels, groupements de producteurs...).

1.5. Les enjeux pour la filière des produits de la mer et de l'aquaculture

Contrairement à l'agriculture et l'agroalimentaire où les liens en termes d'approvisionnement sont forts (l'agriculture bretonne fournirait un peu plus de 50 % des IAA¹⁸⁷), la filière de la pêche et de l'aquaculture et celle de la transformation des produits de la mer, évoluent de façon différenciée. En effet,

¹⁸⁶ IFIP et ITAVI (2011), Analyse de la compétitivité des filières des viandes blanches françaises dans le contexte de l'UE, <http://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-blanches>.

¹⁸⁷ Estimation issue du Contrat de filière de l'industrie agroalimentaire en Bretagne (2010). L'absence de données ne permet pas de quantifier les flux entre l'agriculture bretonne et les industries de transformation.

l'essentiel de cette industrie est une industrie de transformation de matières premières importées (poissons, algues).

C'est un segment très internationalisé, aussi bien en termes de flux commerciaux, que de capitaux étrangers présents dans ces industries.

Dans un contexte où la demande mondiale de consommation de poisson est en hausse constante, les principaux enjeux concernent la **gestion** des approvisionnements pour les industries de transformation et la capacité de produire en Bretagne (pêche, co-produits de la pêche, aquaculture marine, pisciculture d'eau douce, algues) dans un cadre réglementaire (juridique, environnemental, sanitaire) contraignant. La question de la **durabilité** de l'approvisionnement des industries de transformation se pose également en raison du transport induit.

En outre, les industries de transformation du poisson dépendent fortement des capitaux étrangers (26 % des emplois). Si cela souligne la forte attractivité du secteur et peut créer un effet de levier à différents niveaux (apports de capitaux, transmission de savoir-faire en termes de technologies, R&D, réseaux de commercialisation), cela peut induire une fragilisation potentielle du tissu productif en raison du moindre lien des centres de décision avec le territoire (par exemple cas de Marine Harvest) .

2. Les enjeux en termes de financement et de gouvernance des filières / acteurs

Les entreprises du système productif alimentaire se caractérisent, par rapport aux autres industries manufacturières, par des rentabilités réduites et des investissements lourds en raison de la mécanisation importante des moyens de production.

Dans l'agriculture et les industries de transformation, on constate une **concentration progressive** des unités de production. Dans les IAA, la consolidation des acteurs s'est accélérée ces dernières années (fusions, partenariat commerciaux et industriels).

Les chapitres 1 et 3 ont souligné le poids important des coopératives en Bretagne, mais aussi le faible poids des capitaux étrangers dans les IAA bretonnes, comparé aux autres industries. Environ 10 % des emplois de l'agroalimentaire breton sont contrôlés par des investisseurs étrangers.

Dans un contexte de modification des formes d'intervention de la puissance publique, de dérégulation des échanges, les décideurs du système productif alimentaire se trouveront encore plus que par le passé au cœur des décisions

stratégiques¹⁸⁸. Dans ces conditions, quelle gouvernance des filières et des acteurs souhaite t'on ? Faut il favoriser des centres de décisions locaux consolidés ou cherche-t-on à attirer les investissements de grands groupes en Bretagne ?

Ces orientations posent la question des moyens financiers mis à disposition : est-il possible de mobiliser d'autres formes de capitaux ?

3. Les enjeux en termes d'accès aux intrants et aux équipements

L'accès aux intrants est un enjeu important pour le système productif alimentaire breton à plusieurs titres : dans son approvisionnement en matières premières agricoles qu'elles soient utilisées pour l'alimentation animale ou les industries de transformation, dans son recours à l'énergie ou encore dans son accès aux agrofournitures.

3.1. Gérer une volatilité croissante des matières premières agricoles

3.1.1. Le coût croissant de l'alimentation animale en Bretagne

L'importance de l'**élevage** en Bretagne, et particulièrement de la production hors sol, l'expose fortement à l'accroissement du **coût de l'alimentation animale** observé ces dernières années (voir chapitre 4). D'après les comptes de l'agriculture en 2011, les achats d'aliments pour animaux (hors auto-consommation) représentent **43,2 %** des consommations intermédiaires des exploitations bretonnes.

En effet, si les fourrages sont la première source d'alimentation des animaux en Bretagne (11 millions de tonnes), les aliments composés¹⁸⁹ (8,4 millions de tonnes) et les matières premières agricoles brutes (1,95 millions de tonnes) en constituent également une part importante¹⁹⁰. Or la production de céréales et de protéines en Bretagne ne couvre pas ses besoins, puisqu'il est nécessaire d'importer presque l'équivalent de sa propre production végétale.

¹⁸⁸ Audition de Madame Virginie ALLAIRE-ARRIVE par la Commission "Développement économique et recherche" le 17 septembre 2012.

¹⁸⁹ Pour rappel, ces mélanges alimentaires sont composés de différentes matières premières : blé tendre, maïs, orge, tourteaux de soja, tourteaux de colza, tourteaux de tournesol etc...

¹⁹⁰ Voir à ce propos le chapitre 3.

Cette pression sur le marché de la protéine végétale risque de s'intensifier. En effet, la Chine a renoncé à son autonomie protéique et constitue des stocks stratégiques en s'approvisionnant en Amérique Latine.

Cette **volatilité** des cours des matières premières agricoles pour l'alimentation animale a un impact sur les fabricants et sur les éleveurs. Pour les fabricants d'alimentation, deux options sont possibles pour y faire face : avoir recours à des instruments de couverture (marchés à terme, options, assurances crédit) et/ou optimiser la formulation des aliments (composition variable en fonction du cours des différentes céréales). Toutefois, depuis 2006, 40 à 60 % des variations de prix ont été répercutées sur les éleveurs.

Comme indiqué dans le précédent chapitre, les pisciculteurs bretons doivent faire face à la même problématique avec l'accroissement du coût des huiles et farines de poisson.

3.1.2. Une volatilité des matières premières agricoles affectant de façon différenciée les IAA

Comme indiqué dans le chapitre 4, les conséquences de la volatilité des prix des matières premières sur une industrie sont fonction de son **positionnement** dans la chaîne de valeur, de sa **situation économique** et des **outils** dont elle dispose pour y faire face. Il peut également exister de fortes disparités au sein d'un même secteur d'activité selon la structuration de l'entreprise. Cette capacité à gérer la volatilité devient alors un avantage compétitif.

Les industries les plus exposées ne sont pas forcément les plus fortement touchées par cette volatilité. En effet, certaines industries (meunerie, alimentation animale) semblent globalement **mieux préparées** pour faire face aux variations de prix des matières premières. Elles ont développé au fil des années une expertise dans la gestion des approvisionnements et les outils de couverture pour faire face aux risques.

Concernant les IAA bretonnes, plus présentes dans la 1^{ère} transformation et dégageant globalement moins de valeur ajoutée, leur capacité à absorber cette volatilité constatée en amont peut être plus délicate.

Ainsi, la transformation de produits à base de porc, très présente en Bretagne, est une industrie vulnérable car exposée aux variations de cours. Elle est également peu mature sur la couverture des risques.

Pour le secteur de la biscuiterie, la situation est également délicate car il doit faire face à la volatilité de plusieurs matières premières en amont et subit une forte exposition en aval, car il est très dépendant de la grande distribution.

3.2. Faire face à l'enjeu énergétique

L'accroissement tendanciel des cours mondiaux des énergies fossiles constitue un autre facteur qui affecte le système productif alimentaire breton.

Les caractéristiques de l'agriculture bretonne avec l'importance de l'élevage hors sol, la présence de serres chauffées font de l'énergie un enjeu particulier, surtout si on y ajoute sa situation périphérique et le poids du transport en amont (matières premières agricoles) et en aval.

Le secteur primaire alimentaire (agriculture + pêche) absorbe 9 % de la consommation d'énergie totale en Bretagne. Pour les bateaux de pêche, le prix du gasoil a été multiplié par 3 entre janvier 2004 et septembre 2012 (chapitre 3). Face à cet accroissement tendanciel du coût de l'énergie, certaines techniques de pêche pourraient-elle être, à terme, remises en cause ?

L'industrie agroalimentaire représente 64 % de la consommation énergétique de l'industrie dont 37 % pour l'industrie du lait et de la viande.

3.3. Maîtriser et avoir accès aux technologies

La compétitivité du système productif alimentaire breton et par conséquent l'emploi sur le territoire dépend de sa capacité à intégrer de nouvelles technologies (en termes d'équipements, de génétique, d'agrochimie...), que celles-ci soient disponibles sur son territoire ou importées.

Dans ce domaine, les chapitres 3 et 4 du rapport ont montré une certaine dépendance de la Bretagne dans quelques domaines.

En termes **d'équipementiers** pour l'agriculture et les industries de transformation, une étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne et de la MEITO¹⁹¹ a pointé le besoin de favoriser encore davantage la transversalité entre les équipementiers et les entreprises des TIC. En effet, ¼ des équipementiers reconnaissent rencontrer des verrous technologiques qui les empêchent de répondre aux attentes de leurs clients.

Les importations dans ces secteurs constituent l'essentiel de la satisfaction des besoins en Bretagne.

Concernant les **engrais**, si la Bretagne compte des acteurs importants dans ce domaine, notamment le groupe Roullier, ils doivent importer la quasi-totalité des matières premières nécessaires à la fabrication des engrais (voir chapitre 3 et 4) : gaz, phosphate naturel et sel de potassium. L'instabilité de certains des pays exportateurs et des considérations d'ordre géopolitique peuvent créer des incertitudes et des tensions sur les approvisionnements.

La présence de groupes industriels et de coopératives sur le territoire est un atout pour l'agriculture. Si ils venaient à disparaître, l'agriculture pourrait être davantage exposée aux fluctuations des prix mondiaux.

¹⁹¹ CCIR de Bretagne (2013), *Équipementiers agricoles/ agroalimentaires et TIC en Bretagne : relations, besoins et usages, Repères économiques Bretagne*, n°1, février 2013.

Concernant le marché des phytosanitaires, sa forte concentration entre les mains de quelques entreprises étrangères (Bayer, Syngenta, BASF, Monsanto) offre peu d'alternatives aux cultivateurs et éleveurs bretons, sauf à en limiter l'emploi.

4. Les enjeux en termes de transport et de logistique

La situation périphérique et péninsulaire de la Bretagne la place à l'écart des grands bassins de consommation européens. Ainsi, pour son approvisionnement en matières premières et pour l'export, elle doit faire face à des coûts logistiques plus importants que les autres régions françaises.

4.1. La prépondérance des transports maritime et routier pour les échanges internationaux

Environ **1/3** des échanges bretons de produits alimentaires (exportations et importations) s'effectue à l'international.

Comme indiqué dans le second chapitre, les flux commerciaux s'effectuent principalement avec les autres **pays européens** tant pour l'export (64,8 %) que pour l'import (69,8 %).

Le transport maritime concerne les $\frac{3}{4}$ des importations internationales et $\frac{1}{4}$ des exportations internationales au départ de la Bretagne¹⁹². Le transport routier assure la majeure partie des autres flux. Le transport aérien occupe une place négligeable. Le transport ferroviaire est surtout utilisé pour les échanges interrégionaux, même si les délais de livraison incitent peu les industriels à y recourir s'agissant du commerce de produits frais.

Rapportés à l'ensemble des coûts, les coûts de logistique représenteraient en moyenne 13,5 % des coûts dans les IAA en Bretagne¹⁹³. Les coûts de transport représenteraient quant à eux environ 50 % des coûts de logistique, le reste étant consacré à la manutention, l'entreposage, les frais financiers, la gestion administrative etc.

4.2. Les atouts et les handicaps de la logistique en Bretagne

Pour se connecter aux grands bassins de consommation, un industriel breton doit faire face à des temps de parcours routiers plus élevés. Dans le cadre de la réflexion entamée en début d'année 2013 sur une stratégie régionale logistique

¹⁹² Conseil régional de Bretagne (2010), Contrat de filière de l'industrie agroalimentaire.

¹⁹³ *Ibid.*

pour la Bretagne, le Conseil régional a estimé la perte de marge entre 1 et 1,5 % pour les industriels bretons par rapport aux autres industriels français. Historiquement cette situation géographique particulière a été compensée par des aides telle l'absence de péage sur les routes bretonnes et des aménagements routiers à 2X2 voies.

D'après l'analyse Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (**AFOM**) réalisée dans le cadre de cette réflexion du Conseil régional pour une stratégie régionale logistique (qui sera présentée fin 2013), les **atouts** de la Bretagne sont des infrastructures portuaires bien réparties sur le territoire pour le vrac, la qualité du réseau routier, le savoir-faire des entreprises de transport et de logistique même si les performances restent hétérogènes ; Les **faiblesses**, l'éloignement des grands corridors logistiques, peu de réseaux de transport massifiés, une offre ferroviaire quasi inexistante, une offre short-sea limitée, une absence de structuration géographique de la logistique ; Les **opportunités**, valoriser la façade maritime, développer les connections ferroviaires et maritimes, favoriser la mutualisation des flux, poursuivre en 2x2 voies de la RN164 ; les **menaces**, l'arrivée de l'écotaxe, l'augmentation des coûts énergétiques, la saturation des infrastructures routières et ferroviaires, la situation difficile de certains segments des IAA.

Les entreprises de transport présentes lors de ces rencontres organisées par le Conseil régional ont souligné la difficulté de massifier les flux, alors que la grande distribution fonctionne en flux tendus, en limitant au maximum les stocks. En outre, elle impose des horaires de livraisons différents selon les produits. La massification se heurte ainsi aux contraintes fixées par l'aval.

De plus, les difficultés rencontrées par certains secteurs de l'agroalimentaire affectent l'économie des transports. Ainsi le port de Brest a été touché par la crise du groupe volailler Doux. Entre janvier et septembre 2012, le trafic de conteneurs a baissé de 13 % en raison notamment des difficultés rencontrées dans le secteur des volailles congelées¹⁹⁴.

4.3. Le délicat sujet de l'écotaxe

La loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a fixé, en son article 11, le principe de la mise en place d'une **écotaxe** poids lourds. L'objectif de cette taxe est de favoriser le transfert du transport de marchandises de la route vers le rail. Elle s'applique à tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes circulant sur des grandes routes (non payantes, nationales ou départementales). Son entrée en vigueur initialement prévue en juillet 2013, a été repoussée à une date ultérieure¹⁹⁵.

¹⁹⁴ Le groupe Doux représente 45 % du trafic brestois de conteneurs en 2011.

¹⁹⁵ A la date de parution de ce rapport (septembre 2013), des incertitudes pèsent encore sur l'entrée en vigueur exacte de cette écotaxe.

En Bretagne, les vives protestations suscitées par cette taxe ont conduit à une révision des conditions générales d'application. La région a ainsi obtenu une réduction de 50% de la contribution de ses transporteurs, une exonération des collectes de lait et l'absence de taxation sur le trafic des camions sur la RN164.

La répercussion s'effectuera par l'application d'un taux forfaitaire sur les factures adressées aux donneurs d'ordre. Les taux seront appliqués *via* un % sur le prix du transport et en fonction du lieu d'enlèvement et de livraison de la marchandise. En Bretagne, ce taux devrait être proche de 3,30 % (pour une moyenne inter-régions de 4,40 %, l'Alsace et l'Ile de France étant les plus taxées).

Une des questions soulevées par cette écotaxe est l'objectif final qui lui est assigné, permettre un report modal sur le fret ferroviaire. Certains s'interrogent sur sa faisabilité, alors que l'offre ferroviaire est quasi inexistante et n'a pas forcément une bonne image auprès des industriels.

Toutefois ce "rabais" accordé à la Bretagne n'a pas atténué les fortes protestations de certains acteurs de l'agriculture (notamment le secteur légumier, plus gros expéditeur de fret en Bretagne) et de l'agroalimentaire. Ils y voient un risque de fragilisation supplémentaire de secteurs d'activité dont la rentabilité est déjà faible.

5. Les enjeux en termes de sécurité alimentaire

Les consommateurs sont face à un nouveau contexte alimentaire. L'évolution des modes de production et de transformation des denrées, ainsi que l'internationalisation du commerce ont **multiplié** le nombre d'intermédiaires et **obscurci** pour le consommateur son lien avec l'aliment. Aujourd'hui, 80 % de nos aliments sont issus de matières premières traitées, transformées. Cette situation engendre une exigence accrue des consommateurs à l'égard des multiples intervenants qui contribuent à la réalisation des produits alimentaires. Cette exigence accrue trouve également sa source dans une médiatisation de plus en plus importante de certains "scandales alimentaires".

Pour les entreprises du système productif alimentaire breton, cela pose la question de la **qualité** (nutritionnelle, sanitaire) et de la traçabilité.

La notion de **qualité** se traduit notamment par le respect de normes et de réglementations.

La **traçabilité** permet de déceler l'origine d'une défaillance dans la qualité et d'y remédier. L'objectif est de déterminer l'origine du produit, son contenu, le parcours des composants du produit puis du produit fini. La traçabilité concerne en principe toute la filière alimentaire, des intrants à la consommation. Le règlement cadre CE n°178/2002 de l'Union européenne impose en effet aux acteurs de l'alimentaire depuis le 1^{er} janvier 2005 "d'assurer la traçabilité de toutes les denrées alimentaires, de tous les aliments pour animaux et de leurs ingrédients tout au long de la chaîne alimentaire". Selon le maillon de la chaîne alimentaire considéré, cette traçabilité est plus ou moins aisée à réaliser.

Troisième partie

Recommandations

Chapitre 6

Pour une stratégie régionale concertée

1.	Intégrer l'internationalisation dans une stratégie régionale concertée pour mettre en cohérence les logiques de territoire et de filière	193
1.1.	Pour une stratégie régionale durable	193
1.2.	Pour une stratégie régionale concertée et évolutive	194
2.	Maintenir la diversité des productions alimentaires sur le territoire	195
2.1.	Soutenir les productions animales	195
2.2.	Maintenir la diversité des productions halieutiques	195
3.	Améliorer la "compétitivité prix" du système productif alimentaire breton	196
3.1.	Gérer la volatilité des prix des matières premières agricoles et aquacoles	196
3.2.	Soutenir les économies d'énergie	196
3.3.	Moderniser les bâtiments d'élevage	196
3.4.	Soutenir l'harmonisation et l'application des règles fiscales, sociales et environnementales dans l'industrie alimentaire européenne	197
3.5.	Maintenir l'exception agricole et agroalimentaire dans les accords bilatéraux	197
4.	Améliorer la compétitivité "hors prix"	198
4.1.	Favoriser la création de valeur ajoutée sur les différents marchés	198
4.2.	Encourager la formation et sécuriser les parcours professionnels	198
4.3.	Encourager la recherche et l'innovation	198
4.4.	Améliorer les performances logistiques	199
5.	Améliorer collectivement la connaissance de l'international	199
5.1.	Evaluer la capacité d'exportation des entreprises par un diagnostic interne	199
5.2.	Développer les alliances à différentes échelles	200
5.3.	Accompagner les entreprises dans leur connaissance des marchés	200
5.4.	Inscrire la culture de l'international dans l'entreprise	200
5.5.	Entretenir et communiquer sur le savoir-faire breton	200
6.	Favoriser le financement des projets	201

L'insertion du système productif alimentaire breton dans un contexte internationalisé est une réalité et un phénomène dont la réversibilité paraît difficilement envisageable. Les précédents chapitres ont souligné l'importance d'adopter une vision systémique ou intégrée de l'internationalisation, dépassant l'examen classique des seuls échanges de produits finis (exportations, importations). En effet, l'internationalisation du système productif alimentaire breton ne peut se mesurer uniquement à partir du nombre d'entreprises engagées à l'import/export, mais doit intégrer une vision plus large allant de l'approvisionnement en intrants à la livraison et satisfaction du consommateur étranger, tout en prenant en compte les enjeux en termes de marchés et de réglementations internationales, les investissements directs à l'étranger, mais aussi les enjeux en termes d'emplois et d'environnement.

Si ce phénomène d'internationalisation n'est pas nouveau, son intensité s'est accentuée ces dernières décennies sous l'influence de différents facteurs : l'accroissement de la demande alimentaire mondiale et la modification des modes et habitudes de consommation, les innovations produits dans le domaine alimentaire, la saturation de certains marchés domestiques et européens et le besoin d'aller au-delà de ces marchés traditionnels trouver des débouchés commerciaux, la libéralisation des échanges, des coûts de transport internationaux restant modérés, la financiarisation des marchés agricoles...

Ces différentes dimensions et leurs enjeux pour la Bretagne ont été présentés tout au long du rapport. A partir de cette analyse, le CESER souhaite émettre différentes recommandations.

1. Intégrer l'internationalisation dans une stratégie régionale concertée pour mettre en cohérence les logiques de territoire et de filière

Les enjeux de l'internationalisation doivent être appréhendés de façon **systémique**, en associant l'ensemble du système alimentaire, de l'amont à l'aval, mais aussi en intégrant les interactions existantes entre les filières, notamment en raison de la concurrence sur le foncier qui n'est pas extensible, même au contraire de plus en plus limitant.

1.1. Pour une stratégie régionale durable

Toute stratégie concernant l'orientation de l'appareil productif alimentaire breton doit intégrer les conséquences **économiques, sociales et environnementales** liées à ces choix.

En effet, le système productif alimentaire breton joue un rôle important en termes de **cohésion sociale** et **territoriale**. Sa densité d'entreprises sur le

territoire et notamment dans les zones rurales permet d'y maintenir des emplois et les services associés. Certaines orientations (abandon des filières animales au profit des céréales conjonctuellement plus rentables) auraient des conséquences économiques et sociales non neutres. Si produire plus de céréales est un choix qui peu paraître conjonctuellement plus rentable, il implique également moins d'emplois en agriculture, des difficultés accrues pour les industries de 1^{ère} transformation (notamment l'abattage qui dispose déjà de capacités non saturées), un approvisionnement plus compliqué pour les industries de seconde transformation. Il convient également de prendre en compte les effets induits sur les nombreuses activités en amont et en aval du système productif liées à l'élevage (génétique, équipementiers, transport etc...).

En outre, la recherche de **compétitivité** doit permettre de conserver la qualité reconnue des produits alimentaires bretons, tout en assurant des conditions de travail et une rémunération décentes pour chaque maillon de la chaîne alimentaire.

De même, les conséquences **environnementales** liées à ces choix doivent être prises en compte, la réversibilité de certains choix ne pouvant parfois être immédiate, voire possible. Cette stratégie régionale doit également viser à promouvoir des pratiques culturelles plus autonomes en intrants et ainsi favoriser un portefeuille d'activités permettant une meilleure résilience du système productif alimentaire breton.

1.2. Pour une stratégie régionale concertée et évolutive

L'examen des enjeux par filière a démontré l'importance de raisonner sur l'ensemble de la **chaîne de valeur**, de l'**amont** à l'**aval**, et non à partir de chacun des maillons du système alimentaire. Les enjeux sont systémiques.

A titre d'exemple, l'accroissement du coût des matières premières agricoles affecte les fabricants d'alimentation animale, les éleveurs, les industries de transformation, mais aussi potentiellement la distribution et le consommateur final.

De même, cette stratégie doit être **inter-filières** au sein du système alimentaire. Les choix impliquant une filière ne sont pas neutres pour les autres, notamment dans un contexte de tension sur le foncier agricole. Ce dialogue, qui doit davantage s'instaurer entre les filières et au sein des filières, n'est évidemment pas une démarche aisée à faire aboutir. Si jusqu'à présent les marges de manœuvre des pouvoirs publics régionaux étaient assez faibles, la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) pourrait leur donner un rôle plus décisif notamment à travers une gestion du second pilier (politique de développement rural) permise dans un nouvel acte de décentralisation.

En outre, cette stratégie ne doit pas être figée, mais **évolutive**, le contexte mondial pouvant exiger des ajustements rapides (à titre d'exemple, la suppression des restitutions export dans le secteur de la volaille).

2. Maintenir la diversité des productions alimentaires sur le territoire

2.1. Soutenir les productions animales

Alors que les productions animales bretonnes sont fragilisées et de plus en plus concurrencées, le risque est la "céréalisation" de la Bretagne, c'est à dire l'arrêt irréversible par certains éleveurs des productions animales au profit de la production de céréales.

Le maintien d'une certaine **diversité** des productions alimentaires est aussi une garantie pour faire face à certains effets et enjeux de la mondialisation. En outre, cette diversité permet de maintenir le lien existant entre l'agriculture et l'agroalimentaire, mais aussi toutes les activités associées et ainsi profiter d'économies d'échelle et d'agglomération.

Plusieurs **leviers** existent, mais ils relèvent d'un choix politique ou des producteurs : le recouplage des aides dans le cadre de la PAC, le développement de la contractualisation, la simplification des réglementations administratives tout en restant attentif aux implications environnementales, l'information des consommateurs.

2.2. Maintenir la diversité des productions halieutiques

La Bretagne se distingue par la **diversité** de ses productions aquacoles. Même si la conchyliculture traditionnelle (huitres, moules) en représente la majeure partie, il serait souhaitable qu'elle développe d'autres productions à potentiel, telles la culture des algues, l'élevage de l'ormeau ou la pisciculture (en eau douce ou de mer). Cette diversité doit être maintenue, voire développée. Il est ainsi important de pérenniser le potentiel du secteur ostréicole face à la crise qu'elle connaît depuis 2008.

La Bretagne est également la région dont les différentes flottilles (petite pêche, pêche côtière et pêche hauturière) capturent la plus grande variété de poissons et crustacés. La **complémentarité** des activités de ces navires et la **diversité** de leurs productions doivent être préservées (en particulier par le progrès technologique et environnemental) car elles constituent l'assise des structures portuaires et procurent un avantage compétitif certain aux acheteurs de la première mise en marché.

3. Améliorer la "compétitivité prix" du système productif alimentaire breton

3.1. Gérer la volatilité des prix des matières premières agricoles et aquacoles

La **volatilité** des prix des matières premières est un facteur structurel depuis la dérégulation progressive des marchés. Elle affecte la compétitivité de l'ensemble des acteurs du système productif alimentaire à des degrés divers, selon leur positionnement dans la chaîne de valeur, l'existence d'outils de couverture ou encore la situation économique du secteur.

Pour y faire face différentes options sont possibles : développer les outils de gestion du risque (assurances, marché à terme) et former les acteurs concernés à leur usage ; étendre la contractualisation entre les agriculteurs et l'industrie de première transformation ; améliorer les relations avec la grande distribution pour une meilleure répartition des risques et des marges le long de la chaîne de valeur ; favoriser, en complément des importations, l'autonomie en protéines de la Bretagne (autres pratiques culturelles, recherche de substituts aux tourteaux de soja, utilisation des co-produits de la pêche) dans une optique d'approvisionnement durable ; accroître la régulation des cours par le stockage. Un défi est alors de trouver l'option ou la combinaison d'options la plus efficace.

3.2. Soutenir les économies d'énergie

La **hausse** du prix des énergies fossiles se traduit par une hausse des coûts de production. Dans un contexte de raréfaction de ces énergies fossiles et de plus forte volatilité de leur prix, l'agriculture (avec les cultures sous serres et l'élevage hors sol) et la pêche bretonnes sont particulièrement vulnérables. Il est donc nécessaire de soutenir la recherche d'outils de production moins énergivores (équipements, infrastructures et méthodes de production) et de favoriser la production décentralisée d'énergies renouvelables.

3.3. Moderniser les bâtiments d'élevage

Une partie des bâtiments d'élevage en Bretagne ne répond plus aux standards développés dans les pays européens les plus compétitifs, ce qui ne facilite pas la mécanisation et les gains de productivité.

Il conviendrait qu'au sein des filières concernées se tienne une **réflexion** sur les besoins techniques et financiers, et qu'une concertation soit engagée entre les acteurs concernés (agriculteurs, industriels, salariés, pouvoirs publics, représentants de l'environnement), pour qu'une solution partagée soit trouvée.

3.4. Soutenir l'harmonisation et l'application des règles fiscales, sociales et environnementales dans l'industrie alimentaire européenne

Un des facteurs de la perte de compétitivité de l'élevage français face à certains pays de l'Union européenne tient à des **distorsions** de concurrence en matière fiscale (différentiel de TVA sur l'alimentation animale) et sociale (travailleurs détachés)¹⁹⁶.

Les plaintes déposées, notamment auprès la Cour Européenne de justice pour les travailleurs détachés ont jusqu'à présent été veines. Les défenseurs de ce système en appellent à la libre prestation de services pour s'opposer à tout ce qui serait de nature à entraver l'activité des entreprises opérant à l'international. Pour l'instant, seules les autorités belges ont décidé de porter plainte officiellement contre l'Allemagne face à ce dumping social dans les abattoirs. Un projet de directive sur le détachement est actuellement en discussion.

Concernant les réglementations environnementales, elles ne sont pas toujours appliquées et quand elles le sont pas toujours avec la même interprétation. Il convient de veiller à leur application effective et de façon homogène dans tous les pays européens.

Il est nécessaire de soutenir l'harmonisation et l'application homogène des règles fiscales, sociales et environnementales dans l'industrie alimentaire européenne, **sans** que cela se traduise par un **nivellement par le bas**.

3.5. Maintenir pour les produits alimentaires dans les accords bilatéraux entre l'Union Européenne et ses partenaires commerciaux

De nombreux **accords bilatéraux** se développent ou sont en discussion avec des pays ou grandes zones commerciales. Il convient de veiller à la **réciprocité** dans ces accords, les soutiens au secteur alimentaire (agriculture, pêche, agroalimentaire) pouvant prendre de multiples formes dans d'autres pays. Les activités alimentaires ne doivent pas devenir "une monnaie d'échange" pour obtenir une baisse des barrières tarifaires ou non tarifaires sur d'autres biens ou services.

¹⁹⁶ Voir à ce sujet le chapitre 3.

4. Améliorer la compétitivité "hors prix"

4.1. Favoriser la création de valeur ajoutée sur l'ensemble des marchés

La **création** de valeur ajoutée sur l'ensemble des marchés doit constituer un des objectifs pour le système productif alimentaire breton.

Elle peut passer par la **différenciation** ou la **segmentation** des produits. Ainsi, dans le monde, les secteurs à forte croissance en valeur sont notamment le secteur de la nutrition infantile et de la nutrition pour les seniors.

Le développement de **marques** constitue un autre levier important.

En outre, l'accroissement de la valeur ajoutée passe aussi par l'amélioration ou le maintien de la **technicité**, de la **qualité** de certaines productions de masse.

En termes de **circuits** de distribution, la diversification de ces circuits (restauration hors domicile par exemple) peut être une solution pour rééquilibrer les relations entre producteur et distributeur.

4.2. Encourager la formation et sécuriser les parcours professionnels

La Bretagne dispose d'un **réseau dense** de formation initiale et continue sur le territoire pour préparer aux différents niveaux de qualification des métiers agricoles, de la pêche et de l'aquaculture, et de l'agroalimentaire. Il est nécessaire d'assurer sa pérennité en poursuivant notamment les opérations de sensibilisation sur l'attractivité des métiers menées par les branches professionnelles, les chambres consulaires ou le Conseil régional.

La formation continue doit également permettre de sécuriser les parcours par la professionnalisation des acteurs et le développement des compétences.

4.3. Encourager la recherche et l'innovation

Dans un contexte économique de plus en plus concurrentiel, l'**innovation** sur l'ensemble des marchés et sur la totalité de la chaîne du système alimentaire est une nécessité. En effet, la compétitivité du système productif alimentaire et son adaptation à de nouveaux modes de production dépend d'innovations réalisées dans une multitude de domaines : sanitaire, génétique, équipements, conditionnement, logistique, équipements domestiques du consommateur etc. Il est donc nécessaire de soutenir le réseau dense d'acteurs travaillant dans ces domaines et d'encourager le croisement des compétences : organismes de recherche, centres de transfert, pôles de compétitivité, Bretagne Développement Innovation, Agence Régionale d'Information Stratégique et technologique, Centre culinaire...

4.4. Améliorer les performances logistiques

L'amélioration des performances logistiques s'obtiendra par un dialogue renforcé avec la grande distribution pour massifier les flux, par un développement de l'offre de fret ferroviaire et en permettant de mieux exploiter le potentiel des ports bretons.

5. Améliorer collectivement la connaissance de l'international

Dans un contexte où le marché domestique commence à être saturé pour certains produits, il est nécessaire de développer les investissements à l'étranger (export, transfert de savoir-faire ou de technologies, implantation de filiales) pour obtenir des relais de croissance.

La Bretagne dispose d'une structure performante, Bretagne Commerce International (BCI), pour soutenir les entreprises bretonnes à l'international. En lien avec Bretagne Développement Innovation, le Conseil régional et le réseau des chambres consulaires, BCI offre un certain nombre de prestations qui doivent être encouragées et développées.

5.1. Evaluer la capacité d'exportation des entreprises par un diagnostic interne¹⁹⁷

Vouloir accroître le nombre d'entreprises exportatrices nécessite de comprendre les motivations des dirigeants dans leur souhait d'exporter...ou non. En effet, si les faibles performances de la Bretagne à l'export par rapport aux autres régions françaises sont parfois pointées, il convient de s'interroger sur la volonté et/ou la capacité qu'elles ont également de le faire ou sur la façon d'améliorer leurs performances. Toutes les entreprises ne sont pas vouées à réussir à l'international car elles ne disposent pas toutes des atouts nécessaires (produits, ressources financières, compétences internes, stratégie).

¹⁹⁷ Proposition effectuée dans le cadre des Rencontres régionales de l'agroalimentaire en Bretagne (mars 2013).

5.2. Développer les alliances à différentes échelles

La **taille** est souvent un critère mis en avant pour réussir à l'export. Si elle n'est pas une condition exclusive, elle se comprend aisément en raison des coûts qu'induit cette stratégie d'exportation pour l'entreprise qui s'y engage. En outre, certains pays émergents qui ont des besoins multiples dans le domaine agricole et agroalimentaire, recherchent une **offre intégrée** avec plusieurs produits et services (équipements, formation...). Il est donc important de **mettre en relation** les entreprises d'une même filière pour proposer une offre groupée à l'international ou pour mutualiser les coûts sur des salons internationaux. Cette coopération peut également être menée à l'échelle **interrégionale** pour bénéficier d'une meilleure visibilité territoriale et mutualiser les moyens.

L'internationalisation de la grande distribution française, notamment dans les pays émergents, constitue un atout pour l'agroalimentaire. Il conviendrait d'organiser un système de **portage** des produits bretons par la grande distribution à l'international.

5.3. Accompagner les entreprises dans leur connaissance des marchés

L'information économique joue un rôle clé dans la stratégie d'internationalisation des entreprises. Avoir une bonne compréhension de l'évolution des marchés et des besoins exprimés, connaître ses concurrents, appréhender les différences culturelles dans les relations commerciales, s'informer sur les évolutions réglementaires sont autant d'éléments que doivent maîtriser les PME.

5.4. Inscrire la culture de l'international dans l'entreprise

La réussite à l'international nécessite que cette préoccupation ne reste pas cantonnée à la direction et à l'équipe export si elle existe.

Ces ajustements quant à l'organisation de l'entreprise peuvent s'apparenter à de l'innovation organisationnelle.

5.5. Entretenir et communiquer sur le savoir-faire breton

La **qualité** des produits alimentaires bretons est reconnue. Il est important d'entretenir ce savoir-faire, d'en avoir une vision prospective et de mieux le valoriser sur les salons.

6. Favoriser le financement des projets

Les entreprises du système productif alimentaire se caractérisent pour beaucoup par des rentabilités "serrées", alors même qu'elles doivent faire face à des investissements s'apparentant à ceux de l'industrie lourde.

Une des conséquences de cette situation est la concentration progressive des exploitations agricoles ou des entreprises agroalimentaires pour faire face aux investissements nécessaires et à l'augmentation des charges.

En compléments des outils de financement traditionnels, d'autres sources peuvent ou pourront être mobilisés (épargne citoyenne, Banque publique d'investissement).

Auditions

Nous remercions toutes les personnes auditionnées par la Commission "Développement économique et recherche" du mois d'avril 2012 au mois de janvier 2013 (les titres et mandats correspondent à la situation au moment de l'audition).

- Mme Virginie ALLAIRE-ARRIVE** Directrice de COOP de France Ouest
- M. Yvon AUFFRET** Directeur du CERAFEL
- Mme Stéphanie BENVEL** Responsable du Pôle Économie et Entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Bretagne
- M. Michel BLOC'H** Président de l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne
- M. Gilles BOCABEILLE** Président de SOREAL ILOU
- M. Carl BOIS** Directeur de CCI International
- M. Olivier CLANCHIN** Président de TRIBALLAT NOYAL
- M. Jean CORDIER** Professeur au Département Économie rurale et gestion à l'Agrocampus Ouest - UMR SMART
- M. Christian COUILLEAU** Directeur Général du Groupe EVEN
- M. Jacques CROLAIS** Directeur de l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne
- Mme Karine DANIEL** Enseignant-Chercheur en Economie, Département Économie et sciences sociales de l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers
- Mme Fabienne DAURES** Chercheur en Economie - Département d'Économie maritime à l'IFREMER
- Mme Gwénola FLOCH-PENN** Ingénieur en agriculture et économiste, responsable prospective et marchés à la Chambre d'Agriculture du Finistère
- M. Marc GILLAUX** Directeur Général de Bretagne International
- M. Bruno GLAHARIC** Responsable du Département Mer chez Capitaine HOUAT, filiale du Groupe Intermarché
- M. Xavier GUILLOU** Direction des affaires maritimes et de la pêche, Commission européenne
- M. Philippe HERCOUET** Directeur régional adjoint à la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Bretagne
- M. Olivier HOUSSAY** Directeur des crédits et du marché des entreprises au Crédit Agricole du Morbihan
- M. Werner KLEINHANSS** Professeur, Thünen Institut (Allemagne)
- Mme Céline LAISNEY** Chargée de mission au Centre d'études et de prospective au Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
- Mme Pascale MAGDELAINE** Institut technique de l'aviculture
- M. Michel MAGUEUR** Directeur Général Adjoint du Groupe SILL
- M. Louis Pascal MAHE** Professeur émérite du Département Economie à l'Agrocampus Ouest - Rennes
- M. Laurent MORIN** Délégué Général de FEEDSIM AVENIR
- M. Bruno PARMENTIER** Consultant
- M. Jean-Luc PERROT** Directeur du Pôle de compétitivité Valorial
- M. Tanguy PESTEL** Directeur commercial de l'Entreprise I-TEK
- Mme Anne-Marie QUEMENER** Responsable International et Communication du SPACE

- M. Michel RIEU** Directeur du Pôle Économie à l'Institut du porc (IFIP)
- Mme Joëlle SALAUN** Responsable de l'Observatoire des IAA à la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
- M. Jean-Paul SIMIER** Directeur des filières alimentaires à Bretagne Développement Innovation
- M. Thierry SIMON** Directeur Général de CREAVIA (Groupe EVOLUTION à partir du 01/01/2013)
- M. Damien VAN CAUWELAERT** Directeur Commercial entreprises et institutions, BNP Paribas - Banque de Bretagne

Annexes

Annexes

Annexe 1 - Données économiques sur la production porcine

Annexe 2 - Données économiques sur la production des volailles en Bretagne

Annexe 3 - Données économiques sur la production laitière bretonne

Annexe 4 - Données économiques sur la production légumière bretonne

Annexe 5 - Données économiques sur la pêche et l'aquaculture

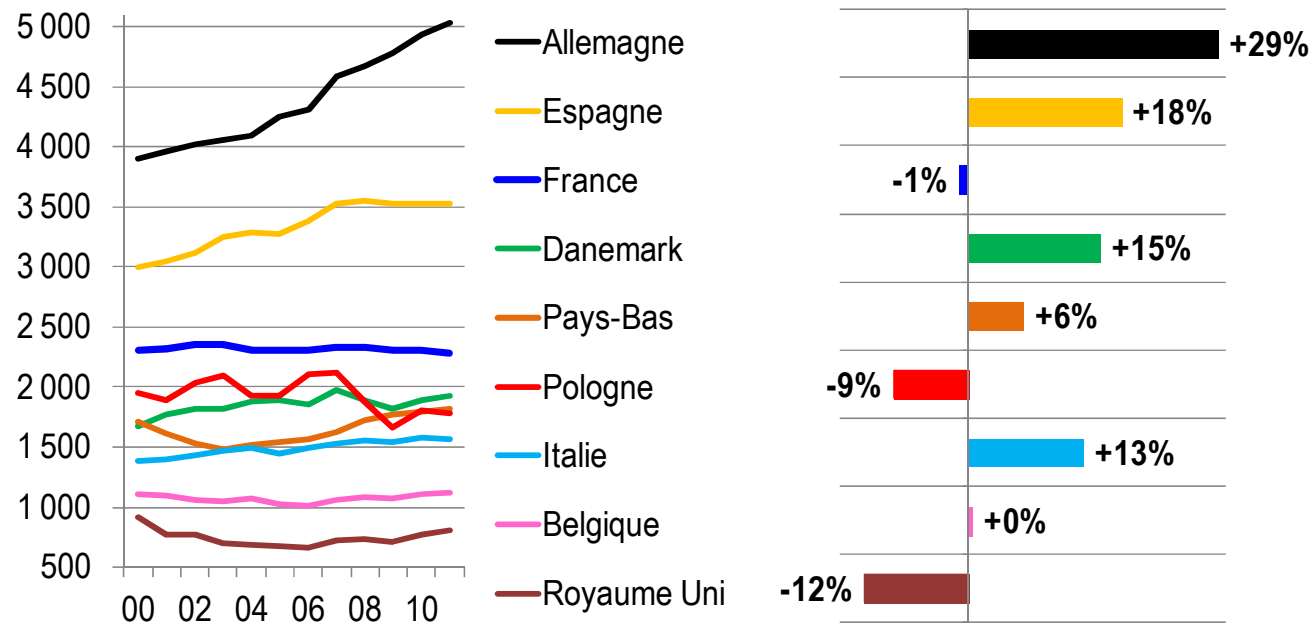
Annexe 6 - Nomenclature des produits agricoles et agroalimentaires

Annexe 7 - Le marché mondial des produits laitiers

Annexe 8 - Le marché mondial de la viande de volailles

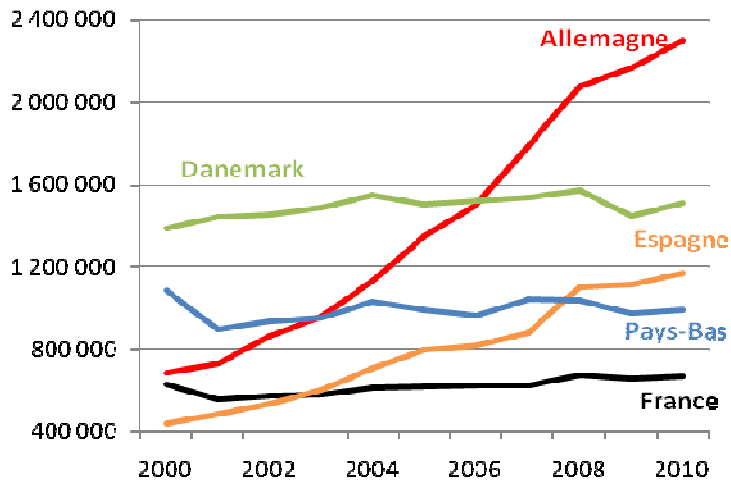
Annexe 1 –Données économiques sur la production porcine

Evolution de la production de porcs dans les grands bassins européens en milliers de tonnes



Source : Audition de Mme Magdelaine et M.Rieu

Figure 98. Exportations de viande porcine en tonne



Source : Audition de Mme Magdelaine et M.Rieu

Figure 99. Comparaison du coût de revient et du prix payé de la production porcine



Source : Audition de M. Olivier HOUSSAY

Figure 100. Répartition des charges d'exploitation dans les exploitations porcines bretonnes en 2010

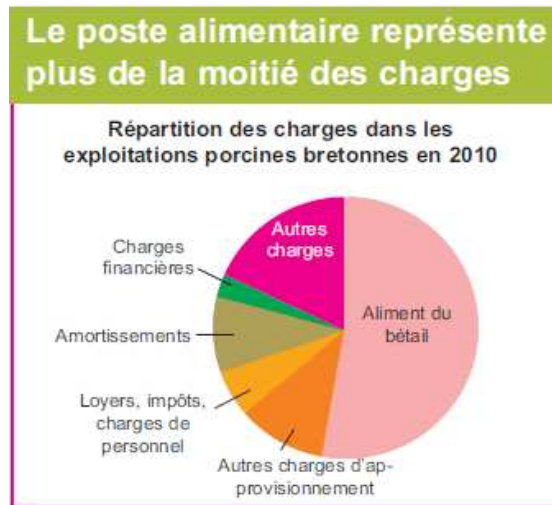
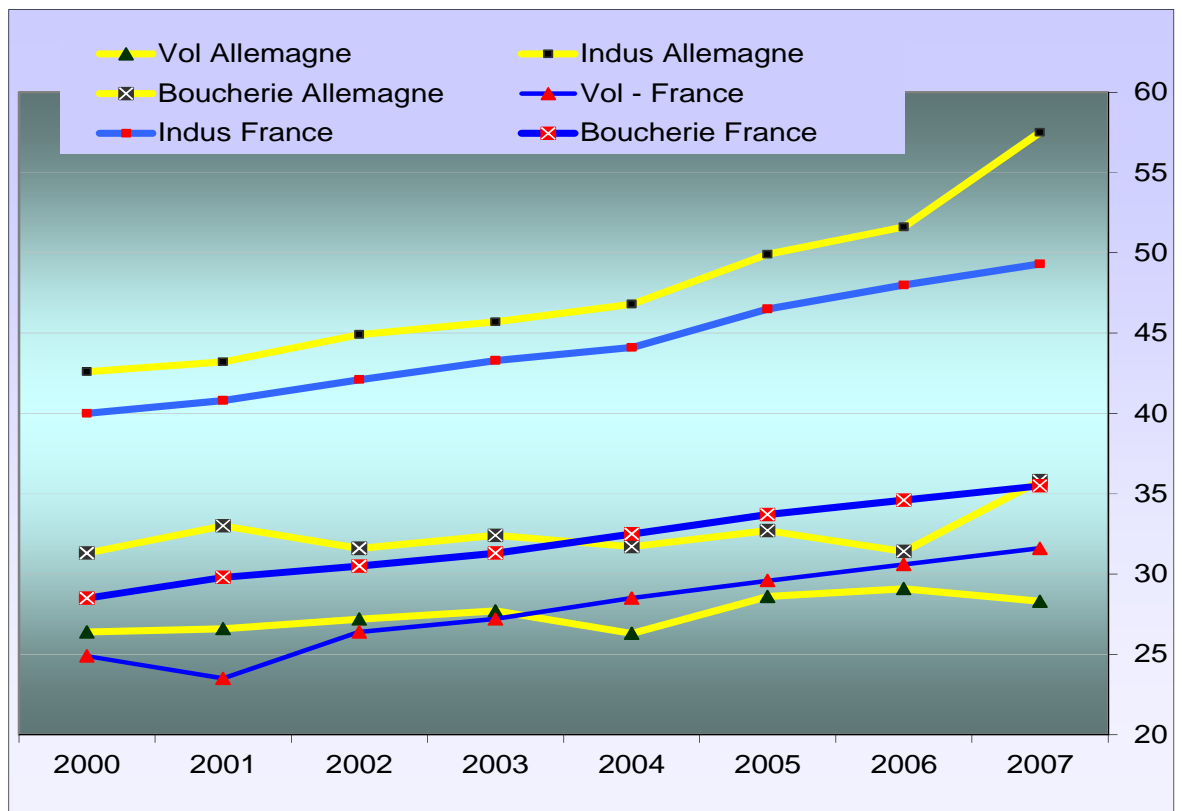
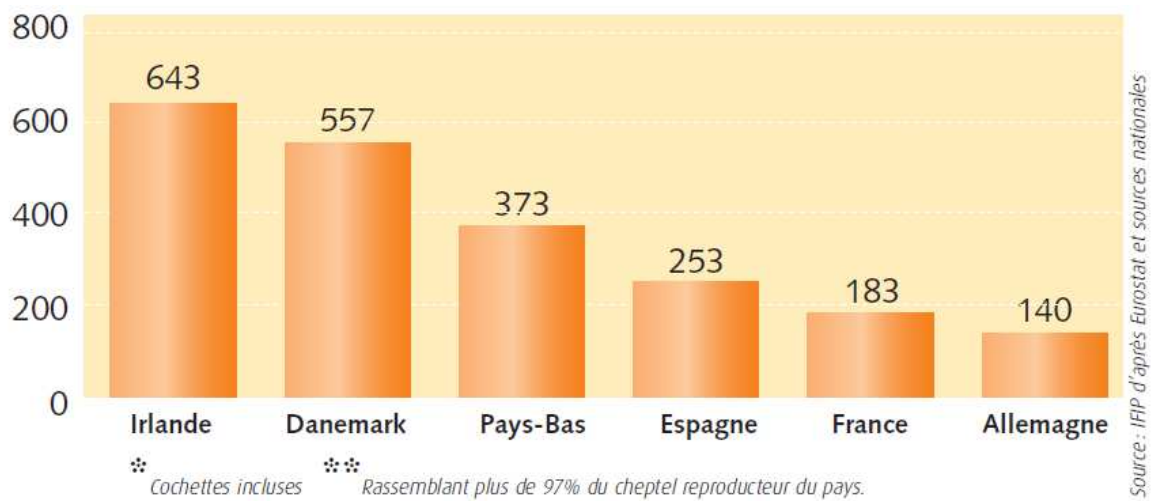


Figure 101. Comparaison France/Allemagne du coût de main d'œuvre par salarié en K€/an



Source : : Audition de Mme Magdelaine et M.Rieu

Figure 102. Comparaison du nombre moyen de truies présentes dans les élevages de porcs européens en 2007



Annexe 2 –Données économiques sur la production de volailles en Bretagne

Figure 103. Répartition du parc bâtiment volaille de chair en 2010

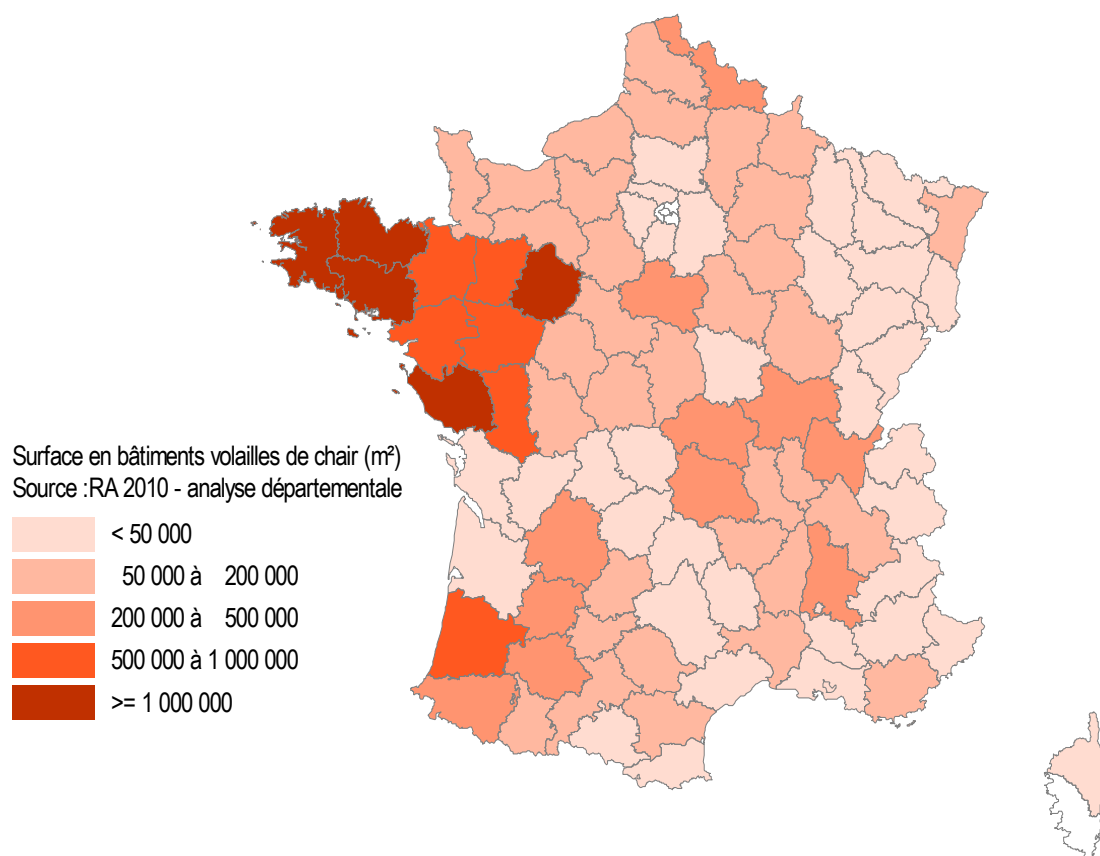
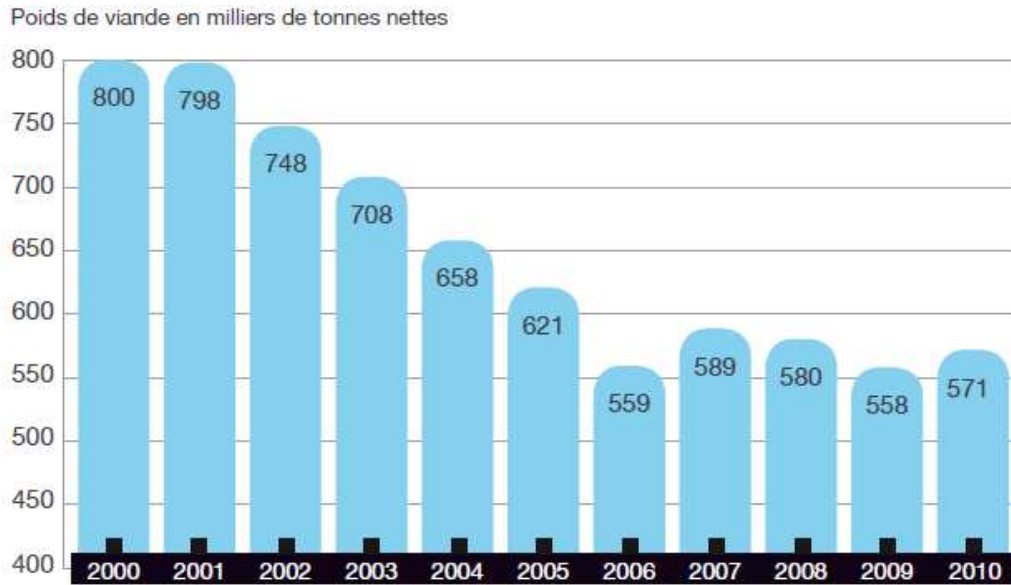


Figure 104. La production bretonne de volailles de chair entre 2000 et 2009



Après une forte baisse à partir de la fin des années 90, la production bretonne se stabilise en fin de décennie

Source : Agreste, SAA (hors lapin)

Source : CRAB - 2012

Figure 105. Age du parc avicole breton en 2008

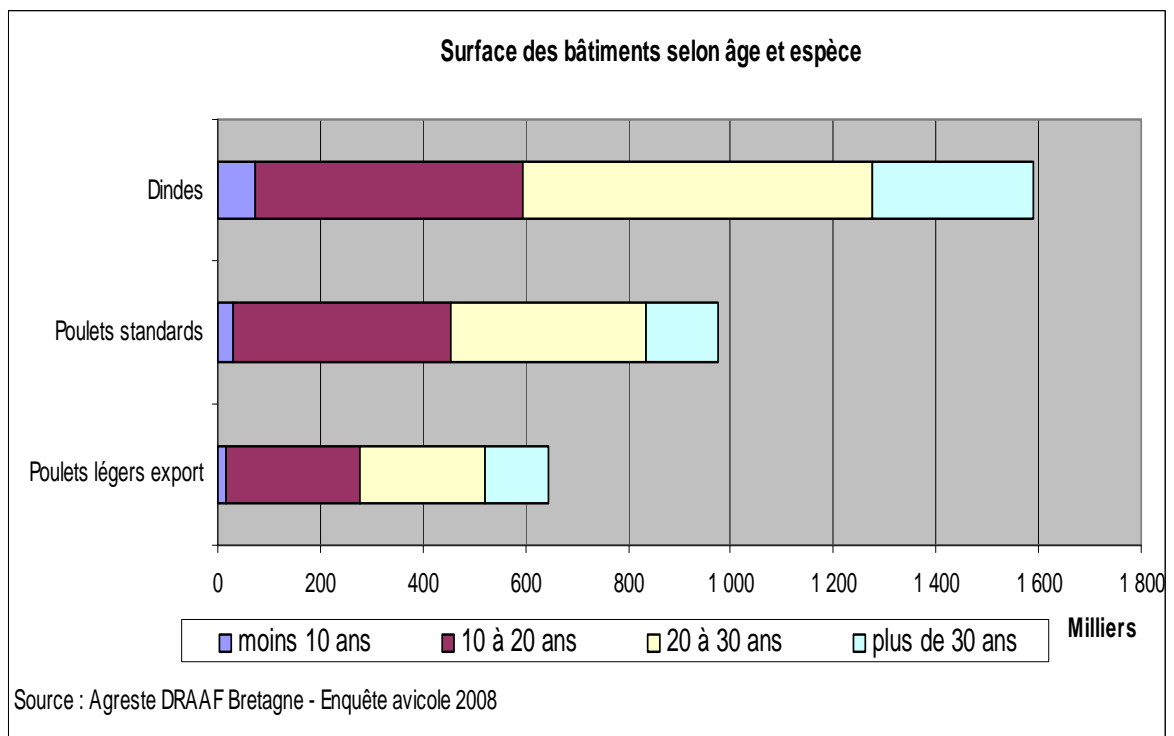
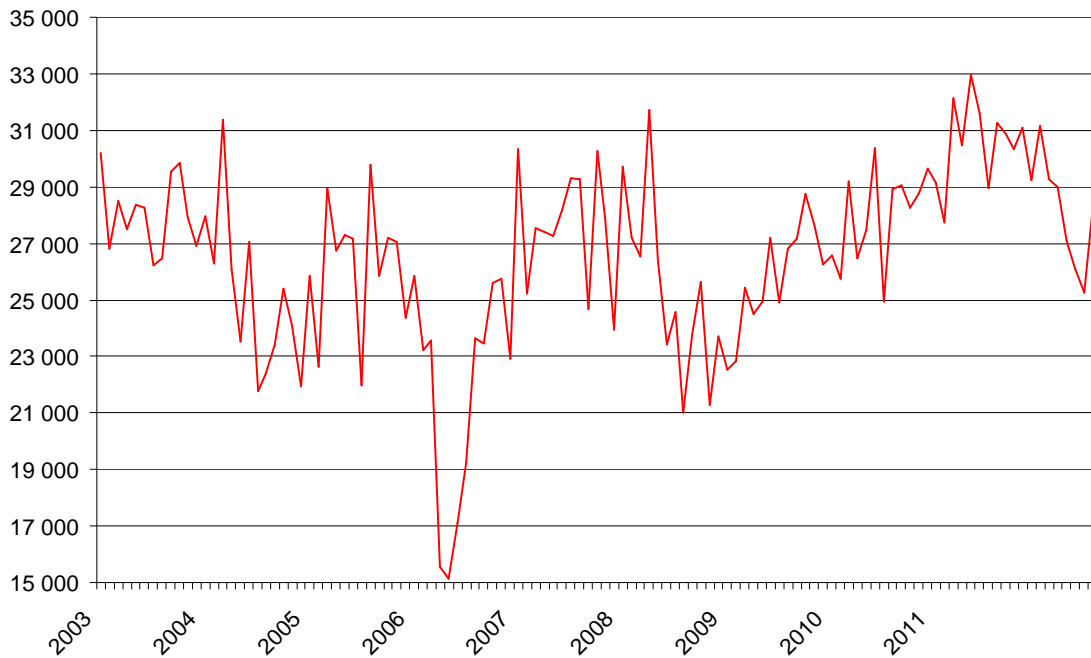
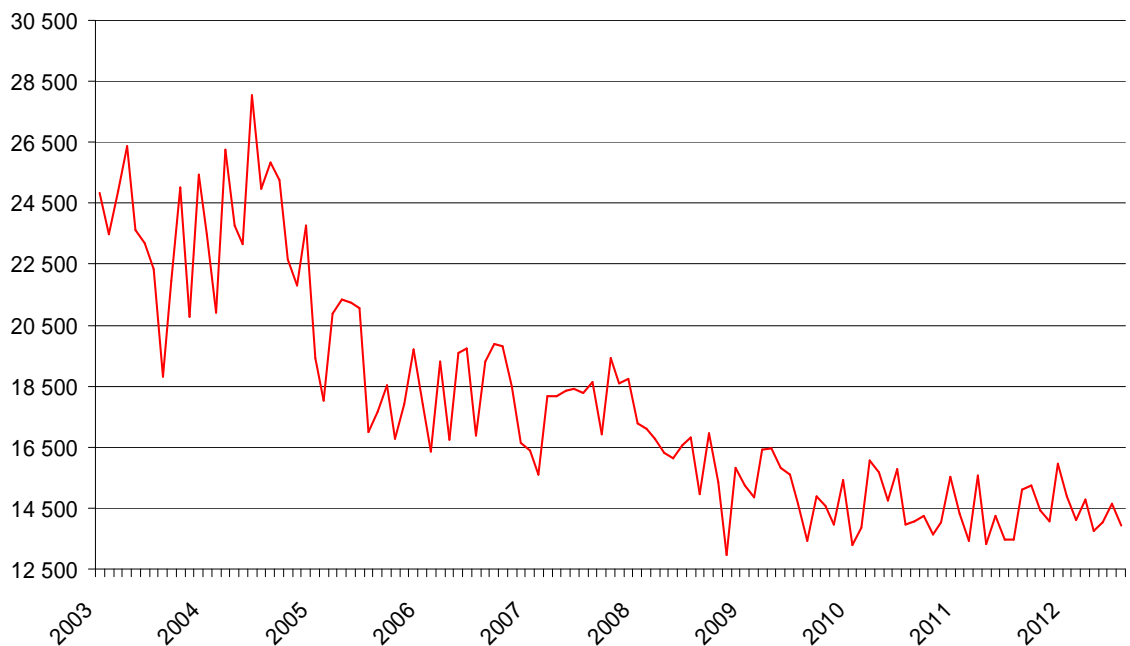


Figure 106. Évolution des abattages bretons de poulets
(Tec de janvier 2003 à juillet 2012)



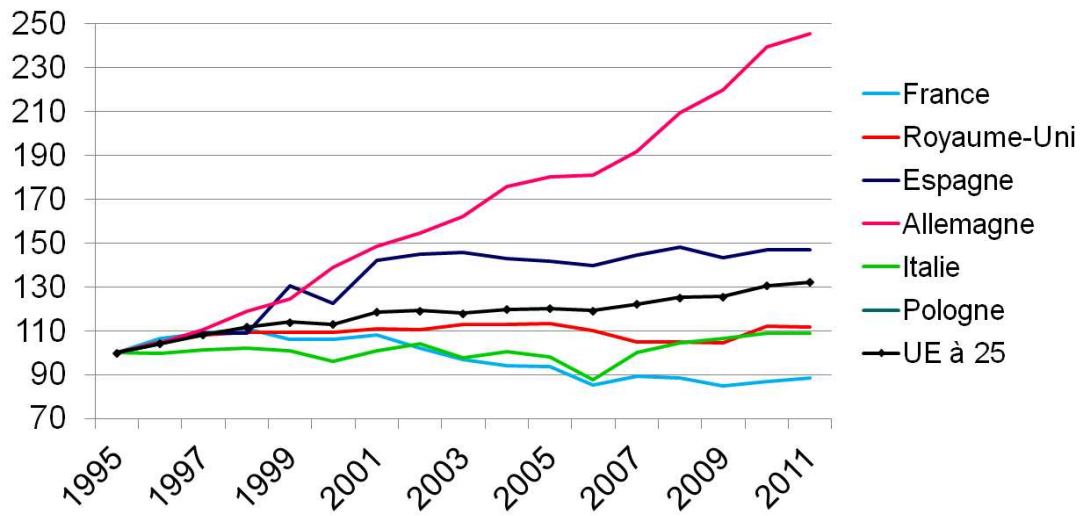
Source : DRAAF Bretagne - Conférence régionale avicole - 2012

Figure 107. Évolution des abattages bretons de dindes
(Tec de janvier 2003 à juillet 2012)



Source : DRAAF Bretagne - Conférence régionale avicole - 2012

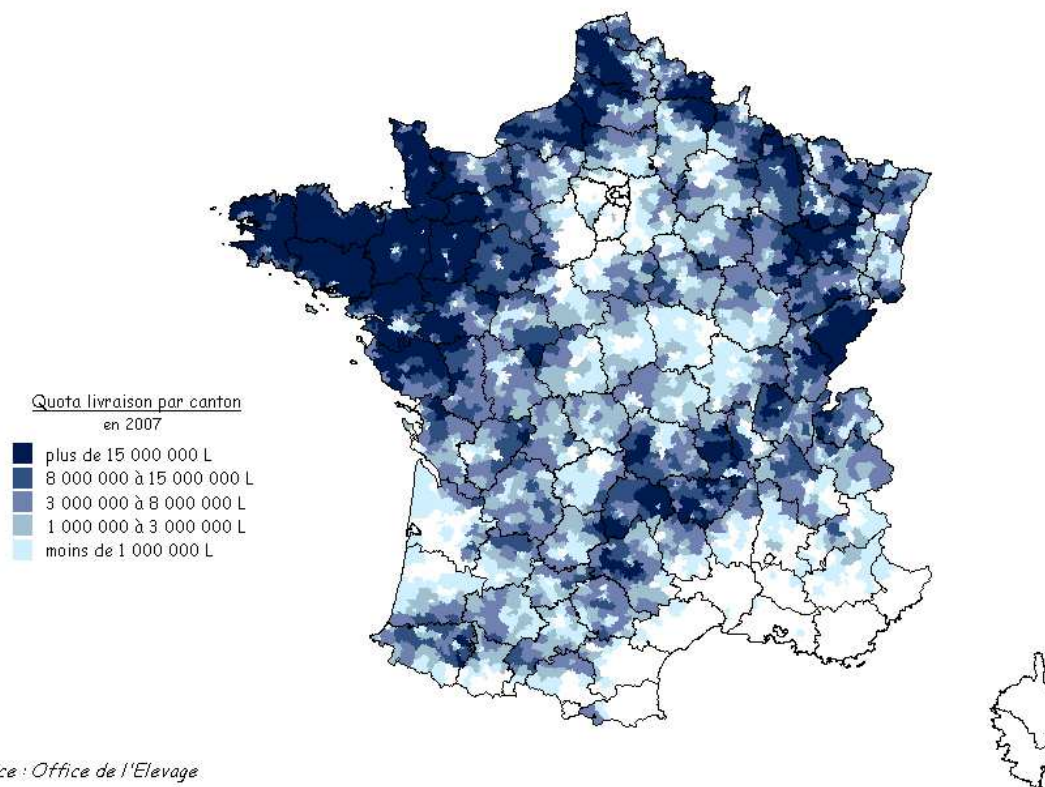
Figure 108. Evolution de la production de viande de volaille dans l'Union européenne



Source : FranceAgriMer - Conférence régionale avicole - 2012

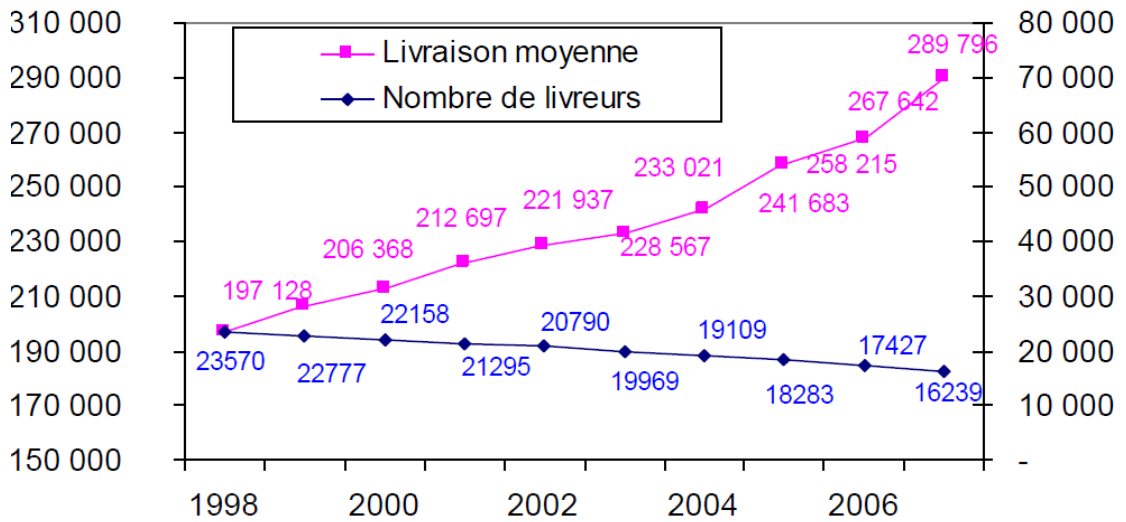
Annexe 3 – Données économiques sur la production laitière bretonne

Figure 109. L'ouest au cœur du croissant laitier français



Source : Audition de Mme Virginie ALLAIRE-ARRIVE

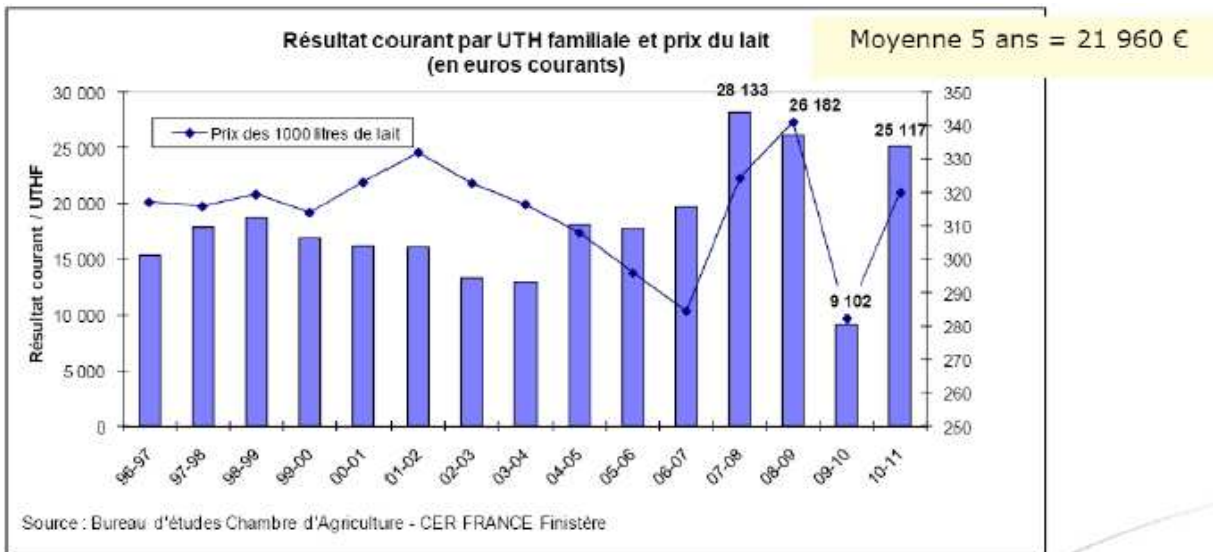
Figure 110. Evolution du nombre de livreurs et des livraisons de lait entre 1998 et 2006



Source : Agreste Bretagne - SCEES

Source : Audition de Mme FLOCH-PENN

Figure 111. Résultat courant par UTH familiale et prix du lait en Bretagne



Source : Bureau d'études Chambre d'Agriculture - CER FRANCE Finistère

Source : Audition de Mme FLOCH-PENN

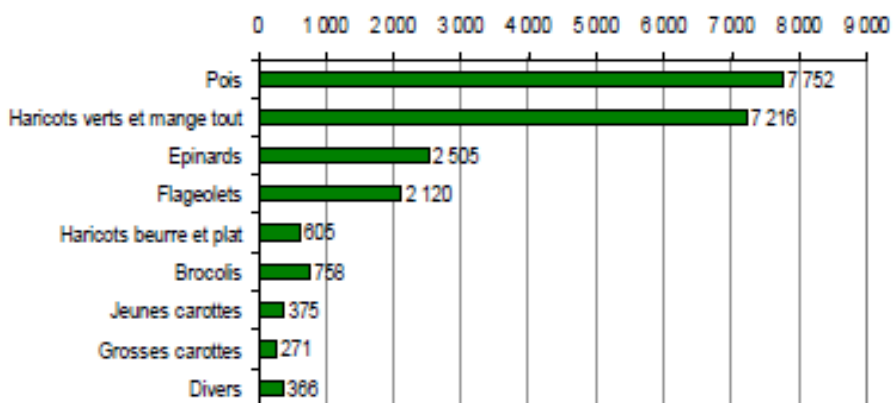
Annexe 4 – Données économiques sur la production légumière bretonne

Figure 112. Principales caractéristiques des exploitations légumières bretonnes

Bretagne	Serriste	Maraichage	Plein champ Frais	Plein champ Industrie
Nombre exploitations	280	320	2 065	1 440
Surface moyenne Nombre moy. de légumes	1,87 ha 1,7	5 ha 10,9	13,6 ha 4,3	11,2 ha 1,4
Principales productions	Tomates		Chou-fleur Artichauts	Haricots verts Petits pois
Nombre UTA Nombre moyen UTA	2 923 10,4	746 2,3	5 164 2,5	2 340 1,4
Installations Entre 2000-2010	87	109	411	266

Source : Audition de Mme FLOCH-PENN

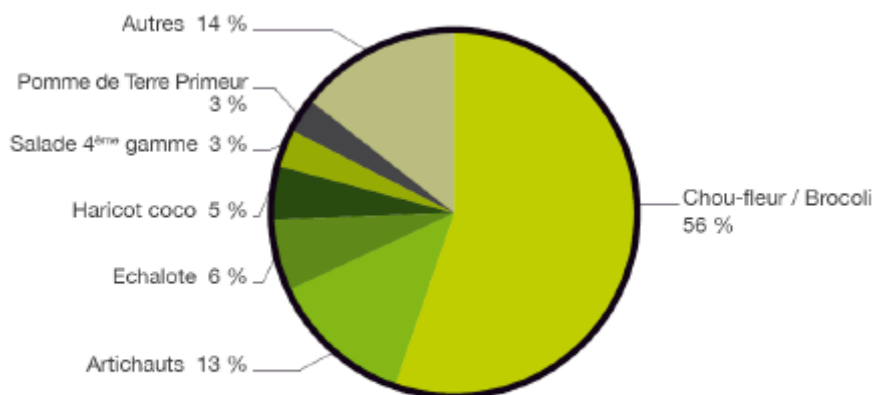
Figure 113. Surfaces de légumes destinés à la transformation récoltés en 2010



Source : CRA Bretagne d'après CENALDI

Source : Audition de Mme FLOCH-PENN

Figure 114. Valeur de la production de légumes destinés au marché du frais en 2010



Source : Chambres d'agriculture de Bretagne d'après CERAFEL Bretagne

Source : Audition de Mme FLOCH-PENN

Figure 115. Exportations bretonnes de légumes de plein champ pour le marché du frais

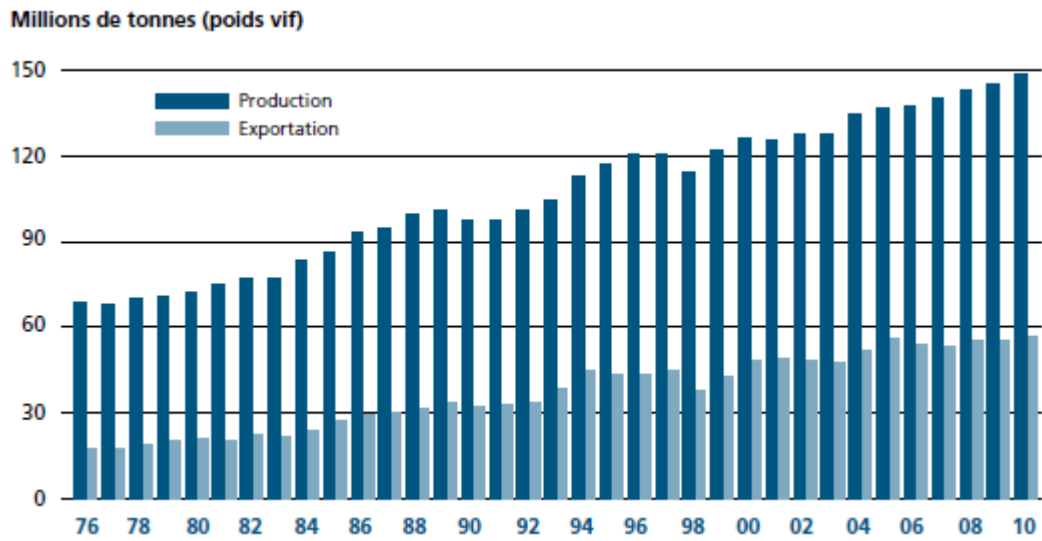
	Apports totaux	Dont export.	Export/total 2011
Chou fleur (en tonnes)	269 943	148 631	55%
Chou fleu de couleur (en tonnes)	2 615	2 203	84%
Artichaut camus castel (en tonnes)	34 671	3 676	11%
Petit artichaut (en tonnes)	4 411	1 168	26%
Echalote	28 660	4 856	17%
Chou-pomme	11 306	4 770	42%
Endive	7 446	8	0%
Carotte de consommation	2 679	611	23%
Brocoli	10 278	200	2%
Salades 4 ^{ème} gamme	18 094	1 146	6%
Poireau	4 132	1 415	34%
Pdt primeur	14 488	1 062	7%
Divers	97 335	5 693	6%
TOTAL	506 058	175 439	35%
Plant de pommes de terre	136 170	81 020	59%

Source Chambres d'agriculture de Bretagne d'après CERAFEL

Source : Audition de Mme FLOCH-PENN

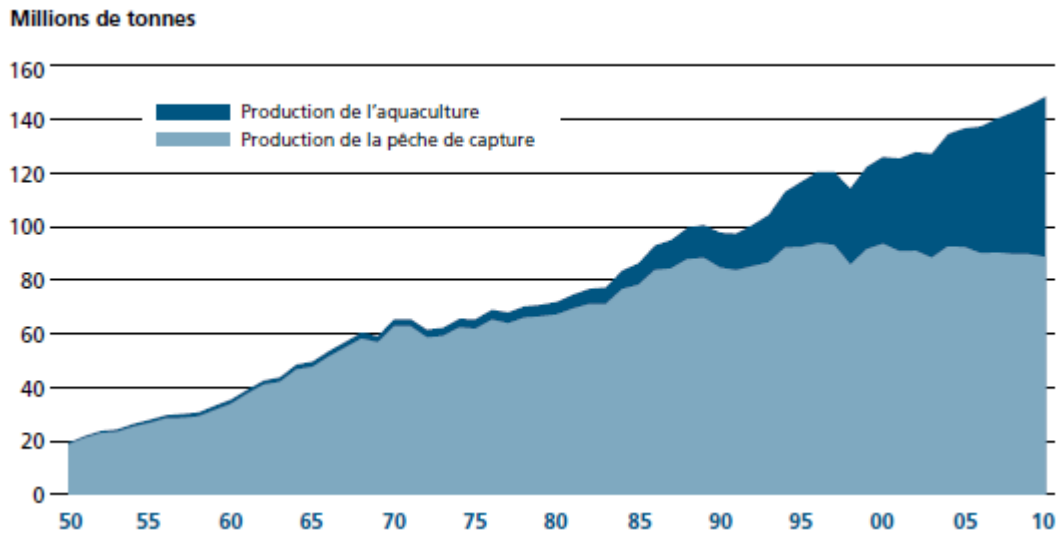
Annexe 5 – Données économiques sur la pêche et de l'aquaculture

Figure 116. Production et exportation mondiales de pêche de capture et de l'aquaculture



Source : La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (2012) – FAO

Figure 117. Production mondiale de pêche de capture et de l'aquaculture entre 1950 et 2010



Source : La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (2012) – FAO

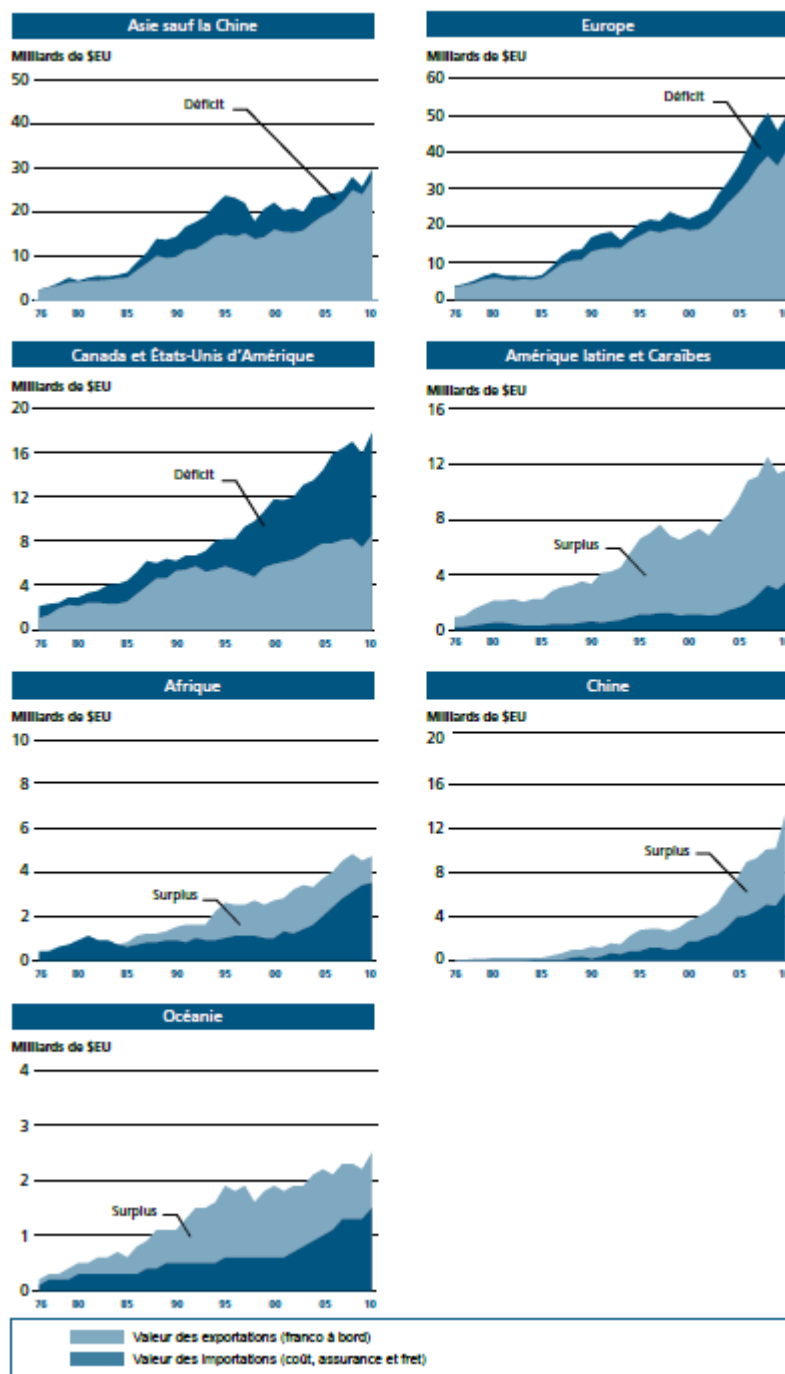
Tableau 5. Les 10 premiers exportateurs et importateurs de produits halieutiques

	2000	2010	TCA
	<i>(En millions de dollars EU)</i>		<i>(Pourcentage)</i>
EXPORTATEURS			
Chine	3 603	13 268	13,9
Norvège	3 533	8 817	9,6
Thaïlande	4 367	7 128	5,0
Viet Nam	1 481	5 109	13,2
États-Unis d'Amérique	3 055	4 661	4,3
Danemark	2 756	4 147	4,2
Canada	2 818	3 843	3,1
Pays-Bas	1 344	3 558	10,2
Espagne	1 597	3 396	7,8
Chili	1 794	3 394	6,6
SOUS-TOTAL DES DIX	26 349	57 321	8,1
RESTE DU MONDE	29 401	51 242	5,7
TOTAL MONDIAL	55 750	108 562	6,9
IMPORTATEURS			
États-Unis d'Amérique	10 451	15 496	4,0
Japon	15 513	14 973	-0,4
Espagne	3 352	6 637	7,1
Chine	1 796	6 162	13,1
France	2 984	5 983	7,2
Italie	2 535	5 449	8,0
Allemagne	2 262	5 037	8,3
Royaume-Uni	2 184	3 702	5,4
Suède	709	3 316	16,7
République de Corée	1 385	3 193	8,7
SOUS-TOTAL DES DIX	26 349	69 949	10,3
TOTAL MONDIAL	33 740	41 837	2,2
TOTAL MONDIAL	60 089	111 786	6,4

Note: TCA se réfère au taux de croissance annuel moyen pour la période 2000-2010.

Source : La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (2012) – FAO

Figure 118. Importations et exportations de produits halieutiques pour différentes régions



Source : La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (2012) – FAO

Annexe 6 –
Nomenclature des produits
agricoles et agroalimentaires

0111 Céréales, légumineuses et oléagineux	
	011111 Blé dur
	011112 Blé, à l'exclusion du blé dur
	011120 Maïs
	011131 Orge
	011132 Seigle
	011133 Avoine
	011141 Sorgho
	011142 Millet
	011149 Autres céréales
	011150 Paille et balles de céréales
	011161 Haricots, verts
	011162 Pois, verts
	011169 Autres légumes à cosse, verts
	011171 Haricots, secs
	011172 Fèves, sèches
	011173 Pois chiches, secs
	011174 Lentilles, sèches
	011175 Pois, secs
	011179 Légumes à cosse, secs n.c.a.
	011181 Fèves de soja
	011182 Arachides, en coque
	011183 Arachides, décortiquées
	011184 Graines de coton
	011191 Graines de lin
	011192 Graines de moutarde
	011193 Graines de colza
	011194 Graines de sésame
	011195 Graines de tournesol
	011199 Autres oléagineux n.c.a.
0112 Riz non décortiqué	
	011210 Riz, non décortiqué
0113 Légumes et melons, racines et tubercules	
	011311 Asperges
	011312 Choux
	011313 Choux-fleurs et brocolis
	011314 Laitues
	011315 Chicorées
	011316 Épinards
	011317 Artichauts
	011319 Autres légumes à feuilles ou à tiges
	011321 Pastèques
	011329 Autres melons
	011331 Piments et poivrons, verts (uniquement Capsicum)
	011332 Concombres et cornichons
	011333 Aubergines
	011334 Tomates
	011339 Autres légumes à fruits n.c.a.
	011341 Carottes et navets
	011342 Ail
	011343 Oignons
	011344 Poireaux et autres alliacés

	011349 Autres légumes à racine, à bulbe ou à tubercules (ne présentant pas une forte teneur en amidon ou inuline) 011351 Pommes de terre 011352 Patates douces 011353 Manioc 011359 Autres racines et tubercules à amidon ou inuline comestibles 011360 Plants et semences potagers, à l'exclusion des semences de betteraves 011371 Betteraves à sucre 011372 Semences de betteraves à sucre 011380 Champignons et truffes 011390 Légumes frais n.c.a.
0114 Cannes à sucre	
	011410 Cannes à sucre
0115 Tabac brut	
	011510 Tabac brut
0116 Plantes textiles	
	011610 Plantes textiles
0119 Autres cultures non permanentes	
	011910 Plantes fourragères 011921 Fleurs coupées et boutons de fleurs 011922 Semences florales 011931 Semences de betteraves (à l'exclusion des semences de betteraves à sucre) et de plantes fourragères 011939 Produits végétaux bruts n.c.a.
0121 Raisin	
	012111 Raisin de table 012112 Autre raisin, frais
0122 Fruits tropicaux et subtropicaux	
	012211 Avocats 012212 Bananes, bananes plantains et assimilés 012213 Dattes 012214 Figs 012219 Autres fruits tropicaux et subtropicaux
0123 Agrumes	
	012311 Pomelos et pamplemousses 012312 Citrons et limes 012313 Oranges 012314 Mandarines et clémentines 012319 Autres agrumes

0124 Fruits à pépins et à noyau	
	012410 Pommes 012421 Poires 012422 Coings 012423 Abricots 012424 Cerises 012425 Pêches 012426 Nectarines 012427 Prunes 012428 Prunelles 012429 Autres fruits à pépins et à noyau n.c.a.
0123 Agrumes	
	012311 Pomelos et pamplemousses 012312 Citrons et limes 012313 Oranges 012314 Mandarines et clémentines 012319 Autres agrumes
0125 Autres fruits d'arbres ou d'arbustes et fruits à coques	
	012511 Kiwis 012512 Framboises 012513 Fraises 012519 Autres baies, fruits du genre Vaccinium n.c.a. 012520 Semences fruitières 012531 Amandes 012532 Châtaignes et marrons 012533 Noisettes 012534 Pistaches 012535 Noix 012539 Autres fruits à coque (à l'exclusion des noix sauvages, arachides et noix de coco) 012590 Autres fruits d'arbres ou d'arbustes n.c.a.
0126 Fruits oléagineux	
	012611 Olives de table 012612 Olives à huile 012620 Noix de coco 012690 Autres fruits oléagineux
0127 Plantes à boissons	
	012711 Café vert, en cerise ou en grain 012712 Thé en feuilles 012713 Maté en feuilles 012714 Cacao en fèves
0128 Plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques	
	012811 Poivre (Piper spp.), brut 012812 Piments et poivrons (Capsicum spp.) séchés, bruts 012813 Muscade, macis et cardamome, bruts 012814 Anis, badiane, coriandre, cumin, carvi, fenouil et genièvre, bruts 012815 Cannelle, brute 012816 Clous de girofle (entiers), bruts 012817 Gingembre séché, brut 012818 Vanille, brute 012819 Autres épices, brutes 012820 Houblon en cônes

	012830 Plantes utilisées principalement en parfumerie, en pharmacie ou à des fins insecticides, fongicides ou similaires
0129 Autres cultures permanentes	
	012910 Caoutchouc naturel brut 012920 Arbres de Noël coupés 012930 Matières premières végétales utilisées principalement pour la vannerie, le rembourrage, la teinture ou le tannage
0130 Plantes : plants de pépinière, bulbes, tubercules et rhizomes, boutures et greffons : blanc de champignon	
	013010 Plantes : plants de pépinière, bulbes, tubercules et rhizomes, boutures et greffons : blanc de champignon
0141 Vaches laitières, vivantes et lait de vache brut	
	014110 Vaches laitières, vivantes 014120 Lait de vache, brut
0142 Autres bovins et buffles, vivants et leur sperme	
	014211 Autres bovins et buffles, à l'exclusion des veaux, vivants 014212 Veaux et bufflons, vivants 014220 Sperme de taureau et de buffle
0143 Chevaux et autres équidés, vivants	
	014310 Chevaux et autres équidés, vivants
0145 Chevaux et autres équidés, vivants	
	014511 Ovins, vivants 014512 Caprins, vivants 014521 Lait de brebis, brut 014522 Lait de chèvre, brut 014530 Laine en suint et poils d'ovins et de caprins
0146 Porcins vivants	
	014610 Porcins, vivants
0147 Volailles vivantes et œufs	
	014711 Poulets, vivants 014712 Dindes, vivantes 014713 Oies, vivantes 014714 Canards et pintades, vivants 014721 Œufs de poule, en coquille, frais 014722 Œufs d'autres volailles, en coquille, frais 014723 Œufs, à couver
0149 Autres animaux d'élevage et produits d'origine animale	
	014911 Lapins d'élevage, vivants 014912 Oiseaux d'élevage n.c.a., vivants 014913 Reptiles d'élevage (y compris serpents et tortues), vivants 014919 Autres animaux d'élevage n.c.a., vivants 014921 Miel 014922 Lait brut n.c.a. 014923 Escargots, frais, réfrigérés, congelés ou surgelés, séchés ou salés, à l'exclusion des escargots de mer 014924 Produits comestibles d'origine animale n.c.a. 014925 Cocons de vers à soie 014926 Cires d'insectes et spermaceti, affinés et colorés ou non 014927 Embryons animaux destinés à la reproduction 014928 Produits non comestibles d'origine animale n.c.a. 014931 Fourrures d'élevage ou de piégeage, à l'exclusion des peaux d'agneaux 014932 Peaux d'agneaux

	014939 Peaux d'animaux n.c.a. (brutes ou conservées, mais non travaillées)
0210	Bois brut
	022011 Grumes de conifères 022012 Grumes de feuillus, à l'exclusion des bois tropicaux 022013 Grumes de bois tropicaux 022014 Bois de chauffage
0230	Autres produits forestiers
	023011 Balata, gutta-percha, gommés chiqué et de guayule et gommés naturelles similaires 023012 Gomme laque, baumes et autres gommés et résines naturelles 023020 Liège naturel, brut ou simplement préparé 023030 Parties de plantes, herbes, mousses et lichens utilisables à des fins ornementales 023040 Produits forestiers comestibles
0300	Produits de la pêche et de l'aquaculture : services de soutien à la pêche
	030011 Poissons d'ornement vivants 030012 Poissons de mer vivants, sauvages 030013 Poissons d'eau douce vivants, sauvages 030014 Poissons de mer vivants, d'élevage 030015 Poissons d'eau douce vivants, d'élevage 030021 Poissons de mer frais ou réfrigérés, sauvages 030022 Poissons d'eau douce frais ou réfrigérés, sauvages 030023 Poissons de mer frais ou réfrigérés, d'élevage 030024 Poissons d'eau douce frais ou réfrigérés, d'élevage 030031 Crustacés, non congelés ou surgelés, sauvages 030032 Crustacés, non congelés ou surgelés, d'élevage 030041 Huîtres vivantes, fraîches ou réfrigérées, sauvages 030042 Autres mollusques et invertébrés aquatiques vivants, frais ou réfrigérés, sauvages 030043 Huîtres vivantes, fraîches ou réfrigérées, d'élevage 030044 Autres mollusques et invertébrés aquatiques vivants, frais ou réfrigérés, d'élevage 030051 Perles naturelles, brutes 030052 Perles de culture, brutes 030061 Coraux et produits similaires, coquilles de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiche 030062 Éponges naturelles 030063 Algues sauvages 030064 Algues de culture 030069 Autres plantes et animaux aquatiques et leurs produits n.c.a. 030071 Services de soutien à la pêche 030072 Services de soutien à l'aquaculture
1011	Viandes de boucherie et produits d'abattage
	101111 Viande bovine, fraîche ou réfrigérée 101112 Viande de porc, fraîche ou réfrigérée 101113 Viande de mouton, fraîche ou réfrigérée 101114 Viande de caprins, fraîche ou réfrigérée 101115 Viande de cheval et autres équidés, fraîche, ou réfrigérée 101120 Abats comestibles d'animaux de boucherie, frais ou réfrigérés 101131 Viande bovine, congelée ou surgelée 101132 Viande de porc, congelée ou surgelée 101133 Viande de mouton, congelée ou surgelée

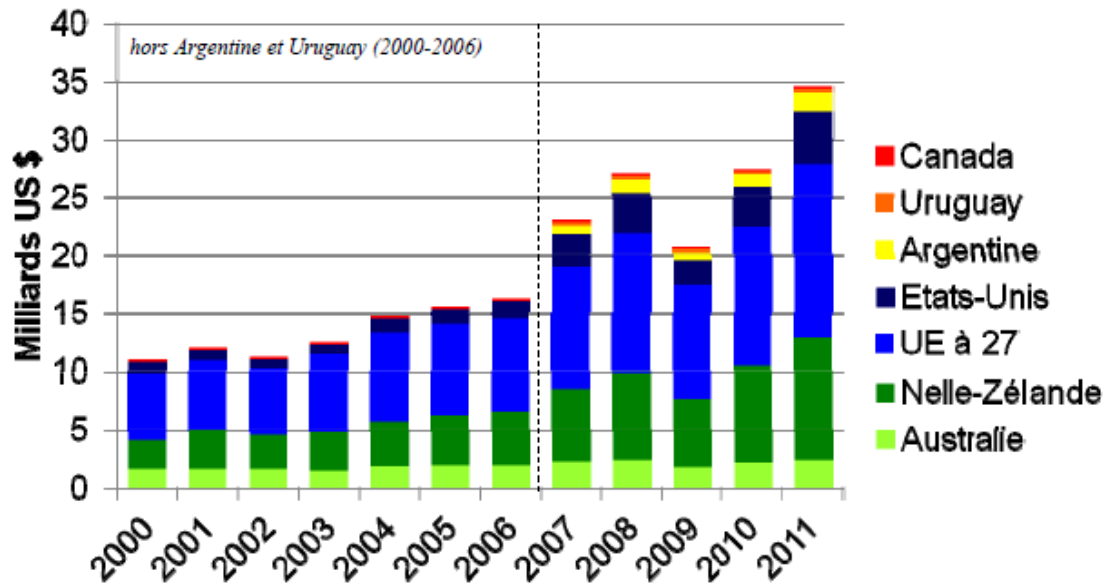
	<p>101134 Viande de caprins, congelée ou surgelée</p> <p>101135 Viande de cheval et autres équidés, congelée ou surgelée</p> <p>101139 Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés, congelés ou surgelés</p> <p>101141 Laine de délainage en suint, y compris laine lavée à dos</p> <p>101142 Cuirs et peaux bruts de bovins ou d'équidés, entiers</p> <p>101143 Autres cuirs et peaux bruts de bovins ou d'équidés</p> <p>101144 Cuirs et peaux bruts de moutons ou d'agneaux</p> <p>101145 Cuirs et peaux bruts de chèvres ou de chevreaux</p> <p>101150 Graisses d'animaux de boucherie</p> <p>101160 Sous-produits animaux bruts, non comestibles</p> <p>101199 Opérations sous-traitées intervenant dans la préparation de viandes de boucherie et produits d'abattage</p>
1012 viandes de volailles	
	<p>101210 Viandes de volailles, fraîches ou réfrigérées</p> <p>101220 Viandes de volailles, congelées ou surgelées</p> <p>101230 Graisses de volailles</p> <p>101240 Abats comestibles de volailles</p> <p>101250 Plumes et duvets</p> <p>101299 Opérations sous-traitées intervenant dans la préparation de viandes de volailles</p>
1011 Viandes de boucherie et produits d'abattage	
	<p>101111 Viande bovine, fraîche ou réfrigérée</p> <p>101112 Viande de porc, fraîche ou réfrigérée</p> <p>101113 Viande de mouton, fraîche ou réfrigérée</p> <p>101114 Viande de caprins, fraîche ou réfrigérée</p> <p>101115 Viande de cheval et autres équidés, fraîche, ou réfrigérée</p> <p>101120 Abats comestibles d'animaux de boucherie, frais ou réfrigérés</p> <p>101131 Viande bovine, congelée ou surgelée</p> <p>101132 Viande de porc, congelée ou surgelée</p> <p>101133 Viande de mouton, congelée ou surgelée</p> <p>101134 Viande de caprins, congelée ou surgelée</p> <p>101135 Viande de cheval et autres équidés, congelée ou surgelée</p> <p>101139 Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés, congelés ou surgelés</p> <p>101141 Laine de délainage en suint, y compris laine lavée à dos</p> <p>101142 Cuirs et peaux bruts de bovins ou d'équidés, entiers</p> <p>101143 Autres cuirs et peaux bruts de bovins ou d'équidés</p> <p>101144 Cuirs et peaux bruts de moutons ou d'agneaux</p> <p>101145 Cuirs et peaux bruts de chèvres ou de chevreaux</p> <p>101150 Graisses d'animaux de boucherie</p> <p>101160 Sous-produits animaux bruts, non comestibles</p> <p>101199 Opérations sous-traitées intervenant dans la préparation de viandes de boucherie et produits d'abattage</p>
1012 viandes de volailles	
	<p>101210 Viandes de volailles, fraîches ou réfrigérées</p> <p>101220 Viandes de volailles, congelées ou surgelées</p> <p>101230 Graisses de volailles</p> <p>101240 Abats comestibles de volailles</p> <p>101250 Plumes et duvets</p> <p>101299 Opérations sous-traitées intervenant dans la préparation de viandes de volailles</p>

1013 Produits à base de viande	
	<p>101311 Viandes et abats de porc découpés, salés, séchés ou fumés (bacon et jambon)</p> <p>101312 Viandes de bœuf salées, séchées ou fumées</p> <p>101313 Autres viandes et abats comestibles salés, séchés ou fumés (à l'exclusion de la viande de porc et de bœuf) ; farines et poudres de viandes comestibles</p> <p>101314 Saucisses et charcuteries similaires</p> <p>101315 Autres préparations et conserves à base de viandes, abats et sang, à l'exclusion des plats préparés</p> <p>101316 Farines, poudres et pellets de viandes, impropres à l'alimentation humaine ; cretons</p> <p>101391 Cuisson et autres façons de préparations à base de viandes</p> <p>101399 Opérations sous-traitées intervenant dans l'élaboration de produits à base de viandes</p>
1020 Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	
	<p>102011 Filets de poissons et autres viandes de poisson (y compris hachées), frais ou réfrigérés</p> <p>102012 Foies et œufs de poissons, frais ou réfrigérés</p> <p>102013 Poissons, congelés ou surgelés</p> <p>102014 Filets de poissons, congelés ou surgelés</p> <p>102015 Viandes de poissons (y compris hachées), congelées ou surgelées</p> <p>102016 Foies et œufs de poissons, congelés ou surgelés</p> <p>102021 Filets de poissons séchés, salés, mais non fumés</p> <p>102022 Foies et œufs de poissons séchés, salés ou fumés ; farines, poudres et pellets de poissons pour alimentation humaine</p> <p>102023 Poissons, séchés, salés ou non, ou en saumure</p> <p>102024 Poissons, y compris filets, fumés</p> <p>102025 Autres préparations et conserves à base de poissons, à l'exclusion des plats préparés</p> <p>102026 Caviar et ses succédanés</p> <p>102031 Crustacés, congelés ou surgelés</p> <p>102032 Mollusques, congelés, surgelés, séchés, salés ou fumés</p> <p>102033 Autres invertébrés aquatiques, congelés, surgelés, séchés, salés ou fumés</p> <p>102034 Autres préparations et conserves à base de crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques</p> <p>102041 Farines, poudres et pellets de poissons, crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques, impropres à l'alimentation humaine</p> <p>102042 Autres sous-produits non comestibles à base de poissons, crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques</p> <p>102091 Fumage et autres façons de préparations à base de poissons</p> <p>102099 Opérations sous-traitées intervenant dans l'élaboration de préparations et conserves à base de poissons, crustacés et mollusques</p>
1051 Produits laitiers et fromages	
	<p>105111 Lait liquide</p> <p>105112 Lait et crème contenant plus de 6 % de matières grasses, non concentrés, ni sucrés</p> <p>105121 Lait en poudre écrémé</p> <p>105122 Lait en poudre entier</p> <p>105130 Beurre et pâtes à tartiner laitières</p> <p>105140 Fromages</p> <p>105151 Lait et crème, concentrés ou contenant des sucres ajoutés ou d'autres édulcorants, sous forme autre que solide</p> <p>105152 Yaourts et autres produits lactés fermentés ou acidifiés</p>

	105153 Caséine 105154 Lactose et sirop de lactose 105155 Lactosérum 105156 Produits laitiers n.c.a. 105199 Opérations sous-traitées intervenant dans l'élaboration de produits laitiers
1071	Pain : pâtisseries et viennoiseries fraîches
	107111 Pain frais 107112 Pâtisseries et viennoiseries fraîches 107199 Opérations sous-traitées intervenant dans l'élaboration du pain et de pâtisseries et viennoiseries, frais, congelés ou surgelés
1072	Biscottes et biscuits : pâtisseries de conservation
	107211 Biscottes, toasts, pains grillés et produits grillés similaires 107212 Pains d'épices ; biscuits sucrés ; gaufres et gaufrettes 107219 Autres gâteaux secs ou de conservation 107299 Opérations sous-traitées intervenant dans l'élaboration de biscottes, de biscuits et de pâtisseries de conservation
1101	Boissons alcoolisées distillées
	110110 Boissons alcoolisées distillées 110199 Opérations sous-traitées intervenant dans l'élaboration de boissons alcoolisées distillées

Annexe 7 –
Le marché mondial des produits
laitiers

Le marché mondial des produits laitiers

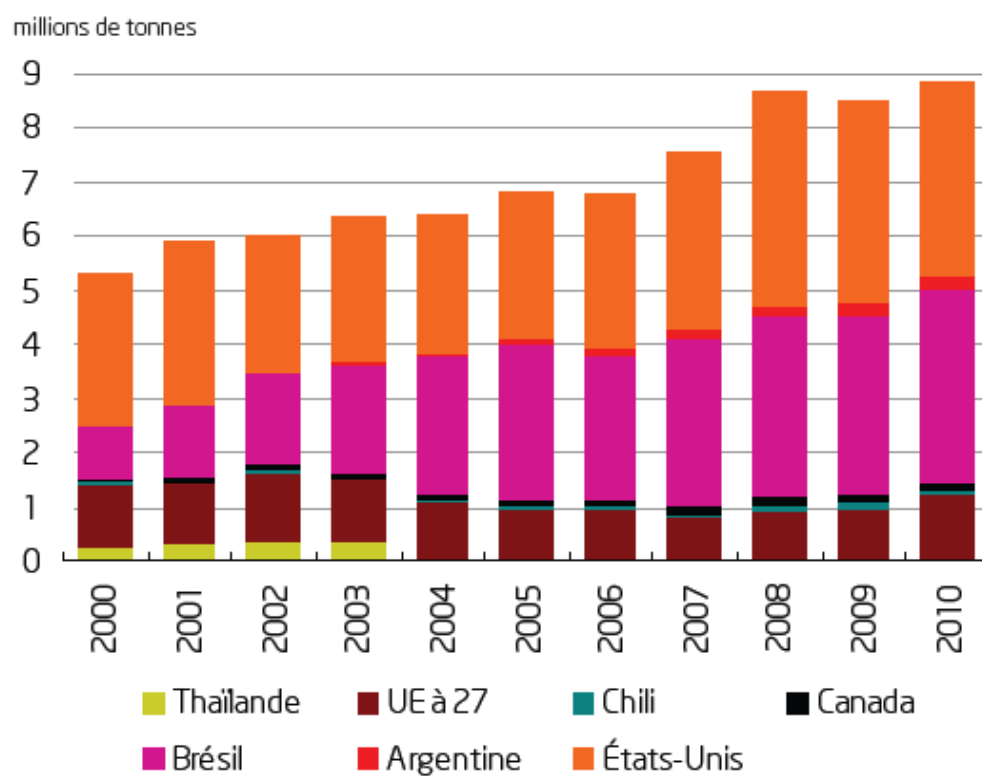


Source : FranceAgriMer d'après sources diverses
 Source : flux pays exportateurs vers Asie du Nord
 ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



Annexe 8 –
Le marché mondial de la viande
de volailles

Évolution des exportations de viandes (SH 0207) des sept principaux fournisseurs du marché mondial



Source : FranceAgriMer d'après douanes des pays sélectionnés

Tables

Glossaire

AB	Agriculture biologique
AFOM	Atouts faiblesses opportunités menaces
ALENA	Accord de libre échange nord américain
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
AOC	Appellation d'origine contrôlée
AOP	Appellation d'origine protégée
ARIST	Agences régionales d'information stratégique et technologique
ASEAN	Association of southeast asian nations
AXEMA	Union des industriels de l'agroéquipement
BCI	Bretagne Commerce International
BTS	Brevet technicien supérieur
CA	Chiffre d'affaires
CAREN	Centre armoricain de recherche en environnement
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCIR	Chambre de commerce et d'industrie de région
CEDAPA	Centre d'étude développement agricole plus autonome
CEFCM	Centre européen de formation continue maritime
CELIB	Comité d'études et de liaison des intérêts bretons
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CERAFEL	Comité économique régional agricole, fruits et légumes
CEREL	Centre de recherche et d'enseignement sur le lait
CESER	Conseil économique social et environnemental de Bretagne
CEVA	Centre d'études et de valorisation des algues
CFIA	Carrefour des fournisseurs de l'industrie agroalimentaire
CGIAR	Consultative group on international agricultural research
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
DEB	Déclaration d'échange de biens
DPU	Droit à paiement unique
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
EAE	Enquête annuelle d'entreprise

EARL	Exploitation agricole à responsabilité limitée
ESANE	Elaboration des statistiques annuelles d'entreprise
ESB	Encéphalopathie spongiforme bovine
ESMISAB	Ecole supérieure de microbiologie et de sécurité alimentaire de Brest
FAO	Food and agriculture organization
FED	Fonds européen pour la pêche
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
GAEC	Groupement d'exploitation en commun
GATT	Général agrément on tariffs and trade
GIS	Groupement d'intérêt scientifique
IAA	Industrie agricole et alimentaire
IEED	Institut d'excellence en énergies décarbonées
IFIP	Institut de la filière porcine
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IFPRI	International food policy research institute
IGP	Indication géographique protégée
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IRSTEA	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
ITAVI	Institut technique de l'aviculture
IUEM	Institut universitaire européenne de la mer
JAC	Jeunesse agricole catholique
LDC	Lambert SA Dodard Chancereul (fusion de deux sociétés)
MEITO	Maison de l'électronique, de l'informatique et de la télématique de l'ouest
MERCOSUR	Marché commun du sud américain
MSP	Mesures sanitaires et phytosanitaires
NAF	Nomenclature d'activité française
NAOS	Nove largo ocean observing system
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des nations unies
PAAR	Projet agricole et agroalimentaire
PAC	Politique agricole commune
PAT	Protéines animales transformées
PIPAME	Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques

PME	Petite et moyenne entreprise
PMPOA	Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole
R&D	Recherche et développement
RHD	Restauration hors domicile
RN	Route nationale
SAU	Surface agricole utile
SIAL	Salon international de l'agroalimentaire
SEDIMA	Syndicat des entreprises de services et distribution du machinisme agricole
SODIAAL	Fusion des sept coopératives fondatrices (produits laitiers)
SPACE	Salon des productions animales - carrefour européen
RHF	Restauration hors foyer
SRDEI	Stratégie régionale de développement économique et d'innovation
STG	Spécialités traditionnelles garanties
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TVA	Taux de valeur ajoutée
UBO	Université de Bretagne occidentale
UE	Union européenne
ZEE	Zones économiques exclusives

Liste des tableaux et figures

Figure 1. Représentation du système alimentaire	3
Figure 2. Production agricole bretonne en valeur par activité en 2011	16
Figure 3. Les principales zones de production agricoles en Bretagne	16
Figure 4. Evolution du taux de valeur ajoutée et de la part des consommations intermédiaires dans le chiffre d'affaires bretons entre 1990 et 2011	17
Figure 5. Comparaison des consommations intermédiaires agricoles bretonnes en 1990 et en 2011 (en millions d'euros)	17
Figure 6. Productions sous signe de qualité en Bretagne en 2010	25
Figure 7. Exploitations commercialisant en circuits courts en Bretagne en 2010	25
Figure 8. Nombre d'exploitations agricoles bretonnes et SAU moyenne	27
Figure 9. Nombre de marins pêcheurs par genre de navigation en 2010	29
Figure 10. Ventes de pêche fraîche et congelée par région en 2011	30
Figure 11. Les ports de pêche bretons : tonnage et valeur des ventes sous les halles à marée en 2011	31
Figure 12. La pêche fraîche en Bretagne en 2011	32
Figure 13. Synthèse des principales productions françaises et bretonnes	32
Figure 14. Approvisionnement du marché français en produits de la mer en 2010	34
Figure 15. Part des différents secteurs d'activité dans l'emploi depuis 1968 en Bretagne (en %)	35
Figure 16. Evolution de l'emploi industriel breton depuis 10 ans (hors intérim)	36
Figure 17. Comparaison France/Bretagne des spécialisations des industries agroalimentaires en 2010 (chiffre d'affaires)	38
Figure 18. Comparaison France/Bretagne des spécialisations des industries agroalimentaires en 2010 (emplois salariés)	39
Figure 19. Activité économique des entreprises agroalimentaires bretonnes en 2010	41
Figure 20. Les principales spécialisations agroalimentaires de la Bretagne (2009)	42
Figure 21. Taux de valeur ajoutée dans les IAA de plus de 20 salariés	42
Figure 22. Les performances économiques des entreprises bretonnes de plus de 20 salariés en 2010	43
Figure 23. Les établissements de l'industrie agroalimentaire de 30 salariés ou plus en Bretagne en 2010	45
Figure 24. Répartition du nombre de salariés des IAA présents en Bretagne par activité et localisation du centre de décision	49
Figure 25. Répartition du nombre de salariés des IAA présents en Bretagne par activité et type de capital majoritaire	49
Figure 26. Degré de concentration des industries agroalimentaires bretonnes	50
Figure 27. Effectifs dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2011/2012	51
Figure 28. Exportations de marchandises par région du monde et par type de produit en 2011 (en milliards de \$)	59
Figure 29. Structure du commerce alimentaire entre 1999 et 2011 pour l'UE27	60

Figure 30. Exportations alimentaires mondiales en 2011 (en millions de \$ US)	62
Figure 31. Importations agricoles et agroalimentaires mondiales en 2011 (en millions de \$ US)	62
Figure 32. Exportations agricoles et agroalimentaires de l'UE à 27 par destination (en M€)	63
Figure 33. Balance commerciale des échanges agricoles et agroalimentaires de l'UE à 27 par destination (en M€)	64
Figure 34. Evolution de la balance commerciale française par type de biens entre 2007 et 2011 (en milliards d'euros)	66
Figure 35. Solde en milliards d'euros des produits agricoles et IAA regroupés selon leur degré de transformation	67
Figure 36. Parts de marché de la France par zone importatrice en 2000 et 2010	69
Figure 37. Parts de marchés des principaux pays exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires en 2000 et 2010	69
Figure 38. Evolution des échanges français pour les viandes de volaille entre 1999 et 2011 (M€)	70
Figure 39. Evolution des échanges français pour les viandes de boucherie et produits d'abattage entre 1999 et 2011 (M€)	70
Figure 40. Evolution des échanges français pour les produits de la mer entre 1999 et 2011 (M€)	71
Figure 41. Evolution des échanges français pour les préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche entre 1999 et 2011 (M€)	71
Figure 42. Evolution des échanges français pour les produits laitiers entre 1999 et 2011 (M€)	71
Figure 43. Evolution des échanges français pour les plats préparés entre 1999 et 2011 (M€)	72
Figure 44. Evolution des échanges français pour les vins de raisin entre 1999 et 2011 (M€)	72
Figure 45. Comparaison des taux d'exportation bretons et français par secteur des IAA en 2010	76
Figure 46. Part des Exportations de produits alimentaires bretons par continent (en valeur)	76
Figure 47. Part des importations de produits alimentaires bretons par continent (en valeur)	77
Figure 48. Répartition des exportations alimentaires bretonnes par pays en 2011 (en valeur)	78
Figure 49. Répartition des importations alimentaires bretonnes par pays en 2011 (en valeur)	79
Figure 50. Evolution des exportations et des importations bretonnes de produits alimentaires entre 2004 et 2011 (M€)	80
Figure 51. Solde de la balance commerciale de la Bretagne pour les produits alimentaires avec les différents continents entre 2004 et 2011 (en valeur)	80
Figure 52. Part des différents continents dans les exportations alimentaires bretonnes	81
Figure 53. Structure des exportations alimentaires bretonnes en 2011 (en M€)	82
Figure 54. Evolution des exportations des principales classes de produits entre 2004 et 2011 (M€)	83
Figure 55. Importations alimentaires bretonnes par produits en 2011 (en M€)	84
Figure 56. Evolution des importations pour les principales classes de produits bretons entre 2004 et 2011 (M€)	85

Figure 57. Evolution des exportations et importations de produits alimentaires bretons en valeur entre 2004 et 2011	85
Figure 58. Evolution des échanges pour les viandes de boucherie et produits d'abattage entre 2004 et 2011 (en M€)	86
Figure 59. Part des principales destinations export des viandes de boucherie et produits d'abattage en 2011 (en valeur)	86
Figure 60. Exportations de viandes porcines depuis 2000 en tec	88
Figure 61. Evolution des échanges de produits laitiers entre 2004 et 2011 (en M€)	89
Figure 62. Part des principales destinations export des produits laitiers entre 2004 et 2011 (en valeur)	90
Figure 63. Evolution des échanges de viandes de volailles entre 2004 et 2011 (en M€)	91
Figure 64. Part des principales destinations export de viandes de volailles bretonnes entre 2004 et 2011 (en valeur)	92
Figure 65. Part des principales destinations import de viandes de volailles bretonnes entre 2004 et 2011 (en valeur)	92
Figure 66. Evolution des échanges bretons de légumes entre 2004 et 2011 (en M€)	93
Figure 67. Part des principales destinations export des légumes, melons, racines et tubercules entre 2004 et 2011 (en valeur)	94
Figure 68. Part des principales destinations import des légumes, melons, racines et tubercules entre 2004 et 2011 (en valeur)	94
Figure 69. Evolution des échanges bretons de céréales entre 2004 et 2011 (en M€)	95
Figure 70. Part des importations bretonnes de céréales par pays entre 2004 et 2011 (en valeur)	96
Figure 71. Evolution des échanges bretons de produits de la pêche et de l'aquaculture (en M€)	97
Figure 72. Part des principales destinations export des produits de la pêche et de l'aquaculture entre 2004 et 2011 (en valeur)	97
Figure 73. Part des principales destinations import des produits de la pêche et de l'aquaculture entre 2004 et 2011 (en valeur)	98
Figure 74. Evolutions de la part des différentes destinations export pour les biscuits et pâtisseries (en valeur)	98
Figure 75. Zones d'implantation des IAA bretonnes en 2012	106
Figure 76. Etablissements des IAA bretonnes sous dépendance étrangère	110
Figure 77. Répartition des établissements et de l'emploi des industries agroalimentaires sous contrôle étranger en Bretagne par pays d'origine des capitaux	111
Figure 78. Répartition des établissements et de l'emploi des industries agro-alimentaires sous contrôle étranger en Bretagne selon l'activité	112
Figure 79. Répartition par département des établissements de l'agroalimentaire breton sous dépendance étrangère en 2010	113
Figure 80. Répartition par département des emplois salariés de l'agroalimentaire breton sous dépendance étrangère en 2010	113
Figure 81. La consommation d'aliments dans le Grand Ouest en 2011	120
Figure 82. Fabrication d'aliments composés par type d'animaux entre 1990 et 2011 en tonne	122
Figure 83. Fabrication d'aliments composés par type d'animal entre 1990 et 2011 en tonne	122
Figure 84. Les matières premières utilisées en Bretagne en 2011 (en MT)	123

Figure 85. Bilan et évolution de la consommation de l'agriculture et de la pêche entre 2000 et 2011	123
Figure 86. La part énergétique des usages du système productif alimentaire breton en 2011	124
Figure 87. Consommation de gasoil de la pêche française en Manche, Mer du Nord et Atlantique*	125
Figure 88. La consommation d'énergie dans l'industrie bretonne en 2011	125
Figure 89. Evolution du commerce extérieur français de semences et plants	127
Figure 90. Le système alimentaire	141
Figure 91. Importations chinoises de soja	143
Figure 92. Evolution des prix mondiaux des matières premières agricoles et du pétrole entre 1960 et 2011	146
Figure 93. Indice des prix réels de l'alimentation de base au niveau mondial (corrigé de l'inflation, 100 = moyenne 2002-2004)	146
Figure 94. Evolution des prix "locaux" des matières premières agricoles entre 1994 et 2012	147
Figure 95. Structure et évolution des régimes alimentaires par grandes régions du monde entre 1961 et 2003 (Kcal/tête/jour)	154
Figure 96. Protection bilatérale de l'Union européenne à 27 avec l'Asie en développement, les pays en développement et le reste du monde, en 2007 (en %)	164
Figure 97. Etat des lieux des accords bilatéraux de l'UE (2013)	166
Figure 98. Exportations de viande porcine en tonne	214
Figure 99. Comparaison du coût de revient et du prix payé de la production porcine	214
Figure 100. Répartition des charges d'exploitation dans les exploitations porcines bretonnes en 2010	215
Figure 101. Comparaison France/Allemagne du coût de main d'œuvre par salarié en K€/an	215
Figure 102. Comparaison du nombre moyen de truies présentes dans les élevages de porcs européens en 2007	216
Figure 103. Répartition du parc bâtiment volaille de chair en 2010	219
Figure 104. La production bretonne de volailles de chair entre 2000 et 2009	220
Figure 105. Age du parc avicole breton en 2008	220
Figure 106. Évolution des abattages bretons de poulets (Tec de janvier 2003 à juillet 2012)	221
Figure 107. Évolution des abattages bretons de dindes (Tec de janvier 2003 à juillet 2012)	221
Figure 108. Evolution de la production de viande de volaille dans l'Union européenne	222
Figure 109. L'ouest au cœur du croissant laitier français	225
Figure 110. Evolution du nombre de livreurs et des livraisons de lait entre 1998 et 2006	226
Figure 111. Résultat courant par UTH familiale et prix du lait en Bretagne	226
Figure 112. Principales caractéristiques des exploitations légumières bretonnes	229
Figure 113. Surfaces de légumes destinés à la transformation récoltés en 2010	229
Figure 114. Valeur de la production de légumes destinés au marché du frais en 2010	230
Figure 115. Exportations bretonnes de légumes de plein champ pour le marché du frais	230
Figure 116. Production et exportation mondiales de pêche de capture et de l'aquaculture	233

Figure 117. Production mondiale de pêche de capture et de l'aquaculture entre 1950 et 2010	233
Figure 118. Importations et exportations de produits halieutiques pour différentes régions	235

Table des matières

Avant-propos	3
Sommaire	7
Synthèse	9
Introduction	1

Partie 1	
L'internationalisation du système productif alimentaire breton : état des lieux	5

Chapitre 1	
Quelques données de cadrage sur le système productif alimentaire breton	9

1.	Un bref retour historique sur l'émergence du "modèle agricole et agroalimentaire breton"	13
2.	La Bretagne aujourd'hui, 1 ^{ère} région agricole française en termes de production	15
2.1.	Une spécialisation dans les productions animales	15
2.2.	Un taux de valeur ajoutée agricole en baisse continue	17
2.3.	Quelques éléments d'analyse sur les principales productions agricoles bretonnes	18
2.3.1.	L'élevage porcin : un secteur en difficulté croissante	18
2.3.2.	La volaille, un secteur en restructuration	20
2.3.3.	La production laitière : des changements majeurs en perspective	21
2.3.4.	La filière bovine : une déprise de la production	22
2.3.5.	La production de légumes : des produits et structures très diversifiées	23
2.4.	Une diversification des marchés	24
2.5.	Une transformation de l'emploi agricole	26
2.6.	Une artificialisation croissante des sols	27
2.7.	Des exploitations moins nombreuses, mais plus grandes	27
3.	La Bretagne, 1 ^{ère} région française productrice de production halieutique	28
3.1.	Une contribution majeure à la production nationale	28
3.2.	Un marché s'approvisionnant largement par l'importation	33
4.	La Bretagne, 1 ^{ère} région de France pour les industries agroalimentaires	34
4.1.	Un pilier de l'industrie bretonne	35
4.2.	Une industrie agroalimentaire diversifiée	37
4.2.1.	Des IAA bretonnes plus présentes dans les secteurs à faible valeur ajoutée	41
4.2.2.	Un rôle d'aménagement du territoire	43

4.3.	La structure des capitaux des industries agroalimentaires bretonnes	46
4.3.1.	Une structure capitaliste des IAA de type familial et coopératif	47
4.3.2.	Des centres de décision majoritairement présents en Bretagne	48
4.3.3.	Des secteurs d'activités plus ou moins concentrés	50
4.4.	Un système productif soutenu par un appareil de formation et de recherche performant	50
4.4.1.	L'enseignement agricole et agroalimentaire	51
4.4.2.	L'enseignement et la recherche dans le domaine maritime	52
Chapitre 2		
Le commerce extérieur des produits alimentaires en Bretagne		53
1.	Les tendances globales du commerce mondial et national des produits alimentaires	57
1.1.	La montée en puissance des pays émergents dans le commerce des produits alimentaires	57
1.1.1.	Une ouverture internationale modérée des produits alimentaires	57
1.1.2.	L'Europe, 1er exportateur et importateur mondial de produits alimentaires devant l'Asie	61
1.1.3.	Une participation déterminante des pays émergents au commerce mondial	64
1.2.	Le secteur alimentaire, moteur du commerce extérieur français	66
1.2.1.	Un solde commercial des produits alimentaires positif grâce aux vins et spiritueux	66
1.2.2.mais la France perd des parts de marché	68
2.	Le commerce des produits alimentaires bretons	72
2.1.	Quelques précautions méthodologiques sur les données relatives au commerce extérieur	73
2.2.	Les secteurs les plus ouverts sur l'international : l'industrie des viandes et l'industrie laitière	74
2.3.	L'Europe principal partenaire commercial de la Bretagne en valeur	76
2.4.	Un commerce extérieur centré sur quelques classes de produits	81
2.4.1.	La structure des échanges entre 2004 et 2011	81
2.4.2.	Les viandes de boucherie et les produits d'abattage, 1 ^{er} poste export de la Bretagne	86
2.4.3.	Des exportations de produits laitiers à la hausse	89
2.4.4.	Le marché de la viande de volailles, un secteur en mutation	90
2.4.5.	Les légumes, des échanges principalement européens	93
2.4.6.	Une dépendance croissante en termes d'approvisionnement en céréales	95
2.4.7.	Des importations de produits de la mer en forte croissance	96
2.4.8.	La part croissante des biscuits et pâtisseries à l'export	98

Chapitre 3

Une vision élargie de l'internationalisation du système productif alimentaire	101
1. La présence à l'étranger des entreprises agroalimentaires bretonnes	105
1.1. Des filiales bretonnes principalement implantées en Europe	105
1.1.1. Des pays d'implantation diversifiés	106
1.1.2. Des stratégies différenciées selon les secteurs d'activité	107
1.2. L'exportation de compétences et de savoir-faire	107
2. Une présence accrue, mais encore modérée des investisseurs étrangers dans les IAA bretonnes	109
2.1. Photographie des investissements étrangers dans les IAA bretonnes en 2011	110
2.1.1. Des investissements étrangers localisés dans des établissements de moyenne ou grande dimension	110
2.1.2. Des investisseurs principalement d'origine européenne	110
2.1.3. 4 secteurs d'activité concentrent 80 % des investissements étrangers...	111
2.1.4. Des spécialisations territoriales qui attirent des nationalités différentes	112
2.2. Une forte augmentation des participations étrangères depuis 25 ans	114
2.2.1. Une forte rotation des participations étrangères et des mouvements capitalistiques nombreux	114
2.2.2. Une diversification des activités ciblées par les investisseurs étrangers au fil des années	114
2.2.3. L'agroalimentaire breton relativement moins dépendant des capitaux étrangers que les autres industries	115
2.2.4. Quelles motivations des investisseurs étrangers et quelles conséquences éventuelles pour la Bretagne ?	115
3. L'internationalisation du travail	117
3.1. Un contexte législatif ambigu	117
3.2. Les questions soulevées par cette législation	118
4. L'internationalisation des maillons amont du système production alimentaire breton	119
4.1. L'alimentation animale	120
4.2. L'énergie	123
4.3. Les engrais, les semences et plants et les pesticides	126
4.4. Les équipements pour l'agriculture et l'industrie agroalimentaire	127
5. L'influence des politiques européennes sur l'agriculture et la pêche bretonnes	128
5.1. La PAC en Bretagne	128
5.1.1. La PAC en chiffres Bretagne	128
5.1.2. L'influence de la PAC sur l'agriculture bretonne	129
5.1.3. Des évolutions de la PAC fortement liées à la libéralisation des échanges agricoles	130
5.2. La Politique Commune des Pêches en Bretagne (PCP)	131

Partie 2	
L'internationalisation du système productif alimentaire breton : quelles perspectives ?	133

Chapitre 4	
Evolution des facteurs influençant l'ouverture internationale des systèmes productifs alimentaires	137
1. Des facteurs de production dépendant de l'évolution des marchés internationaux	141
1.1. L'accroissement de la volatilité des matières premières agricoles	142
1.1.1. Les sources de la volatilité des prix des matières premières agricoles	142
1.1.2. L'impact pour le secteur de l'alimentation animale et les éleveurs	145
1.1.3. Une problématique similaire pour la production aquacole	148
1.1.4. L'impact pour les industries agroalimentaires	149
1.2. L'évolution des autres facteurs de production	150
1.2.1. L'énergie	150
1.2.2. Les engrais	151
2. Perspectives mondiales d'évolution de la demande et de l'offre alimentaire	151
2.1. L'accroissement de la population mondiale et l'évolution des comportements alimentaires	152
2.1.1. Une forte croissance de la population mondiale	152
2.1.2. La transformation des comportements alimentaires	153
2.1.3. Des différences culturelles persistantes	156
2.2. Quelles évolutions de la production alimentaire mondiale ?	157
2.2.1. Scénarios prospectifs sur l'évolution de la production agricole mondiale	157
2.2.2. Les perspectives pour le secteur des viandes	158
2.2.3. Les perspectives pour les produits laitiers	159
2.2.4. Les perspectives pour les produits de la mer et l'aquaculture	159
3. Une financiarisation croissante des marchés agricoles	160
4. L'impact de la réglementation des marchés alimentaires	162
4.1. La régulation des échanges agricoles	163
4.1.1. Des barrières tarifaires variables selon les pays et les produits	163
4.1.2. Des barrières non tarifaires à l'influence non négligeable	164
4.1.3. L'accroissement des échanges multilatéraux	165
4.1.4. La réforme de la Politique agricole commune	166
4.2. La régulation des échanges de produits de la pêche et de l'aquaculture	168
4.2.1. La prédominance des barrières non tarifaires	168
4.2.2. La réforme de la Politique Commune des Pêches (PCP)	169

Chapitre 5		
Les enjeux de l'internationalisation du système productif alimentaire pour la Bretagne		171
1. Les enjeux de l'internationalisation en termes de production alimentaire		175
1.1. Les enjeux pour la production laitière		175
1.2. Les enjeux pour la filière volaille		177
1.3. Les enjeux pour la filière bovine		178
1.4. Les enjeux pour la filière porcine		179
1.5. Les enjeux pour la filière des produits de la mer et de l'aquaculture		179
2. Les enjeux en termes de financement et de gouvernance des filières / acteurs		180
3. Les enjeux en termes d'accès aux intrants et aux équipements		181
3.1. Gérer une volatilité croissante des matières premières agricoles		181
3.1.1. Le coût croissant de l'alimentation animale en Bretagne		181
3.1.2. Une volatilité des matières premières agricoles affectant de façon différenciée les IAA		182
3.2. Faire face à l'enjeu énergétique		182
3.3. Maîtriser et avoir accès aux technologies		183
4. Les enjeux en termes de transport et de logistique		184
4.1. La prépondérance des transports maritime et routier pour les échanges internationaux		184
4.2. Les atouts et les handicaps de la logistique en Bretagne		184
4.3. Le délicat sujet de l'écotaxe		185
5. Les enjeux en termes de sécurité alimentaire		186
Partie 3		
Recommandations		187
Chapitre 6		
Pour une stratégie régionale concertée		189
1. Intégrer l'internationalisation dans une stratégie régionale concertée pour mettre en cohérence les logiques de territoire et de filière		193
1.1. Pour une stratégie régionale durable		193
1.2. Pour une stratégie régionale concertée et évolutive		194
2. Maintenir la diversité des productions alimentaires sur le territoire		195
2.1. Soutenir les productions animales		195
2.2. Maintenir la diversité des productions halieutiques		195
3. Améliorer la "compétitivité prix" du système productif alimentaire breton		196
3.1. Gérer la volatilité des prix des matières premières agricoles et aquacoles		196

3.2.	Soutenir les économies d'énergie	196
3.3.	Moderniser les bâtiments d'élevage	196
3.4.	Soutenir l'harmonisation et l'application des règles fiscales, sociales et environnementales dans l'industrie alimentaire européenne	197
3.5.	Maintenir l'exception agricole et agroalimentaire dans les accords bilatéraux	197
4.	Améliorer la compétitivité "hors prix"	198
4.1.	Favoriser la création de valeur ajoutée sur les différents marchés	198
4.2.	Encourager la formation et sécuriser les parcours professionnels	198
4.3.	Encourager la recherche et l'innovation	198
4.4.	Améliorer les performances logistiques	199
5.	Améliorer collectivement la connaissance de l'international	199
5.1.	Evaluer la capacité d'exportation des entreprises par un diagnostic interne	199
5.2.	Développer les alliances à différentes échelles	200
5.3.	Accompagner les entreprises dans leur connaissance des marchés	200
5.4.	Inscrire la culture de l'international dans l'entreprise	200
5.5.	Entretenir et communiquer sur le savoir-faire breton	200
6.	Favoriser le financement des projets	201
	Auditions	203
	Annexes	207
	Tables	253
	Glossaire	255
	Liste des tableaux et figures	259
	Table des matières	265